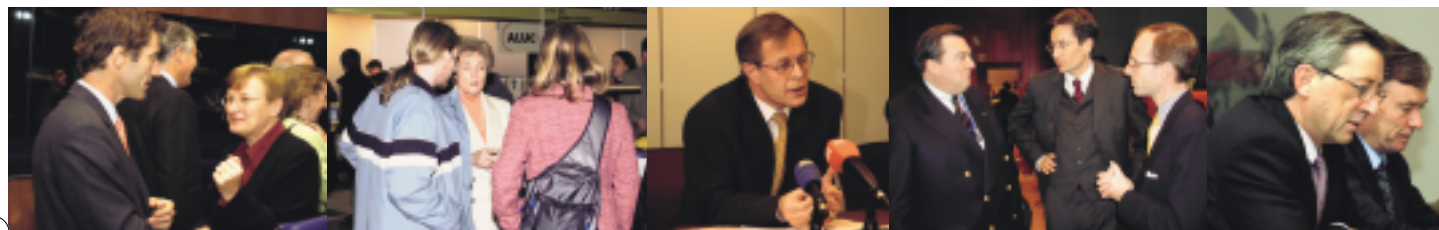


SERVICE INFORMATION ET PRESSE>>>>

3, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 21 81
Fax: (+352) 47 02 85
info@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu

NUMÉRO 4/2001 OCTOBRE>DÉCEMBRE



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NUMÉRO 4/2001 OCTOBRE>DÉCEMBRE

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

1110100 1000101110
BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION 00010
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG 00101110100001
0100010111010
11110100011000110010010110001011110001011100
1101000011101
NUMÉRO 4/2001 OCTOBRE>DÉCEMBRE 000100010111010001100
100100101100010111100 10111010001100011001001
101110000101110101011100001000101110100001000101110100
01100100101100010111 11101000
0010111000010111010101101110001001011101000110
1110101110000
000100010111101000110001100100101
1000101110000100010111000010001011101000110001100100
01011100010111010001000101110100010001011100001011101010
100001000 011111
1011101000010001011000101111000101110001000
101110000100010110111

BULLETIN



Photothèque S.I.P.
MAE
Ministère de la Culture,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
Ministère de l'Environnement
Tom Wagner

Chris'

Service Information et Presse
Cellule Édition

Imprimerie Graphic Press S.à r.l.

< PHOTOS

< LAYOUT

< RÉDACTION

< IMPRESSION

001



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1110100

3, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

PUBLICATION DU
SERVICE
INFORMATION
ET PRESSE

00010

1110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

01100100101100010111 11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100
01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

S O M M A I R E

À LA UNE

Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République de Slovénie
1er - 3 octobre 2001 014

Mme Lydie Polfer effectue une tournée au Moyen-Orient
21 - 25 octobre 2001 022

Réunion au sommet entre le Benelux et le groupe de Visegrad, à Luxembourg
5 décembre 2001 028

VISITES AU LUXEMBOURG

Visite de travail de M. Habib Ben Yahia, ministre tunisien des Affaires étrangères
12 octobre 2001 035

Visite de travail de M. Ivica Racan, Premier ministre de la République de Croatie
29 - 30 octobre 2001 035

Visite de M. Donald Tsang, Chief Secretary de la région administrative spéciale de Hong Kong
23 novembre 2001 036

Visite de M. Horst Köhler, directeur général du FMI
13 décembre 2001 037

AUTRES VISITES 037

VISITES À L'ÉTRANGER

Visite de M. Eugène Berger au Népal
30 septembre - 5 octobre 2001 043

Visite de travail de Mme Lydie Polfer à Belgrade
10 octobre 2001 044

Visite officielle de Mme Lydie Polfer au Brésil
26 - 28 novembre 2001 044

Visite de travail de M. Charles Goerens à Madrid
27 novembre 2001 045

Voyage de prospection économique de M. Henri Grethen en Israël
27 - 29 novembre 2001 046

UNION EUROPÉENNE

> Mme Lydie Polfer et M. Paul Helminger présentent les résultats du débat sur l'avenir de l'Europe
3 décembre 2001 051

> Conseil européen de Laeken
14 - 15 décembre 2001 052

Visite de travail de M. Philippe Busquin, commissaire européen de la Recherche
4 octobre 2001 053

Conseil Affaires générales
8 octobre 2001 053

M. Jean-Claude Juncker rencontre
M. Pascal Lamy, commissaire européen
responsable du Commerce
8 octobre 2001 054

M. François Biltgen informe la presse
sur les résultats du Conseil Emploi
et Politiques sociales
8 octobre 2001 055

M. François Biltgen participe à la réunion
des ministres européens chargés
des Postes et Télécommunications
15 octobre 2001 056

Conseil Justice et Affaires intérieures
16 octobre 2001 056

Conseil Écofin
16 octobre 2001 056

Conseil Transports
16 octobre 2001 057

Conseil Affaires générales
17 octobre 2001 058

Conseil européen extraordinaire à Gand
19 octobre 2001 059

Conseil Environnement
29 octobre 2001 060

Conseil Recherche et entrevue entre
Mme Hennicot et M. de Donnea,
président en exercice du Conseil
30 octobre 2001 061

Conseil Culture et Audiovisuel
5 novembre 2001 061

Conseil Écofin
6 novembre 2001 062

Conseil Écofin
4 décembre 2001 063

Tournée des capitales
de M. Guy Verhofstadt
5 décembre 2001 063

Conseil Écofin
13 décembre 2001 064

AUTRES CONSEILS
ET RÉUNIONS UE 065

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

> M. Eugène Berger à la Conférence
sur les changements climatiques
à Marrakech
6 - 9 novembre 2001 069

> Mme Lydie Polfer à la 56e
Assemblée générale des Nations unies
à New York
10 - 12 novembre 2001 069

> 6e sommet de la Grande Région
à Mondorf-les-Bains
12 novembre 2001 070

> M. Charles Goerens
à la 4e conférence ministérielle
de l'OMC à Doha
13 novembre 2001 072

M. Luc Frieden participe à la 24e
Conférence des ministres européens
de la Justice organisée par le Conseil
de l'Europe
4 - 5 octobre 2001 073

M. Charles Goerens participe au sommet des pays candidats à l'adhésion à l'OTAN à Sofia
5 octobre 2001 073

Mme Erna Hennicot-Schoepges assiste à la 31e session de la Conférence générale de l'Unesco à Paris
16 octobre 2001 074

Mme Lydie Polfer à la 109e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg
7 - 8 novembre 2001 074

M. Charles Goerens rencontre les chefs des agences des Nations unies à Genève
26 novembre 2001 075

Mme Lydie Polfer participe aux réunions d'automne de l'OTAN à Bruxelles
6 - 7 décembre 2001 076

Mme Marie-Josée Jacobs participe au 2e Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales à Yokohama
17 - 20 décembre 2001 077

M. Charles Goerens participe aux réunions semestrielles des ministres de la Défense de l'OTAN
18 - 19 décembre 2001 078

FAMILLE GRAND-DUCALE

S.A.R. le Grand-Duc ouvre la session parlementaire 2001/2002
9 octobre 2001 083

ACTUALITÉ NATIONALE

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journée de la Commémoration nationale
7 octobre 2001 089

Inauguration de la Villa Pauly comme Home des résistants et Centre national de recherche de la résistance
23 octobre 2001 089

M. Jean-Claude Juncker, orateur au forum *Der Euro: Die Zukunft der Leitwährung*
22 novembre 2001 090

M. Jean-Claude Juncker à la Deutsche Bank à Munich: "L'Allemagne n'a jamais été meilleur voisin que de nos jours"
26 novembre 2001 090

M. Jean-Claude Juncker devant les Chambres de commerce internationales établies au Luxembourg
28 novembre 2001 091

M. Jean-Claude Juncker en interview dans *Focus*
10 décembre 2001 092

Déclarations de M. Jean-Claude Juncker à l'occasion des fêtes de fin d'année
29 - 31 décembre 2001 092

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

3e Commission de partenariat Luxembourg - Cap-Vert au Luxembourg
30 septembre - 3 octobre 2001 095

Signature de l'accord de coopération
entre le Luxembourg et la Région
Bruxelles-capitale
29 octobre 2001

096

Présentation du rapport FNUAP
au ministère de la Coopération
et de l'Action humanitaire
7 novembre 2001

096

Échange des instruments de ratification
du Traité d'extradition entre le Luxembourg
et les États-Unis
19 décembre 2001

097

Convention bilatérale relative à la
coopération germano-luxembourgeoise
dans le cadre de l'assurance insolvabilité
des régimes complémentaires de pension
27 décembre 2001

098

AGRICULTURE

M. Fernand Boden annonce
les propositions d'indemnisation
à la suite de la crise de l'ESB
6 décembre 2001

099

COMMUNICATIONS

M. François Biltgen et Mme Anne Brasseur
présentent le programme eLuxembourg
à la Foire internationale d'automne 2001
11 octobre 2001

099

M. Joseph Schaack réagit au retard
du Luxembourg dans le domaine
des services publics en ligne
19 décembre 2001

100

DÉFENSE

M. Charles Goerens présente le projet
de loi modifiant la loi militaire
11 décembre 2001

101

ÉCONOMIE

Réunion de la tripartite sidérurgique avec,
pour principal sujet, la fusion ARBED,
Usinor et Aceralia

4 octobre 2001

102

Inauguration de la 79e Foire d'automne
6 octobre 2001

102

M. Henri Grethen au colloque
*Logiciels et propriété intellectuelle:
droits d'auteur, marques, i-Dépôts, brevets*
3 décembre 2001

102

Réunions du Comité de conjoncture
octobre - décembre 2001

103

ÉDUCATION NATIONALE

> Mme Anne Brasseur présente
les résultats de l'enquête PISA
4 décembre 2001

104

Mme Erna Hennicot-Schoepges
promue "Docteur honoris causa"
par la Sacred Heart University
19 novembre 2001

105

Mme Erna Hennicot-Schoepges inaugure
la 15e Foire des études et des formations
22 novembre 2001

105

Mme Anne Brasseur présente des projets
de réforme de l'enseignement secondaire
12 décembre 2001

106

FAMILLE

Réouverture du "Centre du Rham"
26 novembre 2001 107

Foire du bénévolat à Luxembourg/Kirchberg
9 décembre 2001 108

FINANCES

> M. Jean-Claude Juncker présente
la réforme fiscale 2002 relative
aux personnes physiques
20 novembre 2001 108

> M. Jean-Claude Juncker présente
la réforme fiscale 2002 relative
aux entreprises
29 novembre 2001 110

Présentation de l'action
Den Euro an der Schoul
9 octobre 2001 111

Rencontre entre le gouvernement
et des représentants du commerce,
de l'artisanat et du secteur Horeca
et des consommateurs
11 octobre 2001 112

M. Luc Frieden participe à la conférence
organisée par la Fédération des
professionnels du secteur financier
23 octobre 2001 112

M. Luc Frieden accorde une interview
au quotidien *Le Monde*
5 novembre 2001 113

M. Luc Frieden présente le bulletin
Prett fir den Euro!
12 novembre 2001 113

FONCTION PUBLIQUE

Mme Polfer et M. Schaack présentent
la réforme du statut général
des fonctionnaires
19 décembre 2001 114

INTÉRIEUR

MM. Frieden et Wolter signent un accord
de coopération policière et douanière
avec le ministre français de l'Intérieur
15 octobre 2001 116

M. Michel Wolter présente le projet de loi
portant réforme de la loi électorale
17 décembre 2001 117

LOGEMENT

M. Fernand Boden présente
le programme d'action *Logement*
17 décembre 2001 118

PROMOTION FÉMININE

Présentation de l'enquête
*Les femmes dans la prise
de décision économique*
13 novembre 2001 120

RECHERCHE

Mme Erna Hennicot-Schoepges
présente le projet *Cortina*
1er octobre 2001 121

SÉCURITÉ SOCIALE

Célébration du 100e anniversaire
de la Sécurité sociale
9 novembre 2001 122

Mme Lydie Polfer et M. Carlo Wagner signent des accords en matière de sécurité sociale avec la République d'Islande
30 novembre 2001 122

TOURISME

M. Fernand Boden dresse le bilan de la saison touristique 2001
3 décembre 2001 123

TRANSPORTS

M. Henri Grethen présente la version amendée du projet de loi sur le permis à points
6 décembre 2001 124

TRAVAIL ET EMPLOI

M. François Biltgen présente un document de travail relatif aux relations collectives de travail, au règlement de conflits collectifs de travail et à l'Office national de conciliation
30 octobre 2001 125

M. François Biltgen et Mme Marie-Josée Jacobs au Comité permanent de l'emploi
6 novembre 2001 127

M. François Biltgen présente un bilan intermédiaire de la régularisation des sans-papiers
8 novembre 2001 128

TRAVAUX PUBLICS

Mme Hennicot-Schoepges à l'ouverture officielle d'un tronçon de la route du Nord
16 novembre 2001 129

Mme Erna Hennicot-Schoepges présente le nouveau projet de la Cité judiciaire
14 décembre 2001 129

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT 131

DISCOURS

> Discours de S.A.R. le Grand-Duc à la Chambre des députés à l'occasion de la nouvelle session parlementaire 2001/2002
9 octobre 2001 149

> Déclaration sur la politique de coopération et d'action humanitaire présentée par M. Charles Goerens à la Chambre des députés
15 novembre 2001 151

Discours de M. Charles Goerens lors de l'inauguration de la 79e Foire d'automne
6 octobre 2001 162

Discours de M. Henri Grethen devant la American Business Association in Luxembourg - *Luxembourg's economy - Assessment and Outlook*
8 octobre 2001 168

Discours de Mme Erna Hennicot-Schoepges devant la 31e session de la Conférence générale de l'Unesco à Paris
16 octobre 2001 173

Discours de M. Henri Grethen lors du *Kick-off event: Campagne nationale sur l'e-business*, Chambre de commerce
18 octobre 2001 175

Intervention de Mme Lydie Polfer à la 109e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg 8 novembre 2001	179
Discours de Mme Lydie Polfer à la 56e Assemblée générale des Nations unies à New York 12 novembre 2001	181
AUTRES DISCOURS	185
CHRONOLOGIE	187

À LA UNE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

1110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

1er - 3 octobre 2001

Visite d'État de LL.AA.RR.

le **Grand-Duc**
et la **Grande-Duchesse**

en République de

SLOVÉNIE

Sur invitation du président de la République de Slovénie, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'État en Slovénie du 1er au 3 octobre 2001. Ils étaient accompagnés par Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et par M. Henri Grethen, ministre de l'Économie. Parmi la délégation luxembourgeoise figuraient également des représentants du secteur financier et industriel.





En compagnie de M. Kucan, président de la République de Slovénie, S.A.R. le Grand-Duc passe les troupes en revue lors de l'accueil officiel



S.A.R. la Grande-Duchesse et Mme Stefka Kucan visitent l'Institut des sourds-muets

Le couple grand-ducal et sa délégation ont été officiellement accueillis le 1er octobre par le président de la République de Slovénie Milan Kucan et Mme Stefka Kucan, à l'aéroport de Brnik. Après les honneurs militaires et la présentation des personnalités, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés du couple présidentiel, se sont rendus au Palais présidentiel à Ljubljana. C'est là que S.A.R. le Grand-Duc s'est entretenu avec le président pendant que S.A.R. la Grande-Duchesse, accompagnée de Mme Stefka Kucan, a visité l'Institut des sourds-muets.

Après le déjeuner offert par le Premier ministre Janez Drnovsek, S.A.R. le Grand-Duc a rencontré le président du Parlement national ainsi que les présidents des huit partis politiques représentés. De son côté, S.A.R. la Grande-Duchesse a visité un hôpital pour enfants.



Au début de l'après-midi, le couple grand-ducal s'est rendu dans la ville de Ljubljana. D'abord accueilli à l'Hôtel de Ville par Mme la bourgmestre Victorija Potocnik, le couple grand-ducal a ensuite visité la vieille ville.

Leurs Altesses Royales visitent les quartiers de la vieille ville de Ljubljana



Mme Polfer, S.A.R. le Grand-Duc et M Grethen lors de l'entrevue avec les huit partis politiques représentés au Parlement slovène



S.A.R. le Grand-Duc est accueilli par le Premier ministre slovène Janez Drnovsek

"Avec la Slovénie, nous disposerons d'un bon partenaire au sein de l'Union européenne et de l'OTAN."

Au niveau ministériel, Mme Lydie Polfer s'est entretenue avec son homologue M. Dimitrij Rupel. Revenant sur cette entrevue, Mme Polfer a précisé que les relations entre les deux pays étaient excellentes. "Avec la Slovénie, nous disposerons d'un bon partenaire au sein de l'Union européenne et de l'OTAN", a-t-elle ajouté. Elle a par ailleurs signalé qu'en marge de la visite d'État, les deux pays avaient signé une convention dans le domaine social. M. Henri Grethen, pour sa part, a rencontré la ministre de l'Économie Mme Tea Petrin. Les deux homologues ont abordé les différents domaines de coopération économique entre les deux pays. Plus précisément, les deux ministres ont évoqué la possibilité d'établir une ligne aérienne entre Luxembourg et Ljubljana. En ce qui concerne les démarches entreprises par la Slovénie en vue d'adhérer à l'OCDE, M. Grethen a assuré à Mme Petrin du soutien du Grand-Duché de Luxembourg.



Lors du dîner offert par le couple présidentiel au château de Brdo en l'honneur de Leurs Altesses Royales, le Grand-Duc et M. Kucan lèvent leur verre aux liens qui unissent le Luxembourg et la République de Slovénie

"Les Slovènes considèrent le Luxembourg comme un modèle de réussite économique d'un petit pays qui a su anticiper et s'adapter, avec succès aux exigences de l'économie mondiale et du marché européen."

0 1 8

Un dîner offert par le couple présidentiel au château de Brdo en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse a clôturé cette première journée de visite. Dans son discours prononcé à l'occasion du dîner de gala, S.A.R. le Grand-Duc a tenu à souligner que "Le Luxembourg est certain de trouver en la Slovénie un partenaire apprécié et un allié sûr, lorsqu'il s'agira de mettre en oeuvre les aspirations de nos peuples et d'apporter au continent tout entier la paix et la prospérité, la justice sociale et le respect de l'individu." Il a par ailleurs assuré que le Grand-Duché soutenait la Slovénie dans ses démarches en vue d'adhérer à l'Union européenne et à l'OTAN.

Pour sa part, le président de la République de Slovénie a tenu à exprimer sa gratitude envers le Luxembourg qui, au moment où éclatèrent les troubles en ex-Yougoslavie, avait dirigé la troïka ministérielle qui s'était rendue à Zagreb. Le président Kucan s'est montré très touché par les mots d'encouragement prononcés à l'époque à son égard par le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères. "Je n'oublierai jamais cette cordialité humaine et sincère. Le Luxembourg fut parmi les premiers États prêts à accepter le dialogue avec les autorités de la République de Slovénie et à ouvrir les yeux sur la vérité brutale des événements qui secouaient l'ex-Yougoslavie", a-t-il précisé. Évoquant le volet de la coopération économique entre les deux pays, M. Kucan a souhaité voir les relations commerciales entre le Luxembourg et la Slovénie s'intensifier. Dans ce contexte, le président de la République de Slovénie a tenu à signaler que "Les Slovènes considèrent le Luxembourg comme un modèle de réussite économique d'un petit pays qui a su anticiper et s'adapter avec succès aux exigences de l'économie mondiale et du marché européen."

Le lendemain, S.A.R. le Grand-Duc a assisté à un petit-déjeuner de travail en présence de représentants du secteur économique et financier.



À Postojna Leurs Altesses Royales visitent les célèbres grottes en compagnie du président de la République de Slovénie

La délégation luxembourgeoise s'est ensuite rendue à Postojna pour y visiter les célèbres grottes en compagnie du président de la République de Slovénie. L'église de Saint-Trojica à Hrastovlje, avec ses splendides fresques, construite au XIIe siècle et classée patrimoine culturel de l'Unesco, était le deuxième rendez-vous touristique de la journée. Enfin, la délégation a mis le cap sur la côte adriatique pour se rendre dans la ville balnéaire de Piran. Cette ville pittoresque, au carrefour des cultures italienne et slovène, se caractérise par une vie culturelle très riche.

La National Gallery a servi de cadre à la réception que LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont offerte à M. et Mme Kucan et qui a débuté par un concert du pianiste Jean Muller.

Au cours de la matinée du troisième jour de visite, le couple grand-ducal s'est rendu au siège du Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'aide aux victimes des mines (ITF). Ce Fonds, créé en 1998 par le gouvernement de la République de Slovénie, est depuis reconnu au niveau international et soutenu par 24 gouvernements. Il a pour mission d'organiser et de financer les travaux de déminage nécessaires après les guerres dans les Balkans ainsi que de réhabiliter les victimes des mines. Depuis 1999, le Luxembourg a contribué au financement de ce Fonds à hauteur de 173.524 euros: 123.946 euros étant consacrés au centre de réhabilitation et 49.578 euros au centre de déminage. Le Grand-Duc a assisté à la formation des plongeurs chargés de récupérer mines et explosifs. Au même moment, la Grande-Duchesse a visité le centre de réhabilitation des victimes afin de s'enquérir des progrès réalisés par celles-ci.



Après la visite de l'ITF, le couple grand-ducal s'est rendu à Skofja Loka afin de se recueillir et de déposer une gerbe de fleurs devant la plaque commémorative des volontaires luxembourgeois de la 5e compagnie exécutés lors de la Seconde Guerre mondiale.

La plaque commémorative à Skofja Loka honorant la mémoire des victimes de la 5e compagnie des volontaires luxembourgeois exécutés lors de la Seconde Guerre mondiale



Le lac alpin de Bled

La ville de Bled, située à environ 50 kilomètres de Ljubljana, fut la dernière étape de cette visite d'État. Cette ville se caractérise surtout par sa richesse culturelle. Sa station thermale et la chaîne montagneuse en font l'un des endroits les plus attrayants de la région du Sud-Ouest de la Slovénie. Le couple grand-ducal s'est rendu dans le cadre enchanteur du lac alpin de Bled. Un bateau leur a permis d'atteindre la petite île située au centre du lac afin de visiter l'église de l'Assomption dont l'architecture actuelle remonte au XVIIe siècle. Après avoir gravi l'escalier d'accès de 100 marches, Leurs Altesses Royales ont selon la tradition été invitées à sonner la "cloche des vœux" qui date de 1534.

0 2 1

C'est à l'aéroport de Brnik en début d'après-midi que le couple présidentiel slovène fit ses adieux au Grand-Duc et à la Grande-Duchesse. Après la cérémonie de départ, le couple grand-ducal s'envola pour l'aéroport de Findel où il fut accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le président de la Chambre des députés Jean Spautz.

21 - 25 octobre 2001

Mme Lydie **Polfer**,

effectue une tournée au

Moyen - Orient



Mme Lydie Polfer en compagnie du Premier ministre israélien M. Ariel Sharon

Du 21 au 25 octobre 2001, Mme Lydie Polfer a effectué une tournée au Moyen-Orient.

En Israël, la représentante de la diplomatie luxembourgeoise a été successivement reçue par le président M. Moshe Katsav, le Premier ministre Ariel Sharon, le Vice-ministre des Affaires étrangères Michael Melchior et le président de la Knesset Avraham Burg. À Gaza, le président de l'Autorité palestinienne Yassir Arafat et le ministre de la Coopération internationale Nabil Shaath figuraient parmi les principaux interlocuteurs de la délégation luxembourgeoise. En Jordanie, des consultations ont été menées avec Sa Majesté le Roi Abdallah II, le président du Sénat Zeid al Rifai et le ministre des Affaires étrangères Abdul Ilah Khatib.



Mme Lydie Polfer a été reçue en audience par S.M. le Roi Abdullah II



Les ministres des Affaires étrangères de Jordanie et du Luxembourg, Abdul Ilah Khatib et Lydie Polfer lors de leur point de presse

Au cours des différents entretiens, Mme Polfer a souligné l'intérêt que l'Union européenne et le Luxembourg portent à une reprise des négociations en vue d'aboutir à une solution négociée du conflit qui oppose les deux parties, estimant qu'il y aura toujours, au Proche-Orient, des Israéliens et des Palestiniens qui n'auront d'autre choix que de coexister.

0 2 4

Dès lors, il importerait de tirer les conséquences de ce constat et de trouver un accord pour enrayer l'engrenage et recommencer à chercher une vraie solution ; recherche à laquelle l'Union européenne, ses États membres et d'autres partenaires peuvent et doivent contribuer.

Il s'agit, pour les Israéliens et les Palestiniens, de sortir ensemble de l'impasse et d'enclencher enfin le processus qui mène à la table de négociations. Dans cette optique, ils doivent accepter que la communauté internationale les aide à surmonter, dans chaque camp, des obstacles ou des oppositions internes devenus insupportables et difficiles à franchir sans aide extérieure.

Aux questions sur l'assassinat du ministre Zeevi et les ripostes israéliennes dans les territoires palestiniens, Mme Polfer a répondu devant la presse : "Nous avons bien évidemment exprimé notre condamnation du lâche attentat perpétré contre le ministre du Tourisme. De même, nous avons toujours indiqué que la politique des assassinats préventifs de militants islamistes extrémistes était inacceptable de la part d'un pays démocratique. Toutes ces actions et réactions s'inscrivent dans un cercle vicieux de violence. Elles ne font que retarder le moment inéluctable où les deux parties devront retrouver le chemin de la table de négociations où ils devront, ensemble, régler les modalités de leur coexistence. "



Mme Polfer avec le président israélien Moshe Katsav

Mme Polfer a précisé à propos de la création d'un État palestinien que: "L'Union européenne s'est déclarée depuis longtemps pour le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, droit qui devra déboucher sur la constitution d'un État palestinien souverain. L'existence d'un tel État constituera la meilleure garantie pour la sécurité d'Israël et pour son acceptation en tant que partenaire égal dans la région. "





Mme Polfer est accueillie par le président de l'Autorité palestinienne Yassir Arafat

Concernant les actes terroristes du 11 septembre, Lydie Polfer a précisé devant les correspondants : "Nous nous sommes félicités du fait que les événements du 11 septembre aient fait l'objet d'une très large condamnation de la part de la très grande majorité des gouvernements du monde. D'aucuns appellent de leurs vœux une conférence internationale sur le terrorisme sous les auspices des Nations unies. Les Européens sont en faveur d'une telle conférence, pour autant qu'elle ne butte pas sur la question de la définition du terrorisme qui a empêché jusqu'à présent une action déterminée de la communauté internationale. En effet, le terroriste de l'un est souvent le combattant pour la liberté de l'autre. "



Mme Polfer et le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat lors de la conférence de presse commune

Aussi ne devrait-on pas partir de la motivation, mais bien des actes qui sont en cause. Tous ceux qui sont prêts à combattre le terrorisme doivent être d'accord sur le fait qu'il est inacceptable de faire exploser des bombes dans des lieux publics, faisant ainsi de nombreuses victimes innocentes. De tels actes ne seraient en aucun cas justifiés, quelle que soit la motivation de leurs auteurs.

Enfin, au sujet des colonies de peuplements: "Les Européens ont déclaré depuis toujours que la politique des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens était contraire au droit international et que, par conséquent, il était urgent d'y mettre fin. Un gel de ces colonies est d'autant plus important en ce moment qu'il constitue pour les Palestiniens le signe qu'Israël est prêt à s'engager de bonne foi dans des négociations sur le statut permanent des territoires."

5 décembre 2001

Réunion au sommet

entre le Benelux
et le groupe de Visegrad

Le 5 décembre 2001, les Premiers ministres et ministres des Affaires étrangères du Benelux et du groupe de Visegrad (Hongrie, Slovaquie, Tchéquie et Pologne) se sont rencontrés au Centre de conférences du Kirchberg à Luxembourg.



Photo de groupe des Premiers ministres et ministres des Affaires étrangères du Benelux et du groupe de Visegrad





MM. Orban, Juncker, Kok et Verhofstadt lors de la conférence de presse

Le thème principal de cette première réunion entre les deux enceintes de coopération était l'avenir de l'Europe. Il semblait nécessaire d'associer pleinement les pays de Visegrad à cette discussion. Les participants ont ainsi exposé leurs visions et idées sur les points suivants :

0 3 0

- le développement de la politique étrangère, de sécurité et de défense commune de l'Union européenne,
- le processus de constitutionnalisation de l'Union,
- le rôle futur des Parlements nationaux dans les affaires communautaires,
- l'opportunité de rendre juridiquement contraignante la Charte des droits fondamentaux,
- le dialogue entre les gouvernements et les citoyens sur les affaires européennes.

M. Jean-Claude Juncker a souligné, lors de la conférence de presse conjointe des Premiers ministres, que les réunions informelles entre les pays du Benelux et du groupe de Visegrad étaient une bonne idée, insistant sur le caractère informel des réunions. Aucune conclusion ou décision réelle ne pourrait être prise lors d'une telle réunion.

Le Premier ministre luxembourgeois a par ailleurs souligné le fait qu'il ne fallait pas donner l'impression aux pays du groupe de Visegrad que l'on voulait leur imposer des règles, mais plutôt que l'on était à leur écoute.

Concernant les réunions de travail, M. Juncker a précisé : "Nous avons discuté aujourd'hui comme si vous étiez membres." Les réunions à venir ne devraient pas être de courtes rencontres. Des réunions d'experts sont prévues au cours de l'année 2002 pour identifier les domaines dans lesquels une coopération plus étroite pourrait voir le jour. Les deux enceintes de coopération travailleront notamment sur la manière dont les pays du groupe de Visegrad peuvent être associés à la mise en oeuvre des décisions prises dans le cadre du processus de Lisbonne.

Victor Orban, président en exercice du groupe de Visegrad et Premier ministre de la République de Hongrie, a remercié les Premiers ministres du Benelux d'être d'aussi bons partenaires. M. Orban a rappelé l'importance des pays du Benelux lors de la construction de l'Union européenne et a estimé que les pays de l'Est pourraient profiter de leur expérience en matière d'influence de petits pays sur la prise de décision au niveau européen.

Le Premier ministre hongrois a aussi souligné le fait que les pays du groupe de Visegrad avaient apprécié le moment choisi pour cette rencontre. En effet, 2002 serait une année de décisions et il s'agirait de s'y préparer en élaborant des positions communes.

Au sujet de l'élargissement, Victor Orban a souligné que la Hongrie ne souhaitait pas attendre les autres candidats à l'adhésion. "C'est une revendication naturelle, la Hongrie n'est pas contre les autres pays candidats mais nous ne voulons attendre personne dans le processus de l'adhésion."



VISITES AU LUXEMBOURG

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



À l'occasion d'une conférence de presse commune, Mme Polfer et son homologue tunisien M. Habib Ben Yahia évoquent les sujets abordés lors de leur entrevue

Visite de travail de M. Habib Ben Yahia, ministre tunisien des Affaires étrangères

12 octobre 2001

Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, a reçu le 12 octobre 2001 au ministère des Affaires étrangères M. Habib Ben Yahia, son homologue tunisien.

Après avoir participé au sommet sur l'Afrique à Bruxelles le 11 octobre 2001, M. Ben Yahia s'est arrêté au Luxembourg pour une visite de travail auprès de Mme Lydie Polfer.

Les ministres des Affaires étrangères ont tout deux condamné les attentats terroristes du 11 septembre aux États-Unis. "L'Islam est une religion modérée. Aussi, je condamne catégoriquement, tout comme Mme Lydie Polfer, les attentats perpétrés aux États-Unis", a déclaré le ministre tunisien. La Tunisie et le

Luxembourg on convenu de lutter ensemble contre le terrorisme. Pour ce faire, notamment les échanges d'information devront s'intensifier.

M. Ben Yahia a souligné que le dialogue entre les deux rives de la Méditerranée était essentiel. C'est pourquoi la réunion prévue les 5 et 6 novembre 2001 dans le cadre du dialogue euro-méditerranéen était plus que jamais nécessaire.

Selon le ministre, la Tunisie combat le terrorisme en "s'attaquant aux causes profondes du problème: rechercher un équilibre socio-économique et lutter contre la pauvreté". Il faut préciser que le taux des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté en Tunisie a connu une forte baisse, passant de 22% en 1993 à 4% en 2000 et que la croissance est passée de - 5,3% à + 1,1%. "Nous avons fait le ménage chez nous. Les Tunisiens ne croient pas au coup de baguette magique, mais à des avancées pas à pas", a

déclaré le ministre tunisien, se félicitant de l'émergence d'une classe moyenne dans son pays.

Mme Lydie Polfer s'est dite satisfaite "des relations commerciales qui ont augmenté, entre 1999 et 2000, de 100% pour le Luxembourg. Nous sommes tombés d'accord sur les sujets bilatéraux qui nous tiennent à coeur", a-t-elle encore souligné.

La ministre des Affaires étrangères a rappelé que la Tunisie et le Luxembourg coopèrent depuis déjà environ dix ans, "Au niveau éducatif et dans le social, nous avons soutenu ce pays et le soutiendront encore", a ajouté Mme Polfer. M. Habib Ben Yahia a mis en exergue le fait que le Grand-Duché avait toujours été solidaire de la Tunisie: "Nous avons reçu de votre part de petites aides qui nous ont fait beaucoup de bien."

Visite de travail de M. Ivica Racan, Premier ministre de la République de Croatie

29 - 30 octobre 2001

Les 29 et 30 octobre 2001, M. Ivica Racan, Premier ministre de la République de Croatie a effectué une visite de travail au Luxembourg.

Le premier jour de sa visite, M. Racan s'est rendu au Centre européen à Luxembourg-Kirchberg afin d'y signer le pacte de stabilité et l'accord d'association entre la République de Croatie et l'Union européenne.



Mme Polfer reçoit M. Ivica Racan, Premier ministre de la République de Croatie

Le lendemain, M. Racan a été reçu par Mme Lydie Polfer. À l'issue de cette entrevue, à laquelle M. Tonino Picula, ministre des Affaires étrangères croate, a également participé, Mme Polfer et M. Racan ont donné une conférence de presse commune.

De part et d'autre, les bonnes, voire excellentes relations bilatérales ont été soulignées. Parmi les domaines qui unissent le Luxembourg et la Croatie, Mme Polfer a mis en exergue le secteur du tourisme. En effet, la République de Croatie devient une destination de vacances de plus en plus appréciée par les Luxembourgeois. M. Racan, pour sa part, a tenu à souligner que les discussions menées avec les autorités luxembourgeoises ont permis de créer un terrain propice à une intensification de la coopération politique et économique entre les deux pays.

Dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne, Mme Polfer a salué les efforts consentis par la République de Croatie dans le domaine des réformes politiques et économiques. Le Luxembourg et la Croatie "ont, du fait de leur situation géostratégique, un rôle

particulier à jouer dans l'Union européenne", a-t-elle ajouté.

À l'issue de cette visite de travail, M. Racan a invité son homologue luxembourgeois à se rendre en Croatie.

Visite de M. Donald Tsang, Chief Secretary de la région administrative spéciale de Hong Kong 23 novembre 2001

Après Londres, Paris et Bruxelles, le Chief Secretary de la région

administrative spéciale de Hong Kong Donald Tsang s'est rendu au Grand-Duché de Luxembourg le 23 novembre 2001.

L'objectif de la visite du numéro deux du gouvernement de Hong Kong était d'informer ses différents interlocuteurs luxembourgeois des récents développements économiques de la région administrative spéciale de la République populaire de Chine. À cet égard, M. Donald Tsang s'est entretenu avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre Lydie Polfer, le ministre de l'Économie Henri Grethen ainsi qu'avec le ministre du Budget et du Trésor Luc Frieden. Il a en outre rencontré le président de la Chambre des députés, Jean Spautz.

Hong Kong, qui a changé de statut le 1er juillet 1997, continue à jouer son rôle par rapport au marché chinois et reste attrayant pour les investisseurs étrangers. Vu son statut économique spécial, et en tant que territoire



M. Jean-Claude Juncker accueille M. Donald Tsang, Chief Secretary de la région administrative spéciale de Hong Kong

douanier autonome, Hong Kong est membre à part entière de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'accession de la République populaire de Chine à l'OMC constituera, selon M. Tsang, un atout pour les relations commerciales dans cette région.

M. Tsang a aussi tenu à visiter la Bourse de Luxembourg dont les responsables ont signé, le 12 novembre dernier, un *Memo-randum of Understanding* avec leurs homologues de la Bourse de Hong Kong. Ce mémorandum vise une meilleure collaboration dans l'échange des informations concernant notamment les nouvelles émissions. Reste à souligner que Hong Kong est le neuvième centre bancaire mondial et la deuxième place boursière d'Asie, après celle de Tokyo.

Visite de M. Horst Köhler, directeur général du FMI

13 décembre 2001

Le 13 décembre 2001, M. Horst Köhler, directeur général du Fonds monétaire international (FMI), a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue bilatérale au ministère d'État.

M. Köhler, ancien secrétaire d'État aux Finances de la République fédérale d'Allemagne, a d'abord salué l'action du Luxembourg en tant que membre du FMI. Au dire de M. Köhler, les petits pays sont aussi importants que les grands lors-



M. Jean-Claude Juncker et M. Horst Köhler lors de la conférence de presse

qu'il s'agit de mener à bien la politique sociale du Fonds.

À la suite de la collaboration du Luxembourg au Financial Assessment Programme, M. Köhler a noté: "Je suis très satisfait du Luxembourg et de son secteur financier." Il a ajouté qu'il appréciait l'engagement du gouvernement luxembourgeois dans la lutte contre le blanchiment d'argent.

En ce qui concerne la situation en Europe, le directeur du FMI s'est montré plutôt optimiste. La relance économique serait attendue dans le courant de l'année prochaine. Il a toutefois fait remarquer que la coopération économique devrait accompagner l'Union monétaire. M. Köhler souhaite par ailleurs que l'Europe prenne davantage ses responsabilités globales.

Pour conclure, le directeur géné-

ral a rappelé que le Luxembourg avait accepté de financer le représentant local du FMI au Kosovo, et ce pour une période de deux ans. "Le Luxembourg démontre de cette façon sa responsabilité vis-à-vis de ses voisins en Europe."

0 3 7

> Autres visites

- Visite de travail de M. Branko Lukovac, ministre des Affaires étrangères du Monténégro - 7 novembre 2001
- M. Jean-Claude Juncker rencontre la présidente du Centre financier international de Montréal - 19 novembre 2001
- Visite de M. Michael Häupl, bourgmestre de la ville de Vienne - 10 décembre 2001
- Mme Erna Hennicot-

Schoepges accueille M. Pavel Dostal, ministre de la Culture de la République tchèque - 12 décembre 2001
- Visite de Mme Ruth

Metzler, ministre de la Justice de la Suisse - 17 décembre 2001
- M. Jean-Claude Juncker reçoit M. Alain Juppé,

ancien Premier ministre français, membre de l'Assemblée nationale et maire de Bordeaux - 19 décembre 2001

VISITES À L'ÉTRANGER

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



M. Berger avec S.M. le Roi Gyanendra Bir Bikram Shah

PHOTO > ministère de l'Environnement

Visite de M. Eugène Berger au Népal

30 septembre - 5 octobre 2001

Du 30 septembre au 5 octobre 2001, M. Eugène Berger, secrétaire d'État à l'Environnement, s'est rendu au Népal, où il a visité les projets de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) luxembourgeoises et étudié les possibilités d'installation de technologies dans le domaine des énergies renouvelables.

Au programme figurait notamment la visite de différents projets des scouts et des guides de la FNEL, parmi lesquels celui de la rénovation et de l'aménagement d'une école à Godam le Chowr. Le secrétaire d'État a pu se rendre compte sur place du succès de l'aide luxembourgeoise.

À Banepa, un centre de réhabilitation pour enfants handicapés a été construit avec l'aide du gou-

vernement luxembourgeois et de la FNEL. Depuis 1993, 11.500 enfants ont pu y recevoir des soins. Le secrétaire d'État s'est montré impressionné par l'engagement des responsables et les a vivement remerciés pour leur travail exemplaire.

Puis, la délégation a visité l'hôpital de Dhulikel, soutenu par NepaliMed Luxembourg. Les habitants des vallées de Katmandou y sont traités dans les meilleures conditions.

Le voyage a ensuite conduit le secrétaire d'État du 2 au 3 octobre à Lukhla, dans la vallée de Khumbu-Everest, où sont étudiées les possibilités d'installation de panneaux solaires et de minicentrales électriques. Actuellement, le bois constitue la seule source d'énergie dans ces vallées éloignées et la déforestation massive crée de nouveaux problèmes écologiques. Les Sherpas en sont pleinement conscients et les femmes de Lukhla ont créé un comité local

qui lutte pour la préservation de la nature et qui cherche de nouvelles solutions.

Après un entretien avec les autorités locales, la délégation a visité l'école régionale qui se trouve à une heure de marche du village. Celle-ci a été construite par Sir Edmund Hillary, le premier homme à avoir atteint le sommet du mont Everest, et accueille les élèves des vallées environnantes. L'installation de cellules photovoltaïques permettrait de produire de l'électricité et d'intégrer, par exemple, l'utilisation d'ordinateurs dans les cours. Ce projet pourrait être réalisé à court terme avec l'aide d'une ONG.

À Katmandou, M. Berger s'est longuement entretenu avec des experts népalais en matière d'énergies alternatives.

Au cours de son séjour, le secrétaire d'État a également rencontré différents membres du gouvernement népalais: le ministre de l'Éducation et des Sports Amod Prasad Upadhyay (le 1er octobre), le ministre des Finances (le 3 octobre) et le ministre de l'Environnement et de la Population Premam Lal Sing (le 5 octobre). Des projets de développement et des questions énergétiques ont été abordés au cours de ces entretiens.

Le 4 octobre, M. Berger s'est brièvement entretenu avec le Premier ministre M. Deuba, au sujet de la situation politique au Népal.

Enfin, M. Berger a été reçu en audience par le Roi Gyanendra Bir Bikram Shah.



Le président de la RFY, M. Vojislav Kostunica et les deux ministres des Affaires étrangères, M. Goran Svilanovic et Mme Lydie Polfer

PHOTO > MAE

Visite de travail de Mme Lydie Polfer à Belgrade

10 octobre 2001

Une année après la révolution démocratique, le gouvernement fédéral et le gouvernement serbe ont accompli de grands progrès dans de nombreux domaines, et ceci même si les défis dont ils ont hérité demeurent immenses. Telle aurait pu être la conclusion des deux ministres des Affaires étrangères, M. Goran Svilanovic et Mme Lydie Polfer, lors de la conférence de presse conjointe organisée à l'issue de leurs consultations.

Au cours de cette première réunion de travail, les deux homologues ont mis l'accent sur le processus de réforme visant à créer les conditions de base indispensables au fonctionnement de l'économie de marché en République fédérale de

Yougoslavie (RFY). Avec un PIB en régression de plus de 50% entre 1997 et 2000, le plus faible de tous les pays issus de l'ancienne Yougoslavie, le pays continue à souffrir d'un outil de production inadapté aux conditions du marché et du mauvais état des infrastructures de base, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie et des télécommunications.

Concernant plus particulièrement l'engagement du Luxembourg, les ministres ont rappelé que, lors de la Conférence des donateurs pour la Yougoslavie à la fin juin 2001, le Luxembourg s'était engagé pour une somme de 6,5 millions d'euros en faveur de la Serbie et du Monténégro. Actuellement, plusieurs projets sont à l'étude et un projet de réhabilitation d'une laiterie au Sandjak est en cours de réalisation. Face aux besoins urgents, principalement dans le secteur social, les ministres ont également évoqué la nécessité d'une

aide d'urgence à inscrire dans le cadre de l'engagement du Luxembourg, et ce avant l'arrivée de l'hiver.

Les ministres des Affaires étrangères ont convenu d'analyser les possibilités d'un transfert de savoir-faire, notamment dans le domaine de la formation bancaire et de l'élaboration d'un cadre réglementaire soutenant l'investissement étranger. Ils ont par ailleurs évoqué la future participation de la RFY au Partenariat pour la paix et l'adhésion du pays au Conseil de l'Europe au cours du premier semestre de l'année 2002, période durant laquelle le Luxembourg présidera cette institution. Une analyse des relations entre l'Union européenne et la République fédérale de Yougoslavie et de la situation générale dans les Balkans figuraient également au programme de la visite.

Visite officielle de Mme Lydie Polfer au Brésil

26 - 28 novembre 2001

Cinquième pays au monde par sa superficie et sa population et neuvième puissance économique, le Brésil est le premier partenaire commercial de l'Union européenne en Amérique latine, tout comme il est le premier fournisseur latino-américain de l'Union. Le volume des investissements directs en provenance des pays européens fait également de ceux-ci les premiers partenaires dans le développement continu du pays.



M. Celso Lafer, ministre des Affaires étrangères brésilien, accueille Mme Lydie Polfer

Dans ce contexte, la visite officielle de Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, accompagnée par une délégation d'hommes d'affaires comportait, outre les discussions politiques avec son homologue Celso Lafer, un important volet économique destiné à intensifier et à développer les relations bilatérales. Ainsi, au cours des discussions et des séminaires économiques, tant à Sao Paulo qu'à Belo Horizonte, il est apparu que le volume des échanges avait connu une croissance de 300% depuis 1993 et que les perspectives de développement restaient prometteuses.

Mme Lydie Polfer a exprimé toute sa satisfaction d'assister à l'inauguration officielle de la société Cebi Brasil - filiale du groupe luxembourgeois ELTH - dont les responsables avaient identifié le projet d'investissement en 1998, lors de la précédente mission économique. ELTH rejoint ainsi les entreprises

luxembourgeoises déjà établies au Brésil: Accumalux, Circuit Foil, Goodyear, Cargolux, Paul Wurth et Belgo Mineira.

L'intérêt des acteurs brésiliens pour la place luxembourgeoise reste également important: soixante-dix personnes ont en effet assisté au séminaire de présentation de la place financière luxembourgeoise à Sao Paulo organisé à l'initiative de l'Association des banques et banquiers et avec le concours des cinq banques brésiliennes implantées actuellement au Luxembourg. Bien que le Luxembourg ne dispose pas encore d'un accord aérien bilatéral avec le Brésil, Cargolux assure cette liaison avec quatre fréquences hebdomadaires sur base d'un permis renouvelé mensuellement. Au cours des discussions, il est apparu que la conclusion d'un accord aérien permettrait d'accroître les échanges entre les deux pays, qui pourraient avoisiner les 99.157.409 euros en 2001.

À Brasilia, les discussions entre les ministres des Affaires étrangères ont essentiellement porté sur le développement des très bonnes relations bilatérales entre les deux pays, sur le renforcement de la coopération entre les pays de l'Union européenne et le Brésil ainsi que sur les perspectives des relations entre l'Union européenne et le Mercosur. Les autorités brésiliennes souhaitent en effet signer, avant la fin du premier semestre 2002, un accord douanier entre l'Union européenne et les pays du Mercosur dans le but de renforcer la coopération entre ces deux blocs commerciaux. Dans ce contexte, les deux délégations ont salué les résultats de la conférence de Doha qui permettront de lancer un nouveau cycle de négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce en prenant en compte les considérations sociales et environnementales. Par ailleurs, les relations commerciales ont été analysées lors des entrevues avec le ministre de la Coopération, de l'Industrie et du Commerce, M. Benjamin Siscu et avec le vice-président de la République M. Marco Maciel.

Visite de travail de M. Charles Goerens à Madrid

27 novembre 2001

Le 27 novembre 2001, M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, a effectué une visite de travail à Madrid. Il s'y est entretenu avec M. Miguel Angel Cortes, secrétaire d'État pour la Coopération internationale et l'Amérique latine. L'entretien

s'inscrivait dans le cadre de la préparation de la Présidence du Conseil européen que l'Espagne entamera le 1er janvier 2002.

La Présidence espagnole compte mettre l'accent sur la préparation, la tenue et le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement qui aura lieu à Monterrey (Mexique) en mars 2002. Elle constitue un test de crédibilité pour les pays du Nord en matière de lutte contre la pauvreté dans les pays du Sud. La Présidence espagnole compte s'engager dans les domaines de l'éducation, de la démocratie et de l'implication du secteur privé en matière de coopération internationale au développement.

0 4 6

Lors de la visite du ministre Goerens à l'Agence espagnole de la coopération internationale, les deux délégations ont convenu de privilégier, dans la mesure du possible, la complémentarité dans l'exécution des projets par une recherche plus poussée de synergies entre les différents acteurs.

M. Jaume Matas, ministre espagnol de l'Environnement, a informé M. Charles Goerens sur les trois priorités essentielles de la Présidence espagnole en matière d'environnement, à savoir:

- la préparation de la Conférence de Johannesburg sur l'environnement et le développement durable (Rio + 10);
- la stratégie du développement durable à élaborer pour le Conseil européen de

Barcelone, y compris l'élaboration d'indicateurs environnementaux;

- une approche communautaire dans le domaine de la responsabilité environnementale et dans le domaine de la qualité des sols.

Les ministres ont également souligné la nécessité d'accélérer le processus de ratification du protocole de Kyoto et d'intensifier les discussions portant respectivement sur le programme européen de lutte contre les changements climatiques et sur l'échange de droits d'émission.

Concernant la problématique des organismes génétiquement modifiés (OGM) en général et de leur traçabilité et étiquetage en particulier, la future Présidence entend poursuivre activement les discussions en la matière. La délégation luxembourgeoise a réitéré sa position qui consiste en un moratoire appliqué de facto sur les procédures d'autorisation de mise sur le marché d'OGM tant que l'Union européenne ne se sera pas dotée de règles précises et contraignantes en matière de traçabilité, d'étiquetage et de responsabilité environnementale.

Voyage de prospection économique de M. Henri Grethen en Israël

27 - 29 novembre 2001

Du 27 au 29 novembre 2001, le

ministre de l'Économie M. Henri Grethen, a effectué une visite de prospection scientifique et de promotion économique en Israël. La délégation luxembourgeoise était composée de représentants du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Banque Générale Investment Partners S.A., de Schneider Consulting, de M. Pierre Schneider, consul général honoraire d'Israël au Luxembourg et de MM. Marco Valentiny et Patrick Nickels du ministère de l'Économie.

Au programme de la visite figuraient notamment des rencontres avec des entrepreneurs israéliens et des représentants de fonds d'investissements en capital-risque actifs dans les domaines des sciences de la vie et des technologies de pointe.

Le but de ces entretiens était triple: tout d'abord, mieux connaître la politique et les pratiques israéliennes en matière de recherche-développement, d'innovation et d'encadrement de créateurs de nouvelles entreprises technologiques; ensuite, sonder les possibilités d'une coopération avec les entreprises et centres de recherche luxembourgeois et enfin, présenter le Grand-Duché comme terre d'accueil pour des entreprises israéliennes désireuses d'accéder au marché européen.

Dans ce contexte, le ministre s'est entretenu avec des entreprises individuelles qui ont manifesté l'intérêt de s'implanter au Grand-Duché.

Le ministre et la délégation ont également visité l'Université de Tel Aviv et le Weizman Institute of Science, un centre de recherche de renommée mondiale qui emploie quelque 2.400

scientifiques travaillant sur des projets de recherche de base dans les sciences naturelles.

Dans les locaux de la Israeli Manufactures Association, le

ministre de l'Économie M. Henri Grethen a présenté à un parterre d'industriels le Luxembourg comme site de choix pour les investissements israéliens en Europe.

UNION EUROPÉENNE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



M. Paul Helminger et Mme Lydie Polfer se réjouissent des résultats positifs du questionnaire distribué dans le cadre du débat sur l'Avenir de l'Europe

> Mme Lydie Polfer et M. Paul Helminger présentent les résultats du débat sur l'avenir de l'Europe
3 décembre 2001

Le 3 décembre 2001, Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et M. Paul Helminger, président de la commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre des députés, ont présenté un rapport de synthèse du grand débat national sur l'avenir de l'Europe, et plus particulièrement les résultats du dépouillement du questionnaire y afférent.

L'idée de lancer un débat sur l'avenir de l'Europe parmi les citoyens des pays membres de l'UE est apparue après le sommet de Nice. Au Luxembourg, le débat a été lancé en septembre 2001 par le gouvernement et la Chambre des députés avec

l'objectif de mieux cerner l'attitude des habitants du Grand-Duché face à l'Europe.

Le débat s'est inscrit dans une campagne d'information comprenant une documentation et un questionnaire, envoyés à tous les ménages, des réunions publiques et un site Internet.

Le questionnaire comportait des questions relatives aux valeurs de l'Europe, à son fonctionnement, son avenir et au débat public.

9.073 des 189.654 exemplaires distribués ont été renvoyés, ce qui correspondait à un taux de réponse de 4,8%. Au moment de la conférence de presse, 5.979 questionnaires avaient pu être dépouillés.

Le volet "valeur" montre que la grande majorité de ceux qui ont répondu (73%) éprouvent avant tout un sentiment d'appartenance à leur pays d'origine. Seul 10% des personnes interrogées

affirment appartenir tout d'abord à l'Europe. L'Union européenne évoque la paix et la stabilité, vient ensuite la prospérité.

La construction européenne, dont se méfient 26% des personnes interrogées, contribuerait surtout à des échanges culturels, à la compétitivité par rapport au reste du monde, à une meilleure mobilité transnationale des personnes et au poids politique de l'Europe dans les relations internationales. En revanche, selon les personnes ayant répondu au questionnaire, elle n'encouragerait ni la protection de l'environnement, ni une meilleure sécurité alimentaire ou la création d'emplois.

Quant au volet "fonctionnement", les personnes qui ont répondu considèrent que la politique sociale, la fiscalité ou encore l'agriculture / viticulture devraient être gérées au niveau national. En revanche, les politiques relatives à la sécurité alimentaire, la concurrence, la recherche et l'énergie pourraient être conduites au niveau européen.

61% estiment que les représentants du Luxembourg n'ont pas suffisamment d'influence sur les décisions prises au niveau de l'Union européenne. Par contre, 40% pensent que le gouvernement national est le mieux placé pour défendre les intérêts luxembourgeois, suivi de la Commission européenne et du Conseil des ministres.

Concernant l'avenir de l'Europe, 79% veulent impliquer davantage les Parlements nationaux

dans le processus de décision de l'Union européenne. L'élargissement devrait se limiter, pour la majorité des personnes ayant répondu au questionnaire, aux pays ayant déjà engagé une procédure d'adhésion. Par ailleurs, la quasi-totalité des interrogés souhaite l'inclusion d'une charte de droits fondamentaux dans les traités.

Au volet "débat public", une grande majorité se déclare peu intéressée à assister à des débats publics sur le développement de l'Union.

Quant aux thèmes jugés importants, l'Europe politique et son élargissement arrivent en tête, suivis des domaines de l'emploi, de la sécurité, de la justice et de la défense. L'environnement, les droits de l'homme et l'immigration arrivent en dernières positions.

Selon Mme Polfer, l'enquête a révélé que l'attitude des citoyens luxembourgeois face à l'Europe est plus favorable qu'initialement supposé. Au dire de la ministre des Affaires étrangères, les Luxembourgeois sont parfaitement conscients que, sans l'Europe, la paix et la prospérité ne sont pas garanties.

> Conseil européen de Laeken

14 - 15 décembre 2001

Les 14 et 15 décembre, les chefs d'État ou de gouvernement des Quinze se sont réunis à Laeken pour le Conseil européen. Le Luxembourg était représenté par M. Jean-Claude Juncker, Premier



M. Juncker, Mme Polfer en discussion avec le chancelier fédéral autrichien Wolfgang Schüssel et le Premier ministre grec Costas Simitis

ministre et Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. M. Henri Grethen, ministre de l'Économie, faisait également partie de la délégation luxembourgeoise.

Lors de ce Conseil, les Quinze ont finalement adopté la "Déclaration de Laeken". Ce texte s'interroge notamment sur les moyens à utiliser pour augmenter la cohérence de la politique étrangère européenne.

Valéry Giscard d'Estaing a été désigné président de la Convention. L'ancien président français sera assisté de deux vice-présidents, l'Italien Giuliano Amato et le Belge Jean-Luc Dehaene.

La Convention, organe consultatif de 105 membres, organisera un débat d'un an sur les réformes institutionnelles à entreprendre. À l'issue de ces travaux, il reviendra aux Quinze de se mettre d'accord sur l'adoption des

réformes lors d'une Conférence intergouvernementale.

L'Agence européenne de justice, Eurojust, débutera ses activités le 1er janvier 2002, provisoirement à La Haye et dès qu'elle sera complétée par un parquet et un procureur européens, elle ira s'installer au Luxembourg.

Le Conseil n'a pas encore fixé le siège de l'Autorité de sécurité alimentaire. Celui-ci sera donc provisoirement établi à Bruxelles.

Concernant la force européenne commune en Afghanistan, le Conseil a pris l'engagement de participer aux efforts de la communauté internationale et a encouragé le déploiement d'une force internationale.

Yasser Arafat et l'Autorité palestinienne devraient rester des partenaires avec lesquels il est possible de négocier et de traiter, a unanimement déclaré le Conseil

au sujet de la situation au Moyen-Orient.

Quant à l'élargissement, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a souligné qu'il faudrait à tout prix respecter le principe des mérites propres de chaque pays candidat.

Visite de travail de M. Philippe Busquin, commissaire européen de la Recherche

4 octobre 2001

C'est sur invitation de la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges, que M. Philippe Busquin, commissaire européen chargé de la Recherche, s'est rendu en visite à Luxembourg le 4 octobre 2001.

Cette visite s'inscrivait dans la perspective de la contribution

luxembourgeoise au futur Espace européen de la recherche, dont la création a été proposée par M. Busquin au début de l'année 2000, proposition entérinée ensuite par le Conseil européen de Lisbonne.

Le commissaire européen a eu l'occasion de s'informer sur place des progrès accomplis par le Grand-Duché de Luxembourg en matière de recherche et de développement technologiques. Il a en effet visité plusieurs laboratoires de centres de recherche publics: le laboratoire franco-luxembourgeois de recherche biomédicale du CRP-Santé, le Centre de recherche en environnement et biotechnologies, le Laboratoire d'analyse des matériaux du CRP - Gabriel-Lippmann, le Centre de ressources des technologies pour l'environnement et le Technoport du CRP - Henri-Tudor.

Ces centres peuvent se prévaloir d'une participation très active

aux programmes de recherche de l'Union européenne et, en particulier, aux activités relatives au cinquième programme-cadre européen de la recherche. Selon M. Busquin, ceux-ci ont montré leur capacité d'intégration dans les réseaux européens de collaboration scientifique. Le commissaire européen a tenu à souligner que l'Espace européen de la recherche, qui sera créé dans le cadre du programme pluriannuel 2002-2006, offrira aux institutions de recherche de nouvelles possibilités de coopération, notamment par le biais des réseaux d'excellence. M. Busquin a ajouté que la coopération entre programmes nationaux de recherche et de développement technologiques contribuera au renforcement de la compétitivité de l'économie européenne.

Conseil Affaires générales

8 octobre 2001

Les quinze ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne se sont réunis le 8 octobre 2001 au Kirchberg à Luxembourg. L'actualité, avec le début de la riposte américaine en Afghanistan, avait bouleversé l'ordre du jour du Conseil.

Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères a précisé à propos des frappes américaines et britanniques, que "cela n'a pas été une surprise. La riposte est en préparation depuis des semaines, et il était clair ces derniers jours qu'elle était imminente."



Mme Hennicot-Schoepges et M. Busquin informent la presse sur les sujets qu'ils ont abordés lors de leur entrevue



Mme Lydie Polfer discute avec M. Louis Michel, ministre belge des Affaires étrangères

0 5 4

La ministre a souligné qu'il ne s'agissait pas d'une guerre entre deux parties du monde. L'Union européenne se félicite d'ailleurs que de nombreux pays arabes participent à ce front, un "front large contre le terrorisme, dans lequel les Nations unies doivent jouer un rôle très important".

L'Union européenne consacre 316 millions d'euros supplémentaires à la population afghane. L'Union a mis en exergue le fait que l'action militaire ne devrait pas toucher la population, qui a déjà beaucoup souffert. La ministre des Affaires étrangères a tenu à souligner que "le Luxembourg avait prévu une aide humanitaire de 743.680 euros, le conseil de gouvernement du 28 septembre a ajouté 1.239.488 euros supplémentaires. [...] On ne peut pas décrire assez la misère de la population, première victime des talibans en Afghanistan. Sept millions de personnes sont au bord de la famine."

Mme Lydie Polfer a par ailleurs jugé "positifs" les propos du président américain George W.

Bush, en faveur de la création d'un État palestinien. En effet, d'après la ministre, "le terrorisme utilise la frustration de la population pour ses propres buts. Cela n'excuse pas les actes terroristes du 11 septembre, mais il faut être conscient du fait que le conflit au Proche-Orient a créé une frustration qui n'aide pas à organiser une coexistence pacifique dans la région." Afin de favoriser la reprise des négociations et d'éviter la désinformation entre les deux parties, l'Union européenne préconise un mécanisme impartial de surveillance sur place. L'Union européenne s'est également dite prête à accompagner un dialogue inter-ethnique en Afghanistan.

Le Conseil des ministres des Affaires étrangères a également adopté la liste des personnes et organisations dont les avoirs destinés à des fins terroristes devraient être gelés. À ce propos, la ministre des Affaires étrangères a souligné que le Luxembourg avait été un des premiers pays à réagir à cette liste et à l'avoir appliquée.

Autre volet de ce conseil: l'Avenir de l'Europe. Les ministres des Affaires étrangères des Quinze sont parvenus à un consensus sur l'établissement d'une Convention, à l'instar de celle qui avait été créée pour la rédaction de la Charte des droits fondamentaux. Cette Convention doit préparer l'architecture institutionnelle de l'Europe à vingt-sept États membres. Celle-ci devrait être lancée dès le premier semestre 2002 sous Présidence espagnole et durer un an. Une décision devrait être prise à ce sujet lors du sommet de Laeken en décembre 2001. La Convention sera composée d'un représentant du gouvernement et de deux parlementaires de chaque État membre, ainsi que de seize députés du Parlement européen et d'un membre de la Commission européenne.

Les treize pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne ne participeraient pas directement à ce processus de décision, ils bénéficieraient seulement d'un statut d'observateur actif, sans droit de vote.

M. Jean-Claude Juncker rencontre M. Pascal Lamy, commissaire européen responsable du Commerce

8 octobre 2001

Au cours d'un petit-déjeuner de travail, M. Jean-Claude Juncker s'est entretenu avec M. Pascal Lamy, membre de la Com-



Lors de leur petit-déjeuner de travail, M. Juncker et M. Lamy, commissaire européen, discutent de la libéralisation du commerce international

mission européenne chargé du Commerce.

Au centre des discussions figurait la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), conférence sur la libéralisation du commerce international qui devrait se dérouler du 9 au 13 novembre 2001 à Doha au Qatar.

Dans ce cadre, M. Juncker a souligné auprès de son interlocuteur qu'il était important de tenir compte des revendications formulées par les opposants à la mondialisation. Selon le Premier ministre luxembourgeois, l'Union européenne devrait mettre l'accent sur la protection de l'environnement et sur des clauses sociales minimales lors des négociations.

Parmi les autres sujets abordés lors de ce petit-déjeuner de travail figurait notamment la future adhésion de la Chine à l'OMC.

M. François Biltgen informe la presse sur les résultats du Conseil Emploi et Politiques sociales

8 octobre 2001

Le ministre en charge des Affaires sociales M. François Biltgen a présenté les résultats du Conseil Emploi et Politiques sociales lors d'une conférence de presse organisée le 8 octobre 2001 au Centre de conférences du Kirchberg.

Parmi les mesures présentées, il y avait notamment la création d'un statut juridique pour la société européenne, "La première proposition a été faite il y a trente et un ans", a expliqué le ministre.

La conjoncture économique internationale a également été abordée, "L'Europe a connu ces dernières années de bons résultats. La politique européenne pour l'emploi y a contribué", a tenu à souligner M. Biltgen. Les

efforts européens en faveur de cette politique devraient être poursuivis.

Lors du Conseil, le rapport conjoint portant sur l'année 2000 a été présenté. Le ministre Biltgen a mis en exergue le fait que le Luxembourg était numéro un en matière de croissance et de faible taux de chômage. Le rapport souligne l'importance d'une "politique de l'emploi préventive et active revue périodiquement en concertation avec les partenaires sociaux [...] et le développement d'une articulation nouvelle entre l'économie et le social. [...] La capacité des travailleurs est notamment accentuée sur les NTIC." Le rapport juge, en revanche, que les efforts en matière de formation continue méritent d'être précisés au niveau des "cibles quantifiées de l'investissement dans les ressources humaines". Le ministre a tenu à préciser que le temps partiel, la formation continue et le télétravail étaient en discussion.

C'est l'emploi des plus âgés qui pose le plus de problèmes, avec un taux d'emploi des 55-64 ans de 27,4% en 2000, loin de l'objectif des 50% fixé aux quinze États membres de l'Union européenne pour 2010. À ce propos, M. Biltgen a estimé qu'"il n'y a pas de solution simple", soulignant que cette question serait évoquée au printemps 2002 lors de la tripartite PAN.

Enfin, concernant les prestations chômage des frontaliers, la Présidence belge souhaiterait simplifier la situation en permettant à un travailleur frontalier de percevoir des indemnités dans

l'État membre où il occupait son dernier emploi. Pour le ministre, "c'est une solution de facilité, illogique et impossible à mettre en œuvre". Selon M. Biltgen, le gouvernement luxembourgeois estime que des collaborations, mêmes financières, pourraient être discutées.

M. Biltgen participe à la réunion des ministres européens chargés des Postes et Télécommunications

15 octobre 2001

M. François Biltgen, ministre délégué aux Communications, a participé le 15 octobre 2001 à Luxembourg à la réunion des ministres européens chargés des Postes et Télécommunications.

Les ministres européens ont approuvé un accord qui prévoit la libéralisation des services postaux des États membres de l'Union européenne. Cet accord, qui s'inspire du projet de compromis présenté par la Présidence belge prévoit, dans un premier temps, une libéralisation du marché pour le courrier de moins de 100 grammes au 1er janvier 2003. Le courrier de moins de 50 grammes devrait être libéralisé dans un second temps. La libéralisation totale du secteur devrait avoir lieu en 2009, à condition que le Conseil et le Parlement européen donnent leur accord. Actuellement, et depuis une directive de 1997, le service postal est ouvert à la concurrence uniquement pour les plis postaux de plus de 350 grammes.

Un rapport sur l'impact d'une ouverture totale à la concurrence devrait être élaboré entre-temps par la Commission européenne. La Présidence belge a en effet invité la Commission européenne à présenter en 2006 une étude prospective des conséquences de cette libéralisation sur le service universel de chaque État membre.

M. François Biltgen s'est félicité de cet accord car il offre une perspective et non pas un automatisme, a-t-il indiqué. L'accord du Luxembourg à ce compromis est intervenu grâce à la dérogation qui permet l'arrêt de la libéralisation si un pays se trouve en présence de caractéristiques spécifiques.

Conseil Justice et Affaires intérieures

16 octobre 2001

C'est en fin de journée, le 16 octobre 2001, après le Conseil conjoint Écofin/Justice et Affaires intérieures, que s'est tenu le Conseil extraordinaire des ministres de la Justice de l'Union européenne. Ce Conseil, convoqué par la Présidence belge afin de faire le point sur les mesures juridiques à prendre à la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001, s'est déroulé au Kirchberg à Luxembourg.

Les discussions ont porté sur le projet de la Commission européenne, évoqué lors du Conseil européen informel extraordinaire du 21 septembre 2001, à savoir le mandat d'arrêt européen. Ce sujet pose d'importants problèmes techniques,

voire des questions constitutionnelles aux États membres. Les chefs d'État ou de gouvernement avaient demandé aux ministres concernés de dégager un accord sur ses modalités pour leur réunion prévue les 6 et 7 décembre 2001.

La proposition de mandat d'arrêt européen, qui a pour objectif de remplacer l'actuelle procédure d'extradition jugée trop longue et trop complexe, par un système automatique concernerait toutes les infractions passibles de plus d'un an de prison. Cela supposerait donc la suppression de la règle de la double incrimination, qui impose que le délit visé soit punissable dans les deux pays concernés par la demande de mandat d'arrêt, ainsi que la suppression de la règle de non-extradition des ressortissants nationaux. Les ministres ont examiné plusieurs possibilités, tenant notamment compte du maintien ou non du principe de double incrimination.

Le Conseil a de plus examiné l'approche à adopter concernant les sanctions applicables aux infractions terroristes, ainsi que la question de la détermination de la compétence judiciaire des États membres.

Conseil Écofin

16 octobre 2001

M. Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget a participé au Conseil Écofin qui s'est tenu au Kirchberg à Luxembourg le 16 octobre 2001.



Échange de vues entre M. Luc Frieden et son homologue belge M. Didier Reynders

À l'ordre du jour figuraient notamment l'examen de la situation économique et le paquet fiscal.

Selon M. Didier Reynders, ministre belge des Finances et président de l'Eurogroupe (qui réunit les 12 pays de la zone euro), les économies européenne et américaine sont en bonne santé. Des signaux positifs peuvent en effet laisser espérer un rebond significatif en 2002, en cas de reprise américaine: inflation faible et sous contrôle, prix du pétrole raisonnables, baisses d'impôts destinées à soutenir la consommation, consolidations budgétaires déjà faites ou en train d'être réalisées.

Au-delà des déclarations rassurantes, il a été constaté que le ralentissement de la conjoncture après les attentats du 11 septembre aux États-Unis était plus prononcé. Le ministre belge des Finances a toutefois déclaré que

les réformes structurelles engagées dans la zone euro avaient été bien accueillies et que la mise en circulation de la monnaie unique devrait permettre de mieux résister aux chocs extérieurs. Le président de l'Eurogroupe souhaitait que les réformes fussent approfondies, notamment dans les services financiers et les décisions budgétaires. M. Reynders a évoqué le pacte de stabilité et de croissance ainsi que la nécessité de se tenir à l'objectif d'équilibre ou de surplus à moyen terme, qui permet de laisser jouer les stabilisateurs économiques. Concernant les pays déficitaires tels que la France, l'Allemagne et l'Italie, le président de l'Eurogroupe a déclaré que le retour à l'équilibre en 2004 était toujours d'actualité.

La Commission européenne prévoit une croissance de 1 ou 2% pour 2001 et 2002.

Concernant le paquet fiscal, le

Conseil a adopté une décision comportant un mandat de négociation donné à la Commission européenne avec les six pays tiers les plus importants en matière de fiscalité de l'épargne, à savoir les États-Unis d'Amérique, la Suisse, le Liechtenstein, Monaco, Andorre et Saint-Marin, visant à leur faire adopter des mesures équivalentes à celles qui seront appliquées dans l'Union européenne. M. Luc Frieden est satisfait de cette adoption "parce qu'elle confirme la décision prise à Feira de solliciter l'engagement des pays tiers, important pour la compétitivité de notre place financière, et parce que le Conseil sera représenté par son président à la table de négociations".

Conseil Transports

16 octobre 2001

Le ministre des Transports M. Henri Grethen a participé au Conseil Transports qui s'est déroulé le 16 octobre 2001 au Kirchberg à Luxembourg.

Les ministres des Transports de l'Union européenne ont accepté le programme en cinq points adopté par la Commission européenne qui permet notamment d'indemniser le préjudice économique subi par les compagnies aériennes après les attentats du 11 septembre aux États-Unis. La Commission européenne s'est en effet prononcée en faveur d'une indemnisation calculée sur les quatre jours qui ont suivi les attentats, tandis que certains États membres souhaitaient que l'aide économique aille plus loin.



M. Henri Grethen discute avec son homologue français M. Jean-Claude Gaysot

membres l'ont fait. Il faut maintenant retourner au marché."

La Commission européenne a proposé également un règlement européen sur la sûreté aérienne afin d'adapter toutes les règles de sûreté applicables dans l'Union européenne.

Par ailleurs, la création d'une agence européenne de la sécurité aérienne a été décidée lors de ce Conseil Transports.

Conseil Affaires générales

17 octobre 2001

Mme Lydie Polfer a participé le 17 octobre 2001 au Kirchberg à Luxembourg, au Conseil Affaires générales (CAG) qui a réuni les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne.

Le Conseil avait pour objectif de faire le point sur la lutte contre le terrorisme et de discuter de l'avenir de l'Afghanistan après le régime des talibans. Les Quinze ont tenu à manifester leur solidarité avec les États-Unis dans la riposte qu'ils ont engagée contre le régime des talibans. Mme Lydie Polfer a rappelé que l'Union européenne "confirme son soutien sans réserve à l'action entreprise dans le cadre de légitime défense". Le ministre français des Affaires étrangères Hubert Védrine a déclaré que, depuis les attentats, "On [les Quinze] n'a eu aucun désaccord de fond, ni sur l'analyse des attentats ni sur les réactions à avoir."

Mme Lydie Polfer a mis en

L'association des compagnies aériennes européennes, l'AEA, souhaite aussi que le préjudice subi jusqu'à la fin septembre, voire fin décembre soit pris en compte. C'est toutefois l'indemnisation jusqu'à quatre jours qui semblait s'imposer à l'issue des discussions. La commissaire européenne aux Transports, Mme Loyola de Palacio a souligné qu'"il n'y a qu'une petite minorité de pays" qui demandent une indemnisation des compagnies aériennes au-delà de ce que propose la Commission. Pour cette dernière, le plus important est la répartition des aides et non pas leur montant. La Commission européenne souhaite en effet éviter que des compagnies qui avaient déjà des difficultés avant le 11 septembre ne puissent se renflouer. Pour la commissaire aux Transports, il n'y a de place en Europe que pour "quatre ou cinq compagnies internationales ainsi qu'un ensemble de compagnies régionales", et il faut lais-

ser se poursuivre la restructuration du transport aérien qui s'annonçait avant les attentats du 11 septembre aux États-Unis. L'Union européenne juge inacceptable l'aide massive du gouvernement des États-Unis qui a décidé d'accorder une aide de 15 milliards de dollars au secteur aérien, car elle considère que cela fausse la concurrence. Le montant de l'aide européenne s'élève à 300 millions d'euros.

À l'issue du Conseil Transports, M. Grethen a souligné que "Le gouvernement luxembourgeois est opposé aux subventions aux compagnies. Dans les années 1990, onze milliards d'euros ont été distribués par des États membres sans que la situation de l'aviation européenne ne s'améliore." Le même jour, lors du Conseil Écofin M. Luc Frieden a déclaré que "L'État n'a pas pour fonction de se substituer aux assureurs. On l'a fait pendant un mois car les autres États



Les ministres des Affaires étrangères belge, luxembourgeois et grec en discussion avec Javier Solana, Haut Représentant de l'Union européenne pour la PESC

exergue l'action humanitaire en déclarant que "La situation pour la population afghane était déjà dramatique avant le 11 septembre. Elle s'est encore dégradée!" L'Union européenne s'est engagée à mobiliser une aide de 320 millions d'euros en faveur de l'Afghanistan. La participation luxembourgeoise à cette aide s'élève à 6,9 millions d'euros. Selon Mme Polfer, "Les moyens financiers sont disponibles, c'est la logistique permettant d'amener les secours sur le terrain qui pose le plus grand problème." De plus, la ministre des Affaires étrangères a signalé que, dans le cadre de l'aide débloquée par le Luxembourg, un projet visant à aider les femmes afghanes, en particulier les femmes enceintes et les enfants sera intégralement financé par le Luxembourg. La délégation luxembourgeoise a par ailleurs tenu à souligner qu'avant même les attentats, le Luxembourg avait déjà accordé 743.680 euros à la cause de la population afghane.

Concernant "l'après-talibans", le CAG a souligné que l'ONU devrait jouer un "rôle essentiel" dans l'élaboration d'un plan de paix destiné à doter l'Afghanistan d'un gouvernement stable, légitime et représentant les différentes ethnies du pays.

Conseil européen extraordinaire à Gand

19 octobre 2001

Le 19 octobre 2001, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, a représenté le Luxembourg à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement à Gand, en Belgique.

Les dirigeants européens y ont déclaré leur volonté de serrer les rangs face aux conséquences, notamment économiques, des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. La mise en circulation de l'euro ainsi que l'élar-

gissement de l'Europe ont été les autres grands dossiers abordés au cours de ce Conseil européen extraordinaire.

L'Union européenne a réaffirmé sa solidarité avec les États-Unis et sa coalition contre le terrorisme. Toutefois, les États membres ont tenu à souligner qu'ils n'en donnaient pas pour autant un blanc-seing aux États-Unis. Les partenaires européens ont ainsi exprimé dans la déclaration finale qu'ils "continueront à faire tout leur possible pour que le nombre de victimes innocentes reste le plus limité". "Nous demandons que tout soit fait pour épargner les civils. Le peuple afghan est une victime", a déclaré le Premier ministre luxembourgeois. Qualifiant les frappes américaines de légitimes, les Quinze ont soutenu la volonté d'éliminer Al-Qaïda, l'organisation terroriste d'Oussama Ben Laden.

Concernant "l'après-talibans", le Conseil s'est prononcé pour un gouvernement ayant une légitimité démocratique et représentative de la population", selon les termes du Premier ministre luxembourgeois M. Jean-Claude Juncker.

Les Quinze ont également insisté sur la nécessité de relancer le processus de paix au Proche-Orient.

Quant aux conséquences économiques des attentats du 11 septembre, l'Europe affiche un "optimisme prudent" selon la formule du Premier ministre belge et président en exercice du Conseil de l'Union européenne M. Guy Verhofstadt. Jean-Claude

Juncker, pour sa part, estime que "Les fondamentaux sont tels que l'on peut compter sur un redémarrage de l'économie."

Selon Romano Prodi, président de la Commission européenne, l'arrivée de l'euro est rassurante dans la mesure où elle aidera à faire face à l'impact économique des attentats qu'il estime d'ailleurs moindre en Europe qu'aux États-Unis. Les États membres ont déclaré qu'"Une nouvelle amélioration des perspectives concernant l'inflation et le maintien de la modération salariale fourniraient une marge de manœuvre pour la politique monétaire", tout en évitant de solliciter de la part de la Banque centrale européenne une baisse de ses taux.

Le Conseil européen informel s'est montré satisfait des préparations relatives à la mise en circulation de l'euro en janvier 2002.

Toujours selon le Conseil, les réformes d'impôts entamées par divers pays membres montreraient déjà des effets positifs. Le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a souligné que, par conséquent, des restrictions concernant les investissements publics planifiés ne seraient pas de mise. À long terme, une telle politique n'engendrerait que des effets contre-productifs.

Concernant l'avenir de l'Union européenne dans l'optique de son élargissement à l'Est, le président de la Commission européenne Romano Prodi a affirmé qu'il n'était pas question de le ralentir et que "les récents évé-

nements ont montré le besoin de plus, pas moins, d'Europe".

Conseil Environnement

29 octobre 2001

Outre les préparatifs pour le sommet international de Marrakech sur le changement climatique les 8 et 9 novembre, les ministres de l'Environnement des Quinze ont discuté de la proposition de la Commission européenne visant à mettre en place un système européen de traçabilité et d'étiquetage des organismes génétiquement modifiés (OGM).

À propos du premier point, M. Charles Goerens, ministre de l'Environnement a souligné lors d'une conférence de presse organisée à l'issue du Conseil, qu'il s'agit d'un sujet "qui préoccupe l'opinion internationale" et

dans lequel "l'Europe va jouer un rôle de leadership". "Il faudra veiller à ce que les décisions politiques prises à Bonn ne soient pas diluées à Marrakech", a ajouté M. Eugène Berger, secrétaire d'État à l'Environnement, également présent lors de la conférence de presse.

Concernant les OGM, un débat public sur la proposition de la Commission relative à la traçabilité et à l'étiquetage de ces organismes a été organisé. Il convient de signaler que la Commission souhaite lever le moratoire qui est observé depuis trois ans en matière d'autorisation de nouveaux OGM.

Or, MM. Berger et Goerens ont tenu à signaler qu'à l'instar de la France, de l'Autriche, de la Grèce et du Danemark, le Luxembourg n'envisageait pas de mener de discussion sur la levée du moratoire tant que le

0 6 0



M. Eugène Berger et Mme Magda Aelvoet, ministre belge de l'Environnement, échantent leurs vues avant le début du Conseil

système d'étiquetage et de traçabilité n'était pas au point.

Enfin, M. Goerens a évoqué les indicateurs qui devraient à l'avenir permettre d'évaluer le développement durable. Le ministre luxembourgeois de l'Environnement estime que ces indicateurs pourraient être adoptés lors du sommet de Barcelone en juin 2002. Il a par ailleurs souligné le fait que le nombre de ces indicateurs devrait être limité et qu'ils devraient avoir un caractère évolutif.

Conseil Recherche et entrevue entre Mme Hennicot-Schoepges et M. François-Xavier de Donnée, président en exercice du Conseil

30 octobre 2001

Le 30 octobre 2001, Mme Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a participé au Conseil des ministres européens de la Recherche au Centre de conférences à Luxembourg-Kirchberg.

L'objectif de cette réunion était d'établir une orientation générale commune du Conseil par rapport à la proposition de la Commission relative au programme-cadre pluriannuel 2002-2006 de l'Union européenne pour des actions de recherche et de développement technologiques. Cet accord politique et les éléments supplémentaires apportés par l'avis du Parlement européen permettront aux ministres d'adopter une posi-



En vue du Conseil des ministres européens de la Recherche, Mme Hennicot-Schoepges reçoit M. François-Xavier de Donnée, ministre-président de la Région Bruxelles-capitale

tion commune du Conseil à l'occasion d'une prochaine réunion prévue en décembre. Cette décision jettera ainsi les bases pour le lancement du nouveau programme-cadre en l'an 2002.

En outre, les ministres ont assisté à une présentation, par le commissaire Philippe Busquin, de deux communications de la Commission portant, d'une part, sur la dimension régionale de l'Espace européen de la recherche et, d'autre part, sur le plan d'action de la Communauté européenne concernant l'initiative GMES (Global Monitoring for Environment and Security). Cette initiative a pour objectif de coordonner les moyens spatiaux européens d'étude et de surveillance de l'environnement pour étudier le changement global du climat de la planète, la pression environnementale et les catastrophes naturelles, ainsi que d'en réduire les effets néfastes.

En vue de cette importante réunion ministérielle, Mme Erna

Hennicot-Schoepges avait reçu pour une entrevue M. François-Xavier de Donnée, ministre-président de la Région bruxelloise et président en exercice du Conseil des ministres de la Recherche le 29 octobre.

Lors de cette entrevue, qui a permis de dégager une large convergence entre la position de la délégation luxembourgeoise et les propositions de la Présidence, Mme Hennicot a félicité la Présidence belge des progrès accomplis en la matière et a assuré M. de Donnée de son soutien dans ses efforts visant à obtenir une position commune du Conseil sur le futur programme-cadre européen de la recherche pour la fin de l'année.

Conseil Culture et Audiovisuel

5 novembre 2001

Mme Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de

L'Enseignement supérieur et de la Recherche a participé au Conseil des ministres de la Culture et de l'Audiovisuel de l'Union européenne qui s'est tenu à Bruxelles.

Dans le domaine de l'audiovisuel, la Commission européenne a présenté deux communications concernant:

- une série d'actions futures destinées à promouvoir le développement de l'industrie cinématographique et à faciliter la circulation des oeuvres européennes,
- l'application des règles relatives aux aides d'État aux services publics de radiodiffusion.

0 6 2

Mme Hennicot-Schoepges a tout particulièrement souligné l'importance de la clarification fournie par la Commission européenne relative aux aides au secteur cinématographique. En effet, ces nouvelles directives devraient apporter définitivement une sécurité juridique au secteur de la production audiovisuelle.

Les ministres de la Culture et de l'Audiovisuel ont par ailleurs adopté une résolution qui devrait permettre de donner un nouvel élan à l'audiovisuel.

Dans le domaine de la culture, les débats ont porté notamment sur le dialogue interculturel mondial dans le contexte des attentats terroristes du 11 septembre.

Les ministres ont débattu sur la place de la culture dans la construction européenne. Le Conseil a ainsi adopté une réso-

lution visant à approfondir la coopération culturelle européenne.

Mme Hennicot-Schoepges a signalé que "la culture a également un grand rôle à jouer dans toutes nos politiques de coopération et d'aide au développement. Les extrémismes et les fondamentalismes, tout comme les phénomènes d'exclusion ne peuvent être vaincus que par les développements économiques, par le combat contre la faim dans le monde et contre l'analphabétisme et par l'action culturelle."

Conseil Écofin

6 novembre 2001

Le Premier ministre et ministre des Finances, Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Économie Henri Grethen ont représenté le gouvernement luxembourgeois au Conseil Écofin à Bruxelles, le 6 novembre 2001.

Le Conseil a adopté un rapport du Comité de politique économique (CEP) sur les défis budgétaires que pose le vieillissement de la population, notamment en ce qui concerne l'impact sur les dépenses publiques en matière de retraites, de soins de santé et de soins aux personnes âgées ainsi que les indicateurs possibles de la viabilité à long terme des finances publiques.

Le Conseil Écofin a également pris acte d'un rapport du CEP et des travaux du Comité économique et financier (CEF) sur les méthodes d'évaluation des écarts de production (*output*

gap), c'est-à-dire les méthodes de calcul de l'écart qui se présente entre la production potentielle et la production effective. Les ministres ont approuvé l'intention d'appliquer la nouvelle approche à l'évaluation des écarts de production pour l'analyse par la Commission européenne des programmes de stabilité et de convergence à partir de l'exercice 2002 - 2003. L'avantage de cette nouvelle méthode est qu'elle devrait permettre une évaluation plus approfondie des perspectives économiques à moyen terme en vue de mieux définir des politiques appropriées visant à maintenir des situations budgétaires proches de l'équilibre ou excédentaires.

Le Conseil a entendu une communication de la Commission sur un examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Plan d'action sur le capital d'investissement adopté par le Conseil européen de Cardiff en juin 1998.

Le Conseil a également entendu une présentation de la Commission sur une communication sur les entreprises, intitulée *Vers un marché intérieur sans entraves fiscales*. Dans ce document volumineux, la Commission propose, entre autres, une harmonisation des assiettes d'imposition des entreprises tandis que les taux d'imposition resteraient dans les compétences exclusives des États membres. Le texte sera soumis à l'analyse du Coreper et du groupe des questions fiscales.

D'autres sujets étaient inscrits à l'ordre du jour:

- obligations statistiques dans le cadre de l'Union économique et monétaire;
- suivi de la recommandation du 12 février 2001 concernant l'Irlande dans le cadre de la procédure d'examen des politiques économiques et budgétaires des États membres;
- fiscalité des produits audiovisuels et musicaux.

Les ministres des Finances des pays participant à l'euro s'étaient déjà retrouvés la veille pour une réunion de l'Eurogroupe.

Conseil Écofin

4 décembre 2001

Le 4 décembre 2001, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et ministre des Finances et M. Henri Grethen, ministre de l'Économie, ont participé au Conseil Écofin à Bruxelles.

Le sujet principal à l'ordre du jour de cette réunion était la poursuite des discussions sur l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne, découlant de la proposition de directive y afférente de la Commission européenne.

Dans ce dossier, le Luxembourg a une fois de plus fait valoir son engagement à parvenir à un accord si les conditions étaient réunies, à savoir que les territoires dépendants et associés de certains pays membres de l'Union européenne adoptent les mêmes mesures en matière de fiscalité de l'épargne et que

des États tiers, tels la Suisse, les États-Unis d'Amérique, le Liechtenstein, Monaco ou encore Andorre adoptent des mesures équivalentes à celles définies par l'accord de Feira de juin 1999. Or, pour le Luxembourg, il est clair que ces pays tiers devraient donner leur accord à l'application du même système d'échange d'informations entre autorités fiscales nationales sur les revenus du capital des non-résidents que les États membres de l'Union européenne et ceci, dans le souci de préserver la compétitivité des places financières à l'intérieur de l'Union européenne. La délégation luxembourgeoise avait d'ailleurs fait acter cette position dans une déclaration unilatérale annexée aux accords de Feira.

En attendant les résultats des négociations menées par la Commission européenne avec les pays tiers, d'autres questions, notamment en relation avec l'adoption de l'échange d'informations dans les territoires dépendants et associés, n'ont pas encore trouvé de réponse. Par ailleurs, des travaux importants sont encore en cours au niveau de la fiscalité des entreprises qui, avec la fiscalité de l'épargne, constitue la pierre angulaire du paquet fiscal, tel qu'il a été défini le 1er décembre 1997, sous Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

Les questions de fiscalité seront à nouveau à l'ordre du jour d'un Conseil Écofin qui se tiendra le 13 décembre 2001 à Bruxelles.

D'autres sujets que les ministres ont abordé concernaient:

- les services financiers,
- le rapport annuel de la Cour des comptes pour l'exercice 2000,
- les aspects financiers du système de satellites *Galileo*,
- la situation économique dans le secteur de l'aviation.

Les ministres des Finances et de l'Économie des pays membres de l'Union européenne ont également rencontré leurs homologues des pays candidats à l'adhésion, ceci dans le cadre de consultations régulières entre membres et candidats.

Tournée des capitales de M. Guy Verhofstadt

5 décembre 2001

C'est dans le cadre de sa tournée des capitales que le président en exercice du Conseil de l'Union européenne Guy Verhofstadt s'est rendu le 5 décembre à Luxembourg. Il a été reçu au château de Senningen par M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères.

"Nous avons eu un large échange au sujet de différents éléments en vue du sommet de Laeken", a noté le Premier ministre luxembourgeois lors de la conférence de presse. En effet, cette rencontre bilatérale a permis à M.



M. Guy Verhofstadt, président en exercice du Conseil de l'Union européenne, est reçu par M. Jean-Claude Juncker au château de Senningen

Cette rencontre bilatérale a été suivie d'un sommet Benelux, qui a préparé la réunion au sommet entre le Benelux et le groupe de Visegrad (Hongrie, Slovaquie, Tchéquie et Pologne). Cette réunion au sommet s'est déroulée au cours de l'après-midi du 5 décembre 2001 au Centre de conférences du Kirchberg.

Conseil Écofin

13 décembre 2001

Verhofstadt de présenter à son homologue luxembourgeois le projet de la *Déclaration de Laeken*, en avant-goût du Conseil de Laeken des 14 et 15 décembre 2001.

Le Premier ministre belge a d'abord remercié M. Juncker pour le soutien du Luxembourg lors de la Présidence belge. Il a ensuite présenté les points qui seront à l'ordre du jour à Laeken. L'évaluation de la situation internationale et plus particulièrement celle de l'Afghanistan et du Proche-Orient figureront au programme.

Concernant la politique de sécurité et de défense européenne, M. Verhofstadt a noté que celle-ci pourrait être rendue opérationnelle, à la suite de l'accord qu'il avait trouvé avec les autorités turques le 27 septembre 2001 à Ankara.

Le suivi du sommet de Tampere, l'élargissement de l'Union ainsi que la préparation du sommet de Barcelone figurent également au programme de la Présidence belge.

En ce qui concerne la déclaration de Laeken sur l'avenir de l'Europe, M. Juncker a déjà manifesté le soutien du Luxembourg à ce document de travail. La déclaration contient une analyse des forces et faiblesses de l'UE. Le Premier ministre luxembourgeois a affirmé qu'il ne s'agissait pas de suivre le jeu des eurosceptiques, mais uniquement d'identifier les problèmes et de ne pas les nier.

Autre sujet qui devait être abordé à Laeken: la décision du siège de différents organismes européens, comme par exemple Eurojust. "Le traité dit clairement que le siège de chaque élément juridictionnel, donc aussi celui de Eurojust, doit trouver sa place à Luxembourg", notait M. Juncker. La question ne se poserait donc pas, puisque les réponses se trouvaient déjà dans le traité.

En fin de compte, le Premier ministre luxembourgeois s'est montré très satisfait du texte belge et a exprimé le souhait que ce texte ne subisse pas de modifications.

Le 13 décembre 2001, les ministres de l'Economie et des Finances des États membres de l'Union européenne se sont réunis à Bruxelles pour une session supplémentaire du Conseil Écofin.

Le Luxembourg y était représenté par le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden et le ministre de l'Économie Henri Grethen.

À l'ordre du jour figurait la suite des discussions sur l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne.

M. Grethen a précisé qu' "On a accepté une solution à Feira. En novembre, on s'est mis d'accord sur le contenu substantiel de la directive. Nous voulons maintenant la transposition de ce que nous avons accepté à ce moment-là, et pas des interprétations nouvelles par rapport à ce que nous avons convenu. Et Laeken n'y changera rien."

Les Quinze ont finalement adopté un projet de directive qui regroupe l'ensemble des dispositions sur la fiscalité de l'épargne



MM. Grethen et Frieden en discussion avec le ministre autrichien des Finances Karl-Heinz Grasser

pour les besoins de négociations avec les pays tiers. La décision finale sur la directive interviendra à la fin 2002.

Selon les termes du projet, lorsque les États membres auront évalué les assurances prévues dans les conclusions de Feira en ce qui concerne les mesures équivalentes dans les pays tiers et les mêmes mesures dans les territoires dépendants ou associés, le Conseil, statuant à l'unanimité, arrêtera sur la base d'un rapport présentant le résultat de ces négociations, le texte final de la directive au plus tard le 31 décembre 2002.

Le rapport devra évaluer si les pays tiers ont prévu d'appliquer les mêmes mesures que celles fixées par les Quinze dans la directive.

"Nous avons maintenu notre position, nous ne donnerons notre accord que si les pays tiers font comme nous", a expliqué M. Frieden, "Le contenu du

texte de la directive et son adoption seront décidés après les négociations avec les pays tiers. C'est un texte de négociation, ni plus ni moins."

"Certains voulaient balayer les accords conclus l'an dernier à Feira et obliger tout le monde à lever son secret bancaire. Avec l'Autriche, nous avons clairement dit non", concluait le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden.

> Autres conseils et réunions UE

- M. Fernand Boden participe à la 13e rencontre des ministres du Logement de l'Union européenne - 1er - 2 octobre 2001
- M. Charles Goerens participe à la réunion informelle des ministres de la Défense de l'Union européenne - 11 - 12 octobre 2001

- Conseil Agriculture à Luxembourg - 23 octobre 2001
- Conseil Affaires générales à Luxembourg - 29 - 30 octobre 2001
- Mme Lydie Polfer à la conférence Euromed à Bruxelles - 5 - 6 novembre 2001
- Mme Erna Hennicot-Schoepges participe à la table-ronde ministérielle "Genre et Recherche" - 9 novembre 2001
- Mme Erna Hennicot-Schoepges assiste au Conseil de l'Agence spatiale européenne au niveau ministériel - 14 - 15 novembre 2001
- Mme Polfer, MM. Goerens et Wolter participent au Conseil Affaires générales à Bruxelles - 19 novembre 2001
- M. Fernand Boden au Conseil Agriculture - 20 novembre 2001
- Mme Anne Brasseur assiste au Conseil Éducation/Jeunesse - 29 novembre 2001
- Réunion informelle des ministres de la Culture de l'UE - 4 décembre 2001
- M. Luc Frieden au Conseil des ministres de la Justice de l'UE - 6 décembre 2001
- Mme Lydie Polfer au Conseil Affaires générales à Bruxelles - 10 - 12 décembre 2001
- MM. Goerens et Berger au Conseil des ministres de l'Environnement à Bruxelles - 12 décembre 2001

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



PHOTO > ministère de l'Environnement

À Marrakech, M. Eugène Berger plaide en faveur d'une ratification rapide du protocole de Kyoto

> **M. Eugène Berger
à la Conférence
sur les changements
climatiques
à Marrakech**
6 - 9 novembre 2001

Du 6 au 9 novembre 2001, M. Eugène Berger, secrétaire d'État à l'Environnement s'est rendu à Marrakech au Maroc afin de participer au segment ministériel de la 7e Conférence des parties de la Convention sur les changements climatiques.

L'objectif de cette conférence était de traduire par des textes juridiquement contraignants les accords politiques relatifs au protocole de Kyoto, trouvés en juin 2001 à Bonn.

Grâce notamment à l'engagement des représentants de l'Union européenne, cette conférence s'est soldée par un succès. En effet, après quatre années de négociations, les représentants de plus de 160 États ont pu parvenir à un compromis qui a ouvert la voie à la

ratification du protocole de Kyoto portant sur la réduction des gaz à effet de serre. En ratifiant ce protocole, les États signataires se sont engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 5,2% jusqu'en 2012 afin d'atteindre ainsi un niveau d'émission inférieur à celui de 1990. Le compromis de Marrakech prévoit également des sanctions en cas de non-respect des objectifs fixés.

Les États-Unis, qui ont participé à la conférence en tant qu'observateurs, ont maintenu la position de refus annoncée en mars 2001 par le président Bush. D'autres États, comme l'Australie, le Canada, le Japon et la Russie qui étaient réticents au départ, ont finalement accepté le compromis.

À Marrakech, M. Eugène Berger a tenu à préciser dans son discours que le Parlement luxembourgeois avait déjà ratifié le protocole de Kyoto et que le Luxembourg comptait dépasser les objectifs fixés par le protocole en réduisant ses émissions de 28%.

À la même occasion, M. Berger a plaidé en faveur des énergies renouvelables qui devraient jouer un rôle plus important à l'avenir. "Ces technologies représentent en même temps de nouvelles opportunités pour le monde économique qui devrait comprendre que le protocole de Kyoto ne représente pas seulement une charge mais aussi une grande chance", a-t-il conclu.

> **Mme Lydie Polfer
à la 56e Assemblée
générale des
Nations unies
à New York**
10 - 12 novembre 2001

La 56e Assemblée générale des Nations unies s'est tenue du 10 au 12 novembre 2001. Le Luxembourg y a été représenté par son ministre des Affaires étrangères Mme Lydie Polfer.

Les travaux étaient largement placés sous le signe de la lutte contre le terrorisme. En marge de l'assemblée ont eu lieu une série de rencontres bilatérales au cours desquelles le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré ses homologues du Cap-Vert, de Croatie, d'Inde, d'Iran, de Mongolie, de Roumanie, d'Ukraine, d'Albanie, d'Andorre et d'Égypte ainsi que le président de l'assemblée et le secrétaire général des Nations unies Kofi Annan.

Des consultations des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne avec leurs homologues russe et américain Igor Ivanov et Colin Powell figuraient également au programme.



Mme Lydie Polfer en compagnie de son homologue américain M. Colin Powell

PHOTO > M A E

gères et du Commerce extérieur a également profité de sa présence à New York pour prononcer un discours devant la *Luxembourg American Chamber of Commerce*. Le but de cette intervention était de dresser le tableau des performances économiques du Luxembourg au cours de l'année écoulée et de présenter le climat économique et les perspectives du Grand-Duché.

> 6e sommet de la Grande Région à Mondorf-les-Bains 12 novembre 2001

Le 6e sommet de la Grande Région s'est tenu le 12 novembre 2001 à Mondorf-les-Bains.

Sur invitation du Premier ministre Jean-Claude Juncker, les chefs des gouvernements régionaux de la Région wallonne Jean-Claude Van Cauwenberghe, de Rhénanie-Palatinat Kurt Beck, de la Sarre Peter Müller, de la Communauté germanophone de Belgique Karl-Heinz Lambertz, de Lorraine Bernadette Malgorn - préfet et Gérard Longuet - président du Conseil régional de Lorraine ainsi que les présidents des Conseil généraux de Meurthe-et-Moselle Michel Dinet, et de la Moselle, Philippe Leroy, se sont réunis à Mondorf-les-Bains pour débattre de points essentiels concernant l'avenir de cette Grande Région.

Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg fut, en outre, représenté par le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

□ ? □

Au cours de la rencontre entre les Quinze et M. Ivanov, les ministres ont abordé en détail le sujet de la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, à laquelle la Russie participe pleinement aux côtés de l'Europe et des États-Unis. Ils ont également discuté des relations entre les États-Unis et la Russie, à propos desquelles le ministre Ivanov s'est dit convaincu qu'une solution concernant le traité ABM pourrait être trouvée, ainsi que de la situation au Moyen-Orient.

Le 12 novembre en fin d'après-midi, Mme Polfer s'est adressée à l'Assemblée générale pour rappeler que les événements du 11 septembre constituaient une rupture des relations internationales. "Ce n'est pas seulement l'Amérique qui était visée à travers l'infâme attaque contre les tours du World Trade Center: c'est notre mode de vie dans une société ouverte, démocratique, tolérante et multiculturelle, auquel aspirent la grande majorité des pays et des peuples ici représentés, qui est insupportable aux terroristes."

La ministre a insisté sur le fait que l'on ne saurait parler d'un affrontement entre civilisations, d'un combat entre le Nord et le Sud, entre chrétienté et islam. Toutefois, Mme Polfer a admis que "nos sociétés ne se connaissent pas encore suffisamment, faute d'une communication adéquate".

En ce qui concerne l'avenir de l'Afghanistan, la ministre a estimé qu'il fallait "œuvrer sous l'égide des Nations unies en vue de favoriser l'émergence d'un gouvernement stable, légitime et représentatif de l'ensemble de la population afghane."

Mme Polfer a également abordé la problématique du Proche-Orient. Selon la ministre, "l'UE est disposée, en coopération avec les États-Unis et les États arabes de la région, à encadrer le processus et à assister les parties en vue de faciliter leur nécessaire réconciliation."

(voir discours page 181)

La ministre des Affaires étran-



Photo de famille prise lors du 6e sommet de la Grande Région : 1er rang, de la gauche vers la droite : Jean-Claude Van Cauwenberghe (ministre-président de la Région wallonne), Kurt Beck (ministre-président du Land de Rhénanie-Palatinat), Jean-Claude Juncker (Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg), Peter Müller (ministre-président du Land de Sarre), Karl-Heinz Lambertz (ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique), Henri Grethen (ministre de l'Économie, ministre des Transports du Grand-Duché de Luxembourg); 2e rang, de la gauche vers la droite : Bernadette Malgorn (préfet de la Région Lorraine), Michel Dinet (président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle), Gérard Longuet (président du Conseil régional de Lorraine), Philippe Leroy (président du Conseil général de la Moselle)

Erna Hennicot-Schoepges, le ministre de l'Économie et ministre des Transports Henri Grethen et le ministre de l'Intérieur Michel Wolter.

Concernant le thème principal de la présidence luxembourgeoise de la Grande Région *La promotion d'une culture entrepreneuriale et d'une politique concertée des PME dans la Grande Région*, les participants au sommet ont souligné l'importance d'encourager et d'accompagner les activités de ce secteur, prometteur au niveau de la création d'emplois et particulièrement représentatif des perspectives économiques dans la région.

Pour arriver à ces fins, les participants au sommet ont retenu les objectifs suivants:

1. Soutien et renforcement de

structures interrégionales existantes et/ ou création d'une structure permanente dotée de ressources humaines et financières;

2. Création d'un portail et d'une plate-forme Internet *Entrepreneurs & PME dans la Grande Région*;

3. Promotion de l'esprit d'entreprise par des campagnes interrégionales de sensibilisation;

4. Mise en place de formations continues en matière d'entrepreneurship pour les dirigeants et les chefs d'entreprise;

5. Promotion de l'octroi d'"intelligent money" et facilitation de l'accès au capital;

6. Création d'un "filet de

recueil" en cas d'échec pour les créateurs / repreneurs d'une entreprise.

Concernant l'architecture de la Grande Région, les participants ont décidé d'approfondir leurs échanges, notamment en créant une présidence à responsabilité partagée dans le but de renforcer la participation de chaque partenaire aux travaux de toute présidence.

Au niveau parlementaire, les partenaires ont souhaité une concertation plus développée avec le Conseil parlementaire interrégional.

Les participants au sommet ont également demandé à ce que l'ensemble des composants de la coopération transfrontalière développent une concertation plus approfondie en amont des décisions au sein du Comité des régions de l'Union européenne.

Les participants au sommet ont convenu de se réunir de manière informelle en mars / avril 2002, sous présidence sarroise afin d'échanger leurs vues concernant le futur développement de l'Union européenne.

A été approuvé le *projet Culina* qui permettra aux instances de la Grande Région d'optimiser leurs efforts dans la lutte contre le chômage des jeunes. Le projet *Culina* donnera la possibilité à des jeunes chômeurs de la Grande Région de parfaire leur formation et d'acquérir de premières expériences. Une attention particulière sera accordée à l'apprentissage des langues.

Dans le cadre des activités de l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi, les participants au sommet ont décidé de créer un comité de pilotage interrégional permanent.

Mme Hennicot-Schoepges a informé les participants de l'évolution du dossier *La Grande Région, capitale européenne de la culture 2007*.

Au niveau des transports interrégionaux, les acteurs du sommet se sont mis d'accord sur une série de mesures devant permettre, à terme, de faire valoir l'énorme importance de ce secteur pour l'espace économique et social commun. Ainsi, des moyens financiers devront être mis à disposition afin de faciliter la réalisation coordonnée de projets interrégionaux, une harmonisation de la taille des moyens de transport ainsi que d'autres aménagements techniques. Des efforts devront être consentis notamment au niveau de la coordination des horaires de train et des tarifs pour les déplacements transfrontaliers.

À la suite de la proposition du Premier ministre Jean-Claude Juncker lors du 5e sommet de la Grande Région à Liège en 2000, d'élargir l'organisation pour *Luxembourg - capitale européenne de la Culture 2007* à toute la Grande Région, le sommet s'est mis d'accord pour inscrire cette manifestation dans un contexte européen en veillant à la cohérence culturelle entre tous les partenaires de la Grande Région.

D'autres points à l'ordre du jour concernaient la politique de

communication de la Grande Région. Sous présidence luxembourgeoise, des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine, notamment avec la création d'un logo et d'un portail Internet communs. Les citoyens disposent également d'un numéro vert interrégional grâce auquel ils pourront obtenir des informations pratiques sur les activités de la Grande Région. Le numéro installé dans la Maison de la Grande Région à Luxembourg, est accessible gratuitement à tous les habitants de la Grande Région.

Les dirigeants de la Grande Région se sont également mis d'accord sur une coordination concernant les menaces éventuelles d'attentats nucléaires, bactériologiques et chimiques.

Le sommet a décerné le Prix de la Grande Région aux lauréats suivants:

- 1er prix: First Tuesday. Portail Internet pour l'entrepreneuriat dans la Grande Région.
- 2e prix: Rotary Club d'Arlon pour son initiative annuelle Soirée des mini-entreprises et de l'esprit d'entreprise chez les jeunes de la Grande Région.
- 3e prix: Business Initiative 1, 2, 3 GO pour l'organisation d'un concours interrégional qui vise à promouvoir l'esprit d'entreprise et à stimuler l'innovation dans la Grande Région.

Le 7e sommet de la Grande Région se tiendra en mai / juin

2002 à Sarrebruck, sous présidence sarroise. Il sera placé sous le thème "Formation et Recherche".

> **M. Charles Goerens à la 4e conférence ministérielle de l'OMC à Doha**
13 novembre 2001

Du 9 au 13 novembre 2001, M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et ministre de l'Environnement, a représenté le Luxembourg à la quatrième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) à Doha, capitale du Qatar.

Doha constitue le premier rendez-vous depuis l'échec de la conférence de Seattle. Conformément aux accords de Marrakech instituant l'OMC, les États membres de l'organisation se réunissent au niveau ministériel au moins une fois tous les deux ans.

La conférence avait pour but de lancer un nouveau cycle multilatéral de négociations commerciales. Pour l'Union européenne, il s'agissait non seulement de poursuivre la libéralisation des échanges, mais également de prendre en considération les effets de cette libéralisation, notamment sur l'agriculture, l'environnement et les normes sociales et ceci, avec une attention accrue aux problèmes spécifiques des pays en développement.

Les ministres ont travaillé sur

base de trois textes qui leur ont été transmis par le président du Conseil général l'ambassadeur Stuart Harbinson et par le directeur général de l'OMC Mike Moore.

Il s'agit d'un projet de déclaration ministérielle avec un programme de travail pour les années à venir, d'un projet de décision sur la relation entre les droits de propriété intellectuelle et la santé publique et d'un projet de décision sur la mise en œuvre des accords de Marrakech, sujet d'une importance capitale pour les pays en développement. Même si ces trois textes ne recueillent pas l'assentiment des États membres de l'OMC, ils constituent, selon leurs auteurs, une "bonne base de négociation".

Ainsi, cette conférence a accordé aux pays pauvres la possibilité de recourir en cas de "crise de santé publique", c'est-à-dire pour les maladies telles que le sida, la tuberculose ou la malaria, à des médicaments génériques, moins chers que les produits brevetés.

Par ailleurs, l'Organisation mondiale du commerce a accueilli deux nouveaux membres : la Chine et le Taipei chinois.

À Doha, c'est Pascal Lamy, commissaire européen du Commerce qui a conduit les négociations au nom de l'Union européenne. Il a été assisté par le commissaire européen de l'Agriculture, Franz Fischler. Les deux commissaires ont travaillé sous la supervision des ministres européens qui ont siégé en conseil tout au long de la Conférence.

M. Luc Frieden participe à la 24e Conférence des ministres européens de la Justice organisée par le Conseil de l'Europe 4 - 5 octobre 2001

Le ministre de la Justice M. Luc Frieden a participé les 4 et 5 octobre 2001 à la 24e Conférence des ministres européens de la Justice organisée par le Conseil de l'Europe, à Moscou. La conférence a réuni les ministres de la Justice des États membres ou observateurs du Conseil de l'Europe, y compris le Canada, le Japon, le Saint-Siège, le Mexique et les États-Unis.

Les ministres ont examiné les mesures à prendre pour lutter contre le terrorisme international, suite aux attentats aux États-Unis du 11 septembre 2001, ainsi que les moyens d'exécuter les peines d'emprisonnement de longue durée.

Au sujet du terrorisme, les ministres de la Justice ont proposé, à l'issue de la conférence, un plan d'action pour combattre ce problème en adoptant les instruments internationaux existants, en élaborant de nouveaux instruments et en renforçant la coopération juridique dans ce domaine.

Après avoir condamné les attaques terroristes du 11 septembre, les ministres des États membres et les observateurs ont souligné l'urgence d'une coopération internationale et d'une approche multidisciplinaire du

problème du terrorisme, impliquant tous les aspects juridiques pertinents. Ils ont appelé le comité des ministres du Conseil de l'Europe à adopter différentes mesures afin d'aider les États à prévenir, détecter, poursuivre et punir les actes de terrorisme.

Les ministres de la Justice ont appelé les États membres et les observateurs du Conseil de l'Europe à adhérer, dès que possible, aux traités internationaux relatifs au terrorisme - en particulier à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme de 1999 - ainsi qu'au statut de la Cour pénale internationale. Ils les ont aussi invités à participer activement à l'élaboration du projet de Convention générale sur le terrorisme international des Nations unies.

Concernant l'exécution des décisions de justice et les conditions des peines d'emprisonnement de longue durée, les ministres ont insisté sur la nécessité d'améliorer l'exécution des décisions de justice en mettant l'accent sur l'enjeu capital que cela représente pour le développement d'un système judiciaire solide et respecté.

M. Charles Goerens participe au sommet des pays candidats à l'adhésion à l'OTAN à Sofia 5 octobre 2001

Le ministre de la Défense M. Charles Goerens a participé le 5 octobre 2001, à Sofia en

Bulgarie, au sommet des pays candidats à l'adhésion à l'OTAN. Les discussions ont porté sur le futur élargissement de l'OTAN et sur la contribution des nouvelles démocraties à la sécurité euro-atlantique.

Le secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson a souligné dans un discours prononcé lors de ce sommet que les événements survenus au cours des mois précédents avaient renforcé la logique d'élargissement de l'OTAN. Il a déclaré que les pays candidats avaient clairement démontré au cours des semaines écoulées qu'ils partageaient les mêmes valeurs et la même détermination à les défendre que les membres actuels de l'OTAN. Il a souligné que les neuf candidats avaient déjà apporté leur soutien militaire à des opérations de maintien de la paix en Bosnie et au Kosovo.

L'OTAN a élaboré un programme de travail afin d'aider les pays candidats à renforcer leurs capacités.

0 7 4

Mme Erna Hennicot-Schoepges assiste à la 31e session de la Conférence générale de l'Unesco à Paris

16 octobre 2001

Mme Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a assisté, le 16 octobre 2001, à la 31e session de la Conférence générale de l'Unesco à Paris. Dans son intervention, la



La délégation luxembourgeoise à la Conférence générale de l'Unesco

PHOTO > Ministère de la Culture

ministre luxembourgeoise a rappelé que le développement revêt une importance primordiale au moment même où la globalisation soulève souvent des questions sur les bienfaits qu'elle peut apporter à l'ensemble des populations. Elle a informé l'assemblée que le Luxembourg faisait partie des pays qui consacrent, depuis l'année 2000, au moins 0,7% de leur PIB à la coopération et au développement et que l'intention du gouvernement luxembourgeois était d'atteindre 1% d'ici 2005.

La ministre luxembourgeoise a ensuite souligné l'importance d'éliminer la pauvreté et l'extrême pauvreté. Mme Hennicot-Schoepges a aussi mis l'accent sur le dialogue entre les cultures. En tant que ministre de la Recherche, elle a mis en exergue l'action de l'Unesco dans le domaine des sciences naturelles et des sciences humaines.

En marge de la conférence, Mme Hennicot-Schoepges a eu un entretien avec M. Francesco Bandarin, directeur du Centre du

patrimoine mondial de l'Unesco, à qui elle a pu exposer le point de vue du gouvernement luxembourgeois concernant le projet de construction d'une Cité judiciaire sur le plateau du Saint-Esprit. M. Bandarin, qui a apprécié la démarche de la ministre luxembourgeoise, lui a demandé de présenter le projet de construction en décembre 2001 lors de la réunion du Comité du patrimoine de l'Unesco.

(voir discours page 173)

Mme Lydie Polfer à la 109e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg

7 - 8 novembre 2001

Les 7 et 8 novembre, Mme Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, a pris part à la 109e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, au Palais de l'Europe à Strasbourg.

À partir de cette 109e session, le Luxembourg assume la vice-présidence de ce Comité réunissant les ministres des Affaires étrangères des 43 États membres qui composent actuellement le Conseil de l'Europe avant de diriger les travaux de l'Organisation en tant que Présidence en exercice de mai à novembre 2002.

Dans le cadre de la coopération entre organisations dans la lutte contre le terrorisme, les ministres ont eu un échange de vues avec Lord Robertson, secrétaire général de l'Alliance atlantique, le 7 novembre au soir. Le lendemain, ils se sont entretenus avec les membres de l'Assemblée parlementaire sur les deux principaux sujets de la session. Lors de la réunion plénière, ils ont en premier lieu analysé la portée et l'efficacité des instruments juridiques dont dispose le Conseil de l'Europe pour combattre la menace terroriste. Ils ont convenu d'établir un groupe multi-

disciplinaire sur la lutte internationale contre le terrorisme, chargé d'affiner les mécanismes existants et de faciliter la convergence et la cohérence des travaux réalisés dans différentes organisations compétentes en la matière.

Les ministres ont par ailleurs analysé le fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme et débattu des problèmes auxquels elle doit faire face. Afin de garantir l'efficacité à terme de la Convention et de la Cour, ils ont chargé leurs représentants permanents d'élaborer le cadre d'une réforme qui devrait permettre au système en place de remplir pleinement son rôle à l'avenir, dans une Europe élargie.

Dans son intervention, Mme Polfer a insisté sur la nécessité que, dans la lutte contre le terrorisme, la protection des droits de l'homme, la démocratie et l'État

de droit soient dûment pris en compte. Elle a été de ceux qui ont préconisé le dialogue multiculturel et inter-religieux en vue d'éviter les amalgames faciles, les simplifications à outrance et les stéréotypes blessants.

S'agissant de la Cour européenne des droits de l'homme, Mme Polfer a, entre autres, relevé la responsabilité collective et individuelle des États membres dans l'application de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle a estimé que la cour de Strasbourg ne pouvait pallier les carences des systèmes juridiques nationaux et que toute véritable réforme du système actuel devait impérativement s'accompagner de réformes appropriées au sein des États membres.

Avant la clôture de la session formelle, les ministres ont approuvé deux nouveaux textes, à savoir la Convention sur la criminalité dans le cyberspace et le Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine sur la transplantation d'organes et de tissus d'origine humaine.

(voir discours page 179)

M. Charles Goerens rencontre les chefs des agences des Nations unies à Genève

26 novembre 2001

Le 26 novembre 2001, M. Charles Goerens a effectué sa visite annuelle auprès des organisations internationales gene-



Mme Polfer, entourée de M. Gérard Philipps, ambassadeur et représentant permanent du Luxembourg, de M. Ernst Walch, ministre des Affaires étrangères du Liechtenstein et président sortant du Comité des ministres ainsi que de Lord Russell-Johnston, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

PHOTO > MAE

voies qui sont les principaux partenaires de la coopération luxembourgeoise.

Le programme a commencé au Comité international de la Croix Rouge (CICR) où le ministre a rencontré le président Jakob Kellenberger. De retour de Kaboul, M. Kellenberger a présenté au ministre les priorités du CICR, à savoir l'aide humanitaire, la remise en état des systèmes de santé destinés aux femmes, la reconstruction sur la base de l'humanitaire et du développement, sans oublier le respect des droits de l'homme, notamment dans le domaine du traitement réservé aux prisonniers de guerre. Pour le président du CICR, une réponse rapide à l'ensemble de ces priorités sera décisive pour l'évolution future de l'Afghanistan.

Le Haut Commissaire des Nations unies aux Réfugiés (HCR), Ruud Lubbers s'est prononcé pour une implication croissante du HCR dans l'aide au retour et à la réinstallation des populations qui ont fui l'Afghanistan.

Le ministre Goerens a exploré avec Peter Piot, sous-secrétaire général de l'ONU, directeur exécutif d'Onusida, les synergies possibles entre le projet européen de solidarité thérapeutique hospitalière - projet initié par Bernard Kouchner et auquel participent deux hôpitaux luxembourgeois - et le Fonds spécial pour combattre les trois maladies majeures que sont le sida, la tuberculose et la malaria.

Le docteur Gro Harlem Brundtland, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé

(OMS) qui mène actuellement une campagne active contre le tabac, s'est également préoccupé de l'impact sur la santé publique d'autres phénomènes de société tels que les téléphones portables.

La journée s'est terminée au Bureau international du travail. C'est là que le ministre Goerens a été reçu par le directeur général Juan Somavia qui a exposé ses idées pour relancer le débat sur les normes sociales. Pour lui, ces dernières doivent être promues, notamment à travers la déclaration du BIT sur les droits fondamentaux du travail.

Mme Lydie Polfer participe aux réunions d'automne de l'OTAN à Bruxelles 6 - 7 décembre 2001

Les sessions ministérielles d'au-

tomne de l'OTAN se sont tenues au siège de l'organisation les 6 et 7 décembre dans un contexte dominé par les questions relatives au terrorisme et par les discussions sur l'avenir de la relation OTAN/Russie.

La réunion ministérielle entre le Conseil de l'OTAN et le Conseil Affaires générales, réunissant 23 pays au total, a permis de poursuivre les contacts entre les deux organisations. Ces derniers avaient déjà pris une dimension concrète dans le cadre de la coopération entre secrétaires généraux pour les opérations dans les Balkans.

Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont également jeté les bases d'une nouvelle relation avec la Russie en décidant de lancer des négociations pour créer un nouveau conseil OTAN-Russie, chargé d'identifier et d'exploiter des possibilités d'actions et de



Mme Polfer et M. Powell lors de la réunion au siège de l'OTAN

PHOTO > MAE

coopération communes, notamment dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, la gestion des crises, la non-prolifération ou encore la maîtrise des armements.

Intervenant au cours de la session ministérielle du Conseil de l'Alliance, Mme Lydie Polfer a souligné que la réaction aux événements du 11 septembre était empreinte de détermination, de lucidité et de solidarité. "Détermination dans notre volonté de poursuivre et d'arrêter les responsables des attentats du 11 septembre par la mise en place des instruments nécessaires aussi bien au niveau de l'UE que de l'OTAN. Lucidité dans le constat que seul le renforcement de la coopération internationale est capable d'apporter une réponse cohérente et efficace au terrorisme."

Dans ce contexte, Lydie Polfer a tenu à rendre hommage à Colin Powell: "Son esprit méthodologique, son sens de la mesure et sa sagesse sont pour beaucoup dans le succès de la mise en place de la coalition internationale contre le terrorisme."

Par ailleurs, Mme Polfer a estimé qu'il conviendrait de revoir les priorités en matière de non-prolifération et d'adaptation des capacités militaires pour faire face aux menaces armées émanant des réseaux terroristes. Il importerait également de mieux protéger les populations civiles contre tout type de menace, y compris celles provenant d'armes biologiques ou chimiques. Elle a également précisé qu'il conviendrait de

renforcer le dialogue sur le terrorisme avec tous les partenaires de l'OTAN.

Mme Polfer a également tenu à rappeler que la riposte au terrorisme devait nécessairement dépasser le cadre de l'action militaire: "Notre combat a de nombreuses dimensions et si nous voulons mettre un terme aux extrémistes et fondamentalistes de tous bords, nous devons lutter en commun contre le désespoir de certaines populations puisque l'absence de droits politiques et la pauvreté constituent un terreau qui nourrit les extrémismes."

Mme Marie-Josée Jacobs participe au 2e Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales à Yokohama

17 - 20 décembre 2001

L'exploitation sexuelle à des fins commerciales ce sont des millions d'enfants et de jeunes de moins de 18 ans vendus et achetés, obligés à se prostituer, utilisés à des fins pornographiques, déportés dans des pays étrangers, infectés du virus du sida et - dans le pire des cas - mutilés et tués. Si le nombre réel des malheureuses victimes reste inconnu, on estime à 3.000 le nombre quotidien de victimes nouvelles.

Cinq ans après le premier sommet mondial de Stockholm, le

gouvernement japonais, ECPAT et UNICEF ont organisé à Yokohama le 2e Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales. Le 17 décembre 2001, les organisateurs ont pu accueillir plus de 3.300 participants issus de 138 gouvernements, d'organisations inter-gouvernementales et d'ONG engagées dans la lutte contre l'exploitation sexuelle.

Lors de la cérémonie d'ouverture du Congrès de Yokohama, Mme Carol Bellamy, directrice d'Unicef, a dénoncé l'exploitation sexuelle comme une forme inacceptable de terrorisme à l'égard des enfants les plus vulnérables.

Depuis 1996, une cinquantaine de pays ont adopté des plans d'action spécifiques. Ainsi, le ministère de la Famille dispose d'un crédit annuel spécifique pour développer des initiatives de lutte contre l'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes. À Yokohama, les délégués ont eu l'opportunité d'échanger leurs expériences et de les évaluer.

Malheureusement, le bilan est loin d'être totalement positif:

- Des instances continuent à pratiquer la politique du silence honteux et coupable, à ignorer ou à taire les faits;
- Certains pays en restent aux déclarations de bonne volonté sans s'engager dans des actions concrètes et efficaces;
- Les progrès technologiques vont de pair avec le développement de dispositifs

performants d'exploitation. Les sites pédo-pornographiques sur Internet constituent un exemple des plus effrayants;

- L'exploitation sexuelle d'enfants est favorisée par la misère économique, les guerres, les flux migratoires clandestins incontrôlables et la violence sexuelle dans les familles;
- Les agresseurs s'organisent dans le cadre de réseaux transfrontaliers puissants disposant de moyens financiers considérables.

La délégation luxembourgeoise à Yokohama comprenait notamment Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale, de la Jeunesse ainsi que de la Promotion féminine et M. Pierre Gramegna, ambassadeur du Luxembourg au Japon.

Au nom du gouvernement luxembourgeois, Mme Jacobs s'est adressée à la plénière le 18 décembre.

M. Charles Goerens participe aux réunions semestrielles des ministres de la Défense de l'OTAN

18 - 19 décembre 2001

Les 18 et 19 décembre 2001, les ministres de la Défense des pays membres de l'Otan ont participé à leur réunion semestrielle à Bruxelles. M. Charles Goerens y a représenté le Luxembourg.

Les pourparlers étaient essentiellement axés sur deux sujets: la lutte contre le terrorisme et le conseil Otan-Russie.

À la suite des attentats du 11 septembre, la Russie a procédé à un rapprochement avec l'Occident. Les deux protagonistes se sont d'ailleurs mis d'accord pour mettre en place jusqu'en mai 2002, un conseil Otan-Russie. Les ministres ont engagé les discussions sur les modalités de ce rapprochement.

La lutte contre le terrorisme et le retrait américain du traité ABM (anti balistique missile) ont davan-

tage suscité de controverse. Le ministre russe de la Défense Sergueï Ivanov a fait savoir que Moscou estimait que la décision américaine manquait de souplesse. M. Ivanov a néanmoins ajouté à l'issue de la rencontre que son pays respectait cette décision.

Le secrétaire américain à la Défense Donald Rumsfeld a précisé que les nouvelles menaces rendaient impérieuse la mise en place d'un nouveau bouclier antimissile. Il a ajouté que les États terroristes étaient à la recherche d'armes de portée et de puissance toujours plus importantes. En dehors de cette divergence, les relations américano-russes semblent repartir sur d'excellentes bases.

En vue d'adapter les capacités militaires à la nouvelle situation, Donald Rumsfeld a également invité les alliés européens à consentir des efforts d'investissements afin d'augmenter les capacités militaires pour combattre le terrorisme. Il a aussi annoncé des conséquences sévères pour les pays soutenant les actes terroristes.

FAMILLE GRAND-DUCALE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Le couple grand-ducal lors de l'ouverture de la session parlementaire 2001/2002

S.A.R. le Grand-Duc ouvre la session parlementaire 2001/2002

9 octobre 2001

Le 9 octobre 2001, Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri a clôturé la session parlementaire 2000/2001 et a ouvert la nouvelle session parlementaire 2001/2002 conformément à l'article 72 §3 de la Constitution.

Il convient d'observer qu'il s'agissait d'une grande première dans l'histoire du Luxembourg des XXe et XXIe siècles puisque c'était la première fois que le Grand-Duc ne délèguait pas ce pouvoir au Premier ministre. Dans son discours d'ouverture de la session parlementaire, M. Jean Spautz, président de la Chambre des députés, a précisé que cette innovation était en rapport direct avec l'avènement au trône du nouveau souverain.

En suggérant cette première politique, la "Conférence des présidents" du parlement tenait à émettre un signal de changement. M. Jean Spautz a constaté que, par cet acte, "le souverain avait montré sa haute estime pour les valeurs démocratiques et pour le Parlement".

Une délégation composée de M. Jean Spautz, président de la Chambre, de M. Jean Asselborn, Vice-président ainsi que de M. Pierre Dillenbourg, greffier de la Chambre, a accompagné LL.AA.RR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse du Palais grand-ducal à la Chambre des députés. À l'Hôtel de la Chambre des députés, le couple grand-ducal était déjà attendu par les députés et le gouvernement réunis dans la salle plénière. La séance s'est déroulée en présence notamment de l'ancien Premier ministre Jacques Santer, des ambassadeurs ayant résidence à Luxembourg, du président du

Conseil d'État, du président de la Cour des comptes, des représentants du pouvoir judiciaire ainsi que des six membres luxembourgeois du Parlement européen.

Après l'ouverture solennelle de la session parlementaire, S.A.R. le Grand-Duc a prononcé un discours qui avait pour thème "La signification du mot démocratie dans notre quotidien." Le Grand-Duc, a ainsi formulé l'interrogation suivante: "Prenons-nous encore le temps de réfléchir au fait que la démocratie prend ses racines dans la liberté dont jouit le pays, dans les libertés individuelles des citoyens, dans la justice et la solidarité?" Faisant référence à la "terrible tragédie" des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, le souverain a estimé qu'il ne fallait renoncer à aucun effort pour réaffirmer les valeurs fondamentales de notre civilisation, insistant sur les valeurs de la démocratie et l'importance de jouir de la liberté dans un État de droit. Le Grand-Duc a mis en exergue l'importance des travaux parlementaires et a rappelé que la démocratie était un système reposant sur un équilibre des pouvoirs entre le gouvernement, le Parlement et la justice. Il a par ailleurs souligné que le souverain devait rester en dialogue permanent avec les trois pouvoirs. Enfin, Son Altesse Royale a tenu à préciser que le rôle que la Constitution attribue à la Chambre ne peut être assumé par autrui. En effet, selon les règles démocratiques en vigueur, le vote de la Chambre reflète la volonté du peuple dans son ensemble.

Après le départ du couple grand-

ducal, les députés ont approuvé la composition du bureau de la Chambre et ont reconduit le président Jean Spautz dans ses fonctions. Ils ont également approuvé

la composition des différentes commissions parlementaires. Le président de la Chambre a invité les députés à "pourvoir à une meilleure qualité de la vie pour

tous les citoyens du Luxembourg et à poser de nouveaux accents socio-politiques".

(voir discours page 149)

ACTUALITÉ NATIONALE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

Journée de la Commémoration nationale

7 octobre 2001

Proclamation du Gouvernement:

La Journée de la Commémoration nationale constitue, pour le peuple luxembourgeois, l'occasion de se souvenir des femmes et des hommes qui ont courageusement combattu la tyrannie nazie, qui en ont souffert ou qui ont payé de leur vie leur dévouement pour sauvegarder l'identité et l'indépendance de notre patrie.

La mémoire collective d'une nation a besoin de dates symboliques qui lui rappellent les moments forts de son histoire. Un peuple qui n'est pas apte à se souvenir ne peut pas affronter l'avenir.

La Journée de la Commémoration nationale nous permet ce regard en arrière tellement nécessaire pour garantir que le Luxembourg pourra également à l'avenir tenir pleinement sa place au sein de la communauté internationale.

Les événements des dernières semaines nous ont rappelé que le risque de conflits internationaux graves n'est jamais totalement banni. Actuellement, la solidarité entre les peuples prend une importance et un visage tout à fait nouveaux. Cette solidarité est fortement

ancrée dans l'histoire du peuple luxembourgeois.

La Journée de la Commémoration nationale souligne la place primordiale que doivent occuper tant la solidarité nationale et internationale que les idéaux démocratiques tels que le respect des droits de l'homme, la liberté, la justice, l'entente entre les peuples et la tolérance.

En rendant aujourd'hui hommage aux femmes et aux hommes qui ont lutté, au cours des années 1940 à 1945, pour le maintien de ces valeurs essentielles, nous garantissons que leur héritage restera vivant et qu'ils continueront d'éclairer les générations actuelles et futures.

Inauguration de la Villa Pauly comme Home des résistants et Centre national de recherche de la résistance

23 octobre 2001

En présence de S.A.R. le Grand-Duc, la Villa Pauly a été officiellement inaugurée en tant que Centre national de recherche de la résistance. Cette inauguration est l'aboutissement d'un engagement pris par le gouvernement luxembourgeois. Dans son discours, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a souligné le poids historique des lieux et a estimé qu'il n'y avait pas de meilleur emplacement pour ce centre. Il a en outre signalé que



M. Paul Dostert fournit des détails sur le Centre national de recherche de la résistance et le Home des résistants

le projet de loi qui doit servir de base légale au nouveau centre ainsi qu'au "Comité directeur du souvenir de la résistance", l'organe qui prendra la relève du Conseil national de la résistance (CNR) et dont M. Aloyse Raths est le président en fonction serait abordée prochainement au conseil de gouvernement.

M. Aloyse Raths ainsi que l'historien Paul Dostert ont rappelé dans leurs discours le lourd passé de la Villa Pauly, siège de la Gestapo durant l'occupation nazie. Selon des estimations, environ 2.500 résistants y auraient été interrogés, emprisonnés, voire torturés par la Gestapo.

M. Juncker a souligné l'importance de transmettre la mémoire de ces événements aux générations futures et a estimé que le nouveau centre permettrait une participation historique active du public.

L'inauguration se termina par une visite des lieux, y compris de la bibliothèque, qui abrite quelque 2.000 livres et documents de tout abord, couvrant la période de la Deuxième Guerre mondiale et plus particulièrement la résis-

tance. L'activité du nouveau centre sera organisée autour de trois pôles: la collecte et l'archivisation de documents relatifs à la Deuxième Guerre mondiale et à la résistance; le traitement scientifique et extensif de l'histoire de la résistance et la publication de documents relatifs à celle-ci, et enfin le maintien de la mémoire de cette période et sa transmission aux générations futures.

M. Jean-Claude Juncker orateur au forum
Der Euro: Die Zukunft der Leitwährung
22 novembre 2001

Le 22 novembre, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et ministre des Finances, a participé au forum politique et économique de l'hebdomadaire allemand *Die Zeit*.

La question de base des discussions était la suivante: "*Der Euro: Neue wirtschaftliche und soziale Chancen für ein gemeinsames Europa? Oder Verlust der Währung - Verlust der Identität?*"

(L'euro: Nouvelle chance économique et sociale pour une Europe unie? Ou, au contraire, perte de la monnaie locale et perte d'identité?)

Le commissaire européen Günter Verheugen et le professeur Peter Sloterdijk, philosophe et recteur à la *Hochschule für Gestaltung* à Karlsruhe, ont participé à la table ronde, auprès de Jean-Claude Juncker.

Les discussions ont été menées par le Dr Theo Sommer, rédacteur occasionnel de *Die Zeit*, et Fred Kempe, éditeur en chef du *The Wall Street Journal Europe*. C'est l'ex-chancelier allemand Helmut Schmidt qui a prononcé le discours d'ouverture.

M. Jean-Claude Juncker à la Deutsche Bank à Munich:
"L'Allemagne n'a jamais été meilleur voisin que de nos jours"
26 novembre 2001

Le 26 novembre 2001, sur invitation du Dr Rolf-E. Breuer, porte-parole du comité de direction de la Deutsche Bank AG, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et ministre des Finances, a tenu un discours à Munich sur le sujet: *Die Europäische Union: Wege und Umwege* (L'Union européenne: chemins et détours).

"Nous avons besoin d'un regard lucide et d'une voie bien définie en Europe. Pour suivre cette



M. Jean-Claude Juncker et le philosophe M. Peter Sloterdijk

voie, il faut se doter d'une méthode. Pour le moment, cette méthode consiste en plaintes et tactiques hétéroclites", remarqua d'emblée le Premier ministre. En revanche, des actions déterminées et des stratégies claires seraient de mise.

Pour ce qui est de l'intégration de l'Union européenne, M. Juncker a abordé le rôle de l'Allemagne. "L'Allemagne doit beaucoup à l'Europe et l'Europe doit beaucoup à l'Allemagne parce que l'Allemagne n'a jamais été meilleur voisin qu'aujourd'hui."

Le Premier ministre a déclaré que l'euro nous avait bien protégés et que sans lui, la guerre du Golfe, ou celles au Kosovo ou en Afghanistan auraient créé un chaos sans pareil dans le système monétaire européen. L'euro apporte une stabilité interne des prix, la possibilité pour les acteurs économiques de faire des pronostics ainsi que la sécurité dans le domaine des exportations.

L'introduction de l'euro résulte à la fois de la bonne préparation et du courage de ceux qui ont pris les bonnes décisions. Parmi ces derniers, M. Juncker a mentionné l'ex-chancelier allemand Helmut Kohl, un des pères fondateurs de l'euro.

Selon le Premier ministre, il n'y aurait aucune raison de se plaindre du cours de l'euro. Il faut surveiller son niveau sans pour autant lui accorder trop d'importance. "Le commerce intérieur est plus important que le cours de l'euro. Mais nous ne pouvons le négliger, nous

devons veiller à faire de l'euro une monnaie forte", a expliqué M. Juncker. "La politique du taux de change ne doit pas finir par devenir l'instrument de la politique économique."

Concernant la coordination de la politique économique en Europe, les trois grandes nations, à savoir la France, l'Allemagne et l'Italie, qui totalisent 75% du produit national brut de l'Union, devraient se tenir à quelques règles. "Les petites nations ont besoin d'un bouclier contre un éventuel manque de raison des grandes nations."

"L'Europe ne vaut rien si on se perd dans l'eurocentrisme ou l'euroégoïsme. Nous devons amener l'Europe à essayer d'améliorer le monde." Le Premier ministre s'est dit fortement déçu par la réduction des aides au développement octroyées par les pays européens et les pays membres de l'OCDE.

L'élargissement de l'Union européenne ne doit se faire au galop, il doit être bien négocié. Toutefois, "l'élargissement doit rester une priorité sur l'agenda européen", a conclu le Premier ministre.

M. Jean-Claude Juncker devant les Chambres de commerce internationales établies au Luxembourg
28 novembre 2001

Le 28 novembre 2001, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre



M. Jean-Claude Juncker lors de son discours

et ministre des Finances, a tenu un discours sur "L'avenir de l'Europe" devant les Chambres de commerce internationales établies au Grand-Duché.

Avenir et Europe sont indissociables et vont de pair, affirmait M. Juncker. "Le grand défi qui se pose à l'Europe est de rester fidèle aux ambitions que nous avons nourries ces 20 à 30 dernières années. Tous les défis sont là et le principe est de bien faire son travail."

"L'Europe reste un continent compliqué", a enchaîné M. Juncker "et a toujours été un continent à la recherche de la bonne réponse au dilemme de savoir si nous voulons régler nos problèmes de cohabitation, de coexistence par les moyens pacifiques ou par la guerre. Longtemps, nous avons pensé que cette interrogation avait trouvé une réponse définitive. Nous savons, depuis les événements tragiques de l'ex-Yougoslavie, que la guerre reste un phénomène européen."

Concernant l'avenir de l'Europe, M. Juncker, qui se sent citoyen de l'Europe est d'avis que "l'Europe a été inventée et doit être construite dans la durée, parce que nous devons faire en sorte que les tragédies européennes ne se reproduisent plus."

Avec l'arrivée de l'euro le 1er janvier 2002, l'on découvrirait qu'il ne s'agit pas uniquement d'une union monétaire, mais aussi d'une union économique. M. Juncker a constaté que la politique monétaire fonctionne, mais qu'il n'y a toujours pas de politique économique.

"Les politiques économiques sont mal coordonnées en Europe", a lancé le Premier ministre. Or, face à la situation de récession actuelle, la coordination des politiques économiques constituerait la bonne réponse de la zone euro.

Dans le domaine de la politique fiscale, il s'agit d'éviter "que l'on ne chasse le capital hors de l'Europe pour enrichir d'autres places financières".

En guise de conclusion, M. Juncker a fait remarquer que l'Europe ne s'était pas construite pour elle-même. "L'Europe doit avoir une ambition pour le monde."

M. Jean-Claude Juncker en interview dans *Focus*

10 décembre 2001

Le 10 décembre 2001, une interview avec le Premier ministre et ministre des Finances Jean-

Claude Juncker est parue dans le magazine allemand *Focus*. En perspective du sommet de Laeken, M. Juncker s'est prononcé sur la nouvelle Convention, la politique extérieure et de défense de l'Union ainsi que sur l'élargissement de l'UE vers l'Est.

"Il s'agit de la tentative de rassembler des opinions, de présenter des solutions qui puissent résister aux intérêts nationaux. Je suis en faveur d'une telle expérience pour décider des futures structures dans une Europe en expansion", affirmait M. Juncker au sujet de la Convention.

Quant aux critiques formulées à l'encontre de la politique extérieure de l'UE après les événements du 11 septembre, le Premier ministre ne les considère pas comme tout à fait fondées. À son avis, il ne faudrait pas oublier un principe bruxellois: "Seule la Commission peut donner l'initiative de lois. Si elle utilise ce pouvoir de manière ciblée, elle peut exercer une certaine influence." Pour pouvoir progresser, l'Europe doit disposer d'institutions dotées de pouvoir.

Il ne faudrait pas enlever de compétences à l'Europe, répliquait M. Juncker au souhait du chancelier allemand Gerhard Schröder d'organiser la politique agricole au niveau national. Jean-Claude Juncker affirmait toutefois que la politique agricole devait être décidée et financée avec les gouvernements nationaux.

Concernant l'élargissement de l'Union vers l'Est, M. Juncker estimait qu'il faudrait se garder de donner de faux signaux. "Seuls les

pays qui remplissent les critères d'adhésion, peuvent adhérer."

Déclarations de M. Jean-Claude Juncker à l'occasion des fêtes de fin d'année

29 - 31 décembre 2001

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est adressé aux citoyens du Grand-Duché de Luxembourg, notamment sur les ondes de *honnert, 7 - de soziokulturelle radio, DNR*, ainsi que *RTL Télé Lëtzebuerg*.

Voici une sélection de citations de M. Juncker au sujet des événements qui ont marqué l'année 2001:

Les attentats terroristes du 11 septembre

"*Ech mengen den 11. September daat ass esou een Dag, deen esou ass wéi een aanderen amerikaneschen Datum aus den 60er Jöhren. Jidferen deen dunn schons gelieft huet wees nach ëmmer, waat hien gemaach huet, wéi hien gewuer ginn ass, dass de President Kennedy erschoss ginn as. An den 11. September vum Joer 2001 ass och esou een Dag - an nach aanescht, well et huet een et direkt erlieft. (...) Aus der Siicht vun haut as vläicht net méi sou direkt nozevollzéien, dass een an der éischer Stonn, wou dat geschitt ass, net woussst op dat sech géif op den Territoire vun den Vereeneschte Staten*

vun Amerika beschränken oder ob dat net den Ufank wär vun enger weltwäiter Serie vun Attentater - ergo t'huet een müssen direkt handeln." (RTL Télé Lëtzebuerg)

"Et gëtt Biller, déi einfach well et se gëtt, d'Welt veränneren; déi schrecklech Biller vu New York an vu Washington an vu Pittsburgh, déi gehéieren zu der Kategorie, well se een interpelléieren an well een se net lass gëtt. Mee ech hätt u sech gären, wann déi schlemm Biller vun deem Dag sech géiffe lues an lues lasszéien vun der Plaz wou se stattfand hunn, an datt mer se géifen huelen fir eise Bléck méi breed ze maachen - op alles daat waat an der Welt net richtig leeft, waat net richtig geet an waat kromm as. Et stiewen all Dag 30.000 Leit un Hunger: daat gesinn mir net, well et net ee Bild dovun gëtt, an et gëtt net direkt iwwerdroen - an trotzdeem al Dag 30.000 Leit. Et muss een probéieren aus deenen Biller vun dem 11. September sech vill kleng Biller ze maachen, iwwert den Misère an der Welt an dann dementsprechend ze reagéieren wéi wann et ee groust Bild wier." (RTL Télé Lëtzebuerg)

"Le 11 septembre (...) a montré que rien n'est plus comme avant, mais en fait ça fait déjà plus longtemps que les choses ne sont plus comme avant." (honnert,7 - de soziokulturelle radio)

"Il n'y a rien qui puisse justifier les événements du 11 septembre. L'un des vecteurs du terrorisme international est, sans

doute, l'inégalité internationale dans l'ordre économique et peut sans doute être ramené à l'énorme différence entre riches et pauvres" (honnert,7 - de soziokulturelle radio)

La guerre en Afghanistan

"Vum Ufank un wor kloer, dass déi Ausernanersetzung mam Terrorismus sech net op eng Kampagne am Afghanistan géif beschränken, mee dass daat iwwer Johren gekuckt an iwwer Johren gezunn, een aldeeglechen Virgang gif ginn fir dem internationalen Terror op d'Spuer ze kommen an fir en onschiedlech ze maachen. Sou dat ech mech ni der Illusioun higinn hunn dat wir zu engem bestëmmten Glackeschlag oder zu engem bestëmmten Dag eriwuer. Mee et bleibt bei der Solidaritéit mat den Amerikaner, well dat wat geschitt ass net nëmmen si viséiert, mee och eis demokratesch Ariichtungen matt. Et bleibt also bei der Solidaritéit, op et bei onageschränkter Solidaritéit bleiw, wees ech net." (RTL Télé Lëtzebuerg)

La situation au Proche-Orient

"Mee ouni all Zweifel ass et esou, datt et Felder op der Welt gëtt, dei als Nährbuedem fir den Terrorismus ëmmer rem déngen - an den Nohen Osten ass een dovunner, et ass awer net deen Eenzegen. Den Hunger an der Welt, eng ongerecht Weltwirtschaftsurdnung, vill Misère em

deen sech net gekëmmert gëtt, Aarmut déi do ass an déi mir net zur Kenntnis huelen, och dat sinn Felder op deenen Terrorismus ka wuessen an den Nohen Osten natierlech ass een dovunner. (...) Mir müssen den Israelien erklären wat geet an waat net geet an gleichzäitig awer och ee Gespréich an Richtung Palestinenser entwéckelen, deenen ee muss däitlech maachen, datt déi israelesch Secherheetsinteressen grad esou eescht ze huelen sinn, wéi den Wonsch vun dem palestineschen Vollek (waat mir deelen an ënnerstëtzen) fir an engem eegenem Stat kennen ze liewen." (RTL Télé Lëtzebuerg)

Réforme fiscale

"Also wann dir méngt dat wier fir den Finanzminister Spaass gewiescht fir eng Steuerreform ze maachen, dann ierd der iech. (...) Do geschitt eppes waat muss sinn, well et un der Zeit wor a well déi momentan konjunkturell Situatioun eis regelrecht dohinner obligéiert hätt, wann mer net schons souwisou um Wee dohinner gewierscht wieren. An déi Tatsaach, daat mer massiv Steiererlichterungen maachen, andem mer oppassen, datt dat sozial equilibréiert ass, an dass daat den Leeschtungsprofil vun eiser Wirtschaft méi staark an Relief setzt, weisst, datt mer natierlech wëllen, dass méi konsumméiert get. Dat ass wichteg wéinst der Demande an desem Moment vun konjunktureller "Antrübung", mee mir hunn awer och eng helle Wull vu Spuerinstrumenter opgeluecht, déi steierlech avantagéiert sinn.

Sou dass et net eng Steierreform ass, déi nëmmen op konjunktivt Verhalen géif ofstellen, mee och op méi längerfristeg Planungstabilitéit ausgeriicht as." (RTL Télé Lëtzebuerg, 30 décembre 2001)

Wa mer elo awer an deem Moment wou et méi lues geet Steierreformen man, dann ass dat well d'Politik déi mer an de lëschte Johren gemaat hunn richtig war, jidderfalls net falsch war. (...) Wann een sech an gud-den Zäiten responsabel verhält, dann huet een méi Méiglechkeeten a schlechten Zäiten daat Richtegt ze maachen. (RTL Télé Lëtzebuerg)

Le Luxembourg, une île?

"Souguer wann mir eng Insel wieren, wat mir net sinn, hätte mir neischt dovunner op, enger Insel ze setzen op där d'Sonn schengt, wann et am Rescht vun der Welt de ganzen Zeit reent. Et ass keng Freed fir alleng an der Sonn ze setzen. Nee mir si keng Insel a mir sin an engem ganz staarken Mooss dovun oofhängeg waat ronderem eis geschitt." (RTL Télé Lëtzebuerg)

Réforme du système des pensions

"Rentepolitik ass awer nii eng extreem selektiv Politik. Well do geet et séier oft noo de selweschten Reegelen fir jidferen an wann een daat wëll änneren dann brécht een eigentlech d'Rentesystematik sou wéi mer se kennen. (...) Ech fannen ein-

fach dass een daat elo huet misse maachen. (...) Ech sin e bëssen verdrësslech driwer dass mer elo ufänken d'Fraen an zwou Zorten anzedeelen, déi déi dobaussen an der Wirtschaft schaffen, déi déi doheem schaffen. Et ass d'Obfaasung vun der Familienministesch gewierscht dass een keng Kategorien vun Fraen huet, mee dass een alle Fraen déi eng bestemmen Liewensleeschung erbruecht hun misst eng Unerkennung gin. Et profitieren déi dovun déi an der Wirtschaft geschafft hun an déi, déi doheem bliwe sinn." (RTL Télé Lëtzebuerg)

Une population de 700.000 habitants

"Ech hun eigentlech emmer beschriwen dass wa mer esou virun wuesen, dass mer dann, à terme, am Joer 2050 zu 700.000 wieren. Dann muss een haut ufänken virzebreden fir zu 700.000 ze sin. (...) All Joer brauche mer méi Wirtschaftswuestum, all Joer brauche mer méi Aarbechstplaatzen an all Joer brauche mer dofir méi Immigratioun an all Joer brauche mer dofir méi Bevölkerung. (...) Lo mecht deen 700.000 Awunnerstaat mer awer kéng Angscht, daat packe mer wa mer ons richtig unzelee wëssen. (RTL Télé Lëtzebuerg)

Affaire Wolter/Roemen

"Ech als sochen géif nii ee Presseprozess féieren an et ass jidferengem seng fräi Ent-

scheidung dat ze maachen. (...) An deem Fall hei, fannen ech et net normal dass déi sougenannten Repérages téléphoniques gemaat gin. Ech wöll net hun dass d'Leit hei am Land d'Gefill hun dass wann se mat engem telefonieren, giff daat systematesch retracéiert gin." (RTL Télé Lëtzebuerg)

Gëlle Fra 2

"Ech verstin ganz gudd dass déi Leit déi am Krich waren, an déi déi sech zu der Resistenz zielen, dass déi sech können negativ beréiert spieren. (...) Op der anerer Säit muss een awer och Versteestemech hun fir den Emgang déi eng aner Generatioun mat engem Symbol huet, datt déi nei Generatioun net an déi selwescht Symbolstärkt weist wéi eng aaner Generatioun." (RTL Télé Lëtzebuerg)

PISA

"Mir hun emmer an der Illusioun gelieft eis Schoulen wieren déi Besch. Mer hun awer nii evaluéiert, net matt aaneren verglach. Wéi kommen mer dozou fir ze soen eis Schoulen sinn déi Besch. Daat huet domat ze dinn dass Schüler wann se Universitätsstudenten gi sin, relativ gudd virun komm sin. (...) Et ass néideg Grondkenntnisser sech besser unzeegnen wéi daat bis haut de Fall ass, mee wann d'Schoul dobei stoe bleiw, dann erfëllt se hier Roll an der Gesellschaft net. (...) Nëmmen liesen wat aanerer schreiw, dat ass net denken." (RTL Télé Lëtzebuerg)

Convention européenne

"Déi besser Léisung wär gewier-scht, een ze huelen deen déi sel-wescht Erfahrung huet mee deen awer méi wäit an d'Zukunft kënnt. (...) Europa gëtt eppes wa mer déi Erfahrung déi déi eng hunn matt der Bege-schterung zesummeleen déi déi Jonk mattbréngen, wobäi ech soe muss dass ech heiansdo feststellen dass déi déi méi aal sinn méi Begeeschterung hunn wéi déi Jonk." (RTL Télé Lëtzebuerg)

Euro

"Ech sinn ëmmer impression-néiert iwert dat waat mer do fäerdeg bruecht hunn. Wéi mer 91 den Vertrag vun Maastricht ennerschriwen hun, hätt ech nii gegleewt dass 12 Länner den Euro giffen aféieren. (...) Ech hunn den Euro ni nëmmen gewollt well dat eng wichteg wirtschaftlech an geldpolitesch Saach ass. Et ass fir mech een politesche Message. Et ass Friddenspolitik matt aneren Mëttelen." (RTL Télé Lëtzebuerg)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

3e Commission de partenariat Luxembourg- Cap-Vert, au Luxembourg

30 septembre - 3 octobre 2001

La troisième Commission de par-



M. Charles Goerens et M. Inocêncio Sousa échangeant les protocoles des conventions qui ont été signées par le Cap-Vert et le Luxembourg

tenariat Luxembourg - Cap-Vert s'est tenue à Luxembourg les 1er et 2 octobre 2001. Cette Commission était présidée par M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ainsi que par M. Manuel Inocêncio Sousa, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés du Cap-Vert. M. Victor Peireira Borges, ministre de l'Éducation, de la Culture et des Sports du Cap-Vert était également présent.

Plusieurs dossiers ont été examinés: la préparation du programme national de développement du Cap-Vert (PND) et les priorités du nouveau gouvernement, le suivi de la conférence sur les pays les moins avancés (PMA), l'intégration régionale et les conflits régionaux. L'ensemble des relations en matière de coopération au développement, de coopération économique et de coopération culturelle ont également été abordées. Lors de cette troisième commission, les discussions ont porté plus précisément sur des

projets de soutien au secteur de l'éducation, de l'aide alimentaire, ainsi que sur l'élaboration d'un programme pluriannuel de coopération.

Dans ce cadre, trois conventions ont été signées le 2 octobre 2001. La première portait sur la santé (Centre de santé de Porto Novo), la deuxième sur le traitement des eaux (Déchets São Paulo) et la dernière sur la gestion des déchets (Eau São Domingos). Ces trois accords bilatéraux représentent une aide financière luxembourgeoise de respectivement 49.578, 2.231.041 et 1.239.467 euros. M. Borges a souligné l'importance du programme d'instruction et de formation: "Nous sommes démunis de ressources naturelles; aussi devons-nous accentuer notre effort sur la valorisation des ressources humaines."

M. Charles Goerens a précisé qu'il n'était pas question pour le Luxembourg "de laisser tomber le Cap-Vert comme l'ont fait certains autres pays avant que les résultats positifs obtenus ne

soient consolidés. Nous avons d'ailleurs insisté auprès des partenaires européens pour qu'ils restent présents, mais n'avons obtenu qu'une satisfaction partielle."

Afin de consolider les liens unissant déjà les deux pays, un échange de représentants permanents devrait avoir lieu. M. Goerens a annoncé que M. Philippe Aschman deviendrait le coordonnateur résident permanent au Cap-Vert tandis qu'un ambassadeur cap-verdien viendrait s'établir au Luxembourg.

En marge de la troisième Commission de partenariat avec le Cap-Vert, le Premier ministre M. Jean-Claude Juncker a rencontré M. Manuel Inocêncio Sousa.

Parallèlement à ces rencontres, Mme Erna Hennicot-Schoepges a reçu M. Borges. Les deux ministres ont discuté du rôle de la culture dans une société mondialisée. Les grandes lignes du futur accord culturel ont été définies. Deux projets ont ainsi été abordés: une coopération dans le domaine de l'audiovisuel et l'envoi d'étudiants du Cap-Vert à l'Institut supérieur de technologie à Luxembourg.

M. Borges a invité Mme Hennicot-Schoepges à se rendre en visite officielle au Cap-Vert au printemps 2002.

Le 4 octobre 2001, Mme Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, a eu un échange de vues avec M. Victor Pereira Borges. Cette entrevue a notamment porté sur les projets d'aide au développe-

ment réalisés au Cap-Vert dans les domaines de l'éducation et la formation professionnelle, sur l'intégration des jeunes Cap-Verdiens dans l'enseignement luxembourgeois et leur réussite scolaire et enfin sur l'information des familles cap-verdiennes sur l'école luxembourgeoise et sur l'importance des études. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports envisage prochainement une campagne d'information des familles par l'intermédiaire de jeunes d'origine cap-verdienne qui ont réalisé un parcours scolaire exemplaire dans les écoles luxembourgeoises.

Signature de l'accord de coopération entre le Luxembourg et la Région Bruxelles-capitale

29 octobre 2001

Le 29 octobre 2001, dans les salons du ministère des Affaires étrangères luxembourgeois, Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et M. de Donnée, ministre-président de la Région Bruxelles-capitale ont procédé à la signature de l'accord de coopération entre le Luxembourg et la Région Bruxelles-capitale.

Lors du point presse commun à l'issue de la cérémonie, les signataires ont évoqué les différents volets couverts par cet accord de coopération. Il prévoit ainsi une collaboration élargie dans le domaine du commerce extérieur.

En outre, de part et d'autre, l'on tentera d'encourager le développement des transports en commun et notamment d'améliorer la ligne ferroviaire Luxembourg-Bruxelles. Le Luxembourg et la Région Bruxelles-capitale comptent également unir leurs forces pour combattre la criminalité et mettre au point des concepts communs en matière d'aménagement du territoire.

M. de Donnée a profité de sa présence au Luxembourg pour rencontrer M. Michel Wolter, ministre de l'Intérieur ainsi que M. Paul Helming, bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

En prévision du Conseil des ministres européens de la Recherche du 30 octobre 2001, M. de Donnée s'est entretenu avec Mme Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Présentation du rapport FNUAP au ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire

7 novembre 2001

En compagnie de M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, le Dr André de Clercq de la Division pour l'Afrique de l'Est et pour l'Afrique Australe du siège du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) a présenté le rapport annuel du Fonds.

Le rapport, au titre *Empreintes et jalons: Population et changement environnemental* se propose d'analyser la relation entre les tendances de la population mondiale et les changements de l'environnement.

Le Dr de Clercq a d'abord rappelé quelques chiffres clés concernant la population mondiale. Celle-ci a doublé depuis 1960 pour atteindre 6,1 milliards en 2000.

Le nombre de naissances s'élève à 130 millions par an et l'on estime que la population atteindra les 9 milliards en 2050.

L'un des principaux soucis du FNUAP est donc de savoir comment assurer le bien-être de la population mondiale tout en respectant l'environnement.

La première partie du rapport analyse les tendances actuelles dans l'environnement. Ainsi, la consommation d'eau a sextuplé au cours des 70 dernières années. Par ailleurs, selon l'Organisation mondiale de la santé, 1,1 milliards de personnes n'auraient pas accès à l'eau salubre et en 2025, 3 milliards de personnes auront un accès difficile à l'eau.

Autre tendance majeure: les émissions de dioxyde de carbone ont augmenté douze fois entre 1900 et 1997, passant de 534 millions à 6,59 milliards de tonnes.

"Plus de gens utilisent plus de ressources", telle est la conclusion du deuxième volet du rapport relatif à l'impact sur l'environnement des niveaux de développement. La consommation a

doublé depuis 1970, surtout dans les pays riches. L'on estime que 20% de la population consomme 86% des ressources.

Le troisième chapitre traite de la condition des femmes. Celles-ci sont responsables, partout dans le monde, d'élever les enfants et de gérer des ressources dont elles n'ont pourtant pas le contrôle. Législations ou coutumes locales leur interdisent souvent de posséder une terre ou d'en hériter. Il s'ensuit un renforcement de l'inégalité entre les sexes. Les femmes sont privées de droits dans de nombreux domaines comme celui de la contraception.

Il est donc essentiel, d'après le rapport, de mettre en place des lois et politiques portant sur les droits et l'égalité des femmes, ainsi que sur l'utilisation durable et la protection des ressources naturelles.

Le volet *Santé* montre le lien étroit entre l'environnement et la santé. Les conditions ambiantes sont responsables de la transmission de maladies contagieuses, intervenant pour 20 à 25% dans les décès dans le monde. De simples interventions écologiques permettraient d'éviter des maladies comme la diarrhée ou le paludisme.

Après la présentation du rapport, le ministre Goerens a indiqué que le ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire avait fourni un soutien financier de 3.807.644 euros au FNUAP en 2000, notamment pour des projets de lutte contre l'excision.

Par ailleurs, le Luxembourg met-

tra à disposition du FNUAP une somme de 4,5 millions de dollars, répartie sur deux ans, pour soutenir un programme d'aide humanitaire aux femmes enceintes en Afghanistan et dans les pays voisins.

Échange des instruments de ratification du Traité d'extradition entre le Luxembourg et les États-Unis d'Amérique

19 décembre 2001

Le 19 décembre 2001, Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et M. Gerald J. Loftus, chargé d'affaires a.i. auprès de l'ambassade des États-Unis d'Amérique au Luxembourg, ont échangé les instruments de ratification du traité d'extradition entre le Grand-Duché de Luxembourg et les États-Unis d'Amérique, signé à Washington le 1er octobre 1996.

Les relations entre le Luxembourg et les États-Unis en matière d'extradition étaient soumises depuis le siècle dernier aux dispositions de l'ancienne convention bilatérale d'extradition signée à Berlin le 29 octobre 1883 et modifiée par la convention additionnelle signée à Luxembourg le 24 février 1935.

Le texte de cette convention était devenu toutefois d'une vétusté indéniable et ne rencontrait plus les besoins actuels de coopération dans la lutte contre la criminalité internationale.



Mme Polfer et M. Loftus lors de l'échange des instruments de ratification

Horst Pakowski, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne au Grand-Duché de Luxembourg, ont échangé les instruments de ratification de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne relative à la coopération dans le cadre de l'assurance insolvabilité des régimes complémentaires de pension, signée à Berlin le 22 septembre 2000.

La ratification de la convention bilatérale permet au Grand-Duché de Luxembourg de répondre aux exigences communautaires en matière de protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur, tout en évitant les difficultés et les risques associés à la création d'une assurance insolvabilité de droit luxembourgeois.

Le PSVaG (Pensions-Sicherungs-Verein, Versicherungsverein auf Gegenseitigkeit) assure les droits acquis des affiliés des régimes internes luxembourgeois, en cas de faillite de l'entreprise, et ceci en conformité avec les dispositions de la loi allemande relative à l'amélioration des régimes de pension professionnels (être au moins âgé de 30 ans et avoir au moins 5 ans de service).

Les entreprises luxembourgeoises seront affiliées à partir de janvier 2002 au PSVaG et cotiseront à l'assurance insolvabilité sur base d'un taux unique appliqué à des assiettes définies de façon identique dans les deux pays signataires de la convention.

Aussi, le Luxembourg et les États-Unis ont-ils jugé opportun de convenir d'un nouvel instrument bilatéral en matière d'extradition pour remplacer l'ancienne convention par des dispositions mieux adaptées aux besoins des relations contemporaines et du commerce actuel entre les deux États.

Le nouveau traité s'est aligné sur les conventions multilatérales récentes en autorisant désormais de manière générale l'extradition pour toutes les infractions qui sont punissables dans les deux États parties d'une peine privative de liberté dont la durée maximale dépasse un an ou d'une peine plus sévère. Il y a lieu de relever qu'une clause particulière a été insérée dans le traité pour rencontrer la question de la peine de mort, celle-ci restant en

vigueur dans certains États américains.

Le traité a été approuvé au Luxembourg par la loi du 20 juin 2001.

Convention bilatérale relative à la coopération germano-luxembourgeoise dans le cadre de l'assurance insolvabilité des régimes complémentaires de pension

27 décembre 2001

Le 27 décembre 2001, Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et M.

AGRICULTURE

M. Fernand Boden annonce les propositions d'indemnisation à la suite de la crise de l'ESB

6 décembre 2001

Le 6 décembre, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural Fernand Boden a détaillé devant la presse les propositions d'indemnisation des pertes de revenu des éleveurs de bovins dues aux conséquences de la crise de l'ESB en décembre 2000.

La question des pertes de revenu a été examinée une première fois en août 2001 et il fut établi d'allouer la somme de 3.319.294 euros aux agriculteurs. En octobre 2001, un dossier complété a été soumis au conseil de gouvernement, et après de nouvelles entrevues avec les organisations professionnelles agricoles, une proposition amendée a été soumise au conseil le 30 novembre 2001.

Résultat: le gouvernement a décidé d'accorder une aide au revenu des éleveurs de bovins touchés par la crise de l'ESB à hauteur de 4.838.881 euros, sous réserve de l'accord de la Commission européenne.

Ce montant tient compte:

- de la diminution de la valeur de production, qui s'est élevée à 8.832.446 € pour la période de décembre 2000 à novembre 2001;



M. Fernand Boden lors de la conférence de presse

- du relèvement des primes à la production bovine;
- de la rétention plus longue à la ferme des animaux destinés à la commercialisation et entraînant des frais d'alimentation supplémentaires (443.729 €).

Cette aide correspondrait à 103 euros par gros bovin (vaches, génisses, boeufs, taurillons, taureaux) commercialisé. Elle s'ajoute à l'augmentation des primes dans le secteur bovin.

Jusqu'à présent, six États membres ont notifié à la Commission européenne des aides au revenu des éleveurs de bovins touchés par la crise de l'ESB. La Commission veille à éviter toute surcompensation de la perte de revenu.

Si l'on compare l'aide au revenu à la valeur de la production bovine locale, le rapport s'élève à 10% pour le Luxembourg. En Allemagne, ce taux ne s'élèverait qu'à 1,2%, en France à 4% et en Belgique à 6,2%.

COMMUNICATIONS

M. François Biltgen et Mme Anne Brasseur présentent le programme eLuxembourg à la Foire internationale d'automne 2001

11 octobre 2001

M. François Biltgen, ministre délégué aux Communications et Mme Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, ont présenté le 11 octobre à la Foire internationale d'automne 2001, le programme du gouvernement eLuxembourg.

Adopté par la Chambre des députés le 26 janvier 2001, le programme eLuxembourg transpose non seulement le programme d'action eEurope au plan national, mais vise aussi à accélérer l'entrée du Luxembourg dans la société de l'information. En effet, si dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, le Luxembourg présente une situation enviable, notamment en ce qui concerne le taux de pénétration d'Internet dans les ménages et le taux d'utilisation d'Internet par le grand public, beaucoup reste à faire. Les ministres ont présenté les deux initiatives, l'une du ministère d'État (Service des médias et des communications), l'autre du ministère de l'Éducation nationale, visant à généraliser l'utilisation des nouvelles technologies de communication, faciliter la vie quotidienne des citoyens et promouvoir le commerce électronique.

eLuxembourg poursuit plusieurs objectifs, notamment accompagner et initier tout le monde aux nouvelles technologies de l'information, y compris les personnes qui se trouvent hors du monde scolaire ou professionnel. Le ministre délégué aux Communications a souligné qu'il "est primordial que l'accès de tous à la société de l'information soit assuré [...] De nombreux efforts ont été faits à l'école, du côté des demandeurs d'emploi et dans les lieux de travail." Le projet vise en effet à réduire le fossé numérique entre les citoyens qui savent et ceux qui ne savent pas utiliser Internet. M. Biltgen a précisé que "Internet est un outil démocratique par excellence. Internet doit être accessible à tous les âges. Il doit constituer un élément de cohésion et un moyen d'intégration."

À cette fin, le gouvernement a présenté différents volets de ce projet, notamment la mise en place de structures d'apprentissage dans les communes, les *Internetstufen*. Les autorités communales sont en effet invitées à créer des lieux publics où des ordinateurs et des possibilités d'accès à Internet sont mis à la disposition des citoyens.

Un autre volet du programme eLuxembourg concerne la formation. Conscient de cet aspect fondamental, le gouvernement, avec l'aide de deux associations, la *Computerschoul* d'Ettelbrück et l'ADT-Center de Bertrange, organise une formation continue à l'intention des formateurs. Ces derniers formeront les résidents des communes qui souhaitent suivre une initiation soit à l'outil

multimédia, soit à l'outil Internet. Cette formation, destinée au grand public, est dénommée *Internetführerschäin*. Un diplôme sanctionnera les heures de formation aux nouvelles technologies de l'information.

Enfin, le ministre de l'Éducation nationale a présenté le volet "My school", qui s'adresse aux enseignants, aux élèves, aux parents d'élèves ainsi qu'à toute personne intéressée. "My school", qui complète les nombreuses initiatives déjà prises par le ministère de l'Éducation nationale, est un portail éducatif sur Internet, une plateforme multilingue et multifonctionnelle où tous peuvent participer activement.

M. Joseph Schaack réagit au retard du Luxembourg dans le domaine des services publics en ligne

19 décembre 2001

Le 19 décembre 2001, le secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Réforme administrative M. Joseph Schaack a brièvement répondu, lors de la conférence de presse concernant la réforme du statut général des fonctionnaires, aux commentaires relatifs à l'enquête réalisée en Europe sur le degré de développement des services publics en ligne, et plus particulièrement aux résultats enregistrés par le Luxembourg.

"En 1999, en début de législature, nous avons constaté un

échec: aucune mesure, aucun schéma directeur du comité d'Info 2000 n'ont été mis en œuvre", affirmait le secrétaire d'État. "Nous accusons un retard de dix ans en la matière. Pas étonnant, dès lors, que notre pays se retrouve aujourd'hui dans le deuxième peloton."

M. Schaack, responsable du projet eLuxembourg, a affirmé qu'il présenterait en février 2002 un schéma directeur global des services publics en ligne, de concert avec le ministre délégué aux Communications et responsable du projet eEurope, M. François Biltgen.

Au niveau national, une étude prévue par la Commission nationale pour la société de l'information et réalisée entre avril et juin 2001 par l'institut de recherche ILRes indique que 74% des personnes interrogées (54% chez les internautes réguliers) ignorent que le gouvernement luxembourgeois dispose d'un site Internet. Par ailleurs, 63% de ceux qui ont répondu ne sont pas informés des procédures administratives proposées en ligne.

Au niveau européen - et plus particulièrement dans le cadre du projet eEurope - le niveau de perfectionnement de 20 services de base des "pouvoirs publics en ligne" ont été évalués en octobre 2001.

Le ministère de la Fonction publique a informé les ministères luxembourgeois de cette étude en août 2001 et les a incités à lancer des projets dans les domaines concernés.

L'évaluation des services en ligne de l'étude européenne conduite par la société Cap Gemini Ernst & Young distinguait quatre niveaux:

1. des informations sont disponibles en ligne;
2. l'interaction se fait dans un sens (déchargement de formulaires);
3. l'interaction est à double sens (remplissage en ligne de formulaires, y compris authentification);
4. des transactions sont réalisables en ligne (traitement en ligne de formulaires, décisions et remise de documents avec paiement).

L'étude a dégagé un bilan modéré pour les services publics luxembourgeois et le Luxembourg occupe souvent les dernières positions à une exception près: le degré de développement des bibliothèques publiques luxembourgeoises est tel que le pays se classe premier.

DÉFENSE

M. Charles Goerens présente le projet de loi modifiant la loi militaire

11 décembre 2001

Le 11 décembre 2001, M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, a pré-

senté le projet de loi sur la modification de la loi militaire.

Adopté par le gouvernement lors de sa réunion en conseil le 30 novembre 2001, le projet propose d'ouvrir l'armée luxembourgeoise aux citoyens de l'Union européenne, à condition que les intéressés:

- aient résidé sur le territoire du Grand-Duché depuis trois ans;
- maîtrisent les langues administratives du pays;
- remplissent les conditions générales de recrutement auprès de l'armée.

Le choix de la durée de résidence de trois ans s'explique, au dire du ministre, par la volonté de ne pas mettre sur pied une armée de frontaliers. Il s'agirait uniquement de refléter la situation réelle, vu le nombre élevé d'étrangers au Grand-Duché.

Pour M. Goerens, ce projet montre la volonté du Luxembourg de remplir ses engagements internationaux. "Nous voulons apporter notre contribution à ce qui est attendu de nous." Le ministre faisait référence à la force d'intervention rapide, ce qui expliquerait aussi la nécessité de la citoyenneté européenne pour les volontaires étrangers.

Le ministre de la Défense soutient la force européenne, estimant que si l'on voulait passer d'un monde unipolaire - à prédominance américaine - à un monde multipolaire, l'Europe devrait aussi s'en donner les moyens, notamment

pour intervenir efficacement dans les conflits.

Ouverture de l'armée aux citoyens de l'UE ne rimerait pas pour autant avec ouverture de la fonction publique aux étrangers.

M. Goerens a toutefois affirmé que l'on ne pourrait parler à cet égard de discrimination. Les volontaires auraient par la suite la possibilité de se faire naturaliser.

Le ministre a noté que l'armée envisage, par l'intermédiaire d'un service social, d'assister les volontaires concernés dans leurs démarches relatives à la naturalisation.

"Le projet de loi répond à une double logique d'intégration. Il favorise l'intégration au Luxembourg et répond au processus d'intégration européenne", a souligné le ministre Goerens.

Les avantages de cette mesure seraient non seulement un plus grand professionnalisme de l'armée mais aussi une plus grande disponibilité des soldats pour les missions internationales. "Il ne s'agit pas de donner un signal excessif, mais de remplir les attentes minimales."

À long terme, le ministre prévoit d'augmenter l'effectif total de l'armée de +/- 200 unités pour atteindre 1.400 unités.

D'autres dispositions modifiées de la loi militaire concernent la limite minimale de 17 ans pour se porter volontaire à l'armée et l'interdiction de recourir à des

soldats de moins de 18 ans pour les missions de combat ou de maintien de la paix.

ÉCONOMIE

Réunion de la tripartite sidérurgique avec, pour principal sujet, la fusion ARBED, Usinor et Aceralia

4 octobre 2001

Lors de leur dernière rencontre au ministère des Affaires étrangères le 13 septembre 2001, les participants à la tripartite sidérurgique (gouvernement, patronat et syndicats) avaient décidé de se réunir à nouveau en octobre 2001 pour discuter de l'avenir du partenariat social au sein du futur premier groupe mondial de l'acier, "NewCo".

C'est donc le 4 octobre 2001 que les mêmes protagonistes, accompagnés du ministre du Travail M. François Biltgen, se sont réunis afin de poursuivre leurs débats.

Parmi les conclusions des négociations, il faut noter que le "comité mixte européen", organe de cogestion du futur groupe "NewCo", aura son siège à Luxembourg.

De plus, un Luxembourgeois siègera aux côtés d'un Français et d'un Espagnol au sein du conseil d'administration. Ces trois membres représenteront en effet les salariés. Enfin, le syndicat OGB-L a obtenu satisfaction en



La 79e Foire d'automne a été inaugurée en présence du Premier ministre du Niger et de MM. Goerens et Grethen

ce qui concerne la réalisation d'un audit destiné à évaluer la compétitivité du site sidérurgique luxembourgeois dans le contexte international.

Inauguration de la 79e Foire d'automne

6 octobre 2001

Contrairement à la tradition, ce n'était pas la situation économique luxembourgeoise qui figurait au centre de l'inauguration officielle de la 79e Foire d'automne, mais la politique d'aide au développement menée par le Grand-Duché de Luxembourg. En effet, c'est dans le cadre de la Foire internationale d'automne que s'est déroulée la semaine du Niger. Il convient de souligner que, depuis 1995, le Niger figure parmi les pays cibles de la coopération luxembourgeoise.

C'est dans ce contexte que le Premier ministre du Niger, M. Hama Amadou, s'est rendu au Luxembourg et a assisté à la séance d'inauguration officielle. Lors de son discours d'inauguration, M. Goerens a fourni un aperçu de la politique d'aide au

développement luxembourgeois. M. Goerens a rappelé que l'une des priorités de cette politique de coopération était la promotion de la démocratie et du respect mutuel. Il s'est par ailleurs montré convaincu du fait, qu'à long terme, la coopération et l'aide au développement représenteraient des armes efficaces pour lutter contre l'isolement des pays pauvres.

(voir discours page 162)

M. Henri Grethen au colloque *Logiciels et propriété intellectuelle: droits d'auteur, marques, i-Dépôts, brevets*

3 décembre 2001

Le 3 décembre 2001, M. Henri Grethen, ministre de l'Économie, a ouvert le colloque *Logiciels et propriété intellectuelle: droits d'auteur, marques, i-Dépôts, brevets*.

Le colloque était organisé par le ministère de l'Économie, avec le soutien du Bureau Benelux des marques, des dessins ou modèles et de l'Office européen

des brevets, en collaboration avec le Centre de veille technologique et Luxinnovation.

Le colloque avait pour but de permettre aux entreprises de bénéficier d'une information précise et complète sur la protection de la création informatique, devenue aujourd'hui un enjeu stratégique dans la société de l'information.

Le colloque s'adressait plus particulièrement aux dirigeants de sociétés, notamment celles qui évoluent dans le secteur de la nouvelle économie, mais également à l'ensemble de leurs partenaires dans les domaines juridique, financier et de l'assurance.

Réunions du Comité de conjoncture - octobre-décembre 2001

24 octobre 2001

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 24 octobre 2001 sous la présidence de M. Henri Grethen, ministre de l'Économie.

Le comité a analysé les données statistiques de fin septembre 2001 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le Statec.

Au 30 septembre 2001, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 4.832, alors qu'à la fin du mois d'août 2001, la population des

demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 4.651. L'augmentation était de 181 unités, soit 3,9%.

Il y a lieu de noter qu'avec 4.832 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 76 unités inférieur (soit 1,5%) à la population enregistrée au 30 septembre 2000 (4.908 demandeurs d'emploi).

Fin septembre 2001, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 2,5%.

28 novembre 2001

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 28 novembre 2001 au ministère de l'Économie.

Il a analysé les données statistiques de fin octobre 2001 sur le marché de l'emploi qui ont été élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le Statec.

Au cours du mois d'octobre 2001, le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM et non affectés à une mesure pour l'emploi, avait fortement augmenté. Au 31 octobre, cette population s'élevait à 5.237 unités, 405 unités de plus par rapport au mois précédant (+ 8,4%).

Une comparaison des mois de septembre et d'octobre 2000 avait montré un léger recul du chômage (- 0,3%).

Par ailleurs, il y a lieu de noter qu'avec 5.237 demandeurs d'emploi inscrits auprès des bureaux de placement de l'Administration de l'emploi, l'effectif des chô-

meurs était de 342 unités supérieur (+ 7%) à la population enregistrée au 30 octobre 2000 (4.895 demandeurs d'emploi).

Pour cette période, le volume des inscriptions à l'ADEM avait augmenté de 18%, le nombre des entrants étant de 1.660 contre 1.409 en octobre 2000. Parallèlement, les offres d'emploi déclarées étaient nettement moins nombreuses qu'en 2000; le recul du volume des postes vacants déclarés qui ne dépassait que de peu les mille unités, était de l'ordre de 44%.

Fin octobre 2001, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 2,7%.

19 décembre 2001

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 19 décembre 2001 sous la présidence de M. Henri Grethen, ministre de l'Économie.

Le comité a analysé les données statistiques de fin novembre 2001 sur le marché de l'emploi qui ont été élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

Depuis le mois de juillet 2001, le nombre des demandeurs d'emploi inscrits, non bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi avait augmenté.

Au 30 novembre 2001, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 5.368, alors qu'à la fin du mois d'octobre 2001, la population des

demandeurs d'emploi répertoriés s'était élevé à 5.237, soit une augmentation de 131 unités (2,5%).

La comparaison faite entre le mois d'octobre et novembre de l'année 2000 avait montré une hausse du nombre de chômeurs de 88 personnes (+ 1,8%).

Avec 5.368 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 385 unités supérieur (7,7%) à la population enregistrée au 30 novembre 2000 (4.983 demandeurs d'emploi) et dépassait de 68 unités le chiffre du mois correspondant (5.300 demandeurs d'emploi) de 1999.

Fin novembre 2001, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 2,7%.

ÉDUCATION NATIONALE

> Mme Anne Brasseur présente les résultats de l'enquête PISA

4 décembre 2001

Le 4 décembre 2001, Mme Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, a présenté à la presse les résultats de l'enquête PISA (Programme for International Student Assessment), réalisée au printemps 2000 dans tous les pays de l'OCDE, ainsi qu'au Brésil, en Russie, au Liechtenstein et en Lettonie.

L'enquête visait à évaluer les

élèves de 15 ans, c'est-à-dire en fin de la scolarité obligatoire. Il ne s'agissait pas de tester des connaissances précises dans les programmes d'études, mais d'observer la manière dont les élèves appliquaient leur savoir dans diverses situations.

Les capacités des élèves ont été évaluées de manière identique dans tous les pays participants et ce, dans des domaines tels que la lecture, les mathématiques et les sciences.

Au Luxembourg, environ 3.500 élèves de cinquième et de neuvième ont participé à ce programme. Leur langue de contrôle était au choix le français ou l'allemand. Les exercices de mathématiques se sont déroulés en français. Cependant, dans les autres pays, la langue maternelle des jeunes était utilisée.

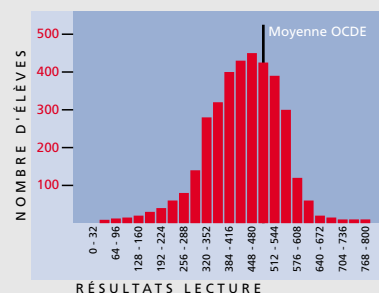
"Les résultats ne sont pas bons. Les performances sont extrêmement faibles", a constaté Mme Brasseur face aux résultats des élèves luxembourgeois. Et pour cause: le Luxembourg occupe la trentième place sur 32 pays. Seuls le Brésil et le Mexique affichent des résultats encore plus médiocres.

Finlande	546
Canada	534
Nouvelle Zélande	529
Australie	528
Irlande	527
Corée	525
Royaume-Uni	523
Japon	522
Suède	516
Autriche	507

Belgique	507
Islande	507
Norvège	505
France	505
États-Unis	504
Danemark	497
Suisse	494
Espagne	493
République tchèque	492
Italie	487
Allemagne	484
Liechtenstein	483
Hongrie	480
Pologne	479
Grèce	474
Portugal	470
Russie	462
Lettonie	458
Luxembourg	441
Mexique	422
Brésil	396

Dans tous les domaines de l'enquête, les élèves luxembourgeois ont enregistré des performances largement inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE. Le programme a aussi démontré que les résultats augmentaient avec le profil socio-économique de l'élève. Cependant, quel que soit le niveau socio-économique, les résultats luxembourgeois restent bien en-dessous de la moyenne.

Le tableau suivant reprend les résultats des élèves luxembourgeois en lecture. Le trait rouge indique la moyenne des résultats:



Par ailleurs, les performances diminuent chez les élèves luxembourgeois qui parlent une langue autre que le luxembourgeois, le français ou l'allemand à la maison. L'influence du niveau socio-économique est également beaucoup plus nette au Luxembourg qu'ailleurs. D'où la nécessité de s'interroger sur une école pour tous les élèves.

Selon la ministre, les causes objectives de ce résultat peu satisfaisant sont la réalisation du test dans une langue autre que la langue maternelle, la forte proportion d'élèves étrangers au Luxembourg et l'apprentissage simultané de deux langues étrangères.

Pour M. Jean-Paul Reef, qui a conduit l'enquête au Luxembourg, le type de questions était différent de celui que posent habituellement les écoles luxembourgeoises, ce qui constituerait également un facteur d'échec.

Mais il y aurait aussi des causes subjectives: "L'attitude des élèves n'a pas été bonne. Les élèves ne veulent plus faire d'effort à côté des tests habituels", analysait Mme Brasseur.

Parallèlement à l'enquête, les élèves ont dû répondre à des questions diverses sur l'école, les parents, les enseignants, les médias qu'ils consomment. Ces réponses ont également permis de tirer des conclusions significatives, à en croire M. Reef, qui n'a cité qu'une seule conclusion de ce questionnaire: "57% des élèves n'empruntent jamais un livre en bibliothèque."

"Back to basics" définit l'approche

de la ministre pour remédier à la situation. Tous les programmes scolaires devraient être revus et l'approche qualitative devrait primer sur l'approche quantitative. Un changement d'attitude des jeunes serait aussi nécessaire: "Les jeunes doivent afficher la volonté de dépasser la moyenne."

Mme Brasseur considère le programme PISA comme un avertissement, mais aussi comme un catalyseur incitant à trouver des solutions pratiques aux problèmes soulevés. Le jour même de la publication des résultats, elle a envoyé une lettre à tous les enseignants du Luxembourg. Par ailleurs, elle a manifesté l'intention de rencontrer les directeurs des lycées, les inspecteurs de l'enseignement primaire, les représentants des syndicats, des associations de parents et d'élèves ainsi que les présidents des commissions nationales des programmes.

Mme Erna Hennicot-Schoepges promue "Docteur honoris causa" par la Sacred Heart University

19 novembre 2001

Le 19 novembre 2001, M. Anthony J. Cernera, président de la Sacred Heart University, établie à Luxembourg depuis dix ans, a remis à Mme Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre des Travaux publics, le "Degree of Human Letters, honoris causa".

Mme Hennicot-Schoepges est déjà la onzième lauréate de la Sacred Heart University au Luxembourg. Dans son intervention, la ministre a exposé ses idées à propos d'une université au Grand-Duché.

Mme Erna Hennicot-Schoepges inaugure la 15e Foire des études et des formations

22 novembre 2001

Le 22 novembre 2001, Mme Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a inauguré la 15e Foire des études et des formations. Celle-ci a eu lieu les 22 et 23 novembre 2001 aux Foires internationales de Luxembourg/Kirchberg.

Cette inauguration a été l'occasion de fêter le 15e anniversaire de la Foire des études et des formations. C'est là que Mme Hennicot-Schoepges a inauguré le nouveau stand du Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur (CEDIES).

Le CEDIES, de son côté, a présenté ses nouvelles publications:

- *Que faire après le lycée?;*
- *Vos études supérieures à l'étranger;*
- *L'éducation au Luxembourg.*

La foire 2001 a réuni 250 exposants de 15 pays: Luxembourg, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Espagne,



Lors de l'inauguration de la Foire des études et formations, Mme Erna Hennicot-Schoepges discute avec des étudiants

États-Unis, France, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Russie et Suisse. La Commission européenne était aussi présente.

1 0 6

Mme Anne Brasseur présente des projets de réforme de l'enseignement secondaire

12 décembre 2001

Le 12 décembre 2001, Mme Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, a présenté les projets de réforme de la division supérieure de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Elle a aussi détaillé les mesures adoptées pour résoudre la situation des chargés de cours.

La ministre est partie du constat de l'absence d'orientation réelle en classe de 4e. Une grande différenciation entre orientation littéraire et scientifique ferait défaut.

Par ailleurs, deux ans de spécialisation - en classe de 2e et de 1re - se seraient avérées insuffisantes.

Le projet de loi propose dès lors les modifications suivantes :

- La classe de 4e est transformée en année de consolidation et d'orientation afin de renforcer les acquis de la division inférieure et d'orienter les élèves en vue du bon choix pour la spécialisation. Le cycle de spécialisation débute en 3e. Mme Brasseur a insisté sur le fait qu'il ne s'agirait pas d'augmenter la quantité de la matière à étudier, mais la qualité. Un rôle plus important reviendrait aux Services de psychologie et d'orientation scolaire (SPOS), notamment pour assurer le bon choix de l'élève de 3e.
- Les sections A1 et A2 sont supprimées. La section A représente l'ancienne A1 et la section G (ancienne A2)

est davantage orientée vers les sciences humaines et sociales et le droit.

- La dispense du cours de formation morale et sociale et du cours d'instruction religieuse et morale est abolie. "Je ne peux m'imaginer un enseignement sans transmission de valeurs", a noté Mme Brasseur. À cet effet, le cours de formation morale et sociale devrait offrir une alternative réelle au cours de religion. Pour souligner l'importance accordée à ces cours, ils sont dotés du coefficient 1. Une note insuffisante ne pourrait alors entraîner d'ajournements, mais serait prise en compte pour le calcul de la moyenne générale.

- La section B s'appelle désormais section "mathématiques - informatique". Elle offre un cours d'initiation aux algorithmes.

Les grilles horaires ont été adaptées en tenant compte de ces modifications.

- Des cours de physique, de chimie et de sciences économiques feront partie du programme de la classe polyvalente.
- Pour le cycle de spécialisation, le nombre de leçons attribuées aux branches spécifiques sera augmenté, sans pour autant dépasser les 30 ou 31 leçons par semaine.
- L'abandon de la troisième langue en classe de 2e en



"Augmenter la qualité et non la quantité", telle est l'ambition de Mme Brasseur en ce qui concerne la réforme dans l'enseignement

sections B et C est supprimé. "Il faut insister sur les langues au Luxembourg" a affirmé la ministre. En classe de 1re, les élèves des sections B et C peuvent toujours opter pour deux langues.

- L'instruction religieuse et la formation morale seront supprimées pour les classes de 2e. La formation citoyenne est reprise par l'instruction civique; l'histoire des religions fera partie intégrante du cours de philosophie.
- L'enseignement d'une quatrième langue (l'espagnol ou l'italien) sera étalé sur trois ans, et ce à partir de la classe de 3e. "Elle ne sera pas basée sur des notions de grammaire, mais plutôt sur la communication", expliquait la ministre.
- La note de compensation sera adaptée, puisque les cours de spécialisation ont

pu faire l'objet de compensation dans le passé. Cette possibilité sera abolie. Par ailleurs, la limite inférieure de la note de seuil qui peut être compensée est fixée de 25 à 27 points. La note 26,01 sera encore arrondie à 27.

Mme Brasseur a aussi présenté le projet de loi portant sur la résolution de la problématique des chargés de cours.

Le nombre de chargés de cours s'élevait à 778. Lors de la rentrée en 2000, plus de 500 postes n'ont pas pu être occupés par des enseignants brevetés. Par ailleurs, plus de 50 nouveaux postes s'ouvrent chaque année et 50 enseignants partent à la retraite. "Nous recrutons actuellement 150 personnes par an, or il en manque 500", a annoncé la ministre.

Cette pénurie a plusieurs causes:

- le développement démographique,
- le solde migratoire positif,
- le départ prématuré à la retraite des enseignants,
- le nombre élevé de congés sans solde, de congés de maternité,
- le faible recrutement dans les années 80.

Le texte présenté constitue, au dire de la ministre, le résultat de longues consultations. Il s'agit essentiellement de respecter "la qualité de l'enseignement".

L'objet principal du projet est la création d'une réserve de suppléants, constituée de chargés de cours en possession du diplôme de fin d'études secondaires, ayant une durée de service de cinq ans dans ce secteur et ayant suivi une formation de 120 heures. Le but est d'assurer le remplacement des titulaires de l'éducation.

Les chargés de cours qui ne désirent pas participer à la formation peuvent se faire engager par leur commune. Les communes ont ainsi la possibilité, mais non l'obligation, d'accorder aux chargés de cours des contrats à durée indéterminée.

Ceux qui ne peuvent encore se prévaloir d'une durée de service de cinq ans ou qui ne suivent pas la formation garderont un contrat à durée déterminée.

FAMILLE

Réouverture du "Centre du Rham"

26 novembre 2001

En présence de S.A.R. le Grand-Duc, Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse et Mme Erna Hennicot-Schoepges, ministre des Travaux publics ont assisté à la réouverture du "Centre du Rham" le 26 novembre 2001.

Le Centre du Rham, communément appelé *Feierwon*, servira de centre intégré pour personnes

âgées. L'idée est de faire du Centre une sorte de village, avec une crèche pour enfants et un restaurant.

Le coût des travaux de rénovation s'est élevé à 4,2 millions d'euros, dont la moitié a été financée par la République fédérale d'Allemagne, en tant que réparation aux persécutions menées sous le Troisième Reich.

Dès lors, les 34 chambres du *Feierwon* sont prioritairement réservées aux résistants, aux enrôlés de force et aux autres victimes de la Seconde Guerre mondiale. Mme Hennicot-Schoepges a ajouté que ce droit de priorité vaut pour chaque institution de la Servior, dont fait partie le Centre du Rham.

La rénovation du *Feierwon* s'inscrit dans un projet auquel collaborent le ministère des Travaux publics, la Ville de Luxembourg, le Département sites et monuments du ministère de la Culture, de même que l'Unesco.

Mme Jacobs a mis l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie à la suite des rénovations. Dorénavant, plusieurs générations pourront vivre ensemble sur le plateau du Rham.

Foire du bénévolat à Luxembourg/Kirchberg

9 décembre 2001

Le 9 décembre 2001 s'est tenue la première édition de la Foire du bénévolat aux Foires internationales à Luxembourg.

En présence du couple grand-ducal et des ministres Marie-Josée Jacobs et Anne Brasseur, respectivement ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse et ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, quelque 200 organismes étaient au rendez-vous.

Selon le ministère de la Famille, plus de 100.000 bénévoles s'engagent au Luxembourg - auprès de la protection civile, des sapeurs-pompiers, des organisations non gouvernementales (ONG), des scouts, etc.

FINANCES

> M. Jean-Claude Juncker présente la réforme fiscale 2002 relative aux personnes physiques 20 novembre 2001

Le 20 novembre 2001, le Premier ministre et ministre des Finances M. Jean-Claude Juncker a présenté le premier volet de la réforme fiscale, à savoir celui consacré à la fiscalité des personnes physiques. Cette première présentation a été suivie le 29 novembre 2001, par la présentation de la réforme consacrée à la fiscalité des entreprises.

Le gouvernement avait décidé d'anticiper au 1er janvier 2001 une partie de la réforme fiscale au niveau de la fiscalité des personnes physiques. La deuxième

phase de cette réforme entrera en vigueur le 1er janvier 2002.

Pour rappel, le tarif 2001 a permis d'étendre la dimension sociale du tarif pour les revenus modestes, notamment les détenteurs du revenu minimum garanti (RMG). Pour la première fois, le minimum tarifaire exempté avait été fixé à un niveau permettant directement l'exemption du RMG (de 6.693 euros en 2000 à 9.668 euros en 2001). Compte tenu de la progressivité du tarif de l'impôt par tranche de revenu, la hausse du revenu minimum tarifaire se répercutait favorablement à tous les paliers de revenu du tarif. Par ailleurs, les taux d'accroissement de l'impôt avaient été réduits linéairement de deux à quatre pour cent à tous les niveaux de revenu. Dans le contexte international, la concurrence serrée en vue de la consolidation et du renforcement de l'attrait des sites nationaux nécessitait une réduction de la charge fiscale des revenus les plus élevés. C'est la raison pour laquelle le taux d'accroissement maximal avait été ramené, dès 2001, de 46% à 42%.

Le tarif 2001 a ainsi permis de tracer les grands axes structurels qui seront maintenus dans le tarif 2002.

Les modifications essentielles apportées par le tarif 2002 sont :

- le taux d'accroissement initial est ramené de 14% à 8% ;
- les taux d'accroissement de l'impôt sont réduits linéairement de six points de pour-

cent par tranche de revenu imposable (quatre points de pour cent pour les revenus soumis au taux marginal maximal);

- le taux d'accroissement maximal passe de 42% à 38%.

Pour tenir compte de l'introduction de l'euro au 1er janvier 2002 et faciliter le calcul tarifaire, le revenu minimum tarifaire de 390.000 LUF sera converti en 9.750 €, ce qui equivaut à 393.314 LUF. La largeur des tranches de revenu du tarif passe de 69.000 LUF à 1.650 €, c'est-à-dire 66.561 LUF. À noter que le revenu minimum tarifaire, c'est-à-dire le revenu à partir duquel des impôts sont dus est passé de 270.000 LUF (6.693 euros) en 2000 à 393.314 LUF (9.750 euros) en 2002.

En termes de moins-values de recettes fiscales de l'État par rapport au tarif de l'année d'imposition 2001, la réforme fiscale se chiffre à 173.525.460 euros et l'impact cumulé de la réforme tarifaire 2001 et 2002 par rapport à l'année d'imposition 2000 étant de 669.312.510 euros.

Bénéficiaires des réductions d'impôts tous les contribuables, c'est-à-dire aussi bien les salariés que ceux qui réalisent un bénéfice commercial, agricole ou forestier ou provenant de l'exercice d'une profession libérale. Sont donc également concernées les entreprises exploitées à titre individuel ou en commun.

Sur le plan international, le tarif 2002 se distingue par sa dimen-

sion sociale et sa compétitivité. Le Luxembourg reste le pays où l'imposition est la plus basse pour les revenus modestes. Alors que le revenu minimum garanti luxembourgeois, le plus élevé de l'Union européenne, reste entièrement exempté, l'entrée dans la zone de progressivité d'impôt se fait avec un faible taux d'entrée de 8% à partir de 9.750 euros, à comparer avec les tarifs 2001 allemand (15% à partir de 7.436 euros) (25% à partir de 6.494 euros) et français (8,25% à partir de 4.121 euros).

Les revenus les plus élevés seront soumis, à partir de 2002 à la plus basse pression fiscale de tous les pays de l'Union européenne. La charge fiscale maximale (impôt sur le revenu et impôts analogues) se chiffrera au Luxembourg, à partir de 2002, à 38,95% (en tenant compte également de la contribution obligatoire au Fonds pour l'emploi, 2,5% de l'impôt sur le revenu). En Allemagne, le gouvernement projette de baisser le taux marginal maximum de 51,20% en 2001 à 49,60% en 2003 et à 44,30% en 2005. En Belgique, ce taux est de 56,60% en 2001 et en France de 59,30%.

Les tarifs de base 2002 se présentent comme suit:

Tarif 2002 (en euros):

Tranche de revenu imposable ajustée	Largeur tranche	Taux marginal
0 - 9.750		0%

9.750 - 11.400	1.650	8%
11.400 - 13.050	1.650	10%
13.050 - 14.700	1.650	12%
14.700 - 16.350	1.650	14%
16.350 - 18.000	1.650	16%
18.000 - 19.650	1.650	18%
19.650 - 21.300	1.650	20%
21.300 - 22.950	1.650	22%
22.950 - 24.600	1.650	24%
24.600 - 26.250	1.650	26%
26.250 - 27.900	1.650	28%
27.900 - 29.550	1.650	30%
29.550 - 31.200	1.650	32%
31.200 - 32.850	1.650	34%
32.850 - 34.500	1.650	36%
34.500 et plus		38%

Au cours de la conférence de presse organisée le 29 novembre au sujet de la fiscalité des entreprises, le Premier ministre a ajouté des précisions concernant les nouvelles dispositions extratarifaires pour les personnes physiques.

Ces modifications concernent:

- ↳ L'épargne prévoyance-vieillesse. Modifications par rapport au régime actuel:
 - libre choix des versements dans des produits d'assurance ou de placement, à rendement garanti ou non, auprès d'une compagnie d'assurances ou d'une banque;
 - l'assurance prévoyance-vieillesse est payable au plus tôt à 60 ans et au plus tard à 70 ans, après une durée minimale de souscription de 10 ans;
 - restitution du capital épargné à l'ayant-droit, en cas de

décès du souscripteur avant l'échéance du contrat;

- prestation possible sous forme de capital (max. 50% du capital épargné) et, pour le solde, sous forme de rente viagère;
- imposition du capital au demi-taux global et exonération de 50% de la rente viagère;
- déduction fiscale annuelle des primes, croissante en fonction de l'âge accompli au début de l'année d'imposition (fourchette de 1.500 €/an pour les personnes âgées de moins de 40 ans jusqu'à 3.200 €/an pour les personnes âgées de 55 à 69 ans).

2) Suppression progressive de l'abattement à l'investissement mobilier jusqu'en 2005. Les déductions fiscales seront réduites progressivement de 1.500 € en 2002 à 1.000 € en 2003 et à 500 € en 2004, pour être supprimées définitivement en 2005. Les titres et certificats doivent être détenus par le contribuable pendant une période d'au moins 4 années d'imposition suivant celle de l'acquisition, sous peine d'imposition rétroactive des abattements déduits.

D'autres mesures concernent :

- 1) l'extension de la mesure d'exonération de 50% des dividendes provenant de sociétés non résidentes;
- 2) la compensation, à l'intérieur

de la catégorie des revenus provenant de capitaux mobiliers, des pertes avec des revenus positifs;

- 3) la prise en compte de certains revenus étrangers positifs;
- 4) le régime fiscal des stock-options (à préciser par une circulaire du directeur des contributions directes);
- 5) la réduction de certains taux de retenue d'impôt forfaitaire:
 - de 25,2% à 22,8% sur les revenus extraordinaires à imposer par la méthode d'étalement;
 - de 25% à 20% sur les avantages de pension complémentaire accordés par l'employeur à ses salariés (loi du 8 juin 1999);
 - sur certains revenus de capitaux soumis à une retenue: de 25% à 20% et de 33 1/3% à 25% si l'impôt est

pris en charge par la société distributrice.

- ↳ la modification du régime d'imposition des tantièmes:
 - retenue d'impôt de 20% sur les revenus de tantièmes perçus par les administrateurs (non salariés) de sociétés (en lieu et place de l'impôt spécial sur les tantièmes).

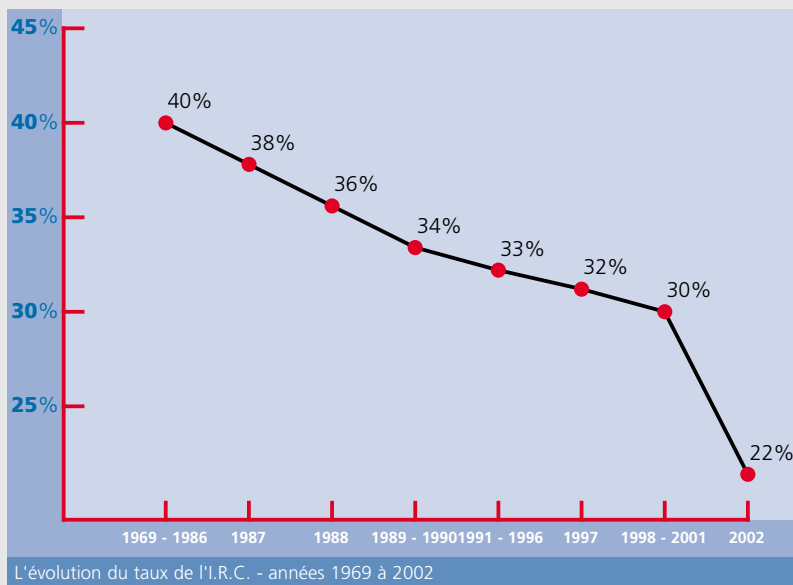
> **M. Jean-Claude Juncker présente la réforme fiscale 2002 relative aux entreprises**
29 novembre 2001

Le 29 novembre 2001, le Premier ministre et ministre des Finances M. Jean-Claude Juncker a présenté la réforme 2002 dans le domaine de la fiscalité des entreprises.

Dans le souci d'assurer la compétitivité des entreprises



M. Jean-Claude Juncker lors de la conférence de presse, entouré de M. Gaston Reinesch, administrateur général au ministère des Finances et de M. François Blaeser, directeur de l'Administration des contributions



luxembourgeoises, le gouvernement a décidé de baisser l'imposition des entreprises de manière significative.

Ainsi, les deux impôts principaux prélevés aux entreprises, à savoir l'impôt commercial communal et l'impôt sur le revenu des collectivités, seront ramenés respectivement de 9,09% à 7,50% et de 27,27% à 22%. En incluant la majoration de la cote d'impôt de 4% destinée à l'alimentation du Fonds pour l'emploi qui, lui-même passera, à partir du 1er janvier 2002, de 1,09% à 0,88%, la charge d'impôt globale sera réduite de 37,45% à 30,38%.

Au niveau de l'impôt sur le revenu des collectivités, l'évolution montre que la baisse a été continue en passant de 40% en 1986 à 33% en 1991, puis à 30% en 1998 pour finalement atteindre 22% au 1er janvier 2002.

L'impôt commercial communal, qui sera ramené de 9,09% à 7,50% pour les collectivités, sera

de 6,98% pour les entreprises individuelles et les sociétés de personnes.

D'autres mesures concernent les taux de retenue d'impôt, les sociétés mère et filiales, le principe de l'intégration fiscale, les entreprises collectives (sociétés de personnes), les restructurations d'entreprises, la bonification d'impôt pour investissement et l'impôt sur la fortune.

Le taux de la taxe d'abonnement sera réduit de 0,06% à 0,05%.

La réforme fiscale concernant la fiscalité des entreprises représente un volume global de 404,07 millions d'euros répartis comme suit:

- impôt sur le revenu des collectivités - 262,77 millions d'euros,
- impôt commercial communal - 79,33 millions d'euros,
- taxe d'abonnement - 61,97 millions d'euros.

Présentation de l'action *Den Euro an der Schoul*

9 octobre 2001

Mme Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, M. Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget ainsi que M. Yves Mersch, président de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) ont organisé une conférence de presse le 9 octobre 2001 pour le lancement de l'action *Den Euro an der Schoul*.

Dans le cadre de cette présentation, Mme Brasseur, MM. Frieden et Mersch se sont rendus dans une classe de l'école primaire de la rue de la Congrégation. Au cours de cette visite, les enfants ont eu l'occasion de se familiariser avec la nouvelle monnaie.

L'action qui tient compte des différences d'âge des élèves du primaire au post-primaire, poursuit plusieurs objectifs: exposer aux enfants les avantages liés à la monnaie unique, situer ce passage à l'euro dans un contexte historique et géographique et sensibiliser les enfants à la valeur de la monnaie.

Cette sensibilisation passera notamment par les instituteurs qui se verront remettre les outils didactiques adéquats (p. ex. des cassettes vidéo, des affiches et des jeux).

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a



M. Frieden avec les élèves d'une classe de 5e année pour le lancement de l'action *Den Euro an der Schoul*

adapté les livres d'arithmétique de l'école primaire.

La BCL, pour sa part, met gratuitement du matériel d'information à la disposition des jeunes.

Enfin, les responsables ont présenté les conditions du jeu-concours *Deviens champion de l'euro*. Ce concours a été organisé à l'intention des 8-12 ans dans les douze pays de la zone euro jusqu'au 15 novembre 2001.

Rencontres entre le gouvernement et des représentants du commerce, de l'artisanat, du secteur Horeca et des consommateurs

11 octobre 2001

Le 11 octobre 2001 s'est tenue au ministère des Finances une réunion entre des représentants du gouvernement, le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden, le ministre des Classes moyennes

Fernand Boden, le ministre de l'Économie Henri Grethen et des représentants du commerce, de l'artisanat ainsi que du secteur Horeca.

Lors de cette réunion a été souligné le rôle important de ces secteurs pour faciliter l'introduction de l'euro.

À cet égard, la préparation générale dans les entreprises relevant des secteurs du commerce, de l'artisanat et de la restauration a été jugée très satisfaisante. Le double affichage des prix a été correctement pratiqué, les nombreux cours de formation ont été bien suivis et l'alimentation en euros a été coordonnée avec le secteur bancaire.

En ce qui concerne les prix, les services du ministère de l'Économie ont suivi de façon régulière depuis le mois de mars 2001 les prix de 200 produits et services, en dehors des relevés de prix et analyses du Statec. Des mouvements non justifiés de prix donnent lieu à des interventions de l'Office des prix.

Le ministre de l'Économie a réuni le lundi 15 octobre 2001 le Conseil des consommateurs.

Le consommateur doit en effet prendre conscience de sa capacité à vérifier la conversion des prix en euros. Si une hausse des prix semble être la conséquence directe du passage à la monnaie unique, le consommateur peut prendre contact avec l'Observatoire de l'euro.

L'Observatoire de l'euro est un élément essentiel de la charte signée entre l'Union luxembourgeoise des consommateurs, le commerce, l'artisanat, le secteur Horeca et le gouvernement. Les signataires de la charte ont pris des engagements précis et vérifiables.

M. Luc Frieden participe à la conférence organisée par la Fédération des professionnels du secteur financier

23 octobre 2001

Le ministre de la Justice, M. Luc Frieden, a participé le 23 octobre 2001 au Kirchberg, à une conférence organisée par la Fédération des professionnels du secteur financier.

Le financement du terrorisme était le principal objet de cette conférence. Parmi les participants, figuraient notamment M. James Wallar, représentant du ministère américain des Finances pour les Affaires européennes et M. Carlos Zeyen, substitut du procureur et responsable de la

cellule anti-blanchiment du parquet de Luxembourg.

M. Luc Frieden s'est interrogé sur les moyens que possède l'Europe pour combattre le financement du terrorisme, tout en rappelant que le secret bancaire doit protéger la vie privée des personnes et non celle des criminels ou des terroristes. Ainsi, le ministre de la Justice a mis en exergue le fait que de l'argent sale appartenant à des réseaux terroristes avait été trouvé dans des pays où le secret bancaire n'existe pas. Le ministre Frieden a tenu à rappeler que le Luxembourg disposait depuis longtemps d'une législation efficace pour contrer le blanchiment.

Selon M. Frieden, la lutte contre le financement du terrorisme nécessite une coopération efficace entre les banques et les autorités judiciaires. Il a souligné que l'Union européenne devrait rapidement adopter des dispositions pour étendre l'échange automatique d'informations entre les "Financial Intelligence Units" (FUI) à toutes les sources de financement du terrorisme. Le ministre de la Justice s'est également prononcé en faveur d'une adaptation des règles du Groupe d'action financière contre le blanchiment des capitaux, le GAFI.

Le représentant du ministère américain des Finances pour les Affaires européennes, M. James Wallar, a expliqué aux participants les actions que les autorités américaines avaient menées contre le financement du terrorisme au niveau mondial. Il a souligné que l'organisation de Ben Laden, Al-Qaida, use de

tous les moyens offerts par une place financière, tels les comptes bancaires, les chèques ou encore les entreprises.

Le substitut du procureur et responsable de la lutte anti-blanchiment du parquet de Luxembourg M. Carlos Zeyen a commenté les résultats de la lutte contre le financement du terrorisme au Luxembourg, notamment le fait que six comptes bancaires avaient été bloqués. Selon M. Zeyen, ces mesures sont préventives et se font dans l'attente d'obtenir des informations supplémentaires de la part des autorités américaines.

M. Luc Frieden accorde une interview au quotidien *Le Monde* 5 novembre 2001

M. Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget et ministre de la Justice a accordé une interview au quotidien français *Le Monde* au sujet du secret bancaire lié à la problématique du financement d'activités terroristes.

M. Frieden a affirmé que "Le secret bancaire ne bénéficie qu'à ceux qui ne commettent pas d'infraction. J'observe que des comptes suspects, liés peut-être à des activités terroristes, ont été gelés dans des pays, dont l'Allemagne, qui ne garantissent pas ce secret. C'est bien la preuve que le problème ne se situe pas à ce niveau, pas au Luxembourg en tout cas..."

Le ministre fait allusion à "ceux

qui confondent systématiquement secret bancaire et activité criminelle". Pour lui, les financiers du terrorisme sont tout aussi coupables que ceux qui posent des bombes.

M. Frieden a souligné que "Nous avons proposé la coopération la plus forte avec les États-Unis. Nous n'avons trouvé, après examen des trois listes de suspects qui nous ont été transmises, aucun nom ou aucune organisation qui pourrait être en relation avec Ben Laden."

En conclusion, le ministre note que "Nous proposons d'inscrire dans notre code pénal une infraction spécifique pour le terrorisme et nous répondons à toutes les commissions rogatoires qui nous sont adressées."

M. Luc Frieden présente le bulletin *Prett fir den Euro!* 12 novembre 2001

À six semaines de l'événement historique - l'introduction de l'euro le 1er janvier 2002 - Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget, a présenté à la presse le bulletin d'information *Prett fir den Euro!* qui a été distribué à tous les ménages du Grand-Duché de Luxembourg.

La publication bilingue (français et allemand) de douze pages constitue la dernière partie de la campagne de communication du gouvernement entamée en 1998 pour informer le public sur l'introduction de la monnaie unique.



"Nous n'avons pas l'intention de rédiger un document théorique contenant des extraits du traité de Maastricht ni de faire de la publicité pour l'euro. Notre souci était de sortir un outil pratique", a signalé M. Frieden.

Voici, en gros, ce qui devrait intéresser le grand public:

1. Les dates:

- a. 1er janvier 2002: introduction de l'euro,
- b. janvier - février 2002: les commerces et les banques acceptent encore les deux monnaies,
- c. 1er mars 2002: les billets et pièces luxembourgeoises disparaissent définitivement de la circulation. Elles sont encore échangées, notamment à la Banque centrale du Luxembourg.

2. L'échange:

L'échange des billets et pièces luxembourgeoises en euros est

gratuit. Les banques respectent toutes le même taux de conversion (1 euro = 40,3399 LUF) pour leurs clients.

"Je conseille aux gens de s'habituer le plus rapidement possible à l'euro et de ne plus payer en francs à partir du 1er janvier", a souligné le ministre. Pour favoriser ce processus de familiarisation avec les nouvelles pièces, des "euro-kits" d'une valeur de 500 francs luxembourgeois ont été mis en vente à partir du 15 décembre.

Pour ce qui est de l'information des personnes âgées, des jeunes ou des gens souffrant d'un handicap, le ministre a signalé que des campagnes spécifiques étaient en cours, de même que pour les commerçants et le personnel de caisse.

Le ministre du Trésor et du Budget s'est montré satisfait des résultats de l'Eurobaromètre. Ces sondages réalisés par la Commission européenne indiquent que les Luxembourgeois se sentent mieux informés sur l'introduction de l'euro que les autres populations concernées.

FONCTION PUBLIQUE

Mme Polfer et M. Schaack présentent la réforme du statut général des fonctionnaires
19 décembre 2001

Le 19 décembre 2001, la ministre de la Fonction publique et de la

Réforme administrative Lydie Polfer et le secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Réforme administrative Joseph Schaack ont présenté le dossier de la réforme du statut général des fonctionnaires de l'État.

Ce dossier a été approuvé par le gouvernement en conseil le 30 novembre 2001. Au dire de Mme Polfer, il serait déposé à la Chambre dans le courant de la même semaine.

L'objectif du dossier est triple:

- respecter les engagements pris dans la déclaration gouvernementale du 12 août 1999;
- contribuer à la modernisation de la fonction publique luxembourgeoise;
- mieux préparer les agents de l'État aux nouveaux défis d'un environnement professionnel en constante évolution.

Les principaux éléments en sont la réglementation du temps partiel, les mesures destinées à faciliter la conciliation de la vie privée et professionnelle, l'ouverture partielle de la fonction publique aux ressortissants communautaires et l'introduction de l'ordre de justification.

Mme Polfer a qualifié ce dossier d'élément majeur de la réforme des administrations qui sont en perpétuelle évolution. "Une administration moderne nécessite des statuts modernes pour ses fonctionnaires."

Ce dossier de 350 pages com-



Mme Lydie Polfer et M. Joseph Schaack présentent la réforme du statut général des fonctionnaires

prend non seulement la réforme en soi, mais aussi les lois et règlements grand-ducaux sujets à modification, ainsi que les textes de loi et règlements grand-ducaux élaborés à cet effet.

Le secrétaire d'État Joseph Schaack a présenté les nouvelles mesures de la réforme.

Les temps partiels à concurrence de 25, 50 et 75% seront admis. Directeurs et directeurs adjoints ne pourront pas solliciter un service à temps partiel. Un seul agent pourra cumuler deux formes de service à temps partiel, à condition que les deux tâches se situent à l'intérieur d'un même département ministériel. Les femmes qui étaient obligées de démissionner avant 1984 pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants seront réinsérées dans leur administration d'origine, à condition de suivre des cours d'intégration. Dans le but de concilier vie familiale et vie professionnelle, les fonctionnaires ayant sollicité un congé sans

solde, un mi-temps ou un temps partiel pour se consacrer à l'éducation de leur(s) enfant(s), se verront offrir la prise en compte intégrale du temps de service pendant une période maximale de dix ans pour l'attribution des avancements en traitement et en échelon, pour les promotions et pour le droit d'admission à l'examen de promotion. Dans le même ordre d'idées, une base légale pour le télétravail sera créée. Dans ce contexte, un projet pilote sera d'abord lancé. Le fonctionnaire qui reprend ses fonctions après un congé sans traitement supérieur à deux ans, sera tenu de suivre des cours de formation continue.

Le Conseil de discipline sera doté de pouvoirs juridictionnels, afin de garantir un système plus impartial et indépendant. Une autorité centrale chargée de l'instruction de toutes les affaires disciplinaires sera aménagée et mettra un terme à la multiplication des intervenants dans la procédure disciplinaire.

La modalité de nomination des fonctionnaires occupant des postes à responsabilité particulière sera modifiée. Les cadres dirigeants de l'administration pourront être nommés à durée déterminée, avec un mandat renouvelable de sept ans, durée qui ne correspond pas à celle d'une législation. Si le mandat n'est pas renouvelé, le fonctionnaire pourra reprendre son ancien poste.

Dans le but de stimuler le dialogue dans et entre les administrations, une nouvelle disposition sera introduite dans le statut général des fonctionnaires, à savoir les *Mitarbeitergespräche* (le terme allemand semble plus approprié pour exprimer l'idée qui en est à la base).

Le mobbing sera formellement interdit. Cette disposition s'inscrit dans la nouvelle formulation des droits et devoirs des fonctionnaires, visant particulièrement les manquements mineurs qui ne peuvent être poursuivis par voie juridictionnelle. L'ordre de justification donnera au chef d'administration la possibilité d'adresser à l'agent négligent, voire fautif, une demande de justification par écrit pour les faits qui lui sont reprochés et qui ne justifient pas le recours à la procédure disciplinaire.

Afin d'accroître la mobilité entre les secteurs public et privé, le recrutement d'experts du secteur privé sera désormais possible sous le régime de l'employé de l'État pour un an. Après cette période, la nomination en qualité de fonctionnaire pourra intervenir. De même, la

possibilité du détachement dans une entreprise du secteur privé sera offerte aux fonctionnaires. La fonction publique sera ouverte aux ressortissants communautaires. Les nouveaux règlements grand-ducaux ont fixé les emplois pour lesquels la connaissance de l'une ou de l'autre des trois langues administratives n'est pas demandée.

En matière de contrat de travail, l'État aura désormais la possibilité de faire occuper un poste vacant, suite à des congés de maternité, des congés sans traitement ou des congés pour travail à mi-temps, par le même employé, moyennant la conclusion d'un ou de plusieurs contrats à durée déterminée pouvant dépasser la limite de deux ans.

1 1 6

À côté de ces mesures principales, M. Schaack a encore exposé quelques modifications supplémentaires inscrites au nouveau statut général :

- fixation de la limite d'âge pour accéder à la fonction publique à 45 ans ;
- introduction d'une troisième chance à l'examen de promotion ;
- abrogation de tout système de recrutement autre que l'examen-concours ;
- obligation de publier tous les postes vacants par la voie appropriée.

M. Schaack a finalement considéré ce dossier "de grande envergure, nécessaire à la modernisation des administrations!"



Entouré de MM. Wolter et Boden, M. Daniel Vaillant signe l'accord de coopération policière et douanière entre la France et le Luxembourg

INTÉRIEUR

MM. Frieden et Wolter signent un accord de coopération policière et douanière avec le ministre français de l'Intérieur

15 octobre 2001

Le 15 octobre 2001 à Luxembourg, M. Luc Frieden, ministre de la Justice et M. Michel Wolter, ministre de l'Intérieur, ont signé avec le ministre français de l'Intérieur Daniel Vaillant, un accord entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement de la République française relatif à la coopération entre les autorités de police et les autorités douanières dans leurs zones frontalières.

Cet accord, fondé sur la convention de Schengen, permettra d'améliorer la coopération dans les échanges d'informations, de renseignements et de poursuite entre les autorités policières et

douanières des deux pays. Le but étant d'élargir les services de police et de douanes dans les zones frontalières afin de garantir la sécurité et la liberté des citoyens. "La lutte contre le terrorisme, l'immigration clandestine et le grand banditisme en sera l'objectif" a précisé M. Frieden. Concrètement, les forces de l'ordre pourront non seulement poursuivre les malfaiteurs sur route mais aussi par voie aérienne. L'accord prévoit en effet que les policiers français et luxembourgeois auront la possibilité d'utiliser leurs espaces aériens respectifs en hélicoptère, ceci afin de faciliter l'arrestation de suspects.

Un commissariat commun, centre de coopération policière et douanière, est également prévu dans cet accord. Ce commissariat sera basé au Luxembourg et verra les gendarmes, les douaniers et les policiers des deux pays travailler en étroite collaboration. Le commissariat sera "un lieu d'échange et d'analyse d'informations dans tous les domaines", a précisé le ministre français de l'Intérieur. Les échanges d'informations seront

améliorés, notamment pour une meilleure politique d'asile et d'immigration ainsi que pour tendre vers plus d'harmonisation en trouvant des solutions communes. "La France et le Luxembourg sont sur la même longueur d'onde", a affirmé le ministre luxembourgeois de la Justice. M. Frieden a annoncé que l'ouverture du commissariat aurait probablement lieu en janvier 2002.

Selon M. Michel Wolter, ces accords s'inscrivent dans une série d'accords similaires que le Luxembourg avait déjà signés avec la Belgique en 1995 et l'Allemagne en 1996. "Ils sont un outil indispensable pour la lutte contre la criminalité", a indiqué le ministre luxembourgeois de l'Intérieur. M. Vaillant a assuré que "La France serait favorable à ce que les forces de police de la France, du Luxembourg, de la Belgique et de l'Allemagne partagent les mêmes locaux."

En conclusion, M. Frieden a rappelé que cette initiative traduit la volonté de "faire de l'Europe un espace de sécurité où les polices pourront travailler ensemble".

M. Michel Wolter présente le projet de loi portant réforme de la loi électorale

17 décembre 2001

Le 17 décembre 2001, Michel Wolter, ministre de l'Intérieur, a présenté à la presse un projet de loi réformant la loi électorale.



M. Michel Wolter fournit des détails sur la réforme de la loi électorale

La loi électorale date du 31 juillet 1924 et a fait l'objet de diverses modifications aux cours des dernières décennies. Il était devenu nécessaire, au dire du ministre, de retravailler le texte de cette loi, dans le but de le rendre plus cohérent.

M. Wolter a déclaré d'emblée qu'un projet de telle envergure ne devrait se réaliser qu'avec l'accord de tous les grands partis. Dès lors, la démarche du ministre fut d'abord de demander aux principaux partis présents à la Chambre des députés de faire part de leurs suggestions écrites pour ensuite mener des discussions orales avec eux.

Ainsi, un projet déposé à la Chambre le jeudi 13 décembre 2001 essaye de donner suite aux principales recommandations. Le texte ne contiendrait que les éléments susceptibles de générer un large consensus.

Le texte comporte quatre chapitres principaux :

- des dispositions générales communes aux élections législatives, communales et européennes;
- des articles relatifs à la Chambre et aux élections législatives;
- des dispositions relatives aux élections communales;
- des dispositions relatives aux élections pour le Parlement européen.

Concernant les dispositions générales, il y a lieu de relever les changements majeurs suivants:

Le vote obligatoire sera maintenu et, vu l'augmentation de l'espérance de vie, la participation aux élections sera obligatoire jusqu'à l'âge de 75 ans (actuellement 70 ans).

Le principe du panachage, à savoir la faculté accordée à l'électeur de répartir ses voix sur plusieurs candidats figurant sur

des listes différentes, ne sera pas changé.

À partir de l'âge de 18 ans, les jeunes disposeront du droit électoral, à la fois actif et passif, et ce pour toutes les élections.

Le nombre de signatures de soutien pour la présentation des listes de candidatures est passé à 100 pour les élections législatives. Le but en est de garantir le sérieux des listes concernées. Lors d'élections communales dans les communes votant d'après le système de la responsabilité proportionnelle, il faudra disposer de 50 signatures.

Le vote par correspondance sera considérablement facilité. L'obligation de disposer de pièces justificatives n'existera plus. Par ailleurs, l'électeur pourra faire sa demande d'admission au vote par correspondance jusqu'au 30^e jour avant la date prévue des élections.

La liste des incompatibilités a été revue. Les gérants d'agence de la BCEE, établissement ayant acquis le statut bancaire depuis 1989, verront leur incompatibilité supprimée. Ils pourront se porter candidats pour les élections communales.

La durée de résidence pour les étrangers pour exercer leur électoral actif et passif lors de toutes les élections a été ramenée à cinq ans. Cette disposition s'applique aussi, pour les élections communales, aux ressortissants de pays non communautaires ayant vécu de façon ininterrompue pendant cinq ans au Luxembourg.

La deuxième liste électorale est supprimée. Dorénavant, l'administration communale gardera l'original de la liste définitivement close et enverra une copie de celle-ci au commissaire de district.

Concernant la participation aux élections des Luxembourgeois vivant à l'étranger, il suffira de suivre la voie de la déclaration formelle de non-déchéance du droit de vote dans le pays d'origine.

Au niveau des élections communales dans les communes votant d'après le système majoritaire, il convient de relever les changements suivants :

Le deuxième tour de scrutin est supprimé. En effet, un climat malsain semblait s'installer, selon le ministre Wolter, dans les communes entre les deux tours. Par ailleurs, les changements opérés entre le premier et le second tour étaient souvent négligeables.

Les sections seront abolies. Ainsi, le déménagement d'un élu d'une commune vers une autre localité de la même commune n'entraînera plus de suites.

Les élections complémentaires seront redéfinies. Celles-ci ne seront obligatoires qu'après la deuxième vacance de poste, et ce, pour pourvoir aux deux postes au conseil communal.

Le nouveau conseil communal entrera en fonction lors de sa nomination ou de l'assermentation du bourgmestre et des échevins. Il ne faudra donc plus à attendre le 1^{er} janvier suivant.

Ceci permettra d'éviter que l'ancien conseil n'essaye encore de faire passer certains votes.

En ce qui concerne la parité de voix entre deux candidats, un tirage au sort déterminera le candidat élu. Le système du choix du plus âgé est donc abandonné.

Le ministre Wolter a conclu que ce projet devra permettre de disposer de "mesures modernes en vue des prochaines élections de 2004 et 2005".

LOGEMENT

M. Fernand Boden présente le programme d'action *Logement*

17 décembre 2001

Le 17 décembre 2001, M. Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, a présenté le programme d'action *Logement*.

Le principal objectif du programme est d'améliorer l'accessibilité aux logements.

Le ministre Boden a d'abord évoqué la situation actuelle du logement au Grand-Duché.

La demande en logement est toujours croissante et favorisée par l'évolution de la population résidente (progression du nombre de naissances, recul du nombre de décès, accroissement du solde migratoire). Par ailleurs, le nombre des per-



M. Fernand Boden, entouré des responsables du Fonds de logement, présente le programme d'action *Logement*

sonnes par unité de ménage diminue.

Les taux d'intérêt pour prêts normaux et prêts sociaux ont considérablement diminué depuis 1993. Ils s'élèvent actuellement à 4,85% et 3,85%.

Le coût des constructions est resté relativement stable depuis 1993. Quant à la valeur du foncier, le prix par are sur le territoire de la capitale a depuis des années déjà dépassé le cap de 49.579 euros.

Les aides de l'État dans le domaine du logement s'élèvent en 2001 à plus de 111.522.080 euros. Elles sont réparties en aides en capital, aides en intérêts, remboursements de la T.V.A. - logement et aides à la pierre.

Les aides en capital destinées à promouvoir l'accès des particuliers à la propriété d'un logement, comprennent:

- la prime de construction;
- la prime d'acquisition;

- la prime d'épargne;
- la prime d'amélioration;
- le complément de prime pour frais d'architecture et d'ingénieur-conseil;
- la prime pour aménagements spéciaux revenant aux personnes handicapées physiques.

Depuis 1990, l'État a accordé 169.559.170 euros en aides en capital. Les aides en intérêts se composent des subventions d'intérêt et des bonifications d'intérêt et s'élèvent depuis 1990 à 356.966.670 euros.

Toute personne ayant fait des travaux en vue de la création de nouveaux logements, de rénovation opérés suite à l'acquisition d'un logement et de rénovation opérés dans des constructions âgées d'au moins 20 ans, peut profiter d'un remboursement de la T.V.A. Depuis son introduction en 1992, l'État a remboursé 384.234.960 euros.

Les aides à la pierre comprennent les aides étatiques revenant aux promoteurs publics (le Fonds du logement, la Société nationale des habitations à bon marché, les communes) dans le cadre de la réalisation des différents projets inscrits dans les programmes de construction d'ensembles.

Le ministre Boden a précisé que le marché du logement ne tiendrait pas compte de l'évolution des demandes en logements. Il risquerait d'y avoir un fort déséquilibre entre l'offre et la demande. L'accès au logement se heurte de plus en plus à des problèmes non négligeables.

D'où l'initiative du programme d'action *Logement* de la part du ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement. Ce programme s'inscrit dans la droite ligne de la politique active du gouvernement en matière de logement et ce, en étroite collaboration avec les communes et les promoteurs publics.

Au niveau des mesures visant à augmenter l'offre de logements, il convient de distinguer:

1. les mesures directes des pouvoirs publics:
 - l'activation des instruments de planification;
 - la création d'établissements humains durables;
 - la création d'un observatoire des établissements humains;
 - l'affectation des terrains et des immeubles de l'État à des fins de logement;

- la création de logements par des entreprises parastatales;
- la création de logements dans le cadre de la reconversion de friches industrielles;
- l'invitation adressée aux communes en vue de vérifier l'affectation de leurs terrains et immeubles.

2. Les mesures réglementaires :

- la création de réserves foncières par les promoteurs publics;
- le rappel aux communes de plusieurs mesures réglementaires existantes pour endiguer la spéculation foncière (obligation de construire, obligation de déclarer les immeubles et parties d'immeubles non occupés, autorisation préalable du changement d'affectation d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble);
- la création de nouveaux instruments contre la spéculation foncière visant à pénaliser la retenue de terrains à bâtir à des fins de spéculation, la non-occupation de logements, le changement d'affectation d'un logement.

3. Les mesures fiscales visant à augmenter l'offre de logements pourraient se faire essentiellement par des mesures favorisant la vente du foncier.

4. Les mesures de nature budgétaire visant à faciliter aux communes le financement des coûts liés à l'augmentation de l'offre de logements.

Parmi les mesures visant à augmenter l'offre de logements à coût modéré, il convient de signaler :

1. l'intensification des projets de construction d'ensembles;
2. l'encouragement des promoteurs publics à investir dans le logement locatif;
3. l'élargissement du cercle des acquéreurs potentiels;
4. la création de zones d'assainissement.

Les mesures visant à augmenter l'offre de logements locatifs privés tendent à :

1. promouvoir l'investissement privé dans le logement locatif;
2. réformer la loi sur les baux à loyer;
3. encourager l'investissement dans le logement locatif privé (il est proposé d'augmenter les taux d'amortissement pour le capital investi, d'inciter à l'épargne et à l'investissement).

Les mesures visant à faciliter l'accession à la propriété sont les suivantes :

1. au niveau des mesures directes des pouvoirs publics, il faut noter la promotion de la formule du bail emphytéotique (cession temporaire du droit de superficie);
2. au niveau des mesures de nature budgétaire, il convient de relever :

- la majoration du montant de la prime de construction/acquisition et révision des critères d'attribution;
 - la promotion et modification de la prime d'épargne;
 - la réforme de la subvention et de la bonification d'intérêt;
 - l'introduction du carnet de l'habitat (identification et évaluation systématique des bâtiments par des experts);
 - la majoration et réforme de la prime d'amélioration.
3. les mesures fiscales (favoriser l'épargne logement, introduction de l'amortissement de l'habitation personnelle).

Les mesures visant à faciliter l'accès à la location sont l'introduction d'une garantie locative de l'État et d'une allocation de loyer.

PROMOTION FÉMININE

Présentation de l'enquête *Les femmes dans la prise de décision économique*

13 novembre 2001

Lors d'une conférence de presse, Mme Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine, a présenté un premier bilan d'une enquête réalisée dans plus de 1.300 entreprises luxembour-

geois portant sur la situation des femmes dans la prise de décisions économiques. Résultat: les femmes sont encore largement sous-représentées dans les positions de prise de décision dans leur organisation.

L'enquête a été commanditée par le ministère de la Promotion féminine en étroite collaboration avec la Chambre de commerce, la Chambre des métiers et le Statec. Elle a été réalisée par le CEPS/Instead. Le but en était de dresser un profil de la situation telle qu'elle se présente actuellement.

D'emblée, la ministre a noté que le taux d'occupation des femmes au Grand-Duché était de 52%. Ce taux classe le Luxembourg parmi les derniers de l'UE. Il faut remarquer qu'il y a six ans, le pourcentage de femmes au travail n'était que de 34.

La participation des femmes aux prises de décisions économiques dans les entreprises se fait aux niveaux suivants:

- le conseil d'administration;
- la direction des entreprises;
- le pouvoir de décision en général;
- la délégation du personnel.

À chaque niveau, les femmes sont sous-représentées par rapport aux effectifs salariés de l'entreprise.

Alors qu'elles représentent 33% du personnel salarié des entreprises disposant d'un conseil d'administration (CA), seule-

ment 16% des membres de ces conseils sont des femmes. La sous-représentation au CA est encore plus forte dans les entreprises de plus de 100 salariés.

Parmi les entreprises de moins de 15 salariés - c'est-à-dire 85% des entreprises au Luxembourg - seulement 16% sont dirigées par une femme.

Dans les grandes entreprises (plus de 15 salariés), les femmes ne constituent que 11% des chefs d'entreprise, alors qu'elles représentent 33% de l'effectif salarial de celles-ci.

Ainsi, dans les petites entreprises où 35% des salariés disposent d'un pouvoir décisionnel, les femmes ne représentent qu'un tiers de ces personnes. Dans les grandes entreprises, ce pourcentage est encore plus bas (27%).

La participation des femmes à la prise de décision en général varie selon les domaines. Au niveau administratif, dans la communication, la gestion des ressources humaines et en comptabilité, la participation des femmes au pouvoir de décision suit la parité hommes - femmes. Par contre, pour les domaines de haute direction, techniques et de production, cette participation est très réduite.

Enfin, dans les délégations du personnel, les femmes ne représentent que 23% des membres alors qu'elles comptent pour 33% de l'ensemble des salariés des entreprises disposant d'une telle délégation.

Des études ultérieures seront

menées afin de déterminer les causes de cette sous-représentation.

RECHERCHE

Mme Erna Hennicot-Schoepges présente le projet *Cortina*

1er octobre 2001

Lors d'une conférence de presse organisée le 1er octobre 2001 au Musée national d'histoire naturelle Mme Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a présenté le projet *Cortina* (Correction ORThographique INformatique Appliquée à la langue luxembourgeoise).

Le Conseil permanent de la langue luxembourgeoise (CPLL), créé par règlement ministériel en 1998, est chargé d'étudier, de décrire et de diffuser la langue luxembourgeoise.

Afin de consolider le statut de la langue écrite, les outils informatiques ont été mis à contribution. Ainsi, le CPLL a confié le projet *Cortina* au Centre de recherche public Gabriel-Lippmann. Il s'agit d'un projet de correction orthographique informatique appliquée à la langue luxembourgeoise.

Cortina permet notamment de vérifier l'orthographe indépendamment du contexte syntaxique, sémantique ou pragmatique et de proposer plusieurs options. D'autres perspectives sont attendues prochainement

avec le projet plus performant *Cortina 2*. Ce dernier offrira la possibilité de créer des dictionnaires personnalisés et pourra être intégré dans d'autres logiciels.

Le projet *Cortina* existe depuis plus d'un an sous forme de logiciel sur Internet. Les correcteurs et la documentation technique peuvent y être consultés, le correcteur de textes pour Word est téléchargeable. Grâce aux nombreuses connexions des internautes, 45.000 mots ont été ajoutés aux listes déjà établies. La mise sur le marché de *Cortina* est à l'étude.

Les travaux de recherche ont été financés par le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que par le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.

1 2 2

SÉCURITÉ SOCIALE

Célébration du 100^e anniversaire de la Sécurité sociale 9 novembre 2001

C'est en présence de S.A.R. le Grand-Duc, du Premier ministre Jean-Claude Juncker et du ministre de la Santé Carlo Wagner qu'a eu lieu au Cercle municipal la célébration du 100^e anniversaire de la Sécurité sociale au Grand-Duché par l'Association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (Aloss).

Mme Mady Delvaux-Stehres,

présidente de l'Aloss, association qui compte actuellement 17 membres, a souligné le formidable développement de la sécurité sociale à la suite de la loi de 1901, qui repose toujours sur les mêmes principes de base, à savoir la solidarité et le dialogue entre les partenaires sociaux.

Le ministre de la Santé Carlo Wagner a noté que 535.000 personnes étaient affiliées à la sécurité sociale et que les dépenses sociales représentaient 38,6% du budget de l'État.

L'historien Denis Scuto a ensuite retracé le contexte historique de la sécurité sociale au Luxembourg, évoquant la transition d'un pays essentiellement agricole vers un pays industriel.

Enfin, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a noté qu'il importerait de défendre les acquis sociaux des 100 dernières années.

À l'occasion de cet anniversaire, l'Aloss a publié un numéro spécial de sa publication bi-annuelle *Bulletin luxembourgeois des questions sociales*. Sous le titre *100 ans de Sécurité sociale au Luxembourg* sont repris quelques articles et dossiers relatifs au sujet.

Mme Lydie Polfer et M. Carlo Wagner signent des accords en matière de sécurité sociale avec la République d'Islande

30 novembre 2001

Le 30 novembre 2001, Mme

Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et M. Carlo Wagner, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale ont signé deux accords avec la République d'Islande:

- la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Islande sur la sécurité sociale;
- l'arrangement entre les autorités compétentes du Grand-Duché de Luxembourg et de la République d'Islande sur le remboursement des dépenses en matière de sécurité sociale.

En principe, en matière de sécurité sociale, les relations entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Islande sont régies par le règlement communautaire 1408/71 sur la sécurité sociale des travailleurs migrants. Or, ce règlement s'applique uniquement aux personnes ayant la nationalité d'un des pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, ainsi qu'aux apatrides et aux réfugiés.

Avant l'adhésion de l'Islande à l'Espace économique européen, il existait une convention bilatérale entre l'Islande et le Luxembourg avec un champ d'application personnel plus large. En effet, toutes les personnes assurées sous l'une ou l'autre législation étaient visées, mais sans distinction de nationalité.

La nouvelle convention rétablit cette situation. Dès qu'elle entrera en vigueur, le règlement 1408/71 pourra s'appliquer à



Mme Polfer et M. Wagner lors de la signature des accords avec M. Jón Kristjánsson, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale de la République d'Islande

toutes les personnes assurées sans distinction de nationalité. Il y a cependant deux exceptions: les ressortissants de pays tiers n'ont pas droit à l'exportation des indemnités de chômage et les prestations familiales seront servies par la législation de l'État de résidence.

La convention a été signée du côté luxembourgeois par Mme Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et du côté islandais par M. Jón Kristjánsson, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

M. Carlo Wagner, ministre de la Sécurité sociale a procédé pour le Luxembourg à la signature de l'arrangement avec M. Jón Kristjánsson et M. Karl Steinar Gudnason, directeur général de l'Institut national de la Sécurité sociale de la République d'Islande.

TOURISME

M. Fernand Boden dresse le bilan de la saison touristique 2001

3 décembre 2001

Le 3 décembre 2001, M. Fernand Boden, ministre du Tourisme et des Classes moyennes a dressé le bilan de la saison touristique 2001. Les résultats présentés à la presse couvrent la période allant de janvier à octobre 2001.

Au cours de cette période, le nombre de visiteurs qui se sont adressés aux bureaux d'information touristique est resté constant. Le bureau d'information de l'Office national du tourisme qui se trouve dans le quar-

tier de la gare a vu défiler à lui seul 78.296 personnes, dont la majeure partie était composée d'Américains, suivis d'Allemands, de Français, de Néerlandais et de Belges. La fréquentation du Luxembourg City Tourist Office a augmenté de 8,78% au cours de la même période pour atteindre le chiffre de 232.173 visiteurs. Ici, le nombre le plus élevé de visiteurs était d'origine allemande, suivis par les Français et les Luxembourgeois.

De nombreuses personnes ont également eu recours à Internet pour s'informer sur le Luxembourg. Ainsi, le trafic enregistré sur le site Internet de l'Office du tourisme a connu une hausse de 80,6%.

En ce qui concerne la fréquentation des hôtels, une enquête menée auprès d'une centaine d'hôteliers a révélé que 73% d'entre eux jugeaient la saison satisfaisante. Selon les responsables interrogés, les investissements dans l'infrastructure ainsi qu'une présence plus marquée dans les médias auraient contribué aux résultats satisfaisants de la saison touristique.

Une analyse régionale de la fréquentation des hôtels montre que la région Sud et la capitale ont connu une hausse des nuitées tandis qu'elles ont stagné dans la région Moselle, voire baissé dans les Ardennes et le Müllerthal.

On a par ailleurs constaté que le niveau de satisfaction était plus élevé parmi les exploitants d'hôtels 3 étoiles ou plus.

Quant aux campings, les personnes interrogées ont déploré la forte dépendance de cette branche des conditions climatiques. Afin de rendre les campings plus attrayants, les exploitants ont proposé de multiplier les activités d'animation indoor.

Lors de la conférence de presse, d'autres types de logements comme les auberges de jeunesse et les locations de vacances ont également été évoqués. Tandis que la fréquentation des auberges de jeunesse a globalement diminué, notamment en raison de la fermeture de certains établissements, les propriétaires de logements de vacances se sont déclarés satisfaits, voire très satisfaits.

1 2 4

Concernant les perspectives du tourisme luxembourgeois, M. Marco Schanck, président de l'Office national du tourisme, a suggéré de mettre l'accent sur le patrimoine et la nature. À l'ave-

nir, le tourisme devrait reposer sur quatre piliers: la gastronomie, la nature, la culture et les activités sportives. Il s'agirait de tenter d'attirer des touristes à la recherche d'une certaine qualité de vie et d'activités culturelles. Au-delà des visiteurs en provenance des pays limitrophes, les responsables du tourisme luxembourgeois souhaitent également intéresser des touristes de toute l'Europe.

TRANSPORTS

M. Henri Grethen présente la version amendée du projet de loi sur le permis à points

6 décembre 2001

Le 6 décembre 2001, le ministre des Transports Henri Grethen a

présenté la version amendée du projet de loi sur le permis à points et le délit de grande vitesse.

Le projet de loi initial, déposé à la Chambre des députés le 12 octobre 2001, a été revu par le ministère des Transports, notamment sur base de l'avis du Conseil d'État du 15 mai 2001 et des prises de position des chambres professionnelles.

Il faut noter que les amendements ne touchent pas la nature même du permis à points. Il s'agit toujours d'un modèle fondé sur un retrait pondéré de points en fonction de l'infraction commise qui conduit à la suspension du permis de conduire en cas d'épuisement intégral du capital initial de douze points.

Les principales modifications par rapport au projet de loi initial sont les suivantes:

- l'information du délinquant / contrevenant relative au nombre de points à retirer se fera par voie écrite;
- l'agent sera tenu d'avertir le contrevenant du nombre de points retirés et ce dernier devra attester par sa signature avoir eu cette information;
- le délit de grande vitesse ne sera donné qu'en cas de récidive intervenant dans l'année qui suit une condamnation ou un avertissement. Le délit est établi lorsqu'en cas de récidive la vitesse constatée dépasse de 50% la vitesse maximale autorisée;



M. Henri Grethen, avec M. Paul Schmit à ses côtés, présente la version amendée du projet de loi sur le permis à points

- la vitesse admise sur autoroute sera portée de 120 à 130 km/h (110km/h en cas de pluie).

Ce système vise plus particulièrement les multirécidivistes et accorde le droit à l'erreur sporadique à chaque conducteur.

En cas de perte du capital de douze points, le permis est suspendu pour une durée de douze mois (portée à 24 mois si le titulaire perd son capital pour la deuxième fois dans un délai de trois ans).

Au cours de la suspension, l'intéressé est tenu de se soumettre à une formation complémentaire.

Le titulaire du permis voit son capital restauré à douze points lorsqu'il arrive au terme d'une suspension ou s'il n'a pas commis d'infraction pendant trois ans. Il peut récupérer trois points en cas de participation à un stage pédagogique.

À noter que le projet de loi ne comporte pas d'exceptions pour les chauffeurs professionnels. L'égalité des citoyens devant la loi interdit un traitement de faveur.

Il est prévu d'appliquer ce système à tous les usagers des routes au Grand-Duché.

Ceux qui ne disposent pas d'un permis de conduire luxembourgeois se verront attribuer un permis virtuel également doté d'un capital de douze points, mais auquel sera déduit le nombre de points rattachés à leur première infraction.

TRAVAIL ET EMPLOI

M. François Biltgen présente un document de travail relatif aux relations collectives de travail, au règlement de conflits collectifs de travail et à l'Office national de conciliation

30 octobre 2001

Le 30 octobre 2001, M. François Biltgen a présenté à la presse un document de travail relatif aux relations collectives de travail, au règlement de conflits collectifs de travail et à l'Office national de conciliation.

Il s'agit d'un texte contenant des propositions en vue de réformer la législation sur les conventions collectives et ceci, en tenant compte notamment de la déclaration gouvernementale et des recommandations du Bureau international du travail (BIT). Ce document fera l'objet d'une large consultation avec tous les partenaires sociaux intéressés. M. Biltgen a annoncé que ce texte serait rendu public et communiqué à tous les partenaires sociaux ainsi qu'à la Chambre des députés. Il serait par ailleurs soumis au Comité des libertés syndicales du BIT.

Selon le calendrier établi par le ministère du Travail et de l'Emploi, ce dernier recevra les partenaires sociaux en janvier 2002. Par la suite, un projet de

loi sera soumis au conseil de gouvernement et déposé à la Chambre des députés avant la fin de la session parlementaire.

Lors de la conférence de presse, M. Biltgen a précisé que le document de travail s'inspirait notamment de la déclaration gouvernementale du 12 août 1999. Selon M. Biltgen, il tiendrait compte de l'accord de coalition entre le Parti chrétien-social et le Parti démocratique d'août 1999, des conclusions du débat de consultation sur la représentativité des syndicats qui s'est déroulé à la Chambre des députés le 30 novembre 2000, ainsi que de l'avis du Conseil économique et social du 23 avril 1997. Enfin, les recommandations BIT dans les cas 597 et 1980 concernant le Luxembourg seront également prises en considération.

En ce qui concerne la finalité de la future loi, elle visera tout d'abord à améliorer le fonctionnement des relations collectives de travail. Il convient de préciser que la loi ne se limitera pas à la question de la représentativité des syndicats.

La future loi définira des procédures précises pour des aspects importants des relations collectives de travail qui donnent régulièrement lieu à des différends.

Cette loi pourrait paraître formaliste à certains. Or, ce qu'on reproche à la loi actuelle est son manque apparent de précision. Ce formalisme devrait donc permettre d'éviter à l'avenir que l'application effective de la loi ne

dépende de l'interprétation des pouvoirs politiques ou des juges.

Elle visera également à améliorer et accélérer le fonctionnement de l'Office national de conciliation, dont la lenteur est souvent critiquée par les partenaires sociaux.

Enfin, elle créera la base juridique de l'Observatoire national des relations collectives du travail, instrument nouveau et indispensable au suivi systématique et scientifique de l'évolution des relations collectives de travail au Luxembourg.

Le projet vise à accorder aux syndicats qui sont bien représentés dans un secteur précis des droits significatifs en matière de signature de conventions collectives de travail dans le secteur en question, sans pour autant mettre en danger le modèle de dialogue social luxembourgeois.

La réforme ne sacrifiera ni la notion de représentativité nationale, ni les droits, ni les responsabilités nationales s'y rattachant. Lors de la mise en œuvre de cette réforme, il faudra veiller à ne pas cautionner un morcellement de la scène syndicale, défavorable aux salariés et a fortiori, aux entreprises étant donné que ce morcellement constituerait une menace pour la paix sociale.

Quant au champ d'application de la future loi, il ne se limitera plus aux secteurs public et privé, mais englobera tous les salariés de droit privé (ouvriers, employés). Ceci évitera des débats sur la notion et la délimitation du secteur. La loi s'appli-

quera à la réglementation des relations collectives du travail des ouvriers et employés privés, par voie de convention collective.

En ce qui concerne les pouvoirs des syndicats en matière de signature de conventions collectives, le texte tente de prendre en compte l'avis du Bureau international du travail et de la Cour administrative, sans abandonner l'essence même du système luxembourgeois de relations collectives du travail.

L'avant-projet introduit une distinction entre trois types de syndicats :

Les syndicats justifiant de la représentativité nationale générale.

Les syndicats ayant la représentativité dans un secteur important de l'économie.

Les syndicats ayant un mandat direct ou indirect d'au moins 50% des salariés relevant du champ d'application de la convention collective concernée.

Pour être un syndicat ayant la représentativité nationale générale, outre les conditions précitées, le syndicat doit avoir obtenu, lors des deux dernières élections aux chambres professionnelles et aux institutions de sécurité sociale avant la date de décision sur la représentativité, une moyenne de 20% des suffrages chez les ouvriers et les employés, ainsi qu'une moyenne de 15% des suffrages dans chacune des deux catégories.

Par ailleurs, le syndicat doit avoir une activité effective dans la plu-

part des secteurs documentée par les dernières élections aux délégations du personnel.

Finalement, l'action du syndicat doit être matériellement et géographiquement diversifiée.

Les critères que doit remplir un syndicat pour bénéficier de la représentativité sectorielle dans un secteur important de l'économie sont les suivants :

- le secteur doit représenter au moins 10% de l'emploi salarié au Luxembourg ;
- le secteur doit comprendre plus d'une entreprise et plus d'une entreprise constituant une unité économique et sociale ;
- le syndicat, pour documenter une assise plus générale, doit avoir présenté des listes et avoir eu des élus dans les chambres professionnelles et les institutions de sécurité sociale ;
- le syndicat doit avoir obtenu 50% des voix pour le groupe de la chambre professionnelle si ce groupe coïncide entièrement avec le champ d'application de la convention collective.

Si ce n'est pas le cas (groupes hétérogènes, par exemple), le syndicat doit avoir recueilli 50% des voix lors des dernières élections aux délégations du personnel.

Dans le cadre de la procédure de négociation, l'idée de la commission de négociation est introduite.

Les syndicats ayant la représentativité nationale générale et les syndicats ayant la représentativité sectorielle y sont admis de plein droit, mais uniquement pour les conventions collectives concernant ce secteur.

La signature de la convention collective doit en principe émaner de l'ensemble des syndicats nationalement et sectoriellement représentatifs ayant fait partie de la commission de négociation. Ces syndicats ont d'office le droit de signature.

Au cas où un ou plusieurs de ces syndicats conviennent avec les employeurs de signer seuls la convention collective, ils invitent les autres syndicats de la commission à se joindre à la signature en motivant l'intention de signer.

En cas de refus, les parties ayant l'intention de signer peuvent saisir l'Office national de conciliation.

La future loi règle également les procédures de reconnaissance, de refus de reconnaissance et de rejet de reconnaissance de la représentativité d'un syndicat par le ministre de l'Emploi.

Dans l'actuelle législation, les questions procédurales liées à l'entrée en vigueur, la durée de validité, la dénonciation et la renégociation d'une convention collective ne sont guère abordées. Le projet de réforme comblera cette lacune.

La deuxième partie de la loi est destinée à améliorer et accélérer le fonctionnement de l'Office national de conciliation. Le prési-

dent sera un professionnel et la tâche des assesseurs permanents sera "professionnalisée", c'est-à-dire que, par exemple, des aides pour les heures de travail des collaborateurs des permanents seront introduites.

L'Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE) recevra une base légale. Cette nouvelle institution tripartite, une émanation du Comité permanent de l'emploi, est essentielle pour suivre l'évolution des relations collectives du travail au Luxembourg moyennant un comité de pilotage tripartite.

M. François Biltgen et Mme Marie-Josée Jacobs au Comité permanent de l'emploi

6 novembre 2001

Le Comité permanent de l'emploi (CPE) s'est réuni sous la présidence du ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen et de la ministre de la Famille et de la Promotion féminine Marie-Josée Jacobs.

Sur base de rapports du Statec et de l'Administration de l'emploi, le CPE a eu un échange de vues sur la situation économique et sociale. Le Comité a constaté que la croissance se poursuivait mais à un rythme moins soutenu. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi augmente alors que le taux de placement des demandeurs d'emploi assignés par l'Administration de l'emploi a tendance à baisser.

Dans ce contexte, le ministre du Travail et de l'Emploi a invité les employeurs à rester rigoureux en matière de déclaration de postes vacants et de recrutement prioritaire de la main-d'œuvre auprès de l'Administration de l'emploi.

Le CPE a également eu un échange de vues sur le "Paquet Emploi", actuellement entre les mains du Conseil de l'Union européenne.

Le Luxembourg fait l'objet de trois sortes de propositions de recommandations:

- renforcer les mesures destinées à augmenter le taux de participation des travailleurs de plus de 55 ans sur le marché de l'emploi;
- intensifier les efforts visant à augmenter le taux de participation des femmes au marché du travail (promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment sur le plan des rémunérations);
- garantir une application efficace de la loi-cadre sur la formation continue, lutter contre l'abandon scolaire et entreprendre une révision du système d'apprentissage global.

La ministre de la Promotion féminine a présenté le programme de son département pour mieux appréhender la problématique des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Les partenaires sociaux ont fait état de l'avancement des discussions menées dans le cadre du dialogue social, notamment en

matière de travail volontaire à temps partiel, de télétravail et de formation professionnelle.

Le CPE a ensuite eu un premier échange de vues sur le rapport du groupe de travail "économie sociale et solidaire".

Enfin, le CPE a entamé les discussions sur un avant-projet de réforme du contrat d'auxiliaire temporaire dans le secteur public en vue d'accroître la formation et l'intégration sur le marché du travail des jeunes demandeurs d'emploi bénéficiant d'un tel contrat.

M. François Biltgen présente un bilan intermédiaire de la régularisation des sans-papiers

8 novembre 2001

Le ministre du Travail et de l'Emploi M. François Biltgen a

présenté un nouveau bilan de la procédure de régularisation des sans-papiers: 504 personnes régularisées, 306 permis de travail délivrés et 83 dossiers refusés. Des conclusions définitives ne pourront être tirées qu'en janvier 2002, a noté le ministre.

Sur les 1.554 dossiers (concernant 2.850 individus) introduits au 13 juillet 2001, 521 - c'est-à-dire un tiers - sont déjà clos et ont donné lieu à 504 régularisations.

Seuls 83 dossiers concernant 167 personnes ont été refusés. La principale raison de refus est le non-respect des échéances fixées pour l'introduction des dossiers. Le ministre a ajouté que personne n'avait encore été expulsé du pays.

La situation des 2.850 demandeurs se présente de la façon suivante:

- 167 personnes ont reçu une réponse négative;

- 504 sont régularisés;
- 774 ont remis un dossier incomplet;
- 424 font l'objet d'une enquête de la police judiciaire;
- 725 n'ont pas encore remis toutes les pièces demandées;
- 6 ont reçu récemment leur passeport;
- 116 ont fait l'objet d'une décision provisoire;
- 134 demandes ont été classées sans objet et transférées au ministère de la Justice.

En ce qui concerne le pays d'origine de ces personnes, la très grande majorité, à savoir 2007, vient d'ex-Yougoslavie. Ont également introduit une demande de régularisation, 174 personnes provenant du Cap-Vert, 73 d'Albanie, 64 de Chine, 61 de Bosnie-Herzégovine, 42 d'Algérie et 41 de Pologne.

M. Biltgen a encore affirmé qu'un tiers de ces personnes (976) n'avait pas encore remis de passeport. La principale cause de ce retard serait la procédure d'obtention relativement lente de la part des différentes ambassades. Le ministre a toutefois signalé que l'absence de passeport ne serait pas considérée comme une raison valable pour refuser un dossier. Il a par ailleurs signalé que le ministère avait contacté les ambassades afin d'accélérer la procédure.

Parmi les permis de travail délivrés, 299 sont des permis de catégorie A, c'est-à-dire limités à



M. François Biltgen entouré des responsables de la Cellule de régularisation des sans-papiers

un an. Seuls deux permis sont illimités et cinq personnes sont actuellement en stage.

La majorité des individus a été engagée dans le secteur de la construction (67), suivi de l'Horeca (62) et des services aux entreprises (27). Parmi cette dernière catégorie figurent principalement les entreprises de nettoyage.

De son côté, le patronat a essayé de recueillir l'avis des entreprises sur la procédure de régularisation. Les problèmes se sont situés principalement aux niveaux suivants:

- les déclarations des personnes concernant leurs qualifications ne correspondaient pas à la réalité des faits;
- les entreprises craignaient d'importer la problématique des Balkans dans leur entreprise;
- les candidats ne maîtrisaient pas les langues officielles du pays;
- la distance entre le domicile et le lieu de travail était trop importante.

Concernant le sort des quelque 3.000 Monténégrins actuellement présents au Luxembourg, le ministre a affirmé qu'ils n'entraient pas dans le cadre de la procédure de régularisation et qu'ils devaient être considérés comme demandeurs d'asile. S'ils se voient attribuer le statut de réfugiés politiques, ils pourront rester sur le territoire luxembourgeois et ne devront pas quitter le pays.



Mme Hennicot-Schoepges lors de l'ouverture officielle d'un tronçon de la route du Nord

TRAVAUX PUBLICS

Mme Erna Hennicot-Schoepges à l'ouverture officielle d'un tronçon de la route du Nord

16 novembre 2001

Le 16 novembre 2001, Mme Erna Hennicot-Schoepges, ministre des Travaux publics, a inauguré près du tunnel *Kannerduerf* à Mersch le nouveau tronçon Mersch - Colmar/Berg - Schieren de la route du Nord.

Le tronçon à deux fois deux bandes de circulation d'une longueur de 10,5 kilomètres comprend les contournements de Mersch et de Colmar-Berg. En tout, seize ponts et deux tunnels ont été construits pour cette partie de la route du Nord. Les coûts totaux se sont élevés à 116.509.950 euros.

Pour la route du Nord, du

Kirchberg au *Friedhaff*, quatorze kilomètres sur trente-trois restent encore à construire.

Après avoir coupé le ruban tricolore, la ministre, accompagnée de plus de 200 invités parmi lesquels figurait M. Robert Goebbels, prédécesseur de Mme Erna Hennicot-Schoepges au ministère des Travaux publics, ont visité le nouveau tronçon à bord d'un bus.

Mme Erna Hennicot-Schoepges présente le nouveau projet de la Cité judiciaire

14 décembre 2001

Le 14 décembre 2001, la ministre des Travaux publics Mme Erna Hennicot-Schoepges a présenté la nouvelle proposition de construction de la Cité judiciaire sur le plateau du Saint-Esprit.

Cette proposition a été acceptée par le Comité du patrimoine



Le plateau du Saint-Esprit après l'implantation de la Cité judiciaire

calisées à la Cité des sciences à Esch/Belval.

Tenant compte des demandes et besoins actuels en matière d'espace, le projet prévoit des réserves de 10% dans chaque bâtiment afin de pouvoir absorber l'évolution des effectifs.

Autre modification essentielle: les fouilles entreprises sur le site ont permis de dégager les restes d'un ancien couvent, d'une ancienne église et de tombes. Ainsi, il a été décidé de les conserver et de les exposer dans une crypte archéologique. Une partie du parking du Saint-Esprit sera sacrifiée à la création de cette crypte. Il est toutefois envisagé d'ajouter un cinquième niveau au parking.

Rob Krier, architecte du projet, a noté que celui-ci ne changerait pas la typologie de la ville de Luxembourg. "La silhouette de la ville ne sera pas modifiée." Le choix architectural s'inscrit dans le plein respect du tissu urbain de la ville et la nécessité de répondre à ses besoins de développement.

Concernant le début des travaux, la ministre des Travaux publics a estimé que la demande du permis de construire serait prochainement introduite auprès de la Ville de Luxembourg. Mme Hennicot-Schoepges a déjà fait remarquer qu'elle suivrait l'avis de l'Unesco.

mondial de l'Unesco lors de sa session à Helsinki.

130

Mme Hennicot-Schoepges a rappelé d'emblée que le Luxembourg n'avait pas risqué d'être rayé de la liste du patrimoine mondial. En effet, le nouveau projet tiendrait compte des critiques formulées en mai 2001 par les deux experts de l'ICOMOS (International Council on Monuments and Sites).

"Les changements contribuent à l'amélioration du projet de la Cité judiciaire", a noté la ministre.

Le projet de construction de la Cité judiciaire sur le plateau du Saint-Esprit date de 1991. L'objet est de regrouper en un seul site tous les corps judiciaires et tous

les services. Ce projet, voté par la loi du 6 avril 1999, est doté d'un budget de 98.413.729 euros.

Les principales modifications des premiers plans concernent la tour des vents, dont la hauteur passe de 43 à 34 mètres, hauteur minimale pour la cheminée qu'elle héberge. Cette tour offrira une vue panoramique et constituera le pendant du clocher de l'église Saint-Michel. Mme Hennicot-Schoepges a signalé que la tour n'avait pas fait l'objet de discussions auprès de l'Unesco.

Deux bâtiments disparaîtront des plans et seront intégrés dans d'autres bâtiments comme, par exemple, celui des Archives nationales. Celles-ci seront relo-

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Remarque: les comptes rendus des différentes réunions du conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) sous la rubrique "Actualités". Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection des sujets traités par le gouvernement en conseil. Cette sélection est faite dans l'optique de donner au lecteur un aperçu d'une partie des activités du gouvernement en conseil.

> 5 OCTOBRE 2001

Développements sur la scène internationale

Les membres du gouvernement ont passé en revue les derniers développements sur la scène internationale, notamment dans le cadre de la décision de l'OTAN d'appliquer l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord et de la demande y afférente des États-Unis d'Amérique.

Tout en excluant formellement que des soldats et officiers de l'armée luxembourgeoise puissent participer à d'éventuelles opérations militaires, le gouvernement a mis en oeuvre les mesures qui s'imposent avec l'application de cet article 5, c'est-à-dire la permission d'utilisation de l'espace aérien par les forces de l'OTAN et la mise à disposition de l'aéroport de Luxembourg.

Étant donné que deux avions AWACS de l'OTAN sont immatriculés au Luxembourg, le gouvernement a également entamé les procédures nécessaires auprès d'autorités étrangères en ce qui concerne l'utilisation des espaces aériens respectifs par ces avions.

Financement des réseaux terroristes

Concernant le financement des réseaux terroristes, le Premier ministre a déclaré, à la suite du conseil de gouvernement, que les autorités luxembourgeoises n'avaient relevé aucune opération bancaire suspecte à partir du ou vers le Luxembourg et que les recherches seraient néanmoins poursuivies jusqu'au bout.

Aux voix qui se sont élevées récemment contre la place financière luxembourgeoise et son secret bancaire, le Premier ministre a répondu que la simple existence du secret bancaire n'était pas un argument pour attirer des fonds suspects surtout s'il est connu, comme c'est le cas au Luxembourg, que le secret bancaire ne s'applique pas dans le cas d'activités criminelles. "Il y a des pays avec un secret bancaire qui n'ont pas de fonds terroristes sur leurs places financières et il y a des pays qui ne connaissent pas le secret bancaire mais qui abritent des fonds terroristes", a déclaré M. Juncker. Le chef du gouvernement luxembourgeois a également mis en garde tous ceux qui pensent pouvoir profiter de la situation actuelle pour modifier des accords déjà intervenus dans les discussions autour du paquet fiscal. De telles démarches pourraient l'inciter à oublier sa retenue dans ses déclarations en la matière, a-t-il déclaré.

> 12 OCTOBRE 2001

Statut général des fonctionnaires communaux

Les membres du gouvernement ont accepté le

projet de loi fixant le statut général des fonctionnaires communaux. Ce projet de loi modifie la loi du 24 décembre 1985 en la même matière, en transposant dans le secteur communal les modifications apportées au statut des fonctionnaires de l'État dans le cadre de la réforme des pensions des fonctionnaires opérée par la loi du 3 août 1998 et par la loi du 28 juillet 2000 ayant trait à l'accord salarial dans la fonction publique.

> 26 OCTOBRE 2001

Projet de loi sur les pouvoirs spéciaux

A été approuvé le projet de loi portant habilitation du Grand-Duc de réglementer certaines matières, communément appelé projet de loi sur les pouvoirs spéciaux. Ce texte accorde au Grand-Duc, pour une période limitée à une année, la faculté d'intervenir par la voie réglementaire dans un des domaines visés, à savoir les domaines économique et financier. La procédure des pouvoirs spéciaux a été utilisée avec modération au cours des dernières années et dans le strict respect des rôles dans lesquels la Constitution confine les institutions. Mais elle a permis au Grand-Duché de réagir rapidement à des événements imprévisibles et exceptionnels. L'exemple le plus récent est d'ailleurs l'adoption du règlement grand-ducal du 24 septembre 2001 accordant une garantie d'État d'une durée d'un mois aux compagnies aériennes.

Participation de l'État au financement des infrastructures communales pour l'éducation précoce

A été approuvé le projet de règlement grand-ducal concernant la participation de l'État au financement des infrastructures communales réalisées dans l'intérêt de l'accueil des classes de l'éducation précoce. L'objet de ce projet de

règlement grand-ducal est de définir les dispositions nécessaires pour permettre à l'État de verser aux communes éligibles l'aide financière nécessaire à la réalisation de l'objectif susmentionné. Le montant plafond du coût éligible s'élève à 400.000 euros, le montant plafond de la participation de l'État est fixé à 50% du coût éligible, qui peut varier selon les critères dimensionnels. L'impact financier maximum est évalué à 50,4 millions euros pour les 4 prochaines années. 252 classes en tout devraient ainsi être aménagées, dont certaines dans des locaux existants.

Fonctionnement de l'école de l'armée

Le gouvernement a adopté le projet de règlement grand-ducal concernant le fonctionnement de l'école de l'armée. Ce règlement, pris en exécution de la loi du 2 août 1997 portant réorganisation de l'armée, propose que l'école de l'armée fonctionne dans le cadre du centre militaire et offre aux volontaires ayant accompli 24 mois de service militaire la possibilité de compléter soit leur formation scolaire soit leur formation professionnelle. Elle contribue ainsi à préparer les volontaires aux emplois prévus par la loi du 2 août 1997 ainsi qu'à des emplois dans le secteur privé. Les formations offertes correspondent aux programmes des classes de 8e et 9e théorique, 9e polyvalente, 10e régime de technicien, division administrative et commerciale et 11e régime de technicien, division administrative et commerciale, de l'enseignement secondaire technique.

Aide au revenu des agriculteurs ayant subi des pertes financières dues à la crise sur le marché de la viande bovine

A été approuvée la demande d'autorisation d'une aide au revenu des agriculteurs ayant subi des pertes suite à la crise de la vache folle. Le

conseil avait déjà marqué son accord pour cette aide compensatoire le 31 août 2001, mais comme le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural dispose de données plus récentes et plus précises, un recalcul de la compensation initialement prévue s'est avéré nécessaire.

Ainsi, au lieu des 1.840.114 euros prévus en août dernier, le gouvernement a décidé d'allouer la somme de 3.319.294 euros aux agriculteurs concernés. Cette proposition sera soumise à la Commission européenne pour approbation.

(voir également article page 099)

> 9 NOVEMBRE 2001

Législation électorale

Les membres du gouvernement ont eu une discussion approfondie sur l'avant-projet de loi portant réforme de la loi électorale du 31 juillet 1924. Cet avant-projet de loi vise à actualiser la législation électorale en vigueur et à simplifier les procédures actuelles.

À noter que parmi les dispositions qui restent inchangées figurent le vote obligatoire et le maintien du principe du panachage. Les modifications essentielles concernent, entre autres, les points suivants :

- l'introduction du droit de vote actif au profit des ressortissants non-communautaires pour les élections communales. La participation est soumise à une condition de résidence de 5 années sur les 7 dernières années et à l'accomplissement des formalités prévues dans la législation concernant l'entrée et le séjour des étrangers du 28 mars 1972 telle que modifiée par la suite;
- l'abaissement de l'âge électoral, tant actif que passif, à 18 ans;
- l'assouplissement de l'accès au vote par correspondance et des modalités pratiques de son

déroulement (demande d'admission à introduire jusqu'au 30e jour inclus avant la date prévue pour les élections au lieu de 51 jours actuellement);

- l'abolition du deuxième tour de scrutin et des sections électorales dans les communes à vote majoritaire.

(voir également article page 117)

Proposition de loi instituant et promouvant l'actionnariat salarié

Le gouvernement a arrêté sa position concernant la proposition de loi du député Jacques-Yves Henckes (ADR) instituant et promouvant l'actionnariat salarié.

Conformément à la déclaration gouvernementale du 12 août 1999, le gouvernement confirme son engagement de prendre des initiatives sérieuses dans le domaine de la création de patrimoine.

Des modèles d'épargne et de création de patrimoine ne seront pas seulement favorisés dans le secteur privé, mais l'État en tant qu'employeur accueillera aussi avec bienveillance toutes les suggestions allant dans ce sens et qui sont dignes d'être étudiées.

Notant que la nouvelle législation sur les pensions complémentaires peut entrer, dans une certaine mesure, dans le cadre de la création de patrimoine dans le chef des salariés, le gouvernement estime tout de même que cette matière exige un travail de longue haleine, dans la mesure où le dossier est techniquement très complexe et demande le concours de nombreux ministères, administrations et services.

Le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen est d'ailleurs en train de constituer un dossier, notamment de droit comparé. De plus, le gouvernement voudrait être sûr des initiatives que la Commission européenne prendra dans ce domaine. Le gouvernement estime dès lors

qu'il n'est pas opportun de légiférer en la matière à l'heure actuelle.

Réforme de la législation sur les médias électroniques

Les membres du gouvernement ont discuté de différents aspects de la réforme de la législation sur les médias électroniques.

Un de ces aspects concerne le recours à la publicité comme moyen de financement qui, selon la loi sur les médias électroniques de juillet 1991, est refusé aux programmes luxembourgeois par câble (seul le parrainage est autorisé) dans le double but de protéger la presse écrite et de ne pas mettre en cause le financement du programme de RTL qui a une composante de service public.

Afin de procéder à une libéralisation en la matière, le ministre délégué aux Communications François Biltgen a procédé à une consultation des acteurs concernés.

Il s'avère que ceux-ci conviennent qu'une libéralisation est à terme inéluctable. Personne ne s'est opposé à une libéralisation éventuelle mais beaucoup mettent en garde contre ses effets négatifs sur les médias existants.

Les avis de la Commission indépendante de la Radiodiffusion vont dans le même sens. La libéralisation pourrait dès lors être réalisée après une phase de transition.

Alors que cette mesure peut se faire sans modification de la loi sur les médias électroniques, il convient cependant de la considérer dans un contexte plus large: le passage au numérique et la convergence entre télécommunications et médias au niveau des réseaux et des contenus.

Il est dès lors important de prévoir, au-delà de ce problème précis, les grandes lignes d'une réforme globale de la législation applicable en matière de radio et de télévision. Les discussions sur ce sujet se poursuivront.

Augmentation des allocations familiales

A été adopté le projet de loi portant

- 1) modification de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales;
- 2) modification de la loi du 14 juillet 1986 concernant la création d'une allocation de rentrée scolaire;
- 3) abrogation de la loi du 8 mars 1984 portant création d'un prêt aux jeunes époux;
- 4) modification de la loi du 1er août 1988 portant création d'une allocation d'éducation et modification de la loi du 14 juillet 1986 concernant la création d'une allocation de rentrée scolaire et
- 5) modification de la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales.

Le gouvernement poursuit deux objectifs avec ce projet de loi, à savoir:

- a) l'augmentation du montant des allocations familiales de 24,79 € (1.000 LUF) par enfant et mois à partir du 1er janvier 2002;
- b) la restructuration, la simplification et l'assouplissement de certaines dispositions légales.

Le projet prévoit des améliorations tant au niveau des allocations familiales (augmentation du montant de base des allocations familiales et de l'allocation spéciale supplémentaire pour enfants handicapés, suppression de la condition du stage de résidence de six mois pour les non-communautaires, extension du groupe familial aux enfants du conjoint, aux grands-parents dans des conditions déterminées, extension du délai de prescription des allocations familiales de un à deux ans) au niveau de l'allocation d'éducation (extension de la période de paiement en cas de naissances multiples) et du congé parental (également extension de la période de paiement en cas de naissances multiples).

Le gouvernement a profité de l'opportunité pour regrouper ces objectifs relatifs aux allocations familiales dans un seul projet de loi afin de présenter un paquet de modifications, dont l'augmentation des allocations familiales et l'introduction de l'euro qui doivent nécessairement entrer en vigueur le 1er janvier 2002.

Paiements transfrontaliers en euros

La conseil a entendu les explications du ministre de l'Économie Henri Grethen concernant la déclaration des chefs d'État ou de gouvernement au sommet informel de Gand, le 19 octobre 2001, en matière des paiements transfrontaliers en euros. Dans cette note, le ministre a mis en exergue le fait que le seuil de 50.000 euros proposé par la Commission européenne, en dessous duquel les tarifs des paiements transfrontaliers devraient être alignés sur les tarifs nationaux, risquait de provoquer des charges administratives et des charges financières indirectes importantes, surtout dans le chef des petites et moyennes entreprises et entraînerait un changement du système de collecte d'informations statistiques dans le sens que les informations, généralement disponibles auprès des banques, devraient être collectées directement auprès des entreprises. Par conséquent, le gouvernement s'est rallié à la position du ministre de l'Économie de supprimer l'article 6 de la proposition de la Commission européenne qui prévoit que le seuil de 12.500 euros sera applicable à partir du 1er janvier 2002 et le seuil de 50.000 euros à partir de 2004.

> 16 NOVEMBRE 2001

Échange de vues sur les biotechnologies en général et la protection juridique des inventions biotechnologiques en particulier

Les membres du gouvernement ont procédé à

un échange de vues sur les biotechnologies en général et la protection juridique des inventions biotechnologiques en particulier, ceci dans le cadre de la procédure législative en cours concernant le projet de loi sur la modification de la loi du 20 juillet 1992 portant modification du régime des brevets d'invention. Le conseil était d'accord sur le fait que le projet de loi en question devrait, avant son éventuelle adoption par le Parlement, faire l'objet d'une relecture notamment à la lumière de l'arrêt de la Cour de Justice des Communautés européennes sur le recours formé par les gouvernements italien et néerlandais contre la base juridique de la directive de 1998 sur la protection juridique des inventions biotechnologiques. Dans le rejet de ce recours, la Cour a retenu qu'il "résulte (des articles 5 et 6 de la directive) que, s'agissant de la matière vivante d'origine humaine, la directive encadre le droit des brevets de façon suffisamment rigoureuse pour que le corps humain demeure effectivement indisponible et inaliénable et qu'ainsi la dignité humaine soit sauvegardée". Le gouvernement s'est prononcé contre la brevetabilité de toute partie et de tout élément du corps humain. Il prévoit d'amender en ce sens le projet de loi luxembourgeois qui est pendant devant le Parlement. Cependant, avant toute chose, il attendra l'avis de la Commission consultative nationale d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

Projet de loi concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle

Le conseil a approuvé le projet de loi concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle. Ce projet de loi vise à améliorer le système de protection des travailleurs incapables d'exercer leur profession pour des raisons de santé, d'infirmité ou d'usure en le complétant notamment par des mesures visant à réinsérer les travailleurs incapables d'exercer leur dernier poste de travail et d'assurer le maintien à l'emploi. Afin de mieux coordonner les différents instruments juridiques entrant en ligne de compte, le projet entreprend la modifi-

cation de différents textes en matière de sécurité sociale et de législation du travail. Le projet de loi prévoit ainsi quatre étapes devant permettre d'atteindre les objectifs fixés. La première étape concerne les travailleurs en congé de maladie qui, au plus tard le quatrième mois suivant le début de leur incapacité de travail, devront se soumettre à un examen médical de la Sécurité sociale. Cet examen peut entraîner les constatations suivantes :

- a) le travailleur est malade et son indemnité de maladie est prolongée;
- b) le contrôle médical constate que le travailleur n'est plus malade et qu'il devra reprendre son travail. La caisse de maladie lui notifiera une décision lui signifiant l'arrêt des indemnités pécuniaires;
- c) l'assuré introduit une demande en obtention pour une pension d'invalidité. Cette dernière possibilité débouche sur la deuxième étape. Si l'invalidité est constatée, l'assuré obtient sa pension d'invalidité et son contrat de travail cesse de plein droit. Si l'on découvre que l'intéressé n'est pas invalide, le contrôle médical adresse le dossier au médecin de travail pour déterminer s'il y a incapacité pour le dernier poste de travail. Si ce constat est positif, la troisième étape prévoit qu'une commission mixte, instituée par la présente loi, est compétente pour décider du reclassement interne ou externe de l'intéressé. La commission mixte est composée de représentants des partenaires sociaux et des instances publiques concernées. En ce qui concerne le classement interne, le projet prévoit un reclassement obligatoire auquel sont soumises toutes les entreprises de plus de 25 salariés qui n'ont pas encore rempli leur obligation légale en matière d'embauche de travailleurs handicapés et un reclassement volontaire pour les autres entreprises. En cas de reclassement interne, le travailleur a droit à une indemnité compensatoire représentant la moins-value entre l'ancienne et la nouvelle rémunération. L'employeur qui opère le classement interne a droit aux aides prévues en matière d'embauche de travailleurs handicapés et à une bonification d'impôt. Si un reclassement interne ne peut être opéré pour des raisons

dûment motivées, la commission mixte décide le reclassement externe et le travailleur est alors inscrit d'office comme demandeur d'emploi et touche les indemnités de chômage. C'est à cette fin qu'une section spéciale auprès de l'Administration de l'emploi a été créée. Elle porte le nom de *Service des travailleurs à capacité de travail réduite*. Si un reclassement externe aboutit, le travailleur a droit à l'indemnité compensatoire dans les mêmes conditions qu'en cas de reclassement interne et l'employeur a droit aux aides et bonifications fiscales. La quatrième étape est entamée si un travailleur ne peut être reclassé pendant la période légale du paiement de l'indemnité de chômage. Après l'expiration de cette période, il a droit à une indemnité d'attente dont le montant correspond à la pension d'invalidité. Les indemnités compensatoires précitées seront à charge du Fonds pour l'emploi, quant à l'indemnité d'attente, elle sera à charge de l'assurance pension.

Amendements au projet de loi concernant le permis à points

Le conseil a approuvé les amendements au projet de loi concernant le permis à points, suite à l'avis du Conseil d'État du 15 mai 2001.

(voir également article page 124)

Création d'un Centre de documentation et de recherche sur la résistance

Le conseil de gouvernement a marqué son accord sur les orientations d'un avant-projet de loi présenté par le Premier ministre portant :

- a) création d'un Centre de documentation et de recherche sur la résistance;
- b) modification de la loi du 25 février 1967 ayant pour objet diverses mesures en faveur de personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant.

Le premier volet de cette loi concerne la création d'un Centre de documentation et de recherche sur la résistance dont le but sera de recenser, rassembler, archiver et conserver la documentation relative à l'occupation allemande pendant les années 1940 - 1945, de mettre en valeur cette documentation, d'entreprendre ou de soutenir la recherche historique scientifique sur la résistance du peuple luxembourgeois et de préserver et raviver la mémoire collective par tous les moyens disponibles. Le deuxième volet concerne la création du Comité directeur pour le souvenir de la résistance appelé à succéder au Conseil national de la résistance, suivant le souhait exprimé par le Conseil national lui-même.

> 23 NOVEMBRE 2001

Problématique des chargés de cours de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

Le conseil a entendu les explications de la ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports Anne Brasseur, ainsi que celles du ministre de l'Intérieur Michel Wolter et du ministre de la Fonction publique et de Réforme administrative Lydie Polfer, concernant la problématique des chargés de cours de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. Les problèmes survenus ces dernières années dans ce domaine sont essentiellement dus à l'hétérogénéité du personnel enseignant qui se divise en six catégories:

1. les instituteurs brevetés (nombre: 2.934);
2. les membres du pool de remplaçants créé par la loi du 5 juillet 1991, qui sont détenteurs d'un certificat de qualification de chargé de direction, option éducation préscolaire ou option enseignement primaire (nombre: 50);
3. les chargés de cours détenteurs d'un diplôme d'instituteur qui n'ont pas réussi le concours

d'accès à la fonction, mais qui ont réussi aux épreuves préliminaires organisées dans le cadre de ce concours (nombre: 23);

4. les chargés de cours détenteurs d'un diplôme d'instituteur qui n'ont pas réussi aux épreuves préliminaires (nombre: 25);
5. les chargés de cours détenteurs de l'attestation les habilitant à faire des remplacements, délivrée par le Collège des inspecteurs (nombre: 580);
6. les intervenants qui ne sont pas détenteurs de l'attestation précitée et qui enseignent presque exclusivement dans des branches secondaires (nombre 150).

Les chargés de cours des catégories 3 à 6 sont engagés par les communes sous contrat à durée déterminée et leur engagement doit être confirmé par le ministère de l'Intérieur. La loi du 5 juillet 1991 a d'ailleurs apporté une dérogation à la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail quant à la durée totale de ces contrats.

> 30 NOVEMBRE 2001

Plan de sécurité renforcée en vue de prévenir les actes criminels en relation avec l'introduction de l'euro

Le ministre du Trésor Luc Frieden a rendu compte du plan de sécurité renforcée à appliquer à partir du 3 décembre 2001 en vue de prévenir les actes criminels lors de l'introduction de l'euro. La police grand-ducale assurera une surveillance policière renforcée des sites sensibles, notamment des banques et des centres commerciaux. Le gouvernement a également décidé de rétablir momentanément le contrôle des agents des douanes aux frontières avec la France, la Belgique et l'Allemagne. Ces mesures de sécurité s'ajoutent à celles prises dans le cadre de la prévention d'éventuels actes terroristes.

Réforme du statut général des fonctionnaires

Le conseil de gouvernement a achevé l'examen du projet de réforme du statut général des fonctionnaires de l'État, élaboré par les soins de Mme Lydie Polfer, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative et M. Jos Schaack, secrétaire d'État.

(voir également article page 114)

Projet de loi modifiant la loi du 2 août 1997 portant réorganisation de l'armée

Sur proposition du ministre de la Défense Charles Goerens, il fut donné suite au projet de loi modifiant la loi du 2 août 1997 portant réorganisation de l'armée. L'objectif principal en est de permettre aux jeunes citoyens ayant la nationalité d'un État membre de l'Union européenne et résidant au Grand-Duché pendant minimum 3 ans, de poser leur candidature de soldat volontaire auprès de l'armée luxembourgeoise. À noter que le projet de loi ne concerne que les soldats volontaires. Comme par le passé, l'obligation d'avoir la nationalité luxembourgeoise pour pouvoir poser une candidature à une carrière pour laquelle les soldats volontaires ont un droit de priorité subsiste. Il importe en particulier de relever le fait que le présent texte a également trait aux "enfants soldats", dans la mesure où il interdit à l'armée de recourir aux services de soldats volontaires n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans pour participer à des missions de combats ou à des opérations de rétablissement de la paix.

(voir également article page 101)

Réforme des instruments luxembourgeois de soutien financier à l'exportation

Le conseil a approuvé les principes d'une réfor-

me des instruments luxembourgeois de soutien financier à l'exportation. Il a été proposé :

- de maintenir quatre instruments actuels, à savoir, la bonification d'intérêt, la stabilisation d'intérêt, le prêt d'État et la participation aux frais d'exposition ;
- d'adapter l'instrument de participation aux frais de prospection, d'étude et de promotion ;
- d'introduire trois nouveaux instruments: la bonification majorée, le financement mixte "don + crédit" et la participation aux frais d'assistance technique.

La réforme vise également à simplifier la mise en œuvre des instruments de promotion en confiant à une seule instance, en l'occurrence l'Office du Ducroire, la réception, l'analyse et le traitement des demandes émanant des entreprises.

Budget 2002 du Fonds national de la recherche

Sur proposition de Mme Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le conseil a approuvé le budget pour 2002 du Fonds national de la recherche. Suite à l'accord du gouvernement du 20 octobre 2000, quatre conventions ont été signées avec le Fonds comportant une affectation de 7,5 millions d'euros pour les années 2001 et 2002.

Ces fonds seront utilisés pour :

- a) poursuivre la mise en œuvre des quatre programmes tels que prévus par les conventions ;
- b) élaborer de nouveaux programmes pluriannuels à soumettre pour conventionnement et financement au conseil de gouvernement ;
- c) mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour la promotion de la culture scientifique ainsi que des mesures visant la coopération internationale et la coordination nationale en matière de recherche ;

- d) participer activement à des organismes de coopération scientifique et technologique, tels que la Fondation européenne des sciences.

> 7 DÉCEMBRE 2001

La réforme de la division supérieure de l'enseignement secondaire

Le Conseil a marqué son accord avec les propositions de la ministre de l'Éducation nationale concernant la réforme de la division supérieure de l'enseignement secondaire.

(voir également article page 106)

Le repérage de télécommunications

Le gouvernement a approuvé le projet de loi réglementant le repérage de télécommunications et modifiant le Code d'instruction criminelle présenté par ministre de la Justice. Il s'agit d'une version légèrement adaptée du projet qu'il avait soumis en début d'année au conseil de gouvernement. Le texte propose de limiter la mesure d'investigation du repérage à des infractions d'une certaine gravité, étant donné qu'elle ne peut être ordonnée que pour les faits qui emporteraient une peine criminelle ou correctionnelle de 6 mois ou plus.

> 13 DÉCEMBRE 2001

L'Université de Luxembourg

Le conseil s'est penché sur un document d'orientation élaboré par le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche concernant les perspectives d'une université au Luxembourg. Si le Luxembourg

connaît une tradition d'études supérieures effectuées à l'étranger et comportant un élément de mobilité (considérée souvent comme bénéfique), la loi du 11 août 1996 portant réforme de l'enseignement supérieur, bien que très prudente sur l'organisation de formations universitaires, a préparé la voie à une offre plus importante, où l'accent sera tout particulièrement mis sur la qualité de la formation.

La révision de la loi existante se justifie par les mutations profondes de la société luxembourgeoise durant la dernière décennie et par le souci d'offrir une formation et une recherche de pointe dans des domaines essentiels pour le développement économique du pays et pour sa cohésion sociale. En effet, la décision des entreprises actives dans des secteurs de pointe de s'implanter dans une région est souvent liée à la présence de structures universitaires. La recherche universitaire sera complémentaire à la recherche menée dans les Centres de recherche publics instaurés par la loi de 1987.

L'Université de Luxembourg s'inscrira dans le processus de Bologne qui veut créer un espace européen d'enseignement supérieur compétitif dans un contexte d'internationalisation des études en se basant sur un modèle anglo-saxon, ce qui lui facilitera la signature d'accords de coopération.

La qualité de l'université luxembourgeoise dépend de ses objectifs et priorités. Ces choix se font au vu de la spécificité de l'économie luxembourgeoise, de la présence d'institutions internationales, du caractère multiculturel de la société luxembourgeoise et de la situation géographique du Luxembourg.

Organisée sous forme d'établissement public, l'université comprendra 5 facultés (sciences, droit et sciences économiques, lettres et sciences humaines, technologie, sciences de l'éducation) réparties sur trois sites. Elle aura vocation d'attirer et des étudiants et des chercheurs étrangers et de se positionner comme université dans la Grande Région. La mobilité des étudiants tant luxembourgeois qu'étrangers jouera donc un rôle prédominant dans le

concept de l'université luxembourgeoise. Les études ne sont pas définies en termes de durée, mais en termes de contenus et de sortie. L'enseignement dispensé aura tant un caractère fondamental et académique que professionnalisant. Il se caractérisera par son multilinguisme et par l'accompagnement personnalisé des étudiants (tutorat).

Sur base de ces lignes de conduite, la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Mme Erna Hennicot-Schoepges élaborera un projet de loi.

Le projet de plan d'occupation du sol *Aéroport et environs*

Le conseil a entendu les explications du ministre de l'Intérieur Michel Wolter concernant la procédure réglementaire du projet de plan d'occupation du sol (POS) *Aéroport et environs* et les liens avec les procédures d'autorisation réglées par la législation sur l'environnement. 4 dossiers constituent le projet *Aéroport et environs*, à savoir:

- 1) la construction de la nouvelle aérogare;
- 2) l'utilisation du secteur *Höhenhof* comme décharge pour matières inertes;
- 3) l'extension de l'aéroport suite au jugement du tribunal administratif du 14 mars 2001;
- 4) la modification du zonage défini par le plan d'aménagement partiel *Aéroport et environs* respectivement élaboration du Plan d'occupation du sol (POS) *Aéroport et environs*.

Seul le dernier point relève directement de la compétence du ministère de l'Intérieur. Étant donné que seul le POS ne constitue pas un établissement classé au sens de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, ni un projet au sens de la directive européenne de 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets sur l'environnement et que les trois autres dossiers sont à considérer comme

établissements classés, les procédures prévues présentent des inconvénients au niveau des délais à respecter. D'où la nécessité de mener les procédures séparément. Ainsi, le conseil a adopté la démarche suivante:

- la procédure *commodo-incommodo* pour l'extension de l'aéroport et la procédure réglementaire POS seront poursuivies parallèlement;
- le ministre de l'Environnement veillera à respecter les obligations de la directive précitée dans le cadre de la procédure *commodo-incommodo*;
- la date de la fin de la procédure POS sera impérativement située après la clôture de la procédure "commodo" afin de prendre en compte toutes modifications survenues en cours de procédure.

À noter que les membres du gouvernement compétents organiseront à brève échéance des réunions d'information propres au plan d'occupation du sol lors desquelles les citoyens seront invités à faire part de leurs observations et réclamations. Leurs réactions relatives au volet "établissements classés" seront demandées dans le cadre de la procédure *commodo-incommodo*.

> 21 DÉCEMBRE 2001

Le projet de loi sur la liberté d'expression dans les médias

Le conseil de gouvernement a adopté la loi sur la liberté d'expression dans les médias.

Destinée à remplacer la loi du 20 juillet 1869 sur la presse et les délits commis par divers moyens de publication qui sera abrogée, la nouvelle loi aura vocation à s'appliquer dès lors que la liberté d'expression est exercée par la voie d'un média. La définition du média se veut très large et englobe tous les moyens techniques. Il est pris en considération quand il s'adresse à une pluralité, voire une multitude de destinataires. Les dispositions proposées tiendront compte de l'article 10 de la Convention de sauvegarde des

droits de l'homme et des libertés fondamentales et des jurisprudences y afférant de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg.

Les points saillants de cette nouvelle loi sont :

- La reconnaissance d'une protection des sources journalistiques. Cette protection prendra la forme d'un droit pour le journaliste, entendu comme témoin, de refuser de révéler des informations identifiant une source sans que ce refus ne puisse entraîner des sanctions pour refus de témoignage. Dans le cas où la protection des sources peut être valablement invoquée par le journaliste, des mesures qui auraient pour objet ou effet de contourner ce droit (p.ex. perquisitions ou saisies) sont interdites. La protection des sources ne peut être invoquée dès lors qu'il s'agit de la prévention, de la poursuite ou de la répression de crimes contre les personnes, de trafic de stupéfiants, de blanchiment d'argent, de terrorisme ou d'atteintes contre la sûreté de l'État. Le droit à la protection des sources est reconnu principalement au journaliste. Les autres personnes ne peuvent s'en prévaloir qu'à condition d'avoir obtenu l'information susceptible d'identifier une source journalistique dans le cadre de leurs relations professionnelles avec le journaliste.
- La qualité de journaliste est liée à l'exercice effectif du métier de journaliste et ne peut être subordonnée à la détention d'une carte de journaliste professionnel. La notion de journaliste est définie en fonction de l'activité exercée d'une manière effective et régulière et non plus par référence à la détention d'une carte de journaliste. Dans l'ordre d'idées exprimés par la Cour de Strasbourg et par la recommandation du Conseil de l'Europe, l'exercice de la profession de journaliste et donc l'exercice de la liberté d'expression à des fins professionnelles ne peut être subordonné à la détention d'une carte dont la délivrance est liée à des critères posés par le législateur et contrôlés par un organe professionnel. Indépendamment de toute reconnaissance officielle, devrait pouvoir prétendre à la condition de journaliste et par conséquent invoquer le bénéfice de la présente loi, celui qui exerce

effectivement le métier de journaliste qui consiste à collecter et rechercher des données, faits et informations et de les traiter en vue de les communiquer au public. Il s'ensuit que la protection légale du titre professionnel de journaliste telle que prévue par la loi du 30 décembre 1979 sera supprimée. Le Conseil de presse continue à être investi de la mission d'attribuer des cartes de journaliste, mais la carte délivrée ne constitue désormais plus qu'un titre de preuve de l'exercice de l'activité de journaliste et n'est pas attributive de la qualité de journaliste.

- Le champ d'application quant aux personnes visées. La future loi s'applique à toute personne qui s'exprime par la voie d'un média, la liberté d'expression existant au profit de tout individu, qu'il s'exprime régulièrement dans les médias ou qu'il exerce cette liberté de façon irrégulière, sporadique et accessoire. Ainsi, les obligations prévues par le projet de loi doivent être respectées par toute personne dès lors qu'elle s'exprime par voie d'un média. Quant à la protection des sources, le journaliste est le principal bénéficiaire et les personnes qui ne possèdent pas la qualité de journaliste ne peuvent l'invoquer que si elles ont obtenu les informations susceptibles d'identifier une source à travers leurs relations professionnelles avec le journaliste.
- Dispositions favorables aux individus mis en cause par une communication publique par voie de média :

Entérinant la jurisprudence de nos tribunaux comme celle de la Cour de Strasbourg, le projet de loi réaffirme le principe que dans le domaine des médias, la responsabilité peut être recherchée sur base des articles 1382 et 1383 du code civil. Il est également proposé d'indiquer les droits d'autrui dont le non-respect pourrait constituer une faute au sens des articles précités du code civil.

Le projet innove en ce qu'il consacre le droit de chacun au respect de sa présomption d'innocence. En cas d'atteinte, le projet prévoit la réparation du préjudice accordée par voie judiciaire et la possibilité de faire cesser cette

atteinte par diffusion d'une information redressant ou rectifiant l'atteinte.

Le projet réaffirme le principe de la protection de la vie privée.

Il uniformise les règles en matière de droit de réponse, lequel était jusqu'alors soumis à deux réglementations différentes (média électronique, moyen de publication périodique). Désormais, la mise en cause doit également se doubler soit d'une atteinte à l'honneur ou à la réputation, soit de la diffusion de faits inexacts. Les sanctions pénales sont supprimées et remplacées par une procédure rapide au terme de laquelle l'éditeur peut être condamné à diffuser la réponse, au besoin sous astreinte.

La création d'un droit d'information postérieure permet à une personne mise en cause à l'occasion d'une procédure pénale de requérir la diffusion gratuite d'une information. Ce droit a pour but d'obliger les médias à faire le suivi d'une affaire pénale, car souvent, les médias suscitent dans le public l'idée que la personne concernée est d'ores et déjà condamnée.

Prolongation du délai de prescription pour le droit de réponse à six mois.

Possibilité pour tout individu de saisir le Conseil de presse d'une plainte et extension de l'obligation de transparence pour chaque média afin de porter à la connaissance du public certaines informations relatives au bénéficiaire économique du média concerné.

- Dispositions favorisant l'exercice de la liberté d'expression :

Suppression du principe de la cascade dans le domaine de la responsabilité et le remplacement par un système de responsabilité solidaire.

Il est également proposé que les journalistes bénéficieront d'une clause de conscience envers leur employeur leur permettant de rompre unilatéralement le contrat de travail tout en touchant les mêmes indemnités que dans l'hypothèse d'une rupture due au refus du salarié

d'accepter une modification substantielle de son contrat de travail, notamment dans l'hypothèse d'un changement notable de la ligne éditoriale du média.

Nouvelle cause d'exonération en matière de responsabilité pénale et civile. La nouvelle loi introduit la possibilité, pour l'auteur d'une information litigieuse et l'éditeur, de s'exonérer et de ne pas encourir de responsabilité lorsqu'ils sont poursuivis sur base de l'article 443 du code pénal ou sur base des articles 1382 et 1383 du code civil pour atteinte à l'honneur ou à la réputation. Dans ces cas et lorsque la preuve de la vérité n'est pas rapportée (la preuve de la vérité, dans les cas où elle est admise, entraîne déjà à l'heure actuelle l'exonération sur le plan pénal), mais que l'auteur et l'éditeur prouvent un intérêt prépondérant du public à connaître l'information en cause et qu'ils avaient au moment de la mise en circulation des raisons suffisantes pour admettre la véracité des faits concernés, ils peuvent s'exonérer, sous réserve toutefois qu'ils se sont comportés en personnes normalement diligentes. Au niveau de la responsabilité civile, l'innovation est double, en ce que le texte stipule expressément que la preuve de la vérité des allégations, lorsqu'elle est admise par la loi permet à l'auteur et à l'éditeur de s'exonérer. En l'absence de la preuve de la véracité des faits allégués, ils peuvent s'exonérer moyennant la nouvelle cause d'exonération.

D'autres dispositions de l'avant-projet de loi concernent l'allègement des règles en matière de citations, le non-engagement de la responsabilité civile de l'auteur et de l'éditeur pour des diffusions en direct à condition que toutes les diligences nécessaires aient été accomplies et, finalement, la suppression de certaines infractions prévues par la loi et le regroupement des infractions au code pénal.

Le projet de loi concernant l'organisation de l'enseignement primaire

Le conseil a approuvé le projet de loi concernant l'organisation de l'enseignement primaire.

Ce projet de loi vise à modifier l'article 71 de la loi du 10 août 1912 sur l'enseignement primaire en proposant notamment la création d'un Collège des inspecteurs de l'enseignement primaire. Ce collège se composera de l'inspecteur général de l'enseignement primaire, de dix-huit inspecteurs affectés à un arrondissement d'inspection, de l'inspecteur des écoles européennes et de deux inspecteurs affectés à des missions spéciales dans le cadre de l'inspection de l'enseignement primaire. Les missions du collège sont :

- a) de coordonner la surveillance des écoles ainsi que le travail pédagogique et administratif des inspecteurs dans leurs ressorts respectifs;
- b) de donner son avis sur les questions qui lui sont soumises par le ministre de l'Éducation nationale en matière d'organisation et d'orientation pédagogique de l'enseignement primaire;
- c) de fournir aux services du ministère de l'Éducation nationale les données dont ceux-ci ont besoin pour la gestion de l'organisation et pour la définition des orientations pédagogiques de l'enseignement primaire;
- d) d'assurer un support administratif à l'inspection de l'enseignement primaire;
- e) de contribuer à la formation continue des enseignants.

Les dix-huit bureaux régionaux assurent :

- a) les travaux administratifs incombant dans les arrondissements d'inspection afférents;
- b) l'information des parents;
- c) l'affectation des membres de la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et enseignement primaire;
- d) la centralisation des données statistiques;

- e) la gestion des archives;
- f) le prêt documentation pédagogique et de matériel didactique.

Ces mesures devraient favoriser une information centralisée et plus efficace à l'attention des parents, une utilisation plus efficace et rationnelle des ressources existantes, une plus grande transparence des procédures et de l'utilisation de ressources personnelles et budgétaires au sein de l'enseignement primaire, une meilleure gestion des écoles primaires, une meilleure concertation et communication entre tous les partenaires et une plus grande présence des inspecteurs dans les écoles. Le coût de ces mesures pour la mise en place, l'équipement et le fonctionnement du collège des inspecteurs et des bureaux régionaux est évalué à 2,183 millions d'euros par an. Le projet de loi est accompagné de deux projets de règlements grand-ducaux portant a) fixation du nombre et des délimitations des arrondissements d'inspection de l'enseignement primaire et b) fixation du nombre et des délimitations des bureaux régionaux de l'inspection de l'enseignement primaire.

Les demandes de concessions de la société Everyday Media S.A.

Le gouvernement a donné un avis favorable à deux demandes de concessions de la société Everyday Media S.A. portant sur la transmission par satellite du programme de télévision *Tango TV*, qui fait déjà l'objet d'une concession pour programme luxembourgeois par câble du 20 juillet 2001, et pour un programme de radio *Tango Radio* à transmettre par câble qui est actuellement diffusé uniquement via Internet. Les deux programmes présenteront des émissions thématiques essentiellement destinées aux jeunes.

> Autres décisions

- Le colonel Guy Lenz, chef d'état-major de l'armée, est mis à la retraite à partir du 28 janvier 2002. Sur proposition du Premier ministre, le colonel Lentz sera nommé à la tête du Haut Commissariat de la protection nationale.
- Le lieutenant-colonel de l'armée Nico Ries est nommé à la fonction de colonel, chef d'état-major de l'armée.
- Le lieutenant-colonel de l'armée Fernand Guth est nommé à la fonction de chef d'état-major adjoint de l'armée.
- Le lieutenant-colonel de l'armée Gaston Reinig est réintégré dans le cadre actif des officiers de l'armée et est affecté à la fonction de commandant du centre militaire à Diekirch.

DISCOURS

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

Discours de S.A.R. le Grand-Duc
à la Chambre des députés à l'occasion de la nouvelle session parlementaire 2001/2002
9 octobre 2001

Här Präsident,

Ech freë mech mat lech an den Députéierten iwwer d'Initiativ, déi mir zesumme geholl hun, fir datt ech selwer soll déi al Sessioun zou maachen an déi nei op maachen. Dës Kéier fällt de feierlechen Akt mëtten an d'Legislaturperiod. E gëtt mir d'Gelegenheet, fir nom Trounwiessel mat lech - an eise Matbierger - iwwert d'Wichtigkeet vun der Chamber an eisem Rechtsstaat an iwwer d'Wärter vun der Demokratie op en neits nozedenken.

Wat bedeit eis am Alldag 'Demokratie'? Denke mer nach drunn, datt hir Wuerzelen an der Fräiheet vum Land, an de Fräiheete vum eenzelne Bierger, an der Gerechtegkeet an der Solidaritéit leien?

Den 11. September si mir duerch déi terribel Tragedie, déi Terroristen zu New York, Washington a Pittsburg verschëllt hun, opgereselt ginn.

Ass d'Lexioun, déi mir doraus zéie sollen, net déi: keng Ustrengung scheien an ëmmer erëm déi fundamental Wärter vun eiser Zivilisatioun betounen?

Hu mir net vergiess, datt d'Vollek, a séngem Fräiheetsdrang Revolutiounemaach huet, fir iwwert e Parlament d'Recht op Selbstbestimmung ze kréien?

Si mir eis nach richtig bewosst, datt Dir gewielte Verrieder vum Vollek sidd, an datt Dir deem säi fräie Wëllen duerch d'Stëmme vu Gesetzer an eist deeglecht Liewen ëmsetzt?

Besënne mir eis eegentlech nach drop, datt d'Grënner vun der Demokratie versicht hun, e System ze erdenken, deen op der Deelong vun de Pouvoiren tëschent Parlament, Regierung a Justiz berout, fir esou eng Diktatur ze verhënneren?

Ech hun dës Deeg driwwer nogeduecht, ob d'Fonktionéiere vun eisem demokratesche System eis

net zur Routine ginn ass, ob s'eis net zevill selbstverständlech an domat och e wéineg gläichgëlteg gëtt?

Mir wollte vun elo un, no all nei Wal vun der Chamber, dem Wieler weisen, datt mat därer éischter Sessioun en neien Ulaf geholl gëtt, fir dem Wieler säi Wëllen an d'Praxis ëmzesetzen.

Dofir war och nom Trounwiessel d'Iddi opkomm, d'Ouverture vun der éischter Sessioun vun enger neier Legislaturperiod méi feierlech ze maachen an esou d'Wichtigkeet vun de parlamentareschen Aarbéchten ze ënnersträchen.

An deem Moment huet kee vun eis virausgesinn, datt et e schrecklechen 11. September géif ginn, a wéi noutwendeg et eegentlech wir, fir un d'Fundamenter vum Rechtsstaat am Vergläich mat engem Terrorsystem ze erënneren. D'Alliéiert hun eng ganz Rei Moosname geholl fir den Terroristen hir Base ze entzéien an doduerch de Rechtsstaat ze schützen. Mée et ass och eis Aufgab fir méi Gerechtegkeet an der Welt ze suergen.

Här Präsident,

An eiser moderner Welt ass et déi natierlech Aufgab vum Staatschef, permanent am Dialog mat deenen dräi Pouvoiren, also och mat der Chamber, ze bleiwen.

Dofir hunn ech an deenen éischte Méint vu méngem Règne am Palais de Chamber-Bureau, an der Rei no all Présidente vun de Kommissiounen ëmfaang. Si hu mech informéiert, u wat fir Gesetzestexter hir Kommissiounen schaffen an iwwer wat fir grouss Erausforderunge vum Land si beroden. Ech konnt mat jidderengem iwwert d'Aarbechtmethoden, iwwert d'Prioritéiten, iwwert d'Zesummenaarbecht mat de Ministeren, iwwert d'Zesummespill vun der Majoritéit an der Oppositioun schwätzen. Doraus geet kloer erfir, wat niewent den öffentleche

Sëtzunge fir eng gutt Aarbecht geleescht gëtt. Dës Aarbecht gesäit een net emmer no baussen. Mee si ass ganz wäertvoll, well si erlaabt den Députéierten, fir sech an den öffentleche Sëtzungen op wiesentlech Aspekter vun der Dagesuerdnung ze beschränken.

Haut koum déi al Sessioun op en Enn an déi néi Sessioun huet ugefaang. Dat bedeit, datt d'Députéierten eegentlech ëmmer am Déngscht sinn. Si hun hir héich Missioun emmer. Eis Verfassung gesäit fir, datt d'Kontrollaufgab, déi d'Chamber vis-à-vis vun der Regierung huet, ouni Ennerbriechung duerchgefëhrt gëtt.

Et ass d'Illustratioun vun der Regel, no där en demokratesch System funktionéiert: nämlech d'Gläichgewicht tëschent den Institutiounen.

D'Chargen, déi d'Verfassung der Chamber gëtt, kënnen vun kengem aneren iwweholl gin: Net vum eenzelne Bierger, net vun der öffentlecher Meenong, net vun der Press, net vu privaten Organisatiounen. Des Aufgabe kënnen net ersat ginn duerch Ëmfroen, duerch Lieserbreiwen, duerch Ënnerschrëftesammlungen, duerch Manifestatiounen. D'Parlament gëtt esou informéiert an et informéiert sech, mee et kann net op d'Säit geréckelt ginn ënnert dem Virwand, et

misst Plaz maachen, fir engem eenzele Bierger seng Meenung ze verrieden. Decisiounen vun der Chamber - d'Resultat vun engem Vote, un deem all eenzelnen Députéierte bedeelegt ass - sinn net ze ersetzen. D'Chamber spigelt de Wëlle vum ganze Vollek. Eis demokratesch Regele wëllen dat esou.

E Staat kann nëmme funktionéieren, wa genee feststeet, bei wem d'Autoritéit läit. Wann dat net défiinéiert ass, da si mer am Arbitraire. Wa keng Autoritéit gewollt ass, da si mer an der Anarchie. Mir wëllen dat eent an dat anert net.

Niewent dene wichtige Gesetzer, mat denen d'Chamber sech bis zum Schluss vun hirem Mandat wäerd beschäftegen, muss si och den Dossier vun der Verfassungsreform opschloen. Ech sinn iwweezeegt, datt si dat am Geescht vun der aktueller Konstitutioun, vun eisen Traditiounen a vun den Ufuederunge vun enger moderner Gesellschaft erfëllt.

Här Prääsident,

Ech weess, datt eis demokratesch Institutiounen do sin, fir eis Fräiheeten ze erhaalen an eis d'Kraaft ze gin, ze schaffe fir de Fridden an der Welt.

Déclaration sur la politique de coopération et d'action humanitaire

présentée par M. Charles Goerens, ministre de la Coopération

et de l'Action humanitaire à la Chambre des députés

15 novembre 2001

Monsieur le Président,

Notre rendez-vous traditionnel sur la politique de coopération au développement du gouvernement nous réunit, cette année, dans un contexte sensiblement différent. Il a lieu en automne et non plus au printemps. Ensuite, et dans la perspective du débat qui nous attend, les membres de la Chambre disposent, depuis quelques mois, du rapport annuel sur la coopération pour l'année 2000 que j'ai eu l'honneur de présenter à la commission des Affaires étrangères en septembre dernier. Ils peuvent ainsi s'appuyer sur un document qui rend compte de l'évolution de notre Aide Publique au Développement (APD), du Fonds de la coopération au développement et des différentes lignes budgétaires, de la coopération bilatérale dans nos pays cible et dans les autres pays, de la coopération multilatérale, de la coopération avec les ONG, de l'aide humanitaire et alimentaire, de l'assistance technique et enfin, et c'est nouveau, des efforts menés dans le domaine de l'évaluation.

Votre Chambre est également en possession d'un rapport de la Cour des comptes concernant l'usage des moyens du Fonds réservés en 2000 aux organisations non gouvernementales accompagné des observations du ministère. Je me félicite de ce que, pour la première fois, la Cour des comptes a saisi une faculté qui lui est réservée par la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement. J'estime que cet exercice, qui est une première, mais qui se répétera au cours des années à venir, constitue un moment important dans la politique luxembourgeoise de coopération au développement. Le contrôle externe de la Cour des comptes, je le considère en effet comme un puissant révélateur des défis à relever par le ministère des Affaires étrangères en matière de coopération au développement. Il offre en même temps une inspiration précieuse sur la manière d'y faire face. C'est donc dans un esprit constructif que nous avons formulé nos observations sur l'audit financier mené. Ainsi, nous envisageons une révision

de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement afin d'éliminer certaines imprécisions et de donner une base plus solide et indiscutable à des pratiques dont le bien-fondé est incontesté. Le rapport de la Cour des comptes fournit déjà les premiers éléments pour une telle révision.

Je serais de même reconnaissant à la Chambre de nous donner son opinion sur les principales options qui se dégagent de cet exercice. Ceci concerne notamment l'importance à réserver d'une part aux exercices d'évaluation à mener et, d'autre part, le degré de contrôle financier qu'elle estime nécessaire pour garantir une saine gestion des financements que le ministère met à la disposition des ONG par le truchement du Fonds de la Coopération au Développement.

Rapport sur le développement humain : bilan contrasté de l'état du monde

Permettez-moi d'attirer votre attention sur l'importance qui s'attache au rapport sur le développement humain que publie chaque année le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD). Ce rapport présenté en juillet dernier à la presse en présence de la Directrice et coordinatrice du rapport, Mme Sakiko Fukuda-Parr, comprend un nombre impressionnant de données et d'analyses sur le développement humain et sur l'évolution de la pauvreté dans le monde. Il actualise pour la quasi-totalité des États membres du monde, l'indicateur sur le développement humain qui mesure le niveau moyen atteint par un pays donné selon trois critères essentiels au développement humain : longévité, accès au savoir et niveau de vie. Ces trois aspects sont exprimés, respectivement, par l'espérance de vie, par le niveau d'instruction et le revenu par habitant.

Cette année, le Luxembourg figure à la 12^e place de cet indicateur alors qu'il se trouvait encore à la 26^e il

y a trois ans. Ce progrès est dû notamment à une meilleure prise en compte de la véritable situation de notre pays en matière d'éducation. Il faut se demander si, pour mieux mesurer notre qualité de vie, l'on ne devrait pas intégrer dans les calculs statistiques, basés essentiellement sur des références monétaires comme le PNB ou le RNB, des indicateurs sociaux similaires auxquels on pourrait ajouter également des indicateurs sur le développement durable dans un souci de tenir compte aussi de notre "santé" environnementale.

Des progrès indéniables

On a peu conscience des progrès gigantesques accomplis dans le monde en développement depuis trente ans. Ceux-ci démontrent que l'éradication de la pauvreté n'est pas une chimère. Un enfant né aujourd'hui peut espérer vivre huit années de plus que s'il avait vu le jour il y a trente ans. Les personnes qui savent lire et écrire sont bien plus nombreuses : le taux d'alphabétisation des adultes est passé d'environ 47% en 1970 à 73% en 1999. Dans les campagnes, la proportion de familles ayant accès à l'eau potable a plus que quintuplé. Un nombre beaucoup plus important de personnes bénéficient d'un niveau de vie décent. Ainsi, dans les pays en développement, le revenu moyen a pratiquement doublé en termes réels entre 1975 et 1998 pour passer de 1300 à 2500 dollars.

Les conditions nécessaires à la concrétisation des libertés ont considérablement évolué depuis dix ans. Une bonne centaine de pays en développement et en transition ont abandonné leur régime militaire ou leur système de parti unique, élargissant ainsi les choix politiques accessibles à la population. De plus, les engagements formels à se conformer aux normes internationales en matière de droits de l'homme ont spectaculairement progressé depuis 1990. Dans bien des pays, la démocratie reste, il est vrai, fragile et imparfaite.

Des progrès inégaux selon les régions

Mais ce tableau général cache une réalité bien plus complexe, faite d'expériences diverses à l'échelon des pays, des régions du monde, des catégories d'indi-

vidus et des aspects du développement humain. La zone Asie de l'Est et Pacifique a enregistré des progrès rapides et soutenus dans la plupart des domaines, de la diffusion du savoir à la longévité, en passant par le relèvement du niveau de vie. L'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne sont aujourd'hui à la traîne des autres : la pauvreté humaine et monétaire y demeure considérable. Le taux d'alphabétisation des adultes est encore de 55% en Asie du sud et de 60% en Afrique subsaharienne, soit très en deçà de la moyenne des pays en développement. L'espérance de vie à la naissance n'est toujours que de 48,8 ans en Afrique subsaharienne contre plus de 60 ans dans toutes les autres régions. Enfin, 46% des personnes vivant en Afrique subsaharienne et 40% de celles habitant l'Asie du Sud ont moins d'un dollar par jour pour vivre. Dans les régions Asie de l'Est et Pacifique et Amérique Latine et Caraïbes, c'est le cas de 15% de la population.

Les pays arabes sont aussi, à bien des égards, en retard sur les autres grands ensembles. Cependant, ce sont eux qui enregistrent les progrès les plus rapides. Depuis le début des années soixante-dix, l'espérance de vie à la naissance y a augmenté de 14 ans, la mortalité infantile y a baissé de 85 pour 1000 naissances vivantes et, depuis 1985, le taux d'alphabétisation des adultes y a gagné 15 points de pourcentage.

S'agissant de la croissance économique, les différences sont très marquées entre régions et pays. Ainsi, l'Inde et surtout la Chine, soit deux pays représentant à eux seuls un tiers de la population mondiale, ont connu une croissance importante ces dernières années. C'est l'Afrique subsaharienne qui enregistre les résultats les plus désastreux : le revenu moyen, déjà très faible initialement, a encore baissé depuis lors. Ainsi, le Mali, un de nos pays-cibles, avait un revenu par tête d'habitant de quelque 900 dollars en 1975 ; il n'est plus que de 753 dollars en 1999.

L'expérience et les études menées nous enseignent pourtant que la prospérité économique n'est pas nécessairement un préalable au développement humain. Le Pakistan et le Vietnam - autres pays-cible - affichent un PIB par habitant du même ordre, mais le Vietnam a beaucoup plus œuvré pour traduire ce niveau de revenu en termes de développement

humain. L'exemple de l'État du Kerala en Inde montre également qu'avec un revenu économique relativement faible, des progrès considérables peuvent être obtenus sur le plan de l'éducation et de la santé.

Nouveaux défis

Fin 2000, environ 36 millions de personnes étaient séropositives ou porteuses du virus du sida. Quelque 95% d'entre elles vivaient dans les pays en développement et 70% en Afrique subsaharienne. On a recensé plus de 5 millions de nouveaux cas pour la seule année 1999. Au sud du Sahara, plus de 20 pays ont, à cause de cette pandémie, enregistré un recul de l'espérance de vie depuis 1985. Dans six pays - Botswana, Burundi, Namibie - un de nos pays cible -, Rwanda - un autre partenaire de notre coopération -, Zambie et Zimbabwe, ce recul dépasse 7 ans. La progression du VIH et du sida nuit de multiples manières au développement. Elle prive les pays touchés d'une part de leur population à l'âge où celle-ci est la plus productive, laissant les enfants des victimes à l'abandon. Fin 1999, le nombre de ceux qu'on appelle les orphelins du sida atteignait ainsi les 13 millions.

La sécurité des individus continue à être menacée par la criminalité et les conflits. La mondialisation est une aubaine pour les activités illégales transfrontalières et favorise la montée en puissance des syndicats du crime et des réseaux mafieux multinationaux. En 1995, le montant des trafics de drogue était estimé à 400 milliards de dollars. Toujours selon le rapport du PNUD, quelque 1,8 millions de femmes et de jeunes filles étaient victimes de réseaux de prostitution. Résultat des guerres qui ravagent certains pays, le monde compte aujourd'hui 12 millions de réfugiés et 5 millions de personnes déplacées dans leur propre pays.

Les conflits qui se poursuivent sont un autre obstacle au développement. En Afrique, près de la moitié des pays sont directement ou indirectement affectés par ces conflits qui tuent chaque année plus de 200.000 personnes, pour la plupart des civils. Sans paix, il n'y aura pas de développement, mais sans développement, l'ancrage de la démocratie est compromis.

Nous vivons sur une planète qui compte 6,1 milliards d'êtres humains. La population mondiale pas-

sera à 8 milliards en 2025. Chaque année, elle augmente de quelque 80 millions et sur ce total, 90% naissent dans les pays en développement, notamment les plus pauvres.

Une pauvreté et des inégalités inacceptables

La mondialisation offre d'immenses opportunités pour le développement. Les nouvelles technologies de la communication rendent partout l'accès à l'information possible d'une manière inimaginable il y a encore une décennie. Même les pays les plus pauvres peuvent avoir accès à l'information via Internet. Un monde plus interconnecté et plus interdépendant a émergé. Les régimes autoritaires n'arrivent plus à contrôler le flux des informations.

Mais l'écart entre pays de plus en plus prospères et pays de plus en plus pauvres rend les injustices encore plus visibles et plus intolérables. Mécontentements, frustrations et sentiments d'humiliation créent ainsi un terreau favorable à la violence et aux extrémismes.

En effet, beaucoup reste à faire pour le développement humain en ce début de millénaire. Malgré les progrès signalés, le monde continue à connaître un niveau de pauvreté inacceptable. Sur les 4,6 milliards d'habitants des pays en développement, plus de 850 millions sont analphabètes, près d'un milliard n'ont pas accès à des points d'eau aménagés et 2,4 milliards à une infrastructure sanitaire élémentaire. Près de 325 millions de garçons et de filles ne sont pas scolarisés. Et 11 millions d'enfants de moins de cinq ans succombent chaque année à des maladies et autres fléaux pour lesquels existe pourtant une prophylaxie ou une solution. Cela représente 30.000 décès chaque jour. Quelque 1,2 milliards d'individus ont moins d'un dollar par jour et 2,4 milliards, moins de deux dollars par jour.

La mondialisation conduit à une marginalisation sans cesse croissante de la plupart des pays en développement. Les inégalités entre le Nord et le Sud continuent à croître de manière préoccupante : à l'échelle planétaire, les 1% les plus riches disposent d'un revenu cumulé égal à celui des 57% les plus pauvres. Le revenu cumulé des 10% d'habitants les plus riches des États-Unis - environ 25 millions de personnes - dépasse celui des 43% les plus pauvres de

l'ensemble du monde - quelque 2 milliards d'individus. 5% des habitants de la planète se partagent 75% du revenu mondial.

L'écart entre les nantis et les démunis, entre les détenteurs du savoir et ceux qui n'y ont pas accès, se creuse. 80% de la population planétaire - soit plus de 4 milliards et demi d'individus - n'ont pas accès aux moyens de télécommunication de base. L'innovation répond aux pressions du marché et non aux besoins des pauvres dont le pouvoir d'achat est trop faible. Les activités de recherche et développement, le personnel scientifique et les moyens financiers sont concentrés dans les pays riches. Ils sont canalisés par les multinationales qui s'attachent d'elles-mêmes à satisfaire la demande d'un marché mondial dominé par les consommateurs à haut revenu. 91% des brevets sont délivrés dans les pays de l'OCDE.

Les entreprises transnationales ont un pouvoir considérable et, par conséquent, des responsabilités nouvelles. Le commerce mondial est réalisé à 70% par 500 entreprises. Par ailleurs, 1% des entreprises de la planète effectue la moitié des investissements directs à l'étranger.

L'existence de la pauvreté à une très large échelle sur notre planète est un des défis majeurs auxquels nous sommes confrontés.

Les rassemblements de Seattle, de Göteborg, de Gênes et de Porto Alegre ont réuni un nombre considérable de mouvements sociaux, de syndicats, d'ONG, de groupes écologiques, d'associations de femmes, de défenseurs des droits de l'homme. Loin de s'opposer à la mondialisation ceux-ci revendiquent un ordre mondial plus juste, une mondialisation qui serve aussi les intérêts des pauvres et des laissés-pour-compte. Tous ces groupes s'appuient sur Internet pour s'organiser et se concerter. Je vois dans toutes ces manifestations un engagement accru en faveur de plus de justice dans le monde. Certains de leurs propos et de leurs propositions rejoignent l'analyse et les idées que je me suis permis d'avancer dans le passé et que je voudrais préciser. Il s'agit de savoir de quelle manière nous pourrions humaniser la mondialisation et comment nous pourrions contribuer à créer un ordre mondial plus responsable, plus équitable et plus bénéfique aux plus pauvres.

Ensemble avec nos partenaires, nous n'avons pas attendu les événements tragiques du 11 septembre - que rien ne saurait justifier - pour nous rendre compte de la nécessité d'introduire des changements structurels profonds sur notre planète. Mais il n'en est pas moins sûr que ces événements ont suscité dans nos opinions publiques une conscience plus aiguë de l'interdépendance entre pays industrialisés et pays en développement et du fait que notre partenariat avec les pays en développement peut aussi influencer sur notre sécurité. Les questions liées à la mondialisation deviennent les questions de chaque citoyen. L'heure est peut être propice pour réserver une importance nouvelle à la politique de coopération au développement.

Comment humaniser la mondialisation : la responsabilité de l'UE et de ses États membres

Face aux constats qui précèdent, nous - Union européenne et États membres - qui fournissons plus de 50% de l'aide publique au développement, avons une responsabilité considérable à assumer.

Il importe que l'UE contribue à donner une plus grande dimension éthique à la mondialisation en plaçant clairement l'être humain au centre de ses préoccupations. Il convient d'affirmer l'importance qui doit être attachée au respect des droits de la personne humaine, au caractère universel et indivisible de ces droits qu'il s'agisse des droits politiques et civils ou des droits économiques et sociaux. Une gouvernance globale humaine demande une référence claire à un ensemble de valeurs, de normes éthiques, un sens partagé de responsabilités et de devoirs. Le respect de la vie, de la justice et de l'équité, la tolérance et le respect mutuel se trouvent à la base de la déclaration universelle des droits de la personne humaine et de la charte de l'ONU.

Aussi devons-nous réserver à la mondialisation une dimension sociale en valorisant à un niveau mondial l'acquis et le progrès sociaux développés depuis cent ans au Luxembourg et dans les sociétés européennes. L'économie n'est pas un but en elle-même, mais doit être au service de tous les êtres humains. L'économie de marché ne doit pas être une économie sauvage et débridée, mais une économie sociale de marché, dans laquelle l'État assume des obligations, y compris

dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'environnement, crée le cadre dans lequel l'économie se développe, organise la justice sociale notamment par une redistribution de la richesse. Cette redistribution s'opère au niveau national, mais également au niveau européen, en particulier à travers les fonds structurels. De telles politiques devraient influencer sur les rapports entre nations riches et pauvres. Le renforcement de l'Europe sociale est de nature à faciliter une telle démarche. C'est dans cet ordre d'idées que nous devons encourager une application universelle et efficace des Conventions de l'Organisation internationale du travail, y compris de celles concernant le travail forcé des enfants et les pratiques d'esclavage.

Nous devons intensifier nos efforts visant à assurer la cohérence de nos politiques au niveau national mais aussi et surtout européen. Cela veut dire que les objectifs du développement durable et de la lutte contre la pauvreté doivent être appuyés par toutes les politiques menées aux niveaux national et européen, qu'il s'agisse des politiques agricole, commerciale, environnementale ou financière. Notre action dans les pays en développement s'inscrit dans un environnement façonné bien sûr par la politique des gouvernements de ces pays mais également par ces politiques que nous définissons à l'UE et que nous défendons ensuite à l'OMC, à l'ONU ou à la Banque mondiale. L'engagement en faveur d'un renforcement de la cohérence des politiques est un impératif de la politique de coopération au développement. De façon très concrète, nous soutenons ainsi chaque année la campagne de sensibilisation menée par l'ONG TransFair-Minka en faveur du commerce équitable.

J'ai participé la semaine passée - tout comme l'honorable député Jean Huss - à l'ouverture des travaux de l'OMC à Doha qui viennent de conduire au lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales. L'occasion nous a ainsi été donnée de nous prononcer en faveur d'une prise en compte effective des intérêts des pays en développement lors de ce qui doit devenir un cycle du développement. L'UE devra davantage ouvrir ses marchés aux produits exportés par les pays en développement, qui pourront ainsi gagner des ressources importantes et précieuses pour leur développement. L'initiative "Everything But Arms" est un pas dans la bonne direction, mais

d'autres mesures devraient suivre. La révision de l'Accord sur la propriété intellectuelle - "Accord ADPIC / TRIPS" -, l'environnement et les normes sociales sont d'autres questions auxquelles l'Union européenne attache une grande importance. Nous devons encourager l'OMC à poursuivre ses efforts visant à rendre ses travaux plus transparents et, à cet effet, à associer régulièrement à ses travaux les parlementaires de ses États membres et la société civile.

L'UE devrait s'engager plus activement en faveur d'un renforcement du système des Nations unies. Le monde a besoin, plus que jamais, d'une gouvernance mondiale légitime et efficace. Œuvrons en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité permettant d'assurer une représentation plus équilibrée entre le Nord et le Sud. Que l'UE y parle d'une seule voix alors qu'elle est en train de se doter d'une politique extérieure plus cohérente! Les institutions et agences de l'ONU agissant en faveur du développement devraient coopérer davantage et agir selon une approche résolument intégrée. La proposition de l'ancien Premier ministre suédois Carlsson de créer un Conseil de sécurité économique et social mérite d'être relancée.

Au sein des Institutions de Bretton Woods, l'UE devrait renforcer sa coordination en valorisant le fait que ses États membres, pris dans leur ensemble, en constituent l'actionnaire principal.

Le problème de la dette continue de présenter un obstacle très sérieux au développement. L'initiative d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres les plus endettés (PPTE / HIPC) a trouvé un début d'application à une série de pays. Même si c'est un pas dans la bonne direction, il convient d'en poursuivre la mise en œuvre rapide. Et pour réserver à cette démarche un impact réellement profond, d'autres mesures sont nécessaires.

Nous avons à réserver une attention particulière à la bonne gouvernance qui figure d'ores et déjà parmi les principes qui fondent notre politique de coopération. Nous devons appuyer l'introduction de pratiques de bonne gouvernance dans les pays en développement. Donnons une priorité nouvelle à la lutte contre la corruption. Dans la convention de Cotonou signée le 23 juin 2000 entre l'UE et 77 pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), la

bonne gouvernance a été introduite comme un élément essentiel. De ce fait, elle est en voie de devenir un élément de conditionnalité, au même titre que le respect des principes démocratiques, les droits de la personne humaine et l'État de droit. En cas de violation flagrante d'un de ces éléments essentiels, la coopération peut être suspendue. Mais ce combat ne saurait être à sens unique. Un code de bonne conduite interdisant les pratiques de corruption des entreprises transnationales est à mettre au point. Rappelons à cet égard que nous avons organisé, en novembre 2000, un atelier de travail au sujet de la bonne gouvernance animé par M. Dieter Frisch, membre fondateur de l'ONG Transparency International.

L'Europe devrait peser de tout son poids dans le combat contre le crime organisé y compris la criminalité financière qui assure aux mafias modernes une puissance dangereuse pour nos démocraties.

Il est à souhaiter que l'accord sur la Cour pénale internationale, qui a été ratifié par votre Chambre il y a quelques mois, puisse entrer en vigueur le plus tôt possible. Il renforce l'action de la communauté internationale contre les pires formes de criminalité et de violence. Une fois en vigueur, cet instrument jouera un double rôle de prévention et de sanction.

L'intégration régionale des pays en développement ne manquera pas d'avoir des effets bénéfiques sur leurs possibilités d'accès au marché mondial. Ceci me paraît très important en particulier pour les pays les moins avancés (PMA). Ceux-ci ont connu des taux de croissance démographique, au cours de la décennie écoulée, en moyenne de deux à trois fois supérieurs à ceux de l'économie. Ces pays deviennent donc toujours plus pauvres. L'incapacité à faire décoller les économies de ces pays ne cesse de défier les politiques de coopération au développement.

En effet, l'objectif majeur de notre politique de coopération est la lutte contre la pauvreté. La plupart de nos pays-cible comptent d'ailleurs parmi les plus pauvres. En réalité, l'essentiel des activités dans les PMA se réduisent à une agriculture de subsistance. Ainsi, au Niger, 85% de la population sont des paysans et des paysannes. Ils représentent une majorité plus ou moins grande dans nos autres pays-cible.

Le fonctionnement de l'économie agricole mondiale qui concerne 1,2 milliard d'habitants, soit la moitié de la population active sur la planète, a conduit à une explosion des écarts de productivité entre les agricultures du Nord et du Sud. Ceci a inéluctablement entraîné une baisse des prix et partant un appauvrissement continu des populations rurales du Sud. Ne serait-il dès lors pas plus judicieux de plaider pour la création au Sud de marchés agricoles régionaux regroupant des agricultures à productivité comparable, permettant à la fois l'obtention de prix plus justes et une protection vis-à-vis de la concurrence du Nord. Le maintien et le développement d'une agriculture vivrière capable d'alimenter les populations sont à ce prix. Aussi appuyons-nous les efforts des organisations paysannes ouest-africaines visant à renforcer leurs capacités organisationnelles et à contribuer à la mise en place d'une politique agricole commune au niveau de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Le Conseil européen devrait régulièrement examiner les questions liées à la mondialisation. Un premier pas a été accompli lorsque, sous l'impulsion de la Présidence suédoise, nos chefs d'État et de gouvernement ont à Göteborg mis à leur ordre du jour la question du développement durable. Le Conseil européen a convenu d'examiner les progrès accomplis dans la mise au point d'une stratégie de développement durable lors de ses réunions annuelles de printemps. Il a réaffirmé sa détermination à tenir les engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto. La Conférence de Bonn et celle de Marrakech qui vient de se terminer ont abouti à de premiers résultats. La maîtrise des émissions de CO₂ est à poursuivre dans le respect des engagements pris. La question de la réorientation de nos modes de production et de consommation, inscrite aussi au programme de la Présidence belge, fait partie de la mise au point d'une telle stratégie de développement durable. Ces travaux sont à intensifier en vue de la Conférence Rio + 10 qui doit se tenir en septembre prochain à Johannesburg.

Le succès de la politique de développement durable dépend très étroitement de son acceptation par l'opinion publique. Mieux cette politique sera comprise, plus elle sera acceptée. Pour réduire le déficit démocratique en la matière, il importe de ne ménager aucun effort afin de renforcer le dialogue entre l'UE

et ses Etats membres d'une part, et les parlements et la société civile d'autre part.

La conférence de Monterrey sur le financement du développement

Une autre conférence internationale importante se tiendra en mars 2002 à Monterrey au Mexique et sera consacrée au financement du développement. À côté d'une série de thèmes comme le commerce, les investissements, la bonne gouvernance, la prévention des conflits, c'est la question de l'aide publique au développement qui se trouvera au centre de cette conférence. Il s'agira de donner une suite concrète aux engagements que nos chefs d'État et de gouvernement ont pris à New York en septembre 2000 visant à réduire de moitié la proportion des personnes souffrant d'extrême pauvreté d'ici 2015. Il importera de même de concrétiser les conclusions du Conseil européen de Göteborg confirmant la volonté de l'UE et de ses États membres d'atteindre l'objectif d'une APD de 0,7% du PNB. Le Conseil des ministres du Développement qui s'est réuni il y a une semaine, a pris une décision encourageante. Il a, en vue de la conférence au Mexique, chargé la Commission européenne d'examiner avec chaque État membre les mesures concrètes à prendre pour respecter cet objectif y compris celle de l'établissement d'un calendrier pour y arriver.

Une politique de coopération au développement dynamique

Le Luxembourg abordera cette conférence dans une position confortable. Les gouvernements successifs se sont dotés, ces dernières années, d'une politique de coopération au développement dynamique et ambitieuse. L'année 2000 entrera dans l'histoire de la coopération luxembourgeoise. C'est l'année où, en effet, et conformément aux engagements pris au sommet de la Terre à Rio en 1992, nous avons atteint et même dépassé l'objectif de consacrer 0,7% de notre revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement. 5,5 milliards de francs - soit, pour être précis, 0,71% du RNB - ont ainsi été affectés aux fins de la coopération au développement. Nous avons rejoint ainsi le petit groupe des quatre autres pays - Suède, Norvège, Danemark et Pays-Bas - qui ont

atteint cet objectif. Cette performance paraît d'autant plus remarquable que la tendance générale de l'APD est allée à la baisse du fait notamment des grands pays industrialisés. La moyenne de l'APD est, en effet, tombée en 2000 à un niveau critique correspondant à seulement 0,22% du PNB des pays de l'OCDE.

Le gouvernement poursuit sa voie vers une APD équivalant à 1% de notre RNB d'ici 2005. Dans le budget 2001 approuvé par votre Chambre en décembre dernier, l'APD correspond à 0,76% de notre RNB, et le projet de budget pour 2002 propose une APD de 0,80% du RNB.

Cette politique de solidarité ne passe pas inaperçue au niveau international. Les crédits budgétaires que vous votez à cette fin assurent au Luxembourg appréciation, crédibilité et visibilité tant auprès des pays en développement qu'auprès des partenaires industrialisés et des organisations internationales. Nous sommes déterminés à utiliser cette nouvelle position pour œuvrer avec nos partenaires européens dans le sens d'une politique active et d'un rôle dirigeant de l'UE pour agir en faveur d'un ordre mondial plus juste et plus solidaire et pour une mondialisation qui bénéficie à tous les êtres humains et tout d'abord aux plus pauvres.

La lutte contre la pauvreté et le développement durable constituent, faut-il le rappeler, les objectifs majeurs de notre politique de coopération au développement. Ajoutons que cette politique est aussi fondée sur le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'État de droit et de la bonne gouvernance.

Soucieux de répondre aux besoins essentiels des populations concernées, nous identifions et réalisons nos projets et nos programmes dans les secteurs sociaux, et notamment l'éducation, la formation professionnelle, la santé de base, l'accès à l'eau, l'assainissement, ainsi que le développement rural.

Nous continuons de mettre un accent particulier sur le transfert de savoir et de savoir-faire, sur la formation et le développement des capacités professionnelles et de gestion dans les pays partenaires. Il ne sert à rien, en effet, de construire des hôpitaux et des lycées si ces projets, une fois terminés, ne sont pas

valablement gérés, si les médecins et les infirmières n'ont pas la formation adéquate, si les formateurs et les professeurs n'ont pas la qualification nécessaire. La durabilité de nos projets est à ce prix, de même que leur appropriation par le pays et les gouvernements partenaires. Rares sont donc nos projets qui ne comprennent pas un important volet de formation à la gestion ou de formation technique ou professionnelle.

Nous ne voulons pas pratiquer la politique de l'arrosoir dans notre coopération au développement et nous engager dans des dizaines et des dizaines de pays différents. Il serait vain de vouloir contenter tout le monde et son frère. Pour renforcer l'efficacité de notre politique, mais aussi pour en faciliter la gestion, nous concentrons l'essentiel de notre action dans un nombre limité de pays, nos pays-cible qui sont au nombre de dix. Le Vietnam et le Laos en Asie, le Nicaragua et le Salvador en Amérique Centrale, le Niger, la Namibie, le Cap-Vert, le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso en Afrique. S'y ajoutent les Territoires occupés.

1 5 8

C'est sur le degré de pauvreté que nous nous basons pour déterminer les pays-cible. La majorité d'entre eux font partie des pays les moins avancés.

Cela dit, nous continuons néanmoins une coopération, mais à un niveau bien plus modeste, avec d'anciens pays-cible, comme la Tunisie, l'île Maurice, l'Équateur, ou des pays partenaires traditionnels comme le Rwanda ou le Maroc.

Depuis l'année passée, nous organisons les Journées de la coopération qui réunissent bon nombre de Luxembourgeois actifs dans la coopération, c'est-à-dire les agents du ministère, de Lux-Development et tous les agents de la coopération opérant sur le terrain, y inclus nos "Junior Professional Officers" (JPO), que nous engageons en nombre croissant au service d'agences onusiennes, tout comme les Jeunes Experts travaillant dans les délégations de la Commission européenne. Y sont invités de même les ONG agréées ainsi que les représentants des municipalités. Ces journées fournissent l'occasion d'examiner les grands défis de notre politique de coopération au développement, de confronter les pratiques du ministère avec les expériences gagnées par ceux qui, jour après jour, agissent dans nos principaux pays partenaires, en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Au mois de janvier dernier, nous avons ouvert à Dakar notre première Mission de la coopération avec compétence régionale sur terre africaine. Cette ouverture annonce un important mouvement de rapprochement de la coopération vers le terrain. Le bien-fondé de cette initiative s'est rapidement confirmé. Nous sommes maintenant en mesure de donner à notre coopération une visibilité et une efficacité plus grandes. Nous avons un dialogue plus régulier avec nos partenaires africains gouvernementaux et non gouvernementaux, avec les autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Nous arrivons à mieux connaître et à mieux comprendre les réalités, les problèmes, les différents acteurs de la coopération, à améliorer la conception et la coordination de nos travaux, à en assurer une plus grande transparence. Si les décisions continuent d'être prises au ministère même, un important travail de préparation se fait désormais sur place. Cette décentralisation s'inspire très largement de l'exemple d'autres partenaires, tels que la Commission européenne et les Pays-Bas. Au Cap-Vert, nous pouvons nous appuyer depuis peu sur les services d'un coordinateur-résident.

L'expérience acquise au terme de la première année d'activité de notre mission à Dakar ne manquera pas de nous renseigner sur l'opportunité de poursuivre l'expérience en Asie et en Amérique centrale.

L'ouverture de la mission à Dakar nous a fourni l'occasion d'y organiser un colloque sur le thème "Démocratie, Droits de l'Homme et Développement en Afrique de l'Ouest". Y ont pris part des représentants des gouvernements et de la société civile du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso, du Niger et du Cap-Vert. Les actes de ce colloque, mis à la disposition des membres de votre Chambre, permettent de se rendre compte de la qualité des interventions. Je me réjouis de ce que la Chambre a pu être associée à cet événement grâce à la participation de l'honorable député Jos Scheuer, représentant la section parlementaire luxembourgeoise de la Francophonie.

Depuis 1999, nous avons ouvert un nouveau chantier géographique pour notre coopération. Il s'agit du Sud-Est de l'Europe et plus particulièrement de la République Fédérale de Yougoslavie - Serbie et Kosovo, Monténégro - et de l'Albanie. Nous apportons ainsi une contribution bilatérale aux efforts de la communauté internationale visant à introduire une plus grande stabilité dans cette partie de l'Europe.

Il faut se féliciter de la coopération particulièrement riche et fructueuse que nous poursuivons avec 74 organisations non gouvernementales. L'engagement des permanents et des bénévoles de ces ONG, leur contact direct avec les populations concernées, la diversité de leurs actions et des relations qu'elles nouent avec le Sud constituent une contribution précieuse et irremplaçable à l'effort du Luxembourg à l'égard des plus démunis. Une part croissante de notre APD, plus de 750 millions de francs - 13,6% du total -, a été affectée en 2000 au soutien de projets de nos ONG. Pour la première fois, nous avons pu offrir une formation à une centaine de membres d'ONG sur la gestion du cycle de projet. À ce jour, des accords-cadres ont été négociés et conclus avec dix ONG et un consortium d'ONG. Fruit de la coopération entre le ministère des Affaires Étrangères et le Cercle des ONG, un Bureau d'assistance technique a été installé. Ce service du Cercle est chargé de former, d'informer et de conseiller toutes les ONG intéressées, notamment dans la préparation des demandes à introduire auprès du ministère. Le Cercle a de même pu mettre sur pied un service d'appui à l'éducation au développement dont pourront bénéficier les éducateurs, les écoles primaires et secondaires.

Si la coopération bilatérale menée de gouvernement à gouvernement constitue de loin le volet le plus important, nous menons néanmoins aussi une coopération substantielle au niveau multilatéral et notamment avec les diverses agences onusiennes. Ainsi, nous participons avec l'OMS à différents programmes visant à lutter contre les épidémies et les maladies qui ravagent surtout le continent africain comme la tuberculose, la malaria, le sida, mais aussi des maladies moins connues comme l'onchocercose ou la draconculose. Nous renforçons aussi la coopération avec les organisations onusiennes en finançant l'exécution dans nos pays cible de projets que nous appelons "projets multi-bi", c'est-à-dire de projets que nous considérons comme complémentaires par rapport à notre action bilatérale.

La présence du Luxembourg aux Conseils d'administration du PNUD et du FNUAP à partir du 1er janvier prochain pour une durée de deux ans nous mettra en mesure de renforcer notre participation à l'examen de la politique de coopération au développement d'instances des plus importantes de l'ONU dans ce domaine.

La Conférence sur le sida qui a eu lieu en juin à New York a donné une nouvelle impulsion politique à la lutte contre ce fléau. Il est crucial de mettre à la disposition des personnes atteintes par cette maladie des médicaments à prix abordable. Nous avons contribué pour quelque 500.000 euros en 2000 aux différents programmes de lutte contre le sida de l'ONUSIDA. Plus récemment, nous avons décidé de participer aussi à l'initiative européenne "Solidarité thérapeutique hospitalière contre le VIH/ sida" qui a pour objectif la mise à disposition de médicaments et la prise en charge thérapeutique et psychosociale ainsi qu'un suivi de laboratoire et une surveillance des résistances. Je me félicite de ce que, dans le cadre de cette initiative, le Centre hospitalier de Luxembourg et le Centre hospitalier du Nord à Ettelbruck ont spontanément accepté de devenir les partenaires d'hôpitaux au Rwanda.

Nous avons du reste contribué dans ce pays à la réalisation d'un important centre national de transfusion sanguine. Au Niger, nous réalisons depuis quatre ans un projet substantiel de prévention. Un projet similaire sera réalisé au Laos avec le concours d'ONUSIDA. Au Burkina Faso, Lux-Development est mandaté à exécuter un important projet comprenant la construction d'un centre national de transfusion sanguine à Ouagadougou ainsi que plusieurs unités régionales. 2,4 millions d'euros ont été consacrés en 2000 à ces différents projets et notre action sera renforcée encore à l'avenir dans ce secteur.

Point n'est besoin d'insister sur le rôle crucial de la femme dans le développement. Nos projets sont conçus dans le respect du principe de l'égalité entre hommes et femmes. Nous voulons aussi contribuer à garantir le droit à la santé en matière de reproduction, y compris le droit de choisir le nombre de ses enfants et l'espacement de leurs naissances. C'est pour cette raison aussi que nous renforçons sans cesse notre coopération avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), dont les représentants sont du reste venus présenter la semaine passée l'état de la population mondiale en 2001. Je rappelle aussi l'important projet que nous avons accepté de cofinancer avec le FNUAP en faveur des femmes afghanes et de leurs enfants réfugiés dans les différents pays voisins de l'Afghanistan.

L'aide d'urgence, l'aide humanitaire et l'aide à la reconstruction représentent quelque 10% de notre

APD. Nous aidons ainsi à reconstruire le Kosovo et le Timor, nous assistons les victimes de catastrophes naturelles comme celles des tremblements de terre en Inde ou au Salvador ou encore les victimes de crises humanitaires comme celle que connaît l'Afghanistan. Nous avons conclu cette année des accords avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et aussi, pour la première fois, avec le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM), en application de notre politique des conflits oubliés. Celle-ci nous amène à intervenir dans des situations de détresse qui ne font plus la une de l'actualité. Notre action commence là où s'arrête celle de CNN.

L'éducation au développement et la sensibilisation de notre opinion publique restent un autre volet important de notre politique. Ces actions visent à mieux faire connaître la réalité dans les pays en développement, les liens entre le Nord et le Sud, ainsi que la responsabilité que doivent assumer les pays industrialisés face au défi que constitue le développement. Ainsi, début octobre, les départements de la culture et de la coopération au développement ont organisé pour la première fois une semaine culturelle cap-verdienne. Elle fut suivie par une "semaine nigérienne" dont l'essentiel des activités se sont déroulées à la Foire internationale d'automne. Ces initiatives doivent aussi illustrer l'esprit dans lequel nous voulons réaliser notre coopération, et qui en est un aspect non négligeable: l'esprit de tolérance à l'égard de l'autre, le respect pour le partenaire, l'intérêt pour son pays, sa société, son histoire, sa culture et ses problèmes nous permettent de mieux apprécier l'apport de nos pays partenaires à la civilisation. N'est-ce pas là le moyen le plus approprié pour prévenir des appréciations encore plus dangereuses que stupides sur une prétendue inégalité entre les civilisations.

Ces semaines cap-verdienne et nigérienne ont également montré que la culture, l'éducation, les échanges commerciaux, les contacts entre sociétés civiles constituent autant de dimensions de nature à enrichir nos relations qui ne sauraient se réduire uniquement à des relations de coopération. Nous continuons de soutenir les activités des ONG dans ce domaine, qu'il s'agisse d'expositions, de centres de documentation, de publications, de conférences, de manifestations culturelles et autres.

Les opérations d'évaluation que nous menons doivent mieux nous permettre de nous rendre compte des résultats et de la pertinence de nos actions. Ainsi, en Namibie, une évaluation du projet "Système d'information géographique" a été réalisée cette année et a permis d'orienter la prochaine phase du projet vers une plus grande concentration sur le développement des ressources humaines et le renforcement de la capacité institutionnelle de la Namibie en la matière. Une opération d'évaluation du projet "Village Artisanal" au Niger - dont les produits ont été présentés à la Foire internationale d'automne - est en préparation.

Nous avons également procédé à l'évaluation des interventions de deux ONG en Haïti et en Argentine. Enfin, nous sommes en train de réaliser la mise au point d'un manuel intégré de suivi et d'évaluation.

La signature de l'accord de Cotonou le 23 juin 2000 ouvre un nouveau chapitre dans les relations entre l'Union européenne et 77 pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Ce contrat de solidarité qui lie l'Europe et la plupart des pays les plus pauvres de la planète reste unique en son genre dans les relations internationales. Un nouveau dialogue politique, l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la corruption, la reconnaissance du rôle à jouer par la société civile - ONG et secteur privé -, l'organisation des échanges commerciaux sur une base régionale d'ici 2008, le partenariat et la simplification des procédures, voilà les changements majeurs de cet accord qui, je l'espère, pourra bientôt être ratifié par votre Chambre.

Conclusion

Ce qui précède nous montre que nous n'avons attendu ni les manifestations de Seattle ou de Gênes, ni les attentats du 11 septembre pour nous doter d'une politique de coopération au développement lucide, courageuse et dynamique. Nous vivons hélas dans un monde qui connaît de sérieux désordres. Un monde à réinventer! Le Luxembourg est prêt à participer à cette tâche. Il dispose d'une politique cohérente, d'instruments efficaces, de moyens et d'acteurs de talent pour ce faire avec conviction.

Les liens de solidarité qui nous unissent à nos partenaires en Afrique, en Asie et en Amérique centrale ne

devraient pas nous rendre aveugles face aux situations de détresse, de précarité et d'insécurité que peuvent encore rencontrer d'aucuns dans nos sociétés prospères. Les autorités et les services responsables pour l'application de la législation sociale, du droit du travail respectivement de la politique familiale en sont d'ailleurs très conscients et très déterminés à assumer leurs responsabilités.

Cette politique, bien entendu, a un coût. La Chambre, en votant les crédits nécessaires à l'exécution de la politique sociale d'une part, et au financement de la politique de coopération au développement d'autre part, prouve ce faisant qu'il est tout à fait possible de lutter contre la pauvreté et dans les pays en développement et dans notre propre pays. C'est l'un et l'autre, et non pas l'un ou l'autre, et ce dans l'intérêt bien compris de tous.

Petit à petit, l'idée selon laquelle la santé individuelle est très largement conditionnée par la santé collective fait son chemin. L'engagement en faveur des populations des pays en développement contribue à influencer de façon positive sur cette santé collective.

Notre politique de coopération au développement s'ajoute à l'ensemble des stratégies d'ouverture que notre pays a mises en œuvre au cours de son histoire. Elle s'inscrit de par son caractère d'ouverture dans la longue série de coopérations initiées par notre pays au cours de son histoire et que sont l'Union douanière, l'UEBL, la CECA, le Marché commun, l'Acte unique, le Traité sur l'Union européenne, entre autres. Chaque étape d'ouverture nous a permis de faire des avancées considérables.

Quant à la coopération au développement, j'en suis sûr, il en sera de même, à condition de ne pas vouloir tabler sur des résultats immédiats ou trop rapides. Aussi ces résultats ne sont-ils pas toujours perceptibles à première vue.

Il est tout de même permis de se demander si la logique multilatérale prenant davantage en considération les besoins légitimes des pays pauvres n'est pas d'une très grande valeur. Une dignité individuelle ou collective retrouvée en Afrique, une lueur d'espoir, un traitement médical administré à une mère malade du sida, la prévention de la transmission du sida à son nouveau-né, l'alphabétisation d'une femme malienne dans la zone périurbaine de Bamako, sa faculté ainsi développée d'apprendre à son tour à d'autres à lire et à écrire, le lépreux complètement guéri, la possibilité donnée à un Burkinabé d'avoir accès au micro-crédit, un massacre prévenu, une guerre évitée, une paix retrouvée, une reconstruction engagée, une dynamique lancée, le recul de la corruption amorcé, une meilleure gouvernance escomptée, une coopération régionale devenant une perspective réelle et débouchant sur une mondialisation plus inclusive et plus respectueuse des attentes et des droits de nos partenaires du Sud, tout cela serait-il sans valeur?

Il y a des échecs à déplorer, hélas. Il y a aussi des résultats parfois trop modestes. Mais à la longue, nous gagnerons réellement en sécurité, en justice et en enrichissement culturel et moral, bref en termes humains, ce que nous investissons aujourd'hui en termes budgétaires

Discours de M. Charles Goerens

ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense
lors de l'inauguration de la 79e Foire d'automne
6 octobre 2001

Permettez-moi de saluer tout particulièrement parmi nous Son Excellence M. Amadou, Premier ministre de la République du Niger, M. Alibajo Gamati, ministre des Finances et de l'Économie, M. Rissa Agboula, ministre du Tourisme et de l'Artisanat, M. Adamou Dammata, ministre de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la lutte contre la désertification, Son Excellence M. Hussigni Abdousali, ambassadeur de la République du Niger, M. Sanna Assalou, directeur de cabinet de M. le Premier ministre.

Avec les produits circulent les personnes, avec les personnes se déplacent leurs idées, leurs inquiétudes, leurs attentes et leurs espoirs. La Foire internationale devient de ce fait une bonne opportunité d'échanger nos vues sur les sujets les plus divers et pourquoi pas sur la coopération au développement. D'habitude, c'est le ministre de l'Économie qui prend la parole à l'occasion de l'ouverture de la Foire. Il a jugé le sujet que je suis appelé à traiter suffisamment important pour me céder son temps de parole et je l'en remercie bien sincèrement.

L'occasion m'est donnée d'aborder les aspects les plus importants de notre coopération au développement, de familiariser un auditoire de choix avec une problématique qui, il est vrai, est très complexe. Comment réaliser la globalisation? C'est la question centrale du débat important sur la coopération au développement. Poser la question, c'est y répondre par des questions additionnelles. Pouvons-nous laisser sur la touche toutes celles et ceux qui pour une raison ou pour une autre n'ont jamais réussi à décoller? Est-il acceptable d'observer tout au plus avec une compassion passagère la ligne de démarcation entre riches et pauvres, entre le Nord et le Sud, entre scolarisation et analphabétisme, entre ceux qui ont accès au web et ceux qui en sont privés, entre ceux qui peuvent avoir recours aux médicaments et ceux qui en sont exclus? Peut-on mettre en compétition des acteurs structurellement inadaptés, voire condamnés d'avance aux motifs que la compétition

doit être universelle à l'ère de la globalisation? Et si dans une compétition de boxe l'on mettait en présence un champion de la catégorie poids lourd et un garçon de dix ans, ne serions-nous pas dans le même cas de figure absurde? Bref, ces inégalités nous interpellent. Donner au garçon de dix ans une dizaine d'années de plus qu'il pourra mettre à profit pour constituer ses forces et améliorer son entraînement, et il pourra se lancer dans la compétition. En réalité l'économie dite globalisée ne tient pas suffisamment compte des handicaps structurels de nombreux pays en développement. Dès lors, les principaux reproches visent moins la globalisation en soi que son caractère sélectif incomplet, voire exclusif. L'ensemble des partenaires du processus de Lomé en est d'ailleurs conscient. Le nouvel accord dit de Cotonou, négocié entre les partenaires africains, caraïbes et du Pacifique, d'un côté et de l'Union européenne de l'autre, invitent les pays en développement à élaborer des accords de partenariat régionaux dont l'un des objectifs est d'ailleurs la promotion du commerce entre des pays appartenant à une même zone comme par exemple l'Union économique et monétaire Ouest africaine à laquelle adhère votre pays.

L'accord de Cotonou faut-il le rappeler, n'est certes pas la panacée. Il constitue tout au plus un engagement pour l'avenir, ni plus ni moins. Les signatures de l'accord de Lomé tablent sur un développement des économies des pays en développement susceptibles de leur faciliter l'accès au marché au bout d'une période transitoire de plus ou moins huit ans.

Voilà quelques réflexions générales susceptibles d'introduire une réflexion plus précise sur ce qu'il est convenu d'appeler notre politique de coopération au développement. Rares sont les volets de notre politique étrangère qui ont connu un développement, un dynamisme si important ces dernières années que la politique de coopération au développement. Laissez-moi donc saisir cette occasion pour vous expliquer les

objectifs, les principes et les priorités de cette politique et vous présenter aussi les principaux acteurs. La lutte contre la pauvreté et le développement durable constituent les objectifs majeurs de notre politique de coopération au développement. J'ajoute que cette politique est fondée sur le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance. Cette politique, nous voulons la mener dans un esprit de partenariat et de développement participatif. C'est cet esprit et la manière de coopérer qui importent autant que la quantité de l'aide elle-même. Un esprit qui implique de la tolérance à l'égard de l'autre, le respect pour le partenaire, l'intérêt pour son pays, sa société, son histoire, sa culture et ses problèmes.

Soucieux de répondre aux besoins essentiels des populations concernées nous sommes particulièrement actifs dans les secteurs sociaux, l'éducation primaire, la santé de base, l'eau et l'assainissement, le développement rural. Nous reconnaissons et tenons à valoriser pleinement le rôle de la femme dans le développement. Nos projets sont conçus dans le respect du principe de l'égalité entre hommes et femmes. Nous mettons un accent particulier sur le transfert du savoir, sur la formation et le développement des capacités professionnelles et de gestion dans les pays partenaires. Il ne sert à rien en effet de construire des hôpitaux et des lycées si ces projets, une fois terminés, ne sont pas valablement gérés, si les médecins et les infirmières n'ont pas la formation adéquate, si les professeurs n'ont pas la qualification nécessaire.

La durabilité de nos projets est à ce prix de même que leur appropriation par le pays et les gouvernements partenaires. Rares sont donc nos projets qui ne comprennent pas un volet important de formation à la gestion, ou de formation technique et professionnelle. Nous ne voulons pas pratiquer la politique de l'arrosoir dans notre coopération au développement et nous engager dans des dizaines et des dizaines de pays différents. Pour renforcer l'efficacité de notre politique mais aussi pour en faciliter la gestion, nous nous concentrons sur un nombre limité de pays, que nous appelons pays cibles, et qui sont au nombre de dix: le Vietnam et le Laos en Asie, le Nicaragua et le Salvador en Amérique centrale, le Niger, la Namibie, le Cap-Vert, le Sénégal, le Mali et le Burkina Faso en Afrique.

Sur quels critères nous basons-nous pour déterminer le choix de ces pays? Ces pays comptent parmi les plus pauvres de la planète, et la majorité d'entre eux font partie des pays les moins avancés. Cela dit, nous continuons néanmoins une coopération, mais à un niveau plus modeste, avec d'anciens pays cibles comme la Tunisie, l'île Maurice, l'Équateur, ou des pays partenaires traditionnels comme le Rwanda et le Maroc. Pour réaliser cette politique de coopération au développement, les derniers gouvernements ont mené une politique volontariste d'augmentations régulières de l'aide publique au développement. L'an dernier nous avons ainsi été en mesure d'atteindre le fameux objectif d'une aide publique au développement correspondant à 0,7% de notre revenu national brut. Nous rejoignons ainsi le petit groupe des quatre pays Suède, Norvège, Danemark et les Pays-Bas qui ont atteint cet objectif fixé par les Nations unies. Le gouvernement entend poursuivre cette croissance de l'aide au développement, celle proposée dans le projet du budget préparé pour l'année 2002 correspond à 0,8% de notre revenu national brut. Nous estimons que les pays industrialisés ne peuvent pas se permettre d'assister sans réagir à la croissance rapide des inégalités entre le Nord et le Sud et à la marginalisation dangereuse des pays en développement à l'ère et aussi sous l'effet de la mondialisation.

Il est plus nécessaire que jamais de renforcer la solidarité envers les plus démunis de la planète et je me félicite de ce qu'en septembre dernier les chefs d'État ou de gouvernement se sont engagés à New York à réduire de 50% la proportion des personnes souffrant d'extrême pauvreté d'ici l'an 2015. Il faut donc souhaiter que la tendance à la baisse de l'aide publique au développement observée ces dernières années soit renversée afin que cet objectif puisse être atteint.

Cette politique de solidarité de notre gouvernement ne passe pas inaperçue au niveau international. Elle nous assure une appréciation, une crédibilité une visibilité aussi et une image positive tant auprès des pays en développement qu'auprès des partenaires industrialisés et les organisations internationales.

Si la coopération bilatérale menée de gouvernement à gouvernement constitue de loin le volet le plus important, nous menons néanmoins aussi une coopération substantielle au niveau multilatéral et notamment avec diverses agences des Nations unies.

Ainsi nous participons avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à différents programmes visant à lutter contre les épidémies et les maladies qui ravagent surtout le continent africain, comme la tuberculose, la malaria, le sida mais aussi des maladies moins connues.

Quelque 10% de notre aide publique au développement sont réservés pour l'aide d'urgence ou l'aide humanitaire. Nous aidons ainsi à reconstruire le Kosovo et le Timor, nous assistons les victimes des tremblements de terre en Inde ou au Salvador, vendredi dernier le gouvernement a décidé une aide exceptionnelle de 50 millions en faveur de la population afghane opprimée par le régime des talibans, victimes de trop d'années d'occupation et de conflits ethniques, de famine et d'actions terroristes, et j'ajouterais que nous n'avons pas eu besoin du défilé du 11 septembre dernier pour nous lancer dans une opération de soutien, notre avant-dernière opération dans cette direction date en effet d'avril 2001.

1 6 4

Je me félicite de ce que la coopération est particulièrement riche et fructueuse avec les 70 organisations non gouvernementales (ONG) avec lesquelles nous coopérons. Cette coopération a atteint un niveau sans précédent grâce à une diversité d'instruments mis au point par le ministère des Affaires étrangères comme le cofinancement des projets, la donation globale ou encore l'accord cadre.

L'engagement des permanents et des bénévoles dans les zones d'organisations gouvernementales, leur contact direct avec la population concernée, la diversité de leurs actions et des relations qu'elles nouent avec le Sud, constituent une contribution précieuse et irremplaçable de l'effort du Luxembourg en faveur des plus démunis.

L'éducation au développement et la sensibilisation de notre opinion publique est un autre volet important de notre politique. Nous visons ainsi à faire connaître et à comprendre notre action, la réalité dans les pays en développement, les liens entre le Nord et le Sud. Nous soutenons les activités des ONG dans ce domaine, qu'il s'agisse des expositions de centres de documentation, de publications, de conférences, de manifestations culturelles, etc. Le ministère lui-même mène des actions non négligeables comme en témoigne la première semaine culturelle cap-ver-

dienne qui se termine aujourd'hui, ou encore les manifestations concernant le Niger qui sont en cours.

La politique d'évaluation dont nous sommes en train de nous doter doit nous permettre de mieux nous rendre compte de nos résultats et de la pertinence de nos actions. Nous multiplions à cet effet les opérations d'évaluation de nos projets, qu'ils soient bilatéraux multilatéraux ou menés par des ONG. Nous souhaitons ainsi tirer les leçons de nos expériences du passé pour mieux préparer nos actions futures. Le succès de notre politique est largement conditionné par ce que nous appelons la cohérence de nos politiques. Notre intervention dans les pays en développement s'inscrit dans un environnement façonné bien sûr par la politique des gouvernements de ces pays, mais également par les politiques agricoles, commerciales, financières et environnementales que nous définissons dans le cadre de l'Union européenne et que nous défendons ensuite à l'Organisation mondiale du commerce, aux Nations unies ou à la Banque mondiale.

Je ne cesse de m'engager en faveur d'un renforcement de cette cohérence, car les exemples d'incohérence abondent. Il suffit de mentionner la directive "chocolat" adoptée par l'Union européenne qui favorise peut-être certains pays européens mais qui pénalise gravement de nombreux producteurs de fèves de chocolat dans des pays en développement.

Que dire des liens entre notre politique de coopération au développement et notre économie. Qu'il soit permis de citer quelques exemples. Quand la FAO a besoin d'urgence d'un entrepôt pour stocker des produits alimentaires au Kosovo, nous sommes là pour construire cette infrastructure avec l'aide de l'entreprise luxembourgeoise Astron, créant du même coup des emplois pour les réfugiés Kosovars de retour dans leur pays. Quand les pays en développement souhaitent se doter d'équipements pour stocker durablement des vaccins ou du sang dans le respect des normes de l'OMS, nous réalisons des projets dont le bénéfice principal va au producteur de ces équipements, Electrolux, qui réalise ainsi une part substantielle de son chiffre d'affaires à Luxembourg. Quand des problèmes alimentaires se posent dans des pays des Balkans, du Sahel, l'aide alimentaire que nous accordons bénéficie aussi à des entreprises de commercialisation de ces produits à Clervaux, à

Mersch ou à Kleinbettingen. Quand le Vietnam veut développer ses compétences en matière bancaire, l'agence pour le transfert des technologies financières (ATTF) organise des stages et des sessions de formation avec le concours de nos spécialistes de la place financière.

Si c'est mon ministère qui identifie nos projets de coopération, nous en confions la formulation puis l'exécution à une agence nationale, Lux-Development, sur la base d'une convention signée par le gouvernement précédent. Nos opérateurs économiques ont été à l'origine de la création de Lux-Development et par leur large participation au conseil d'administration, ils ont accompagné le développement de cette société. Ils savent donc que tous les marchés et tous les engagements des consultants organisés dans le cadre de l'exécution des projets bénéficient d'une très grande transparence à travers la page web de Lux-Development. Je souhaite qu'un nombre plus grand d'entreprises et de bureaux d'études, plus ou moins importants, s'intéresse à ses activités, obtienne des marchés et participe ainsi à notre coopération.

Les discussions que j'ai pu mener cette semaine avec mes collègues du Cap-Vert, m'ont convaincu une nouvelle fois qu'une quinzaine d'années d'efforts de coopération au Cap-Vert s'est traduite par des résultats solides. Le Cap-Vert est devenu un pays démocratique bénéficiant d'une grande stabilité. Le niveau appréciable d'infrastructures scolaires, de santé et économiques que nous avons contribué à mettre en place, permettent au Cap-Vert d'envisager un décollage économique, bien modeste, mais tout de même.

Nos acteurs économiques devraient être bien placés pour y participer et y contribuer aussi même si c'est de façon modeste. Nos atouts ne manquent pas. Nous sommes particulièrement liés à ce pays par une communauté cap-verdienne importante qui vit à Luxembourg. Nous venons d'ouvrir au Cap-Vert un bureau de coordination qui est lui aussi disposé à accueillir et à informer nos hommes d'affaires. Des privatisations importantes seront opérées au Cap-Vert, celles-ci ne devraient pas seulement intéresser nombre de nos pays partenaires parmi lesquels notamment la France, l'Italie et le Portugal. Le tourisme est en train de se développer et autant de développements prometteurs devraient pouvoir intéresser

certaines de nos entreprises. En janvier 2001, nous avons ouvert à Dakar une mission de coopération à compétence régionale. Pour la première fois, le Luxembourg a ainsi créé une représentation avec un statut diplomatique sur le continent africain.

Ce mouvement qui doit se poursuivre rapproche notre coopération du terrain. Notre présence à Dakar nous permet d'avoir des contacts réguliers avec nos partenaires africains gouvernementaux ou non gouvernementaux, de mieux connaître la situation là-bas, d'améliorer la conception et la coordination de nos travaux et de renforcer aussi notre visibilité. Il va de soi que cette mission est également en mesure de fournir des informations précieuses y compris aux acteurs économiques intéressés.

Je voudrais enfin signaler que la bonne gestion de notre coopération nécessite des ressources humaines en nombre croissant. Des emplois sont ainsi créés non seulement au niveau de nos ministères, mais, aussi auprès de Lux-Development qui s'appuie actuellement sur une équipe forte d'une cinquantaine de personnes et cela uniquement au siège, tout comme auprès de nos ONG, soucieuses de renforcer leurs organisations.

Je pense aussi à diverses entreprises, à des bureaux d'études intéressés par les divers créneaux qu'offre la coopération; je remarque également que notre département par des accords conclus avec des agences des Nations unies et la Commission européenne, offre des stages de formation à des jeunes luxembourgeois ayant terminé leur formation universitaire et qui sont intéressés par une première expérience dans un pays en développement.

Monsieur le Premier ministre du Niger, l'ouverture de la Foire internationale concorde avec l'ouverture de la semaine nigérienne. Permettez-moi de vous saluer très chaleureusement ainsi que votre équipe. Le tout premier projet de coopération entre le Luxembourg et le Niger en 1989 concernait le village artisanal de Niamé. Depuis lors, le secteur de l'artisanat a continué à bénéficier d'un soutien luxembourgeois important, non seulement financier, mais également par l'échange d'experts et d'artisans. Notre coopération permet d'améliorer l'infrastructure, la qualité et la gestion de l'artisanat et soutient ainsi le développement économique et social du Niger.

Depuis le début des années 1990, la coopération entre nos deux pays s'est renforcée et s'est étendue à d'autres secteurs. Depuis juillet 1995, le Niger est un des pays cibles de la coopération luxembourgeoise et un partenaire important pour le Luxembourg. Vous trouverez dans le hall 5 une impressionnante tente touareg importée du Niger dans laquelle des artisans nigériens exposeront leurs produits d'une grande beauté et qualité. À côté, se trouve également un stand sur notre projet d'Ani ainsi qu'un stand du ministère du Tourisme qui nous permettra d'avoir une idée de la beauté géographique et culturelle du Niger et vous donnera, je l'espère, envie de passer des vacances dans ce pays intéressant. Des défilés de mode nigérienne seront également organisés. La semaine nigérienne ne s'arrête cependant pas ici à la Foire internationale; en effet, tout au long de la semaine, trois restaurants luxembourgeois proposeront des plats nigériens sur leur carte afin d'ouvrir cet horizon gastronomique au public luxembourgeois. Un groupe de musique et un groupe de danse se produiront tout au long de la semaine, ici à la Foire et dans les restaurants. En coopération avec le ministère de l'Éducation, un programme a été mis en place afin de permettre à des jeunes lycéens de découvrir la culture nigérienne. La semaine nigérienne se terminera le samedi 13 octobre 2001 par une grande soirée nigérienne à la "Kulturfabrik" à Esch-sur-Alzette.

Grâce à toutes ces activités organisées conjointement avec nos partenaires nigériens, nous avons voulu ouvrir une plate-forme pour le Niger, le présenter au-delà de ses frontières, ici au Luxembourg, et lui permettre de nouer des contacts avec le monde économique luxembourgeois. Nous espérons que ces contacts porteront leurs fruits et que des partenariats autres que politiques pourront se créer.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs, j'aimerais conclure en insistant sur la nécessité de promouvoir l'acceptation de la coopération par nos citoyens et dire un mot sur la cohérence des politiques. Concernant la coopération au développement, j'aimerais qu'elle devienne une des grandes aventures collectives. Ses objectifs, ses finalités et les moyens mis en œuvre pour leur réalisation sont acceptés par l'ensemble des partis politiques, les ONG, ainsi que par les acteurs directement impliqués. Il serait souhaitable que tous nos concitoyens puissent supporter, au sens anglo-saxon du terme, notre partenariat avec les pays en développement.

Une députée du Front national a tenu en 1995, si mes souvenirs sont bons, les propos suivants au Parlement européen à propos de l'exécution des programmes d'appui visant les pays en développement et initiés par Jacques Delors, je cite: "Est-il étonnant qu'après dix ans de présidence Delors, durant lesquels l'argent du contribuable européen a été dilapidé aux quatre coins du monde, il n'en reste plus pour les pauvres que cette Europe a créés?"

Il est absurde d'attribuer la misère, la détresse qui frappe les gens dans nos sociétés aux efforts qui sont déployés en faveur des ressortissants des pays en développement. Ainsi le plan Marshall a-t-il été proposé par un pays, les États-Unis, qui a connu et connaît encore aujourd'hui des poches de pauvreté. Il est devenu banal de répéter que le plan Marshall a été bénéfique pour notre pays, tout comme pour le pays donateur. Il en sera de même dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne vers les pays de l'Europe centrale et orientale, quoiqu'en disent les cassandres.

De quel droit d'ailleurs éliminerait-on des pays qui ne demandent qu'à faire partie des win-win strategies, qui depuis des décennies fonctionnent à notre avantage. Est-ce que le miracle économique allemand qui a enrichi les Allemands nous a appauvris? Est-ce que l'amélioration de la situation économique en Espagne et au Portugal au lendemain de leur adhésion à l'Union européenne nous a appauvris? L'essor économique que connaît la Chine n'est-elle pas une chance pour notre économie? Le danger émane plutôt de pays qui restent coupés du reste du monde comme par exemple la Corée du Nord ou l'Afghanistan.

À long terme, la coopération au développement sera perçue comme un moyen de lutte efficace contre l'isolement. Elle permettra de responsabiliser plus d'acteurs, et ne manquera pas d'en mobiliser davantage pour relever les grands défis que sont la sauvegarde et la diversité biologique, le maintien ou le rétablissement de la stabilité et de la sécurité. Elle contribuera, j'en suis sûr, à faire respecter à une plus grande échelle, les droits de l'homme de la première génération, ceux issus de la Révolution française, en promouvant et en coopérant aussi en vue de développer des droits économiques et sociaux en faveur des deux milliards de personnes qui disposent de moins de deux dollars par jour.

Il faut perdre l'habitude de parler d'une manière et d'agir d'une autre. C'est ça la cohérence des politiques en matière de coopération au développement.

Monsieur le Premier ministre du Niger, vous êtes le représentant d'un pays musulman. À ce propos, il serait dangereux et stupide de procéder à des généralisations abusives. Il est encore plus dangereux que stupide de parler d'inégalité de civilisations, parce qu'une telle expression, suggère l'idée d'une hiérarchie entre civilisations qui elle-même suggère supériorité et infériorité, et donc une civilisation qui serait appelée à en dominer une autre. Nous avons constaté au cours des années 1940 vers quoi des dérives de ce genre peuvent mener.

De là à préparer une vision du monde dans lequel les hommes sont superflus, il n'y a plus qu'un seul pas.

À ceux qui croient que la coopération ne fait pas assez, je dirais que l'on peut être exigeant, généreux et déterminé, mais il faut néanmoins être réaliste. La politique de coopération doit être ancrée dans les cœurs et les esprits de nos citoyens. À ceux qui croient que la coopération en fait de trop, je dirais: on peut être critique et sceptique, mais il faut être actif quand-même.

Permettez-moi d'ajouter en paraphrasant Bernard Kouchner: "Lorsqu'on fera le procès en humanitaire et en humanisme à tous nos acteurs de la coopération, parmi lesquels les agents de la coopération, la Direction V, Lux-Development, les coopérants, les ONG, tout le monde associatif, j'espère qu'on trouvera suffisamment de preuves pour les condamner."

Luxembourg's economy - Assessment and Outlook

Speech of Mr Henri Grethen, Luxembourg Minister of Economy
at the "American Business Association in Luxembourg", Hotel Hilton, Luxembourg
8th October 2001

Let me once again express my deepest sympathy and condolence for the terrible events that shocked your country and the world nearly a month ago.

You might have heard it many times, but I believe that faced with such horror true solidarity cannot be limited to the initial aftermath.

So, let me reassure you that Luxembourg, as small as its contribution may be, will make every possible effort to help the American people to overcome this shock and to fight the terrorism that is at its origin. I wish to say this as a Member of the Luxembourg government as well as a private Luxembourg citizen.

The military actions that are being undertaken since yesterday are a necessary response to a state, which clearly assists terrorists responsible for tragedies around the world.

My thoughts are with each innocent civilian that will die for the errors of the taliban regime. A regime that has already put civilians, and especially women, at the threshold of mere survival.

As in most of Europe, Luxembourg and its people have not forgotten what our American friends did to free us twice during the last century from the terrible occupation we were suffering. That's why help and relief from all parts of our society are spontaneously being organized.

Unfortunately for you, the more pleasant part of this working luncheon, namely the lunch, is over and we must now turn to work. I will now share with you my thoughts about the Luxembourg economy and the outlook for its future.

In light of my introductory remarks I must now make the effort not to reason as a person deeply affected by the terrible human tragedies that happened on

September 11th and start to reason as an analyst who has to view the Twin towers tragedy solely from the economic side.

You are certainly familiar with this dismal aspect of economics which is however necessary if we are to examine problems objectively and does not in any way represent lack of personal feelings or opinions.

My speech from today is necessarily very different from the one I intended to deliver when I was first approached by your president for this conference.

In the globalized world all economies will be affected by the tragedy of the World Trade Center.

Let me tell you however that I will certainly not present you a pessimistic outlook. I will not share the collective confidence loss that we're observing in many forecasts issued these days. On contrary, I will show you that despite the recession in the US and the economic consequences of the WTC crisis, we have many good reasons to be optimistic about the future of our economy.

Personally, I think that many economic analysts as well as entrepreneurs and consumers, or should I say public opinion in general, is right now still suffering from what I will call the CNN effect of the Twin towers tragedy.

This is unfortunately a negative side effect of the information society we're living in. Every one assists quasi live to tragedies all over the world and gets influenced in his day-to-day business and in his private choices. People become more risk averse after such a tragedy, they stop travelling although it is certainly much safer right now to take a plane than a month ago.

And here we are at the first part of my speech, the short term outlook after the events of September

11th. These events will obviously affect the economic conjuncture of the US economy and thus the European economies and Luxembourg as well.

But let me right away make it clear that the main part of my speech will not deal with short term problems. Instead I will concentrate on the structural aspects and their impact for the long term economic outlook for our national economy. This is the reason why I promised you some optimistic outlook.

Over the past five years, Luxembourg has known an exceptional expansion, culminating in record growth of 8,5% in the year 2000. I'm convinced that the members of your organization contributed to this very good result and share with me the feelings of pride over this achievement.

However, the international situation, which was already deteriorating before the tragic events in the US seems to cast serious risks over the outlook for our economy.

Let us begin with a more precise picture of the starting point. Our economic performances over the last five years were so good that some economic analysts speculated that the Luxembourg economy was growing beyond its potential, thereby fuelling inflationary risks. These risks were exacerbated by the automatic indexation of wages to inflation which still exists in Luxembourg.

Those of you who know me will anticipate that I do not share this opinion.

If inflation in Luxembourg is high, this is due mainly to the fact that crude oil prices in Europe have tripled between 1999 and early 2001. This evolution was due to the combined effect of the oil price increase and the weakening of the euro during this period.

Add to this a sharp increase of food prices in Europe, a supply shock generated internally by the BSE crisis and the outbreak of food and mouth disease.

Inflation in Luxembourg may well be at the origin of wage increases through indexation. However, I do not agree that this is leading automatically to a deterioration of the competitiveness of our economy.

Second round effects will equally arise in those countries where wage discussions between social partners have to take into account the evolution of the oil price.

In addition, the limited delay between the increase in prices and the adjustment in wages does not represent a competitive loss for Luxembourg. On contrary, the social frictions generated by wage negotiations in other countries might even be at the origin of a competitive loss for those countries.

May I at this point remind you that the oil price is down again and that the latest data on inflation credits Luxembourg with the third lowest rate in Europe!

Thus, two supply shocks hit the European economies:

- during the second half of 2000, the oil price crisis,
- and during the first half of 2001, the food crisis.

In addition, an external demand shock has also hit the European economies in form of the US slow-down. Faltering external demand was already showing effects in Europe during the first eight months of 2001, thus before the WTC crisis.

These facts were already known in spring 2001 when national and European forecasts are produced. Nevertheless, these forecasts still tabled on a high growth for the European economies and for Luxembourg especially.

As late as in April 2001 the European Commission still thought that European growth was strong enough to off-balance the adverse effects of the US slowdown.

So their forecasts for Luxembourg were that:

- real GDP growth should only decelerate slightly in 2001 and 2002 but should remain somewhere between 5% and 6%,
- employment would grow at 3.9% and unemployment further fall to 2%,
- and wage and price inflation were to remain contained.

These forecasts more or less matched our national forecasts issued by Statec.

However, only a few months later these forecasts had to be seriously revised, even before the terrorists attacks on the US.

Forecasts tabling on a V-shape return of the US economy disappeared. Now even a U-shape return seems unlikely.

The crisis of the US economy seems to be rooted in over-investment and it will require some time for the US economy to get rid of excess capacities.

Forecasts that predicted a minimal impact of the US crisis on the European economies were proven wrong.

What's even more worrisome is that while in the past the US appeared to lead developments in the EU, this crisis comes with a quasi simultaneous slowdown at the world level.

1 ? 0

Considering the speed at which the US recession arrived in Europe we must rule out traditional transmission channels through trade.

On the other hand, transmission to the European economic area might well have taken place mainly through financial markets. This seems to indicate that Europe could not convince these markets of its growth potentials. Especially since the EU economies were not plagued by the major imbalances evident in the US. I'm referring more precisely to the consistently low savings rate of the US households.

I'm sure that you're aware of the succession of economic forecasts, be it the OECD's, the IMF's or others, being revised downwards every other day.

One can certainly doubt, as the financial times did a week ago, about the long term consistency of such forecasts being issued under these conditions.

I'm also sure that you're aware of the first "economic" victims of the WTC attacks. Airline companies all over the world are laying off ten thousands of employees.

Let me tell you once again that I'm not as pessimistic.

Considering the airlines, I think that although deeply affected by the lack of confidence of possible clients, this might just be an opportunity for them to get rid of excess capacities and weak competitors collecting government subsidies on the way.

Some of the employees would probably have been laid off anyway. Some will be reemployed as soon as demand picks up again. And we all know that public opinion has short lived memory so this will happen. The airline sector will result even more competitive as a result.

But more generally, I still believe that the US economy will rebound in the near future and for Luxembourg as well I'm still convinced that we will achieve the 4% growth rate that's our latest forecast for 2001. In 2002 we will even observe a further improvement.

This more or less matches the latest assumptions from the European Commission who tables on a zero growth rate (but not a negative growth) for the coming four quarters and an upswing of growth on the EU level during the third quarter of 2002.

Many small positive indices do actually point to these forecasts.

The rapid easing of monetary policy in the US and the accompanying fiscal expansion of an unprecedented scale will soon have their effect on the business cycle.

Financial markets and stock markets especially have begun to show a relative strength.

Finally, we all got the news that your president, George W. Bush just passed a 40 billion \$ package through the US congress to invest in security and anti-terrorism measures.

You might not be a fan of Keynesian type policies to relaunch a faltering demand. However, in this case the extra government spending might serve as a positive byproduct of a necessary response to terrorism.

Considering the European economies, including that of Luxembourg, the answer to the current crisis is twofold. In the short term everything will depend on

the developments (including the military actions) in the USA and their impact on the EU.

However in the medium term the EU economies will certainly be able to regain the positive growth path they were engaged in before the recent recession. On the EU level this requires that:

First, we continue to maintain our efforts within the Stability and Growth Pact to preserve a stable macro-economic background

Second, we continue on the path of structural economic reforms that we have undertaken during the past few years thereby convincing financial markets of the enormous European growth potential.

This policy mix has given the European economies good results in the past years and it will continue to do so in the future.

Considering the first issue, Luxembourg has always been a good pupil within the Stability and Growth Pact and will continue to be one.

However, this does not prevent the government from continuing its efforts to extend the tax reform, a reform which was criticized as a pro-cyclical measure when first announced but which right now appears to be a welcome counter-cyclical measure.

On the other hand, inflationary risks seem well contained so that the European Central Bank too (in a combined move with the Federal Reserve Board in the US) had the opportunity to ease its monetary policy by reducing its interest rates. This will certainly contribute to fight the economic slowdown and keep it as shortlived as possible.

This is especially important because contrary to the Asian crisis in 1998, labour markets have begun to react to the US recession. So far, unemployment in the European Union (and especially in France and Germany) has stopped falling but there is a risk that it started to rise again.

However, this might be interpreted as a positive sign showing that European labour markets are not as rigid anymore in their reaction to shocks. And if this logic works on the downwards side, it would also

suggest that labour markets will improve more rapidly if economic developments turn for the better.

But let me now turn to the second issue, namely the program of structural reforms. My conviction is that this is the key variable that matters for the future evolution of European economies and Luxembourg's economy in particular.

Only if we continue on the track of economic reforms driven by the creation of the single European market can we be better protected against imported economic crisis.

And the introduction of the common European currency, the Euro, in less than 100 days will certainly be an important step in this direction.

Let me state at this point that I personally believe that so far the introduction of the Euro has already been a frank success. I'm not specially worried by the Euro-Dollar exchange rate and I certainly don't believe that the evolution of the exchange rate is bad for Europe. On the contrary, every economist knows that a lower exchange rate gives European firms competitive advantages.

However, if the exchange rate does to some degree reflect the relatively low confidence of investors in the fundamentals of the European economies they will be shown wrong.

Why? Because of the same reason as to why I'm optimistic about the medium term outlook for European economies and the Luxembourg economy in particular: the economic reform path that we're engaged on.

Let me explain to you as entrepreneurs doing business here in Luxembourg why I consider of the utmost importance the structural reforms that have been undertaken and will be undertaken in the future.

For me these reforms are one of the major mandates as minister of economy, for you they might be more reasons to continue doing good work here in our country.

At the 1998 spring European Council in Cardiff, heads of state and government of the 15 European

countries clearly set structural reforms as a priority for economic policy. This strategy was further developed by the Lisbon European Council and the famous e-Europe plan.

After its election in 1999, the Luxembourg government also defined its general policy as aiming to improve the structural environment in order to maintain sustainable growth articulated around the three pillars of economic, social and environmental aspects.

Let me remind you of some major structural reforms which have already been achieved here in Luxembourg.

We have introduced competition in network industries by totally or partially liberalizing telephone, postal, electricity and gas sectors. And you might be aware of some of the positive results which this measure implied for prices of these commodities be it for industrial or private use.

We are preparing Luxembourg and its population for the information society via the e-Luxembourg plan.

The Ministry of Economy has put through parliament a very comprehensive law on electronic commerce, which as yet has no equal in Europe. And yet we're already preparing a new version which will even be closer to business needs and take account of technological changes.

The Ministry of the Economy is preparing a new competition law to ensure that market forces are correctly playing their role in the economy. This new law will create a specialized entity overseeing competition problems. It will replace the obsolete law on price controls that dates from the period after world war two. This is no longer suitable to the modern framework of our economy that is integrated in the European economic area and open to international trade. However, in light of what I have said previously about the introduction of the Euro, let me tell you that this new law was deliberately chosen to be presented after the introduction of the Euro. This is due to the fact that we will closely monitor price

evolutions before and in the immediate aftermath of this introduction so as to identify hidden price increases.

The Luxembourg government is closely monitoring evolutions in the banking sector and is continuously adopting new legislative measures to make sure that this important sector remains highly competitive in the globalized financial world. Looking to recent economic analyses, this policy shows its results. According to the OECD, in its latest report about the Luxembourg economy, the financial sector in Luxembourg has highly specialized competences that enable it to further grow. Furthermore these competences will ensure that a correct implementation of the Feira agreement does not represent a threat to this important branch of our economy.

Through its sustained efforts to create a favorable economic environment for private firms, the government is delivering its contribution to maintain the outlooks for the Luxembourg economy.

Moreover, through our flexible and open approach to all problems and challenges posed on a continuous basis to the Luxembourg economy, an approach combined with a solid basis in the European Union and the common market we are able to prepare our country for the 21st century.

Stable macro-economic conditions and favorable micro-economic conditions are the necessary conditions for growth itself but also for productivity increases and thus an increase of the potential growth.

However let me finish by reminding you that you or rather every entrepreneur here in Luxembourg are the most important partners in this. We as a government can only create the favorable conditions, it is up to you to seize the opportunities and launch your companies into this challenge too.

It's been possible in the past and we have shown it if you look at the results of 2000. I'm sure that with your help it will be possible in the future. And this, by the way is an answer to terrorism too!

Discours de Mme Erna Hennicot-Schoepges

ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
devant la 31^e session de la Conférence générale de l'Unesco à Paris

16 octobre 2001

C'est avec une émotion non dissimulée que j'interviens aujourd'hui devant cette Conférence générale qui regroupe les représentants de 188 États du monde. Émotion sincère car je vois un immense signe d'espoir dans la tenue de cette assemblée un mois à peine après les insupportables attentats terroristes qui ont frappé les États-Unis, le 11 septembre. Quelle meilleure réponse en effet peut-on apporter au défi cynique que nous lance le terrorisme que de réunir sous un même toit des représentants des nations de ce monde, de provenances, de cultures, de croyances différentes mais rassemblées autour des idéaux de liberté, de tolérance, de respect des droits de l'homme qui sont énoncés avec solennité dans l'Acte constitutif de notre organisation et les textes fondateurs des Nations unies?

En intervenant cet après-midi, Monsieur le ministre Demotte de la Communauté française de Belgique a exposé devant vous au nom de l'Union européenne tout le rejet et l'horreur que suscitent les lâches actes du 11 septembre qui constituent - et je le cite - "une attaque non seulement contre les États-Unis, mais contre l'humanité toute entière et les valeurs et libertés qui nous sont communes à tous".

Au-delà de notre solidarité avec les États-Unis et les victimes, au-delà même de notre volonté commune de mettre fin au fléau du terrorisme - que rien ne peut justifier - nous sommes appelés ensemble à définir une réponse innovatrice et constructive à ce défi, une réponse qui mette en évidence notre détermination à préserver et à renforcer les principes et valeurs qui fondent la coopération au sein de la communauté internationale.

Une première exigence politique et morale d'une importance capitale est, plus que jamais, la tâche du développement. Alors que le profond mouvement de la mondialisation suscite ici et là des interrogations, voire des doutes profonds sur les bénéfices qu'il peut apporter à l'ensemble des populations et couches sociales, nous devons trouver les voies et moyens pour promouvoir une globalisation maîtrisée au ser-

vice d'un ordre mondial plus juste et, partant, plus stable, car pour citer le président Chirac: "Introduire davantage de justice et d'équité dans cette mondialisation, c'est rendre possible le dialogue des peuples, c'est préparer notre avenir commun."

À cette œuvre du développement - qui doit être une œuvre commune de l'humanité toute entière - le Luxembourg entend s'associer pleinement et c'est avec une certaine fierté que je voudrais annoncer aujourd'hui que mon pays a rejoint l'année dernière le club malheureusement trop restreint des pays qui consacrent au moins 0,7% de leur PIB à la coopération et au développement. L'intention du gouvernement luxembourgeois est d'atteindre 1% d'ici 2005.

Cette coopération s'inscrit tout à fait dans le même objectif de l'élimination de la pauvreté et, en particulier, de l'extrême pauvreté qui constitue l'un des deux thèmes transversaux qui doivent orienter l'ensemble de l'action de notre organisation. Un accent particulier est mis sur les questions de l'éducation de base, placée au centre de l'attention internationale par le Forum de l'Éducation de Dakar, dont l'Unesco assure si opportunément la coordination du suivi. Je voudrais souligner dans ce contexte l'importance qu'il convient d'accorder notamment à l'éducation des filles, ainsi qu'à l'éducation à la prévention du sida.

Une deuxième exigence me paraît la nécessité d'opposer aux tenants d'un "choc des civilisations", postulé comme inévitable, une logique autre, fondée sur le dialogue, la tolérance et le respect mutuel, une logique aussi qui sache réfuter les amalgames trop faciles et trompeurs, les dérives nationalistes, racistes ou xénophobes, ainsi que l'a déclaré récemment le Conseil européen.

Hier, à l'ouverture de notre Conférence générale, le président de la République française a su trouver des paroles justes et inspirées qui devraient guider notre recherche d'un véritable dialogue des cultures, fondé

sur l'égalité et le respect de la diversité qui doivent orienter nos actions. Mais ce dialogue doit se nourrir des références universelles qui s'inscrivent au cœur même de l'action de l'Unesco comme la promotion des valeurs démocratiques, le respect des droits de l'homme, y compris la liberté individuelle et la liberté d'expression, et le développement de l'État de droit.

Dans le débat mondial qui est en cours sur les avantages et les risques de la mondialisation, il me paraît essentiel que les questions culturelles gardent une place centrale, car la préservation et la promotion des diversités culturelles et linguistiques constituent un contrepoids indispensable face à l'action parfois trop uniformisatrice des forces économiques. Il convient cependant d'éviter que la diversité souhaitable ne se traduise par un renfermement identitaire exclusif, voire antagoniste, de même qu'il faut récuser la prétention de la prédominance d'une culture sur les autres. Trouver les réponses justes, trouver les équilibres indispensables est à mon sens une tâche qui revient en premier lieu à l'Unesco et au réseau d'intellectuels et d'artistes du monde entier qu'elle anime. Dans cette perspective, je me félicite tout particulièrement à la fois de la Déclaration sur la diversité culturelle et des travaux sur le multilinguisme et de l'accès universel au cyberspace qui seront soumis à cette Conférence générale.

Étant moi-même également ministre de la Recherche de mon pays et poursuivant actuellement la mise en place d'une politique scientifique volontariste, je ne voudrais pas passer sous silence l'intervention tant appréciée de l'Unesco dans les domaines des sciences naturelles et des sciences humaines, ainsi que dans le domaine si étroitement lié aux évolutions technologiques de la communication. Dans ce contexte, les travaux menés en matière d'éthique des sciences et, plus particulièrement de bioéthique nous fournissent des points de repère et des paramètres forts, utiles dans le cadre d'un débat difficile, mais nécessaire qui doit être mené dans tous les pays.

Monsieur le Président,

Les défis qui sont devant nous sont considérables et les moyens dont nous disposons pour y faire face malheureusement limités. Voilà pourquoi nous nous félicitons tout particulièrement du programme de réformes entrepris depuis son élection par notre

Directeur général. Le Luxembourg lui apportera son plein appui et nous l'exhortons à persévérer sur la voie ardue de la modernisation et de la rationalisation qui sont le gage d'un emploi efficace et efficient des moyens disponibles et la condition même de la crédibilité et du rayonnement de notre organisation à laquelle nous sommes tant attachés.

Cette crédibilité est également fonction d'un dialogue renouvelé avec la société civile et ses représentants, au premier rang desquels je voudrais mentionner les commissions nationales qui constituent un rouage de transmission indispensable entre l'organisation et les milieux scientifiques, artistiques et intellectuels nationaux.

L'Unesco n'a cessé, et cela tout particulièrement lors des dernières conférences générales, de souligner l'importance qu'elle attache aux commissions nationales.

Reflets des forces vives de chaque pays dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, les commissions nationales, selon l'article 3 de la charte, ont pour mission d'assurer la présence de l'Unesco, de concourir à la coopération intellectuelle internationale et de contribuer à la mise en œuvre du programme de l'Unesco.

Le Luxembourg reconnaît les efforts qui ont été accomplis par l'unité compétente du secrétariat pour aider efficacement les commissions nationales dans l'accomplissement de leurs tâches.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,

Voici quelques jours notre Directeur général a constaté que désormais - et je le cite - "l'ordre du jour de l'Unesco se trouve propulsé en tête de l'ordre du jour mondial". Je partage sa conviction; l'Unesco est appelée, plus que jamais, à être l'enceinte au sein de laquelle doit se dérouler le dialogue entre les cultures, entre les religions, entre les civilisations et, enfin, entre toutes les femmes et tous les hommes de bonne volonté, ce dialogue inter-culturel qui est aujourd'hui reconnu comme une des composantes primordiales de la construction d'un ordre mondial plus juste et plus pacifique.

Je vous remercie de votre attention.

Les perspectives de développement du commerce électronique

Discours de M. Henri Grethen, ministre de l'Économie,
à l'occasion du Kick-off event: Campagne nationale sur l'e-business, Chambre de commerce
18 octobre 2001

Je voudrais tout d'abord remercier les organisateurs qui me font l'honneur d'ouvrir cette campagne nationale de promotion du commerce électronique dans les entreprises.

Il me faut féliciter les "Euro Info Centres" et la Commission européenne pour avoir pris cette initiative de sensibilisation des entreprises.

Il est vrai que les chambres et fédérations professionnelles, plus proches de leurs adhérents, sont bien mieux à même de faire comprendre les avantages et les risques du commerce sur Internet, elles sont mieux placées pour aider les PME à développer une stratégie qui corresponde à leurs objectifs commerciaux, à leurs capacités et à leur environnement.

Le premier objectif dans une campagne d'information et de promotion comme celle d'aujourd'hui est de démystifier le commerce électronique et la prétendue "nouvelle économie", que l'on a un peu vite affublée de vertus magiques.

Les corrections drastiques des valeurs technologiques sur les bourses du monde entier nous ont permis de mettre bon ordre dans l'émergence des nouvelles branches nées dans le sillage des nouvelles technologies de la communication et de l'information. Le krach boursier a permis de séparer le bon grain de l'ivraie et de revenir à l'essentiel: à la technologie et à ses énormes potentialités dans l'économie réelle.

Les études économiques ont montré que s'il y a un effet Internet statistiquement identifiable, il s'est traduit, au cours des dernières années, par un surcroît de croissance qui ne vient pas de la croissance du secteur producteur de nouvelles technologies, mais de l'amélioration de l'efficacité du capital productif dans l'ensemble de l'économie. C'est l'incorporation des nouvelles technologies dans le capital des entreprises qui est à l'origine du rebond de la productivité du travail.

On a beaucoup écrit sur l'impact d'Internet et des nouvelles technologies de l'information et de la communication et le bond de productivité qu'elles permettent de réaliser aux entreprises qui savent domestiquer ce nouveau vecteur de développement. Les NTIC - excusez l'acronyme obligé - offrent de formidables capacités de traitement et d'échange d'information qui permettent de reconfigurer la chaîne de valeur de l'entreprise, du fournisseur au client.

Dans les dossiers de *"l'Écho de l'Industrie"*, la FEDIL conseille aux entreprises, de faire un usage raisonné d'Internet:

"À l'heure actuelle où Internet révolutionne l'accès à l'information et les modes de communication, il est essentiel pour chaque entreprise d'établir sa stratégie en matière de commerce électronique. Qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, les entreprises doivent se poser les bonnes questions afin d'analyser les impacts positifs et négatifs de l'utilisation ou non d'une plate-forme électronique dans toutes leurs activités et plus particulièrement leurs activités commerciales.

En se lançant dans le commerce électronique, l'entreprise traditionnelle se voit contrainte de modifier profondément ses relations avec ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires et ses employés et doit reconfigurer ses processus existants. Il est généralement impossible de reproduire la complexité des processus commerciaux dans une plate-forme électronique."

On ne saurait mieux dire. Avant tout, les NTIC sont l'affaire des entreprises innovatrices.

La politique économique et l'action de l'État peuvent faire beaucoup pour favoriser et dynamiser l'environnement digital dans lequel s'inscrivent les entreprises.

Le gouvernement, en lançant le "Plan eLuxembourg" propose une démarche cohérente et soutenue. Il ne

cache d'ailleurs pas ses ambitions, je cite: "Il s'agit de lancer, à partir d'aujourd'hui, une véritable offensive dans le domaine des nouvelles technologies. Cette offensive devra assurer à notre pays une position de premier choix parmi les pays de l'Union européenne en route vers la société de l'information. Une très forte mobilisation de la fonction publique elle-même servira de signal pour l'ensemble des forces vives de la nation."

Le plan eLuxembourg comprend plusieurs paquets de mesures qui intéressent directement les entreprises. J'évoquerai rapidement les projets qui sont de ma compétence, qui ont été confiés au ministère de l'Economie.

Il y a, d'une part, la recherche appliquée et l'innovation et, d'autre part, le développement des infrastructures du commerce électronique.

Regardons d'abord du côté de la demande.

L'accès des ménages à Internet donne une idée pertinente de la diffusion des nouvelles technologies et de leur utilisation par le consommateur: 42% des ménages étaient connectés sur le Net en avril-mai 2001. En élargissant la définition à ceux qui ont navigué sur le net au moins une fois pendant les trois mois précédents l'enquête, on arrive à 49% des ménages! Le Luxembourg est sur le bon chemin pour rejoindre le peloton de tête des pays les plus branchés.

Les enquêtes permettent de préciser l'usage d'Internet: 41% des ménages recherchent des informations et 37% se contentent de communiquer par e-mail.

Le commerce électronique est encore dans les chrysalides.

Voyons maintenant du côté de l'offre.

La pénétration des entreprises luxembourgeoises sur la Toile progresse rapidement.

Selon une enquête des Eurochambres auprès d'un échantillon représentatif de 600 entreprises actives au Luxembourg, 40% des entreprises se déclarent concernées par le commerce électronique. Les entreprises de services sont en tête, en avance sur les entreprises

industrielles. Fin octobre 2000, 10% environ des entreprises déclarent réaliser une partie de leur chiffre d'affaires via des transactions en ligne et 16% des entreprises sont en train d'élaborer une telle stratégie.

Un autre indicateur parlant est le volume de l'annuaire des sites web de l'Entreprise des P&T. Cette publication, qui ne contenait que quelques feuillets il y a deux ans, devient de plus en plus volumineuse.

Récemment, le ministère a confié une étude à Mindforest, un consultant spécialisé, portant sur la qualité des sites répertoriés au Luxembourg: sur les 3.271 entreprises analysées jusqu'à présent, surtout dans l'industrie et la construction, il apparaît que 14% des entreprises ont un site Internet.

L'analyse va permettre de dire quelle est la nature des sites: leur conformité avec la loi sur le commerce électronique, leur fonction, leur accessibilité, leur lisibilité....

Une autre enquête réalisée par le Centre de Recherche public Gabriel-Lippmann auprès des entreprises inscrites à la Chambre de commerce a montré quelques résultats troublants:

- il ressort de l'enquête qu'à peine 17% des entreprises savent ce qu'est une certification numérique, alors qu'il s'agit du pilier central de la signature électronique,
- selon l'enquête, 4,4% seulement des entreprises pensent que l'Internet est sûr et 35% pensent que la sécurité pourrait être améliorée.

Conclusion: la majorité des entreprises ignore tout de la signature électronique et n'est pas convaincue de la sécurité sur les réseaux ouverts. C'est bien là que le bât blesse. C'est le défi à relever.

Mesdames, Messieurs,

Il y a deux axes sur lesquels travaille mon département: parfaire le cadre juridique, la loi et les règlements d'une part, et faciliter la mise en place d'une infrastructure à clé publique, appelée plus communément PKI.

Permettez-moi de dire un mot à propos de notre loi sur le commerce électronique.

La loi sur le commerce électronique est entrée en vigueur le 14 août 2000. Comme vous le savez, c'est une loi-cadre qui comprend des dispositions sur la signature électronique - la preuve, la certification et l'accréditation - ainsi que sur les contrats conclus par voie électronique, la responsabilité des fournisseurs d'accès, les paiements électroniques et les communications commerciales.

Elle contient aussi certaines dispositions sur le traitement des données à caractère personnel.

Enfin, le cadre juridique comprend des dispositions en faveur de la protection des consommateurs, y compris - et je le souligne - en matière de services financiers négociés à distance. Malheureusement, la directive sur les services financiers négociés à distance n'a pas encore été adoptée définitivement par le Conseil et le Parlement européens.

Je vous ferai remarquer que le Luxembourg a toujours défendu le principe du pays d'origine dans les instances communautaires. Ce principe fondamental doit permettre d'exporter plus facilement la palette des services de la place financière dans un marché européen unifié.

J'ai également déposé un projet de loi, le 8 mars 2001, sur la protection des consommateurs dans les ventes à distance afin d'étendre la protection bienveillante du législateur sur les transactions autres qu'électroniques, conformément à la directive communautaire.

Le principe du pays d'origine est soutenu très fortement par le Luxembourg qui a protesté vivement contre la fragmentation du marché communautaire, contraire à la philosophie du marché intérieur.

Depuis lors, nous n'avons point chômé et le plan Luxembourg, dans lequel j'ai pris une part active, vient à point nommé pour parfaire les infrastructures dont a besoin l'économie luxembourgeoise - les entreprises et les consommateurs.

Un règlement grand-ducal du 1er juin 2001 définit les conditions pratiques de la signature électronique et fournit la base juridique adéquate pour la publication de la kyrielle de normes dont nous avons besoin pour faire fonctionner la signature électronique dans la pratique.

Il est en effet primordial de désigner les normes techniques que doivent appliquer les prestataires de services de certification. Mais ces normes, qui sont européennes sinon mondiales, ne sont pas encore publiées ou ne le sont que très partiellement.

La sécurité est la capacité de résister, à un niveau de confiance donné, aux événements accidentels ou aux actions malveillantes.

Il y a plusieurs risques qui peuvent entraver les échanges commerciaux sur la Toile.

Tout d'abord, les communications peuvent être interceptées et des données peuvent être copiées ou modifiées.

Ensuite, il peut y avoir une intrusion par des logiciels malveillants, comme des virus qui peuvent désactiver un ordinateur, effacer ou modifier les données. Tout le monde a encore en tête les virus ravageurs appelés "I love you" ou "Melissa".

Une troisième faiblesse des transactions sur le net sont les déclarations mensongères. Il est en effet toujours possible de se faire passer pour quelqu'un d'autre, d'usurper une identité d'un concurrent ou d'une autre personne privée. Pour remédier à ce problème, il est indispensable de mettre en place une infrastructure à clé publique, plus connue sous l'acronyme PK: "public key infrastructure".

Enfin, les catastrophes naturelles ou les attaques terroristes ne sont pas exclues. Inimaginable, il y a encore quelques mois, nous avons assisté à un événement tragique le 11 septembre 2001 avec l'attaque sur le World Trade Center.

De plus, les réseaux sont toujours vulnérables suite à une erreur humaine ou à une défaillance de matériel ou de logiciel.

Pour parer à ces menaces, il faut une stratégie, un plan global de sécurité des réseaux impliquant tous les acteurs potentiels, les opérateurs, les entreprises et leurs employés ainsi que les administrations.

Les entreprises doivent être à la pointe de ce combat contre l'insécurité des réseaux numériques.

C'est ce que demande la Commission européenne

dans une très récente communication sur la sécurité des réseaux.

Un tel plan ne peut être décrété du haut du 12e étage du Forum Royal. Il doit s'appuyer sur des actions de sensibilisation, de soutien technologique, de développement rapide de la normalisation, de la promotion de la certification et de la reconnaissance mutuelle des certificats en Europe et dans le monde.

Pour prendre en charge les problèmes de sécurité, j'ai pris deux mesures importantes :

Premièrement, j'ai mis en place, dans le cadre du plan eLuxembourg, une plate-forme "sécurité des réseaux et PKI" qui a pour objectif de réunir tous les experts en informatique afin d'élaborer ou de sélectionner les normes de sécurité les plus fiables pour le commerce électronique et de mettre en place les politiques et les procédures pour une sécurisation des réseaux aussi bien privés que publics. J'attends les résultats d'une étude et des recommandations pour le début du mois de novembre 2001.

Deuxièmement, j'ai nommé les membres du comité pour le commerce électronique qui doit faire des

recommandations pour l'analyse et l'évaluation de la loi et de la réglementation.

En effet, la loi sur le commerce électronique, ainsi que je l'avais promis à maintes reprises, sera régulièrement évaluée quant à son efficacité dans le dialogue avec toutes les parties intéressées.

Avec la Chambre de commerce et la Chambre des métiers, j'ai mis en œuvre un autre projet qui doit, lui aussi, renforcer la confiance des consommateurs: il s'agit de la création d'un label de qualité des sites Internet. Les études en vue de la création du label ont été lancées et j'attends les résultats pour la fin de l'année.

Certains aspects que j'ai évoqués ici seront développés dans la présentation qui va suivre.

Pour ma part, je ne peux pas terminer mon introduction sans répéter l'importance de cette campagne d'information qui doit être continue et soutenue.

Mais il me faut insister sur l'essentiel: les perspectives du commerce électronique dépendent surtout et avant tout de l'éventail de l'offre, de la qualité et de la diversité des produits et services offerts, de l'efficacité du réseau de distribution et, bien sûr, des prix qui sont offerts sur le Net.

Intervention de Mme Lydie Polfer

Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères à la 109e session
du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg
8 novembre 2001

Voici six mois, lors du dernier Comité des ministres, nous étions loin de nous douter que la lutte contre le terrorisme s'inscrirait au centre de nos préoccupations, que le secrétaire général se verrait amené à nous présenter un rapport pour l'action du Conseil de l'Europe dans le cadre d'un rassemblement international contre le terrorisme.

Hélas, les infâmes attaques du 11 septembre, qui visaient non seulement les États-Unis d'Amérique, mais toutes les sociétés démocratiques, nous y contraignent. Elles demandent une réaction déterminée de notre part. Mon collègue Louis Michel vient d'exposer en détail les mesures et initiatives prises par l'Union européenne à cet effet. Il va sans dire que je m'associe pleinement à son intervention.

À son instar, il m'importe de mettre en exergue l'importance de mener la lutte contre le terrorisme, que ce soit sur le plan national ou par le truchement des institutions et organisations multilatérales, en conformité avec le droit international, et cela en dépit du fait que ce phénomène abject dans l'étendue de sa brutalité et de son imprévisibilité pose un défi immense à la sauvegarde des droits de l'homme, à la démocratie et à l'état de droit ainsi qu'à la vie de nos sociétés en général.

J'en appelle au discernement dans la définition de politiques d'ordre préventif ou répressif, ce qui évitera aux États véritablement démocratiques de tomber dans le piège de la négation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, précisément au nom de l'anti-terrorisme.

Le secrétaire général nous a soumis des éléments concrets pour l'action de notre Organisation contre le terrorisme. Je salue tout particulièrement la création d'un groupe multidisciplinaire sur la lutte internationale contre le terrorisme (GMT), qui, par son action analytique et prospective, permettra d'affiner et, le cas échéant, de compléter les instruments existants,

en plein respect des développements dans d'autres institutions et en concertation avec elles, en vue d'assurer la convergence et la cohérence d'action de la communauté internationale.

Nous préconisons tous une coopération inter-institutionnelle forte. Je rappelle que l'année 2001 a été décrétée par les Nations unies comme "année internationale pour le dialogue entre les civilisations". La pertinence de cette initiative en cette période troublée ne peut plus faire le moindre doute.

J'estime dès lors que sur un plan régional, et en complémentarité avec l'action globale, le Conseil de l'Europe devrait - avec l'Union européenne et l'OSCE - contribuer au lancement d'un dialogue multiculturel et inter-religieux, pour éviter les amalgames réducteurs et les stéréotypes blessants.

Je donne à penser qu'une réflexion commune qui engloberait l'Organisation de la Conférence islamique, mais aussi la Conférence des Églises européennes, et qui pourrait bénéficier de l'apport potentiel du processus de Barcelone de l'UE, aurait vocation à contribuer aux travaux des Nations unies en fournissant une impulsion forte émanant des Européens.

En ce qui concerne l'efficacité à terme de la Cour européenne des droits de l'homme, le souvenir de nos discussions et conclusions à Rome, il y a tout juste un an, reste vif dans mon esprit. Je salue la réforme entreprise depuis lors par la Cour elle-même ; je l'encourage à poursuivre ses efforts, même s'ils ont une limite objective et que certains éléments - relevant notamment de décisions politiques des États - lui échappent. C'est là, chers collègues, que nous sommes tous sollicités.

Il est clair dans mon esprit que toute amélioration du système actuel est également tributaire de réformes domestiques, sous peine d'asphyxier le mécanisme

de contrôle instauré il y a cinquante ans. La Cour ne doit et d'ailleurs ne peut devenir le palliatif des carences des systèmes nationaux.

Nos interrogations sur l'avenir de la protection des droits de l'homme en Europe, sous l'angle d'une future relation entre la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux devront nous amener à garantir la cohérence des instruments afin d'éviter l'instauration d'ordres juridiques concurrentiels et de jurisprudences divergentes. La question de l'adhésion des Communautés européennes à la Convention européenne des droits de l'homme reste de toute façon posée.

Me référant à d'autres domaines d'action du Conseil, je souhaite, sans vouloir entrer dans le détail, encourager l'Organisation, ses États membres et ses États candidats, à répondre résolument et de manière

constructive aux situations politiquement sensibles qui peuvent naître, voire persister, sur le territoire de l'un d'eux, entre eux, ou encore dans une région donnée.

Pour conclure, je salue l'excellente coopération qui s'est instaurée entre Présidences successives. Elle est dans l'intérêt de chaque Présidence tout comme dans celui de l'Organisation. Permettez-moi de formuler l'espoir que cette recherche de continuité puisse s'ancrer dans les mœurs.

Enfin, je tiens à adresser mes félicitations à la Présidence sortante du Liechtenstein pour son excellente performance et pour son engagement sans failles. Souhaitant bon vent à la Présidence lituanienne fraîchement émoulue, je l'assure qu'elle trouvera en la Vice-Présidence luxembourgeoise un partenaire fiable et dévoué à la cause du Conseil de l'Europe.

Discours de Mme Lydie Polfer

à la 56e Assemblée générale des Nations unies à New York
12 novembre 2001

Mes félicitations s'adressent en tout premier lieu à notre nouveau Président, Monsieur Han Seung-soo.

Je suis convaincue qu'avec la coopération des États membres, il saura guider cette Assemblée de sorte qu'elle apporte des réponses ambitieuses et efficaces aux défis qui se posent à elle.

Le Président Holkeri a géré l'Assemblée du millénaire avec concision, en exerçant à bon escient de l'autorité présidentielle et un sens de l'humour bienfaisant. Qu'il en soit ici remercié.

Notre secrétaire général poursuit avec une énergie inlassable son action en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Les États membres lui sont reconnaissants de l'imagination et de la sagesse dont il a fait preuve en s'acquittant de ses hautes responsabilités et ont reconduit son mandat. L'opinion publique internationale a voulu le remercier de son exceptionnel engagement en lui décernant, ensemble avec les Nations unies, le prix Nobel de la Paix. Nos félicitations et nos vœux l'accompagnent dans l'exercice de son difficile mandat à la tête de l'Organisation.

Au cours de cette première session du XXI^{ème} siècle, l'Assemblée générale a entamé ses travaux sous le signe du terrorisme.

Le crime inqualifiable qui a été commis le 11 septembre 2001 contre les États-Unis d'Amérique, contre ses citoyens et citoyennes, représente une rupture dans les relations internationales. Ce n'était pas seulement l'Amérique qui était visée à travers l'infâme attaque contre les tours du World Trade Center: c'est notre mode de vie dans une société ouverte, démocratique tolérante et multiculturelle, auquel aspirent la grande majorité des pays et des peuples ici représentés, qui est insupportable aux terroristes. Lorsque des avions civils sont transformés en missiles guidés par un terrorisme aveugle et meurtrier, nous nous sentons tous attaqués.

L'on ne saurait parler ici d'un affrontement entre civilisations, d'un combat entre le Nord et le Sud, entre chrétienté et islam: les auteurs haineux des attentats du 11 septembre ont voulu nier par leur acte criminel les valeurs mêmes sur lesquelles se fonde la communauté internationale, que nous nous efforçons de construire depuis plus de 50 ans à travers l'Organisation des Nations unies et son système multilatéral.

La discussion qui s'est ensuivie dans nos opinions publiques montre cependant que nos sociétés ne se connaissent pas encore suffisamment, faute d'une communication adéquate. Or, la méconnaissance entraîne la méfiance, voire l'hostilité, et favorise un frileux repli sur soi. Le dialogue entre civilisations que prône et pratique notre Organisation est donc plus que jamais à l'ordre du jour.

Après avoir exprimé sa compassion envers les victimes innocentes de ces lâches attentats, la communauté internationale doit désormais réagir avec détermination, en s'assurant que les auteurs de ces actes reçoivent un châtement mérité, et se défendre, de sorte que pareils actes ne puissent se reproduire à l'avenir. Je voudrais saisir l'occasion de réitérer à cette tribune que nous sommes pleinement solidaires des États-Unis d'Amérique dans l'exercice légitime de leur droit d'autodéfense.

Le Président en exercice de l'Union européenne, M. Louis Michel, a exposé, voici deux jours, en détail les mesures et initiatives prises par les Quinze en vue de combattre le fléau du terrorisme. Le Luxembourg participe sans réserve à cet effort commun.

Ce ne sera qu'à travers une approche coordonnée et interdisciplinaire que nous saurons lutter contre toutes les formes de terrorisme. Notre réaction devra être à la mesure de la menace, tout en respectant les libertés fondamentales du citoyen, qui se trouvent à la base de notre civilisation.

Il faut dès à présent œuvrer sous l'égide des Nations unies en vue de favoriser l'émergence d'un gouvernement stable, légitime et représentatif de l'ensemble de la population afghane. Le gouvernement devra être respectueux des droits de l'homme des afghans, et développer des relations de bon voisinage avec tous les pays de la région. Dans ce contexte je voudrais saluer en particulier l'action du Représentant spécial pour l'Afghanistan du secrétaire général, Monsieur Brahimi.

Dès que cet objectif aura été atteint, la communauté internationale devra mettre sur pied, dans un effort concerté entre l'ONU, le CICR et d'autres organisations internationales, un programme ambitieux, à la fois politique et humanitaire, pour aider à la reconstruction de l'Afghanistan et à son insertion dans une région stabilisée. Un tel effort impliquera un dialogue politique intensifié avec l'ensemble des pays de la région.

Dans l'immédiat, il s'agit en priorité de venir en aide aux populations civiles à l'intérieur de l'Afghanistan, et aux réfugiés à ses frontières. Mon pays a d'ores et déjà mobilisé plus de 6,9 millions d'euros à cette fin, qui s'inscrivent dans un effort global de l'Union européenne s'élevant à plus de 320 millions d'euros.

Bien qu'il ne soit pas justifié d'établir un lien direct entre les événements du 11 septembre et la situation au Proche-Orient, il n'en demeure pas moins que la situation y est des plus préoccupantes.

Nous constatons hélas que la toile tissée à la suite de dix années d'efforts de médiation, qui avait été bien près d'être achevée à Taba, se défait désormais sous nos yeux.

Lors de ma récente visite dans la région, j'ai pu constater combien le processus de paix, qui est bloqué depuis de trop longs mois, souffre de l'absence de perspectives concrètes et de la montée de la méfiance entre les parties.

C'est pourquoi, avec mes collègues de l'Union européenne, nous multiplions les démarches auprès des parties pour les convaincre que seule une cessation de la violence et la reconnaissance de deux États permettra la reprise des négociations qui conduiront à une paix juste et durable dans la région, basée sur l'établissement d'un État palestinien et sur le droit d'Israël de vivre en paix et en sécurité.

L'Union européenne est disposée, en coopération avec les États-Unis d'Amérique et les États arabes de la région, à encadrer le processus et à assister les parties en vue de faciliter leur nécessaire réconciliation.

Entre-temps, l'Organisation des Nations unies poursuit inlassablement son œuvre en faveur de la paix et de la stabilité internationales. Cette démarche embrasse désormais les paramètres de la prévention des conflits, du maintien de la paix proprement dit, de la consolidation de la paix et de la construction de sociétés stables et démocratiques. Elle intègre les efforts de la communauté internationale en faveur du développement durable. Agir dans la durée et éviter la résurgence des erreurs du passé sont les maître mots.

En 2001, quatre rapports du Secrétaire général ont balisé la route, portant sur le maintien de la paix, l'action humanitaire, la prévention des conflits et le suivi du Sommet du Millénaire. Ils illustrent la nécessité d'un engagement constant de la communauté internationale dans la prévention et la gestion des conflits.

Toute hésitation, toute manifestation passagère de désintérêt risquent d'encourager les éléments qui entendent défendre à outrance leurs intérêts propres sans avoir égard aux effets qui sont susceptibles d'en découler sur l'environnement national ou international.

L'Europe a été témoin de ces enchaînements dramatiques, notamment dans les Balkans, et elle ne peut qu'en relever, avec humilité, les effets désastreux. Quelques leçons ont pu en être tirées et pourront porter des fruits, y compris dans d'autres foyers de crise.

Les développements récents dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine en fournissent une illustration. La cohésion de l'action médiatrice des pays tiers, la présence parmi les médiateurs de pays aux dimensions très diverses, parfois modestes, mais bénéficiant d'un substantiel bagage d'expérience historique, n'a-t-elle pas renforcé aux yeux des parties la crédibilité du processus de stabilisation et de pacification? L'action conjointe des Américains et des Européens a apporté une fois encore la démonstration de l'importance fondamentale de la cohésion des politiques menées par ces deux pôles essentiels.

L'OTAN aussi a su être un facteur de paix indispensable dans le contexte régional; elle a illustré que son

existence autant que ses actions consolident grandement la sécurité, la stabilité et le développement en Europe. Il paraît juste de lui en donner acte. Le futur élargissement de l'Alliance ne devrait-il pas être évalué en tenant compte de cette réalité vécue?

Si cette année l'ONU ne s'est pas retrouvée en première ligne dans les Balkans, ses activités ont été intenses dans le domaine du maintien de la paix. Ces opérations appellent deux réactions: d'une part, l'on constate une amélioration sensible dans la qualité de la gestion de ces opérations suite aux conclusions du rapport Brahimi; ensuite, l'on assiste à un engagement international responsable sur des foyers de crise aussi divers et complexes que le Kosovo ou le Timor oriental, la RDC ou la Sierra Leone.

Les bilans s'avèrent relativement encourageants. Le Kosovo connaîtra bientôt un processus électoral qui aura des conséquences vitales pour l'avenir de la province; l'opération des Nations unies au Timor oriental peut être vue comme un franc succès de l'action internationale.

Les efforts de restructuration des opérations de maintien de la paix de l'ONU ont été favorisés par un travail approfondi de réflexion au Secrétariat, au Conseil de Sécurité et à l'Assemblée générale, basés sur un "rapport de suite" d'une remarquable qualité.

La complexité des situations de crise appelle bien sûr à la prudence, même en cas de progrès réels, comme cela est le cas en Sierra Leone. Il sera d'autant plus important de documenter la détermination internationale par des mandats clairs, qui permettront un impact fort. L'intégration des pays contributeurs de troupes à la prise de décision sera essentielle. L'approche de plus en plus intégrée, qui a été choisie, et qui est illustrée par la MINUK et l'ATNUTO, vise à relier, dans une suite logique, les phases de la prévention, du maintien de la paix, et enfin de la consolidation, de la reconstruction et du développement.

Monsieur le Président,

L'une des tâches urgentes de notre Organisation reste l'assistance immédiate aux populations civiles, victimes de crises naturelles ou résultant de l'intervention humaine.

Le Luxembourg attache la plus grande attention à cet impératif, et s'efforce d'appuyer les services de l'ONU dans cette tâche physiquement et moralement éprouvante. Assurant depuis l'automne 2000 la coordination informelle à New York entre pays donateurs, notre délégation se félicite du dévouement des fonctionnaires compétents et des responsables, qui se trouvent à la tête de ces organisations. Le Luxembourg vient d'apporter des moyens supplémentaires à différents aspects de l'action humanitaire internationale, par des contributions volontaires, y inclus à travers nos récents accords de coopération avec plusieurs organismes centraux dans ce domaine. Le sort des personnes obligées de se déplacer à l'intérieur de leur pays a été intégré dans cette démarche.

Mon pays est sensible à la nécessité de la protection et de la sécurité du personnel. Il a récemment ratifié la Convention idoine de l'ONU, et soutient son extension à la communauté humanitaire au sens large. Il a aussi contribué au Fonds spécial des Nations unies, et favorise le développement des moyens de la cellule administrative pour la sécurité du personnel, ainsi que la nomination d'un secrétaire général adjoint à plein temps pour s'occuper de cette mission. Le Luxembourg a enfin soutenu la création, au sein du Département pour les affaires politiques, d'un point focal pour la consolidation de la paix.

Action humanitaire, prévention, cessez-le-feu et consolidation de la paix n'épuisent pas, loin s'en faut, l'agenda de la communauté internationale.

Le fonctionnement d'une démocratie est un atout majeur dans la marche vers le développement, je l'ai déjà souligné à cette tribune. Il est adéquat de réaffirmer l'importance des efforts nationaux contre la corruption et en faveur du développement au sein des sociétés d'un État de droit se basant sur des systèmes judiciaires équitables et performants.

Mon pays se félicite des efforts qui ont eu lieu au sein de l'Organisation des Nations unies en vue de mettre fin à la culture d'impunité, et de s'assurer que les responsables de crimes contre l'humanité et d'autres atrocités aient à répondre de leurs actes devant une juridiction pénale internationale.

Ainsi, un tribunal spécial pour juger des crimes commis pendant la guerre civile est en voie d'installation

en Sierra Leone; le Luxembourg a apporté une contribution financière à sa constitution. Au Cambodge, une loi établissant un tribunal pour connaître les atrocités et le génocide de la dictature des Khmers rouges est entrée en vigueur, et il s'agira d'évaluer sa compatibilité avec le mémorandum proposé par l'ONU. Les tribunaux de La Haye et d'Arusha ont intensifié leur travail, et pour la première fois un ancien responsable suprême attend son procès en prison! Nous saluons ces développements, comme nous saluons ceux qui nous ont rejoints dans le groupe de pays ayant ratifié le statut de Rome pour la future Cour pénale internationale. Les Luxembourgeois apprécieraient que cette convention entre en vigueur aussi rapidement que possible et qu'elle recueille l'adhésion d'une très large majorité des États de notre planète.

En septembre 2000, les chefs d'État ou de gouvernement étaient réunis à New York. La déclaration du Sommet du Millénaire sert depuis lors de balise à l'action des Nations unies, mais aussi à celle des États au niveau national. Avec ses partenaires européens, le

Luxembourg a affirmé son attachement aux engagements pris. Des instruments de mise en œuvre ont été lancés; un plan de route défini tenant compte des interdépendances entre dossiers et s'efforçant à intégrer des contraintes locales, nationales, régionales ou globales. Il était essentiel de tracer des lignes d'action claires avant que l'élan ne s'essouffle, et il sera important d'assurer le suivi et la continuité de la démarche. Le système des Nations unies et les États membres sont appelés à assumer leur part en vue d'assurer que notre détermination dans l'action soit à la hauteur de l'ambition de nos paroles.

Deux repères suffiront à illustrer la conscience du gouvernement luxembourgeois de la responsabilité qu'il partage avec vous tous, pour préparer l'avenir des générations à venir. L'aide publique au développement du Luxembourg atteint désormais 0,71 % du RNB, et le gouvernement a décidé de la porter à 1 % d'ici 2005. D'autre part, j'ai présenté à la Chambre des députés luxembourgeoise le projet d'une première candidature du Luxembourg à un siège non permanent au Conseil de sécurité en 2013-2014.

> Autres discours

Les discours prononcés par les différents membres du gouvernement luxembourgeois peuvent être consultés sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu).

Sur le site Internet en question figurent, entre autres, les discours suivants :

- Forum des médias Sarre-Lor-Lux-Wallonie - discours de M. François Biltgen
- 11 octobre 2001
- *The e-banking revolution* - Speech of Henri Grethen, - Luxembourg International Trade Fairs
- 24 octobre 2001
- Discours de M. Eugène Berger à l'occasion de la 7^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, à Marrakech
- 7 novembre 2001
- Discours prononcé par M. Henri Grethen pour la remise du diplôme d'études supérieures spécialisées en management des entreprises (DESS-CAAE), Université de Nancy 2, Chambre des employés privés
- 30 novembre 2001

CHRONOLOGIE

OCTOBRE

3e Commission de partenariat
Luxembourg - Cap-Vert au Luxembourg
30 septembre - 3 octobre 2001

095

Visite de M. Eugène Berger au Népal
30 septembre - 5 octobre 2001

043

M. Fernand Boden participe à la
13e rencontre des ministres du Logement
de l'Union européenne
1er et 2 octobre 2001 (autres conseils)

065

Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc
et la Grande-Duchesse en République
de Slovénie
1er - 3 octobre 2001

014

Mme Erna Hennicot-Schoepges
présente le projet *Cortina*
1er octobre 2001

121

Visite de travail de M. Philippe Busquin,
commissaire européen de la Recherche
4 octobre 2001

053

Réunion de la tripartite sidérurgique avec,
pour principal sujet, la fusion ARBED,
Usinor et Aceralia
4 octobre 2001

102

M. Luc Frieden participe à la 24e
Conférence des ministres européens
de la Justice organisée par le Conseil
de l'Europe
4 - 5 octobre 2001

073

M. Charles Goerens participe au sommet
des pays candidats à l'adhésion
à l'OTAN à Sofia
5 octobre 2001

073

Inauguration de la 79e Foire d'automne
6 octobre 2001

102

Discours de M. Charles Goerens
lors de l'inauguration de la
79e Foire d'automne
6 octobre 2001

162

Journée de la Commémoration nationale
7 octobre 2001

089

Conseil Affaires générales
8 octobre 2001

053

M. Jean-Claude Juncker rencontre
M. Pascal Lamy, commissaire européen
responsable du Commerce
8 octobre 2001

054

M. François Biltgen informe la presse
sur les résultats du Conseil Emploi
et Politiques sociales
8 octobre 2001

055

Discours de M. Henri Grethen devant
la American Business Association
in Luxembourg - Luxembourg's economy -
Assessment and Outlook
8 octobre 2001

168

S.A.R. le Grand-Duc ouvre la
session parlementaire 2001/2002
9 octobre 2001

083

Discours de S.A.R. le Grand-Duc
à la Chambre des députés
à l'occasion de la nouvelle
session parlementaire 2001/2002
9 octobre 2001

149

Présentation de l'action
Den Euro an der Schoul
9 octobre 2001

111

Visite de travail de Mme Lydie Polfer
à Belgrade
10 octobre 2001

044

M. François Biltgen et Mme Anne Brasseur
présentent le programme eLuxembourg
à la Foire internationale d'automne 2001
11 octobre 2001

099

Rencontre entre le gouvernement
et des représentants du commerce,
de l'artisanat et du secteur Horeca
et des consommateurs
11 octobre 2001

112

Forum des médias Sarre-Lor-Lux-Wallonie -
discours de M. François Biltgen
11 octobre 2001 (autres discours)

185

M. Charles Goerens participe à la
réunion informelle des ministres de la
Défense de l'Union européenne
11 et 12 octobre 2001

000

Visite de travail de M. Habib Ben Yahia,
ministre tunisien des Affaires étrangères
12 octobre 2001

035

MM. Frieden et Wolter signent un accord
de coopération policière et douanière
avec le ministre français de l'Intérieur
15 octobre 2001

116

M. François Biltgen participe à la réunion
des ministres européens chargés
des Postes et Télécommunications
15 octobre 2001

056

Conseil Justice et Affaires intérieures
16 octobre 2001

056

Conseil Écofin
16 octobre 2001

056

Conseil Transports
16 octobre 2001

057

Mme Erna Hennicot-Schoepges
assiste à la 31e session de la
Conférence générale de l'Unesco à Paris
16 octobre 2001

074

Discours de Mme Erna
Hennicot-Schoepges devant la
31e session de la Conférence générale
de l'Unesco à Paris
16 octobre 2001

173

M. Luc Frieden participe au Conseil
Justice et Affaires intérieures
16 octobre 2001 (autres conseils)

065

Conseil Affaires générales
17 octobre 2001

058

Discours de M. Henri Grethen
lors du *Kick-off event*:
Campagne nationale sur l'e-business,
Chambre de commerce
18 octobre 2001

175

Conseil européen extraordinaire à Gand
19 octobre 2001

059

Mme Lydie Polfer effectue une
tourné au Moyen-Orient
21 - 25 octobre 2001

022

Inauguration de la Villa Pauly comme
Home des résistants et Centre national
de recherche de la résistance
23 octobre 2001

089

M. Luc Frieden participe à la conférence
organisée par la Fédération des
professionnels du secteur financier
23 octobre 2001

112

Conseil Agriculture à Luxembourg
23 octobre 2001 (autres conseils)

065

"The e-banking revolution" - Speech of Henri Grethen, - Luxembourg International Trade Fairs - 24 octobre 2001 (autres discours)	185	Conseil Écofin 6 novembre 2001	062
Visite de travail de M. Ivica Racan, Premier ministre de la République de Croatie 29 - 30 octobre 2001	035	M. François Biltgen et Mme Marie-Josée Jacobs au Comité permanent de l'emploi 6 novembre 2001	127
Conseil Environnement 29 octobre 2001	060	M. Eugène Berger à la Conférence sur les changements climatiques à Marrakech 6 - 9 novembre 2001	069
Signature de l'accord de coopération entre le Luxembourg et la Région Bruxelles-capitale 29 octobre 2001	096	Présentation du rapport FNUAP au ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire 7 novembre 2001	096
Conseil Recherche et entrevue entre Mme Hennicot et M. de Donnea, président en exercice du Conseil 30 octobre 2001	061	Visite de travail de M. Branko Lukovac, ministre des Affaires étrangères du Monténégro 7 novembre 2001 (autres visites)	037
M. François Biltgen présente un document de travail relatif aux relations collectives de travail, au règlement de conflits collectifs de travail et à l'Office national de conciliation 30 octobre 2001	125	Discours de M. Eugène Berger à l'occasion de la septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, à Marrakech 7 novembre 2001 (autres discours)	185
NOVEMBRE		Mme Lydie Polfer à la 109e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg 7 - 8 novembre 2001	074
Conseil Culture et Audiovisuel 5 novembre 2001	061	M. François Biltgen présente un bilan intermédiaire de la régularisation des sans-papiers 8 novembre 2001	128
M. Luc Frieden accorde une interview au quotidien <i>Le Monde</i> 5 novembre 2001	113	Intervention de Mme Lydie Polfer à la 109e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg 8 novembre 2001	179
Mme Lydie Polfer à la conférence Euromed à Bruxelles 5 - 6 novembre 2001 (autres conseils)	065		

Célébration du 100e anniversaire de la Sécurité sociale 9 novembre 2001	122	Déclaration sur la politique de coopération et d'action humanitaire présentée par M. Charles Goerens à la Chambre des députés le 15 novembre 2001	151
Mme Erna Hennicot-Schoepges participe à la table-ronde ministérielle <i>Genre et Recherche</i> 9 novembre 2001 (autres conseils)	065	Mme Hennicot-Schoepges à l'ouverture officielle d'un tronçon de la route du Nord 16 novembre 2001	129
Mme Lydie Polfer à la 56e Assemblée générale des Nations unies à New York 10 - 12 novembre 2001	069	Mme Erna Hennicot-Schoepges promue "Docteur honoris causa" par la Sacred Heart University 19 novembre 2001	105
6e sommet de la Grande Région à Mondorf-les-Bains 12 novembre 2001	070	Mme Polfer, MM. Goerens et Wolter au Conseil Affaires générales à Bruxelles 19 novembre 2001 (autres conseils)	065
M. Luc Frieden présente le bulletin <i>Prett fir den Euro!</i> 12 novembre 2001	113	M. Jean-Claude Juncker rencontre la présidente du Centre financier international de Montréal 19 novembre 2001 (autres visites)	037
Discours de Mme Lydie Polfer à la 56e Assemblée générale des Nations unies à New York 12 novembre 2001	181	M. Jean-Claude Juncker présente la réforme fiscale 2002 relative aux personnes physiques 20 novembre 2001	108
M. Charles Goerens à la 4e conférence ministérielle de l'OMC à Doha 13 novembre 2001	072	M. Fernand Boden au Conseil Agriculture 20 novembre 2001 (autres conseils)	065
Présentation de l'enquête <i>Les femmes dans la prise de décision économique</i> présentée 13 novembre 2001	120	M. Jean-Claude Juncker, orateur au forum <i>Der Euro: Die Zukunft der Leitwährung</i> 22 novembre 2001	090
Mme Erna Hennicot-Schoepges assiste au Conseil de l'Agence spatiale européenne au niveau ministériel 14 - 15 novembre 2001 (autres conseils)	065	Mme Erna Hennicot-Schoepges inaugure la 15e Foire des études et des formations 22 novembre 2001	165

Visite de M. Donald Tsang, Chief Secretary de la région administrative spéciale de Hong Kong 23 novembre 2001	036	Mme Lydie Polfer et M. Carlo Wagner signent des accords en matière de sécurité sociale avec la République d'Islande 30 novembre 2001	122
M. Charles Goerens rencontre les chefs des agences des Nations unies à Genève 26 novembre 2001	075	Discours prononcé par M. Henri Grethen pour la remise du diplôme d'études supérieures spécialisées en management des entreprises (DESS-CAAE) Université de Nancy 2, Chambre des employés privés 30 novembre 2001 (autres discours)	185
M. Jean-Claude Juncker à la Deutsche Bank à Munich : "L'Allemagne n'a jamais été meilleur voisin que de nos jours" 26 novembre 2001	090		
Réouverture du "Centre du Rham" 26 novembre 2001	107		
Visite officielle de Mme Lydie Polfer au Brésil 26 - 28 novembre 2001	044		
Visite de travail de M. Charles Goerens à Madrid 27 novembre 2001	045		
Voyage de prospection économique de M. Henri Grethen en Israël 27 - 29 novembre 2001	046		
M. Jean-Claude Juncker devant les Chambres de commerce internationales établies au Luxembourg 28 novembre 2001	091		
M. Jean-Claude Juncker présente la réforme fiscale 2002 relative aux entreprises 29 novembre 2001	110		
Mme Anne Brasseur assiste au Conseil Éducation/Jeunesse 29 novembre 2001 (autres conseils)	065		
		DÉCEMBRE	
		Mme Lydie Polfer et M. Paul Helminger présentent les résultats du débat sur l'avenir de l'Europe 3 décembre 2001	051
		M. Henri Grethen au colloque <i>Logiciels et propriété intellectuelle: droits d'auteur, marques, i-Dépôts, brevets</i> 3 décembre 2001	102
		M. Fernand Boden dresse le bilan de la saison touristique 2001 3 décembre 2001	123
		Discours de M. Henri Grethen à l'occasion du Colloque <i>Logiciels et Propriété Intellectuelle: droits d'auteur, marques, IDEPOT, brevets</i> , à Mondorf-les-Bains 3 décembre 2001 (autres discours)	185
		Conseil Écofin 4 décembre 2001	063

Mme Anne Brasseur présente les résultats de l'enquête PISA 4 décembre 2001	104	Mme Lydie Polfer au Conseil Affaires générales à Bruxelles 10 - 12 décembre 2001 (autres conseils)	065
Réunion informelle des ministres de la Culture de l'UE 4 décembre 2001 (autres conseils)	065	M. Charles Goerens présente le projet de loi modifiant la loi militaire 11 décembre 2001	101
Réunion au sommet entre le Benelux et le groupe de Visegrad, à Luxembourg 5 décembre 2001	028	Mme Anne Brasseur présente des projets de réforme de l'enseignement secondaire 12 décembre 2001	106
Tournée des capitales de M. Guy Verhofstadt 5 décembre 2001	063	MM. Goerens et Berger au Conseil des ministres de l'Environnement à Bruxelles 12 décembre 2001 (autres conseils)	065
M. Fernand Boden annonce les propositions d'indemnisation à la suite de la crise de l'ESB 6 décembre 2001	099	Mme Erna Hennicot-Schoepges accueille M. Pavel Dostal, ministre de la Culture de la République tchèque 12 décembre 2001 (autres visites)	037
M. Henri Grethen présente la version amendée du projet de loi sur le permis à points 6 décembre 2001	124	Visite de M. Horst Köhler, directeur général du FMI 13 décembre 2001	037
M. Luc Frieden au Conseil des ministres de la Justice de l'UE 6 décembre 2001 (autres conseils)	065	Conseil Écofin 13 décembre 2001	064
Mme Lydie Polfer participe aux réunions d'automne de l'OTAN à Bruxelles 6 - 7 décembre 2001	076	Mme Erna Hennicot-Schoepges présente le nouveau projet de la <i>Cité judiciaire</i> 14 décembre 2001	129
Foire du bénévolat à Luxembourg/Kirchberg 9 décembre 2001	108	Conseil européen de Laeken 14 - 15 décembre 2001	052
M. Jean-Claude Juncker en interview dans <i>Focus</i> 10 décembre 2001	092	M. Fernand Boden présente le programme d'action <i>Logement</i> 17 décembre 2001	118
Visite de Monsieur Michael Häupl, bourgmestre de la Ville de Vienne 10 décembre 2001 (autres visites)	037	Visite de Mme Ruth Metzler, ministre de la Justice de la Suisse 17 décembre 2001 (autres visites)	037

M. Michel Wolter présente le projet
de loi portant réforme de la loi électorale
17 décembre 2001 (autres visites) 117

Mme Marie-Josée Jacobs participe
au 2e Congrès mondial contre
l'exploitation sexuelle des enfants
à des fins commerciales à Yokohama
17 - 20 décembre 2001 077

M. Charles Goerens participe aux
réunions semestrielles des ministres
de la Défense de l'OTAN
18 - 19 décembre 2001 078

Échange des instruments de ratification
du Traité d'extradition entre le Luxembourg
et les États-Unis
19 décembre 2001 097

Mme Polfer et M. Schaack présentent
la réforme du statut général
des fonctionnaires
19 décembre 2001 114

M. Joseph Schaack réagit au retard
du Luxembourg dans le domaine
des services publics en ligne
19 décembre 2001 100

M. Jean-Claude Juncker a reçu
M. Alain Juppé, ancien Premier
ministre français, membre de l'Assemblée
nationale et maire de Bordeaux
au ministère d'État
19 décembre 2001 (autres visites) 037

Convention bilatérale relative à la
coopération germano-luxembourgeoise
dans le cadre de l'assurance insolvabilité
des régimes complémentaires de pension
27 décembre 2001 098

Déclarations de M. Jean-Claude Juncker
à l'occasion des fêtes de fin d'année
29 - 31 décembre 2001 092

LES TRAVAUX DU CONSEIL
DE GOUVERNEMENT 131